Service de la gestion des documents et archives – VTR

Que no 78-79

La Visitation de la Pointe du Lac (St-Maurice)

\$31,000.

6%

20 ans

	INTERET	CAPITAL	TOTAL	SOLDE
,		4.	×	31,800.
1961 1963 1963 1965	1,860. 1,770. 1,680. 1,560. 1,440.	1,500. 1,500. 2,000. 2,000. 2,000.	3,360. 242 3,270. 2377 3,680. 3680 3,560. 3,440.	
66 67 68 69	1,320. 1,200. 1,140. 1,080. 1,020.	2,000. 1,000. 1,000. 1,000.	3,320. 2,200. 2,140. 2,080. 2,020.	20,000. 19,000. 18,000. 17,000. 16,000.
71 12 13 14 /975,15	960. 900. 810. 720. 630.	1,000. 1,500. 1,500. 1,500.	1,960. 2,400. 2,310. 2,220. 2,130.	15,000. 13,500. 12,000. 10,500.
16 17 18 19 20	540. 450. 360. 240. 120.	1,500. 1,500. 2,000. 2,000. 2,000.	2,040. 1,950. 2,360. 2,240. 2,120.	7,500. 6,000. 4,000. 2,000.
	19,800.	31,000.	50,800.	

Vraie copie certifiée

Ce quine jour de juillet 1960.

SECRETAIRE-TRESORIER

M.S./gt

Session spéciale de la susdite Corporation, dûment convoquée par poste recommandee à tout les conseillers, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 27 décembre I973 et à laquelle sont présents Messiuers Lucien Rouette J. Denis Garceau s. Jacques Légaré sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées Lecture par le sec-trés. de l'avis de convocation signifiée à tout les conseillers.

Lecture d'une lettre de député de Maskinongé M. Yvon Picotté nous transmettant une photocopie d'une lettre du Ministre des Rafaires Municipales VICTOR C. GOLDBLOOM M.D. nous octroyant une subvention pour extention d'aqueduc au montant de \$ 9,193.00

Résolutions:

Considerant que la loi sur l'évaluation foncière impose à toutes les municipalités locales, l'obligation de nommer annuellement une personne pour assister l'évaluateur.

Considerant qu'il y a lieu de se prévaloir a cette fin de l'article 2 de la loi sur l'évaluation foncière

Il est proposé par J.Jacques Légaré appuyé par J.Denis Garceau et résolu ce qui suit:

- I- M.Marcel Crete est nommé pour assister l'évalauteur du conseil de Comté
- 2- Le secrétaire trésorier doit treansmettre sans délai une copie de la présente résolution au bureau du conseil de comté

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à communiquer avec M.Richard Goulet de la SCHL pour connaitre les divers modalités pour un projet d'égout pour notre Municipalité

Il est proposé par J.Denis Garceau secondé par JéJacques Légaré et résolu que de nommer M.E Lucien Béland pour faire la vérification des livres pour l'année écoulée.

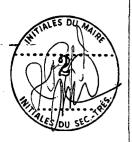
Proposé par J.Denis Garceau appuyé par Lucien Rouette et résolu le sectrés. soit autoriser a préparer ou faire préparér un bail pour location de notre bureau et salle pour une durée de trois(3) ans a I50.00 par mois

A l'unanimité des mebres du Conseil d'autoriser les sec-trés a faire les dépenses nécessaires pour l'organisation d'une soirée d'information avec les autres coprs publis.

Chque no 265	Veilleux et Provencher \$ 150.00	
266	Athur Spénard ass.Resp. I,356.00	
267	Ministère de la Santé B_E I,000.00	
268	Maurice Gauthier Travaux 50.50	
269	La Comp. Bell Canada 108.95	
270	Mme Lise P. Messier Copie 84.00	
271	Paul Légaré March 94.22	
272	Fabrique Pte du Lac Messe 5.00	
273	Banque de Montréal (C.Ricard) 50.00	
274	Luc Boisvert Travaux ménage 50.00	
275	Luc Dugré entretien voyage. 449.00	

& 7 DEC. 1973

assistant 'évalaateur Marcel Crete



La Banque de Montééal nous avise que le 16 novembre 1973 M.Clément Ricard a cédé et trasporté a la Banquede Montréal des sommes dues et qui deviendront dues concernant un contrat entre M.C.Ricard et notre Municipalité pour l'acceptation des ordures ménagères pour 1973-74 montant de \$600.00.

Il est résolu unanimement d'accuser reception de l'Acte de Cession et Transport à la Banque de Montréal le 16 nov. 1973 entre nous et Clément Ricard et nous acceptons le transport ci-dessus mentionné de notre dette a M.Clément Ricard et nous paierons ces montans à votre Banque au lieu de payer a Clément Ricard. Adoptée

Budget I974

Les prévisions budgetaire pour l'année 1974 se lise comme suit

Revenu des taxes 5,459.00 49,200 aqueduc neige 3,700 vidanges 900.00 autres 250.00 incendie I,200.00 autres 200.00 taxe de vente 20,500 sports et loirs et subvemtion 960.00 pour un total

de revenus de & 82,389.00 Dépenses

Adm Général II,870.00 Protection incenide 4,800.00 Voirie Municipale Hiver et été 6,530.00 réseua x d'eau 20,800.00 orderes ménagères 3,400.00 loisirs 450.00 bibliothèque 600.00 immobilisitation 4,185.00 service de la dette 29,754.00 pour un total de Dépenses \$ 82,389.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le budget 1974 ci-dessus mentionné. adop é.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter de rayer les taxes ci-après décrit Taxes Foncieres I,188.04

Taxe de vidanges \$270.00 Taxe d'eau 2,022.75

Il est résolu à lounanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la séance soit levée

La séance est levée

sec-trés.

Canada

Province de quebec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

La séance régulière du 7 janveier 1974 n'a pas eut lieu faute de quorum seul le sectrés. était présent

27 DEC. 1973

CADANA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE

POINTE DU LAC

Seesion régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 février 1974 et à laquelle sont présents Messieur Denis houle J.Jacques Légaré Lucien Rouette sous la présidence de M. J.Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'un circulaire des services de Protection et d'Environnement concernant les tuyaux circulaires en béton pour réseau d'égouts manitaires et réseau d'égout pluviaux

Ledture de lettre concernant des demandes de souscription pour les organisme suivant soit: La Croix Rouge Canadienne L'Inst. Nat. Pour les Aveugles et la Spciété Canadienne du Cancer.

La Cie de Transport St Maurice nous avise que leur compagnie n'est aucunement intéressée à sortir des limites des trois villes qu'elle dessert Actuellement.

L'U.R.des Caisses Populaire nous avsie que le Ier Fév. 74 des intérets seront dus au montant de #362.96.

La Société D'Agriculture du District de Berthier nous sollicite pour une anonce lors de l'Exposition Régionale de Berthierville.

RESOLUTIONS:

Sur proposition de Lucien Rouette seondé par J.Jacques Légaré il est résolu de nommer M.Denis Houle Maire suppléant Sur proposition de M. Lucien Rouette seondé par J.Jacques Bégaré et résolu de fixer les heures que le bureau du sectrés soit ouvert soit de : 9 hres a.m. à midi et de I½ hres à 4½ p.m.

Proposé par J.Jacques Légaré appuyé par Denis Houle et résolu que le salaire du sec-trés. soit de \$ 8,000.00 pour l'année 1974 et que le sec-trés. voit à l'entretien et réparation du réseau d'aqueduc et aussi des travaux municipaux.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que dérénavant la salle des délibérations du conseil sera prêtee après étude des demandes par les membres du Conseil aux conditions suivantes :

- I De remettre la salle dans l'état ou elle était (Propre
- 2 La Dite premission peut etre annulé en aucun temps.
- 3 De nommer un responsable pour la salle pour la ou les soirée ou journée ou la salle sera a leur disposition.

Proposé par Lucien Rouette secondé par Denis il est résolu de souscrire un montant de \$ 25.00 pour chaque organisme dont les noms précèdent plus haut.

Sur proposition de M. J. Jacques Légaré et résolu unanimement d'accepter le plan copie montrant la subdivision d'une partie du lot 252-2 du cadastre officel de la Paroisse de la Visitation de Pointe du Lac Tel que préparé par Roger Gélina s Arp. Géo.

0 4 FEV. 1974

Maire suppléant Denis Houle



0 4 FEV. 1974

		Section Générale	-
Chèque	no 5	Albert Thériault C.P. Pointe du Lac \$ 223.65	
	6	Annulé.	
	7	Receveur Génétale du Canada Impot 79.10	
	8	Receveur Général du Canada Timbres 80.00	
	9	La Comp. Bell Canada Inst ligne Alerte 280.72	
	IO	Thomas Bellemare et Fils déneigement 232.00	
	II	Paul Légaré Marchadises 66.83	
	12	Marcel Crete Frais convention soirée 274.66	
	I3	J.Pascal Hardware co Lte mac. Flambeaux = 95.14	
	I4	Hydro Québec Electricité 372.19	
	I5	Corp. dess sec-tér.s Mun. cotisation 50.00	
	16	Corp. Mun. du Comté St Maurice cotisat 400.00	
	17	Arthur Spénard Ass. surprime 40.00	
	18	Mme Lise P. Messier Copie de document 180.00	
	19	Ministre des Finances Mutations 7.00	
•	20	Dufresne Aluminium Plaque Hotel Ville 58.06	
	21	Provencher et Veilleux Loyer 150.00	
	22	A Guy Messier Déneigemen sable pierre 433.47	
	23	Marcel Crete Salaire de Janvier 240.12	
	24-29	9 Marcel Crete Salaire de Février 60.03	
	30	La Croix Rouge souscription 25.00	
	31	La Scoiété Can du Cancer souscription 25.00	
	32	L'INst Nat. po r les aveugles 25.00	
	33	Ministre du Revenu Impot janvier 84.40	
	3	Section Aqueduc	
	4	Banque Prov. du Canada intérets 4,860.00	
	5	Banque Prov. du Canada Frais de banque.	
	6	Maurice Doyon entretien camion 4.50	
	7	R.J.Bevesque répa de Pompe 234.35	
	8	Ls Geo Guilbert entretien aqueduc B*F II8.23	
	9	Marcel Crete salair pompier vol 190.00	
	IO	Roger Croisetière Travaux pompe elect. 121.05	
	II	Albéo Mazérolle travaux chauffage 376.54	
	12	Marcel Crete Entretien voyage aqueduc424.55	
	I3	Hydro Québec Elestricité	
	I4	Henri St-Pierre chauffage 192.57	
		n Esso service entretien camion pompe 72.07	
	I6	Marcel Crete Salaire de Janvier 240.12	
Cina ma		I Marcel Crete salaire de février 60.03	
		ion de Lucien et résolu unanimement d'accepter les	compte
compres	3 dar br	rěcèdent pour paiment.	

La séance est levée

leppe fugue Waire

sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU Lac Séance régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 Mars 1974 et à laquelle sont

_ 4 MARS 1974

présents Messieurs Lucien Rouette J.Jacques Légaré Claude Comeau sous la présidence de M. J.Philippe Dugré formant quorum. Le conseiller Denis est arrivé à 19.30 heures p.m. et le sed-trés. à relue les résolutions qui était déja inscrites.

Après la récitation de la prière et la lecture du proces verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoprées tel que lues.su r prop de Lucien Rouette CORRESPONDANCE:

La Société Canadadienne de Cancer nous remercie pour notre souscrption a leur campagne. 1974.

La Bibliothèque de la maurice nous demande de nommer un représentant pour sièger au sein de leur organisme.

La Croix Rouge Canadienne nous avisse qu(aussitot après une tragédie nouspoubons faire appel a leur service et nous signale une série de nos de téléphone pour les rejoindre.

M. Fernand Pérusse par appel téléphonique au sec-trés.

nous demande une rencontre concernant le service en commun
du service des incendies entre les deux Municipalit.

soit les datés du 14 ou du 21 Mars 1974

M. Rosario Crete fait parvenir par lettre en date du 5 févriær 1974 sa démission comme conseiller au siège no 6 pour raisons personnelles et remercie les membres du Conseil de leur bonne collaboration au cours des années passées.

RESOLUTION

Sur proposition de M. J.Jacqued Légaré et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Rosario Crete comme conseiller au siège no 6 depuis depuis le 5 Avril I948 soit I3 terme de 2 ans.

Sur proposition de M. J.Jacques Légaré il est résolu unanimement qu'une résolution de remerciement soit envoyée a M. Rosario Crete pour les nombreus services renduz à la Municipalité durant ces 26 ans au sein du Conseil Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Il est proposé par Klaude Comeau et résolu unanimement de demander au Directeur des Loisirs de Pointe du Lac s'il pouvait si pos iblè nous prêter des Chaises pour comblér la sable du Conseil vu que nous n'en n'avons pas aasez et M. Denis Houle le président des Loisirs nous assure de sa coolaboration Sur proposition de M. J. Kacques Légaré et résolu unanimenet de nommer M. J. Philippe Dugré comme représentant de notre Conseil pour le congres qui de tiendra en mai 1974 au terme de la convention qui lie Notre Corporation at a la Bibliethèque Centrale de pret de la Mauricèe.

Il est proposé par Lucien Rouette secondé par J.Jacques Légaré et résolu unanimement de nommer M. Jean Pierre Benoit Conseiller au siège no 6 en remplacement de M. Rosario Crete dont le terme expire au prochaine election 1974.

Il estvrésolu unanimement d'autoriser le sec-trés. a faire les démarche nécessaire pour l'achat de 8 chaises pour les assemblées du Conseil avec la collabotation de membresd du Conseil (pour couleur OR hauteur etc.

Section Générale

Chèque no 34 Ministre du Revenu impot 73 \$ 18.90 35 Corp. Mun. Visitation & 3000.00

Démis**s**ion de Rosario Crete siège no 6

-4 MARS 1974



_ 4 MARS 1974]

36	C. Pop. Pte du Lac(A. Thér.) \$	223.65
37	Ministre du Reven a Impot RRQ A	84.40
38	Receveur Générale du CanadaImpot	79.10
39 4	2 Marcel Crete salaire p.s.	60.03
43	La Com Bell Canada	169.23
44	Ministre des Finances mutations	21.00
45	Hydro Québec electricité pompes	192.36
46	Mme Jos Auger Mitaines pompiers	48.75
47	Arthur Spénard Ass. Mobilier etc	316.00
48	Provencher et Veilleux Loyer	I50.00
49	Formules Léagles Prov. Papetries	162.04
50	Luc Boisvert entretien salle 3 mois	20.00
5I	L.EqM Produtc accompte sur table	500.00
	Section Aqueduc	
<u>- 22−2</u>	25 Marcel Crete salaire	60.03
	Hydro Québec Electricité	
27	Henri St-Pierre Chauffage	61.38
28 I	Marcel Crete Pompier Volontaire	75.00
29	Ls Ger. Guilbert Travaux B-F	42.00
30	Marcel Crete Entretien voyage	48.00
3I	Pepin Esso Service Entretien camion	25.90
32	Germain Freres Réparation pompe	89.45
Il est j	proposé par Lucien Rouette appuyé par J	Jacques Léagré

d'accepter le paiement des comptes ci-avant décrit.

Suite de la Correspondance

Lettre de nos ingénieurs concernant une copie d'une lettre de la Schl concermant les égout 440-STP-I3

Lecture d'un rapport de statistique de la Bibliothèque centrale de pret de la Mauricie.

Le Groupe de la Visitation AA de Pointe du Lac nous avise que selon leur tradition de payer une contribution si minime que se soit et ils us ferons ferons parvenir un chèque.

La séance est levée

Marcel Crete sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce Ier Avril I974 et à laquelle sont présents Messieurs J. Pierre Benoit Lucien Rouette J. Jacques Léagré Claude Comeau Denis Houle sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum . Le conseiller J.Denis est absent a cause du décès de son épouse.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernie re assemblée les minutes en sont adoptées sur proposition de J Jacques Légaré appyué par Lucien Rouette tel que lues par le sec-trés.

_1 AVR. 1974

Lecture d'une lettre de Jean Banville Inc. avec des prix pour fauteuil pour table du Conseil soit pour chacun \$ 66.80 et la Maison Henderson Furniture.

Le C.E.R.M. nous sollicite pour notre adhésion a leur mouvement et la cotisation est de \$ 41.22

M. Domina Dubé de l'avenue Dionne demande au Conseil de la terre pour l'amélioration de la dite avenue. Circulaire de la Maison PLURITEC nous offrant leur service Lettre du Ministère de la Voirie montrant la copie d'une plan pour l'auroute 40. portant le numéro de dossier 184-73-III5

M. Jean Paul Boisbert Francois Guay William Bouchard et Mme Mariette Chenez demande chacun un permis de constructio La Compagnie LITOID Pointe du Lac '(Brique et Pierre Inc() demande une exemption de taxe pour les cinq prochaines années considerant que l'usine fut détruite par le feu a deux reprise en 1973é

Les F.I.C. nous demande des renseignement concernant les évaluation des Ecoles St-Yves St-Joseph et Notre Dame.

Lecture d'un circulaire de la Direction Générale des incendie concernat les tarif pour location de véhicules et équipement pour incendiew.ainsi qu'un projet d'entente pour l'organisation d'un service en commun entre les deux Municipalitées.

RESOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimiré des membres du Conseil quenous ne pouvons pas accepter la demande de terre pour lavenue Dionn de la part de M. Domina Dubé considérant que cette dite avenue nn'appartien pas a la Municipalité mais bien a chacun des propriétaires résidents sur cette avenue. et éatnt considere comme privée.

Il est proposé par J.Jacques Légaré et résolu unaniment que des permis de construction soit accordé à Mé Jean-paul Boisvert François Guay Mariette Chenez et M. W. Bouchard pour l'ouverture d'un mini-golf.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. a demander à la Compagnie LITOID Pointe du Lac, leur bilan Financier pour l'année 1973 afin d'étudier leur demande d'exemption de taxes.

En vertu de la LOI de l'entraide Municipale contre les incendie (ChapI 89 S.R. 1964, les membres du Conseil ont pris connaissance de cette directive et notre Municipalité ne srait pas en mesure de desservir une autre Municipalité considérant le fait que notre Municipalité ne possède qu'un engins pompe et ne peut prendre un telq engagement.

Donc comme nous avons une entente avec la Mu icipalité de la paroisse de Pointe du læ les sec-trés. est autorisé a convoquer les membres du Conseil de la Paroisse de Pointe du Lac pour une assemblée ajournée au bureau de la Corporation Municipale de la Visitation de POINTE DU lac le mercredi le 3 Avril 1974 à 8 hres p.m. dans le but de sollutioner ce problème.

Il est résolu unanimement que lors d'un décès du pêre de la mère d'un conjoint et enfants de l'un des membresd du Conseil





-1 AVR. 1974

Le sec-trés. est autorisé à acheter une couronne de fleurs et de faire chanter une messe, sur proposition de M. Lucien Rouette secondé par Denis Houle

Proposé par Lucien Rouette appuyé par Denis Houle et résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire le nécessaire concernant le projet d'amélioration de l'éclairage des rues avec une addition soit sur la route 2 en face de l'avenur Dagré. COMPTES tel que sug égéction Générale d'après croquis de l'hydro

	1
52 Ministre du Revenu Impot RRQ A.m \$	105.50
53 Receveur Général du Canada Impot a.c	98.88
54 Provencher et Veilleux Loyer	150.00
55 Caisse Popé Pte du Lac A Thériault vidanges	223.65
56 P.A. Gouin Lte March	193.89
57 Marcel Crete Papetrie frais de poste	52.80
58 Bruno Héroux travaux de déneigement	20.00
59-63 Marcel Crete salaire de avril	60.03
64 La Comp de téléphone bell	165.95
65 Imprimerie St Joseph carte appel incendie	57.46
66 Corp. Mun. dumCémté St Maurice cotisation	500.00
67 Formules Municipales Papetries	64.00
68 Continental Alphalste Pavage	31.88
69 Formules Légales Prov. Fapetries	29.72
70 Ministre du Revenu Pénalité	IO.00
7I Ministre des Finances Mutations	3.00
72 Bydro Québec Electricité .eclairage rues	179.83
73 A Guy Messier Déneigement transport	324.00
74 Vitrerie du Centre Dessus de bureau	40.50
75 P.V.Ayotte Papetries	23.72
76 Luc Boisvert Trvaux méhager	6.75
77 C.E.R.M. Trois Riviees adhésion	41.22
78 L.E.M. Product paiemnt de table	179.93
79 Paul Légaré Marchandises pour entretien	28.25
80 Fabrique Pointe du Lac Messe	5.00
Section Aqueduc	
33 Jean simard Soudure B-F	2 65 . 00
34-38 Marcel Crete Salaire de avril	60.03
39 Ls Geo. Guilbert Travaux aqueduc	104.00
40 Hydro Québec pompage	101.77
4I Marcel Crete Trvaux et voyage aqueduc	252.00
42 Henri St Pierre Chauffage	53.04
Sur proposition de Lucien Rouette secondé par J.I	Pierre benoit
il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent	t pour paiement

Proposé par le conseiller Dénis secondé par Le conseiller Lucien Rouette il est résolu unanimement d'ajournée la séance au mercredi le 3 avril 1974 à 8 heures p.m. au lieu ordinaire des séances (Bureau du sec-trés.

La séance est ajournée

J. Thilips

sec-tres.

Devide

Canada PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISTATION POINTE DU TA

Session ajournée de la séance régulière du Conseil tenue le Ier avril I974 et ajournée au 3 avril I974 au lieu et heure ordinaire des séance et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau J.Jacques Légaré Lucien Rouette sous la présidence de M. J.Philippe Dugré formant quorum. Le sec-trés. est aussi présent.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoztées sur proposition du conseiller J. Jacques Légaré secondé par le conseiller Lucien Rouette.

Après étude de l'achat de chaises pour les membres du Conseil soit 8 chaisses il est proposé par le conseiller Claude Comeau secondé par le conseiller Denis Houle et résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. a faire l'achat de 8 chaises de la Compagnie Henderson avec le prix à l'unité de 30.00 à 40.00 de couleur de matériel (OR)

- 3 AVR. 1974

Il est proposé par le conseiller L.Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu unanimementd8autoriser a demander sixpaxxible au ComselleuMu icipale de la Parmisseon de Pointe si ce serait possible d'avoir une copie de les prévisions budgétaire pour l'année 1974 pour étude.

Sur propositiondu conseiller Lucien Rouette secondé par le conseiller Claude Comeau et résolu unanimement de nomer M. Denis Houle J.Jacques Légaré et M. J. Philippe Dugré comme membre d'un comité d'étude en vue d'une entente de mise en commun d'un service incenide et que ce dit comité devra faire ses recommendation aux membres du Conseil a la prochaine assemblée régulière de notre conseil.

Proposé par Calude Comeau il est résolu unanimement que la séance soit levée.

sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC Séance spéciale de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 22 Avril 1974 et laquelle sont présents Messieurs J.Pierre Benoit Ludien Rouette J.Jacques Légaré Claude Comeau Denis Houle sous la présidence de M. J.Philippe Dugré Formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dermière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture de l'avis de convocation par le sec-trés. concernant les sujet suivants: Projet d'aqueduc et d'égout et nomination d'n conseiller pour finir le terme de M. J. Denis Garceau décédé.

2 2 AVR. 1974



Subvention \$46,193.00

Siège no 5 Gilbert Charette

demande de soumissions. auq**aaduc** egout. CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre par le Maire concernant un communiqué pour publication immédiate concernant une subvention provenant du Ministre des Affaires Municipales le Dr Victor C. Goldbloom au montant de \$ 46,193 pour permettre la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égouts. Ce Comminiqué à été annoncé par le député libéral du Comté de Maskinongé M. Yvon Picotte. It est proposé par Lucien Rouette appuyé par Claude Coemeau d'accepter les minutes de la dernière assemblée tel que lues, Proposé par le Conseiller Denis secondé par Lucien Rouette il est résolu que M. Gilbert Charette soit nommer conseiller au siège no 5 en remplacement de M. J. Denis Garceau décédé pour finir le terme, M. Claude Comeau est dissident sur cette résolution après avoir lui-même fait une autre proposition qui est resté sans secondeur, ayant comme candidat G.Lapierre.

Il est proposé par J.Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu unanimement d'autoriser la Firme Plurictec consultans N. Lefebvre Ing. à demander des soumissions pour le projet 3073 I-2 d'aqueduc et égouts dont les plans et devis devront

etre pris chez la Firme Pluritec Consultanys a

Les soumissions ssront reçues au bureau de la corporation jusqu'an 5 heures p.m. lundi le 6 Mai 1974 et seront ouvertes à une assemblée régulière du Conseil le 6 mai 1974 au lieu et heure habituel des réunions du Conseil Mun cipale. les soumissions devront etre accompagnée d'un chèque accepté

les soumissions devront etre accompagnée d'un chèque accepté de 7,000.00 ou plus et payable à l'ordre de la Corporation Mu icipale de la Visitation de Pointe du Lac.

La Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce sans aucune obliagation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires. Ne seront considérée que les soumis ions préoarée sur les formules fournies par le Consultants PLURITEC.

La séance est levée

.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Mai 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Densi Houle Claude Comeau J.Jacques Légaré Lucien Rouette Gilbert Charette J.Pierre Benoit sous la présidence de M. J.Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière les minutes sont adoptées tel que lues sur une proposition de Lucien Rouette secondé par Denis Houle Le Président de la Corporation du Moulin Seigneuriale amisnique le Dr Conrad Godin nous donne un shéma pour la restauration du dit moulin et demande au Conseil et à toute la popu lation de la Pointe du Lac leur appuie Morale et aussi physique concerant ce projet de monument historique.

0 6 MAI 1974

soumissions

Ouverture des soumissiosns pour extention d'aqueddc et dg égout.

M. Gaston Paillé \$ 6I, 518.85 Massicotte Fils 79, 859.65

Sur proposition du conseiller J. Jacques Légaré appuyé par J. Pierre Benoit il est résolu que les dites soumissions soient transmisent à Pluritec Conseltants pour une étude complète concernats ces soumissions et qu'un rapport nous soient transmise pour une prochaine assemblée.

Bibliothěque 7,900 volumes prêtés

Lettre de la Bibliothèque Centrale de Prets de la Mauricie concernant un hausse du cout per capita soit de.25

© 0.35 pour l'année I975. Il nY a pas eu d'augmentation depuis
I966 et vu l'augmentation des volumes et du cout de la vie
cette augmentation est justifiée considerant que dans la
Pointe du Lac un nombre de 7,900 volumes ont été empruntés.

Donc sur proposition du Conseiller Denis Houle secondé par J.Jacques Légaré et résolu que notre Conseil accepte l'augmentation des contributiond Municipale à0.35 per Capita.

Le Conseiller Claude Comeau donne avis de motion qu'a une prochaine séance un règlement sera soumis concer
Avis de motionnant un emprunt pour le financement du projet d'aqueduc et d emprunt 80,000. Q'égout dont les soumissions ont été ouvertes le 6 mai 1974. Lecture d'une lettre et rapport du Comité provisoire pour la Mise en commun du service des indendies.

Il est proposé par Gilbert Charette seondé par Claude Comeau et résolu unanimement que L es membres du Comité formé de J.Jacques Légaré Denis Houle J.Philippe Dugré soient mandatés pour la préparation du projet de mise en commun du service de protection contre les incenides et qu'un montant de \$25.00 soit remis au secrétaire du Comité M. Robert Parenteau pour les frais encourus.

Concernant le rapport du Comité inter-municipale, M. J. Jacques Légaré en est le président et M. Robert Parenteau est le secrétaire.

Lecture d'un lettre des Freres de L'INs. Chrét. de Pointe du Lac nous demandant l'installation d'une entrée d'eau d'eau au Moulin Seigneurial et s'engage a en défrayer le coût.

Des permis de construction sont demandés par les personnes dont les noms suivent soit: Roger Vallierres André Pagé Heleen Skidds J.Denis Auger Gaétan Lavergne Lucien Rouette Gilles Rouette Jean Rouette Yvon Rouette.

Après discussion des membres du Conseil concernant ces dits demandes Il est proposé par Gilbert Charette appuyé par denis Houle que dorénavant les demandes de permis de construction devront etres accompagnés des plans de la Constructionde la batisse afin que Conseil puisse en prendre connaissance.

Concernant les demandes de permis de construction sur la avenue André les membres du Conseil feront une étude de ces demandes vus qu'aucun service est en place présentement.

Il est proposé par Claude Comeau et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée ainsi que l'ordre du jour et agenda soit transmis au membres du Conseil avant les assemblées.

8 6 MAI 1974



Lecture d'une lettre d'invitation pour le congrès du C.R.D.-04 qui sera tenue hotellerie Le Baron à 7.30 p.m. le 8 mai 1974. Jacques Thibault Pierreville nous offre ses services sur nos appareil à incenides soit le jour ou la nuit et les réparations mineures sont fait sur place. no de téléphone 514-568-3802

Lecture d'une résolu adoptée par le Comité Exécutif des Commissaires de la Commission Scolaire Chavigny concernant une demande à notre Municipalité pour la construction de troittoirs sur la route no 2 et la rue Ste Marguerite sur une distance de un mille des Ecoles St-Yves et Notre Dame considérant que les élèves ont un mille et moins pour se rendre à l'école.

Concernant la demande pour la construction des trottoirs Il est proposé par J.Jacques Légaré secondé par Denis Houle il est résolu d'autoriser le sec-trés. à demander à notre avisuer légal la juridiction que notre Municipalité aux it concernant cette dema de et a qui reviendrais la Construction de ces dits trottoirs soit à notre Municipalité ou autres.

Lecture d'une lettre du Ministère des Terres et Forets du Québec concernant des installations de Points Géodésiques dans notre Municipalité

COMPTES:

Section Générale

Chèque no

8I Fabrique Pointe du Lac Messe\$ 5.00
82 Provencher & Veilleux Loyer 150.00
83 C.P. Pointe du ac Alb. Thér. Vidanges 223.65
84 Ministre du Revenue ImpotRRQ A.s.M. 84.40
85 Receveur Général du Canada Impot A.C. 79.10
86 Ministre des Finances Mutations 6.00
87 Service Scolaire Poinçonneuse 8.91
88 Paul Légaré Articles ménage 24.0I
89 La Comp Bell ^C anada Téléphone 94.56
90 Arthur Spénard Ass. Batisse 48.00
9I Louis Dugré Déneigement rues B-F 634.00
92 Hydro Québec Eclairage rues 179.83
93 Elie Loyer Déneigement rue 65.00
94 Annulé XXXX
95 Imprimerie St Joseph Papetrie 5I.II
96 Marcel Crete Timbres avis recomm photo 58.00
97 A Guy Messier Entretien Rues Pierre 192.00
§8- IOI Marcel Crete Salaire.p.s 60.03
IO2 Luc Boisvert Entretien Salle I4.00
IO3 P.V. Ayotte Papetrie 51.04
IO4 Maurice Gauthier Entretien Ind. B-F22.00
IO5 Hydro-Québec Elec Pompage. Sentinel I2.53
IO6 Thomas Bellemare Fils Chem. Hiver2, I 37.50
107 Robert Parenteau Projet inter Mun. feu25.00
Section Aqueduc
46 P.A. Gouin Ltee "atériaux aqueduc 66.37
47 Launier Lte répar. pompe 52.86
48-5I Marcel Crete Salaire p.s 60.03
52 Henri St Pierre Huile Nettoyage Fourn38.65
53 Marcel Crete Pompiers Vol 75.00
54 Hydro Québec Pompage 171.59

55 Germain Freres Ltes réparation Pompes 295.36

0 6 MAI 1974

CABRON LTEE matériaux aqueduc 344.95

57 Marcel Cr te ouvrir cahlet rép B-FI23.00

58 A Guy Messier Répa avec tracteur II9.00

59 Ls Geo. Guilbert "" B.F. 87.50

Sur proposition de Claude Comeau il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement;

0 8 MAI 1974

Sur proposition de J.Jacques Légaré secondé par Gilbert Charette ilest résolu d'ajournée la séance au lundi le I3 mai 1974 à 8 hres p.m.

Il est 24 heurs.

La séance est ajournée

J. Fhilippe Nugre Maire Moucel let to

Canada

province de quebec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac Session ajournée de la séance ordinaire du 6 Mai 1974 tenue le I3 Mai 1974 au lieu et heure ordinaire des séances de la susdite Corporation et à laquelle sont présents à l'ouverture de l'assemblée Messieurs J.Pierre Benoit Gilbert Charette Lucien Rouette J.Jacques Légaré Denis Houle sous la présidemce de M. J.Philippe Bugré formant quorum.

Le conseiller Claude arrive à l'assemblée à 8 hres 30 Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptées sur proposition Lucien Rovette appuyé par Gilbert Charette. CORRESPONDANCE:M. J.Jacques fait ajoutér à l'agenda le rapport du Comité Inter Mun. incendie. adopté.

Le Groupe Zurichd'assurance nous transmet un chèque en paiedment d'un accident pour bris de B-F. par Aliments Champlain. au montant de \$ 316.45

Le Groupe Royal assurance nous transmet un avis pour une réclamation parvenur de M. Michel Dupré à notre Municipalité et que aucune responsabilité de la part de notre Municipalité

Le Ministère de l'agriculture nous transmet un circulaire en rapport avec les personnes qui désirent prendre des vacance sur des fermes du Québec dans le milieu rurale dont le cout est pour le gîte et le couvert environ IO.00 par jour par personne et c'est'signé par Marcel Belzile aménagiste. RESOLUTIONS:

Il est proposé par Jé Jacques Légaré secondé par Chaude Comeau il est résolu de libérer la soumission de Massicotte Fils Ltee du Cap de la Madeleine en le remerciant de sa soumission et d'autoriser le sec-trés. à la lui faire parvenir sous pli recommandée.

Le rapport des ingénieurs PLURITEC concernant l'étude des soumissions nous indique que le plus bas soumissionnaire en l'occurence Gaston Paillé à 61,518.85 est en tout con-

13 MAI 1974



forme aux plans et devispréparé par hes ingénieurs.
et sur ce il est proposé par Denis Houle secondé par
J.Jacques Légaré et résolu que une demande soit faite à la
Commission Municipale de Québec pour une rencontre avec les
Membres du Conseil afin d'étudier le projet d'un rêglement
d'emprunt pour le financement de ce projet,

Il est proposé par J.Jacques Légaré secondé par Claude CoMeau il est résolu d'accepter le projet de subdivision du lot
265 I5-I 265 I5-2 265-I8 à 265-40 267-I-4 du cadastre offi
ciel de Pointe du Lac dont les propriétaires actuel sont
Las Congrégation des Freres de l'instruction Chrétienne tel
que préparé par Roger Gélinas arp. Géo. de Trois-Rivières
Il es proposé par Denis Houle secondé par J.Jacques Légaré
il est résolu d'autoriser le sec-trés. à faire l'achat de
7 cartable de grandeur légale pour les membres du Conseil.
Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil à faire

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil à faire poser de la pierre dans la rue Rouette ainsi que dans les entrées de rues longeant les rues principales.

Il est proposé par JéPierre Benoit secondé par Gilbert charette d'autoriser des permis de construction à Messieurs Adélard Rouette pour deux maisons dont les plans nous été fournis ainsi qu'à Héleen Skidds Charlemagne Trahan Yves Lajoè Il est proposé par Denis Houle secondé par J. Jacques Légaré il est résolu aussi d'accorder des permis seulement avoir les plans en main par le sec-trés. à Messieurs Lucien Rouette pour deux maisons ainsi qu'a M. Gaétan Lavergne une maison. Rapport du président du Comité Inter Municipale pour la protec tion contre les incendies et aynt fait l'inventaire de ce que notre Municipalité possède soit un camion pompe qui est evalué àprès les subventations lors de l'achat ainsi que la dépréciation l'évalaution est de 3,000.00. aussi dans le rapport verbal forni par le président une étude est aussi faite sur l'emplacement d'un futur poste de pompier qui vu que notre Municipalité possède déja un terrain sur le chemin Ste M Marguerite une option sur le terrain vis-a-vis le dit terrain avec front sur la rue Ste Marguerite devra etre pris immédiatement.et M. J.Philippe Dugré est autoriser a faire les démarches nécessaire à ce projet

Le conseiller Lucien Rouette demande au président de l'assemblée à autorisation de se retiser de la table du Conseil pour discuter d'affaires qui le concernant soit permis de construction améliorations de rues.

Sur proposition de Gilbert Charette il est résolu unanimement que la séance soit levée · il est 23 heures 45 mi.

sec-trés

Maire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC Session spéciale dûment convoquée par M. J.Philippe Dugré le maire tenue le 27 Mai 1974 de la susdite Corporation au lieu et heure ordinaire des séances et à laquelle sont

13 MA) 1974

sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau Jacques Légaré Lucien Rouette Gilbert Charette J.Pierre Benoit sous la présidence de M. J.Philip pe Dugré formant quorum

par Claude Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées sur proposition de Lucien Rouette scondé

L'avis de convocation comportait, Projet d'aqueduc et égout Amélioration de rues.

Vu que tout les membres du Conseil sont présents M. Claude Comeau propose d'ajouter à l'agenda; étude pour achat de terrain de M. René Dugré suite à une option prise sur le dit terrain.

Proposé par Gilbert Charette et secondé par J.Pierre Benoit il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel qu'amandée. CORRESPONDANCE:

Lettre du Ministère de la Santé concernant une plainte de contribuables de l'avenue Rouette concernant les égouts saniatire de Mme Nicole Guay l'avisant de bien vouloir améliorer sa fosse septique sur sa propriété.

Lecture par le sec-trés. d'une lettre de M. Gaston Paillé pour une extension de soummission jusqu'au 6 juillet 1974 sans aucune augmentation de sa part.

Concernant le projet d'aqqeduc et d'égout les membres du Conseil se sont rendus à Québec pour demander une subvention additionnel pour ce projet qui ce rajoutera à celle déja accordée au montant de 46,200.00 afin d'alléger les fardeaux des taxes pour les usagers de ce projet et la réponse pour cette addition devra nous être fournie vers le 3 par 1974 afin que nous puissions faire les calcules nécess saire pour les modes de taxation, afin de préparer notre règlement d'EMPRUNT A

Il est proposé par J.Jacques Légaré secondé par Gilbert Charette que demande soit fait au Gouvernement Provinciale par l'entremise de Député de Maskinongé M. Ivon Picotte pour les rues de notre Municipalité soit recouverte de pavage considérant que plusieurs des dites rues tont les terrain sont tous occupés par des habitations unifamiliales.

Les rues dont nous demandons qu'elles soit pavées en Alsphalte dont les noms suivent représente une longueur d'environ 6,000 pieds lin.

Rue De Tonnancour, rue Du Ruisseau, rue Champlain Avehue Rouette Ave Ricard Ave Michel, Ave René rue Dugré.

et que Copie de cette résolution soit transmise le plustôt possible à M. Yvon Picotte Député

M. J.Pierre Benoit secondé par Claude Comeau et résolu de donné avis de motion qu'a une prochaine séance un règlement sera présenté afin de règlement les ponceaux pour les entréees priéées de chacune des nouvelles constrution afin que personne n'obtrue le passage des eaux lors de la fonte de la neige

2 7 MAI 1974





27 MAI 1974

29

Il est proposé par Denis Houle soncondé par Lucien Rouette d'autoriser le sec-trés. a faire l'achat d'un tuyau de fer pour l'égouttement d'une partie de L'Avenue DUGRé et ce le plustôt possible afin que si le pavage est fait , nous ne soyons pas sans l'obligation de brisé le dit pavage car le dit tuyaux sera posé en dessous de la dite avenue, la grosseur du dit tuyaux devra etre appropriété d'après la nomes établie pour l'écoulement des eaux.

Il est proposé par J.Jacques Légaré secondé par Denis Houle etv résolu que le conseil Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac fasse l'acquisition d'un terrain faisant front sur le chemin Ste Marguerite dont le propriétaire actuel est M. René Dugré avec les grandeur mentionnées sur l'option soit du côté de Rosario Crete d'une profondeur de IOO pieds du côté de René Dugré de I4O pieds

et d'une largeur de I50 pieds. vu que notre Municipalité possède déja un terrain situé vis-a-vis ce dit terrain d'une superficie de #00par 200 pieds une échange sera faite soit que la Municipalité donne au vendeur une partie de terrainde 50 pieds par 400 pieds soit 20,000p@ à 0.10 et le vendeur donneen échange I8,000 pc à 0.12 d'ou une différence de I60.00 et dont un montamt de \$ 16.00 pour l'option qui se termine le I4 Juin I974, et a été signé par René Dugré vendeur

J. Phil. Dugré maire et Claude Comeau Conseiller Il est proposé par J. Jacques Légaré secondé par Denis et résolu unanimement de donner avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera présenté pour l'achat d'un terrain de M. René Dugré faisant partie intégrande d'un échange entre le venduer et l'acheteur.

Il est proposé par Lucien Rouette secondé par J.Pierre Benoit et résolu d'engager un arp. géo. afin de déterminer les limites du projet d'achat du dit terrainpour préparer un contrat.

Comptes Section Générale

108	Denis Houle Frais de voyages auto	\$ 41.00	
I0 9	Marcel Crete Décenses de voyages àQuébe	c I43.00	
	Animal Mort et frais photocopies		
ID9	Henri St Pierre Huile chauffage	37.40	
III	Hydro Québec Eclairage des rues	I79.83	
II2	Ministère des Finances Mutations	I4.00	
II3	CANRON LTEE Matériaux	3.16	
II4	Henderson Lte Chaises de bureau	312.08	
117	La Comp de Télép. Bell Canada	I07.L3	
II5	Imprimerie St Jpseph Papetrie	21.77	
II6	Le Service Scolaire Enr Livre dél.	44.00	
Il lest résolu à l'unanimité des membres du Conseil			
d'ac	cepter les comptes qui précèdent pour paier	ment.	

La séance est levée

Stilipe Vagraire

canada

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA Pointe du Lac

Session régulière de la susdite corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 juin 1974 eet à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau J. Jacques Légaré Lucien Rouette Gilbert Charette J. Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Philippe Dugré.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblées les minutes en sont adoptées sur proposition de Gilbert Charette appuyé par Chaude Comeau. Correction de fautes d'orthographes du sec-trés. sont initialée par le Maire.

A l'ordre du jour sont agouté la question de zonage et copie de budget que le secêtrés. devait fournir à la Paroisse de Pointe du Lac .

CORRESPONDANCE

Concernant le projet d'aqueduc et égout aucune nouvelle nous sont parvenue concernant l'augmentation de la subvention et par conséquent nous ne pouvons compléter l'étude du mode de taxation pour le financement de ce projet. RESOLUTIONS:

Il est proposé par le conseiller J. Jacques Légaré secondé par le conseiller Lucien Rouette de rescinder la résolution adoptée en date du 27 Mai IS74 concernant une option sur le terrain de René Dugré P. 257.

Sur cette résolution M. Gilbert Charette Conseiller demande option terrain le vote. le vote est pris , résultats 6 en faveur de cette résolution.

> Il est proposé par J. Jacques Légaré appuyé par Gilbert Charette et résolu que le Conseil Municipale de la Visitation de Pointe du Lac fasse l'acquisition d'un terrain faisant front sur le chemin Ste Marguerite, cette acquisition faisant partie d'un échange entre lM. René Dugré et la dite Corporation selon une option signé par René Dugré, J. Philippe Dugré et Claude Comeau en date du 3 juin 1974.

Il est proposé par J. Jacques Légaré secondé par Gilbert Charette et résolu d'autoriser le sec-trés. à demander à la firme Røger Gélinas Arp. Géo. pour préparer le projet de su b division d'un terrain portant le numéro P. 257 dont les propriétaire sont M. René Dugré et La Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac (Terrain des puits) lesquels terra ins faisant partie d'une option signée par René Dugré et Le Maire J. Philippe Dugré ainsi que le conseiller Claude Comeau en date du 3 juin 1974

Il est résolu unanimement d'accorder un permis de construction à M. Gilles Rouette pour une construction avenue Ricard . cette demande de permis est accompagnée de la copie du plan pour la construction d'une maison.

Il est proposé par Claude Comeau secondé par Denis Houle et résolu d'autoriser le sec-trés. a demander des soumissions pour la ceuillette des ordures ménagères avec un contrat de 5 années. Sur cette résolution concernant la durée du contrat un vote est pris soit 2 conseillers pour la dite

3 JURI 1974

Vote 6 en faveur rené dugré

Demande soumission vidanges



résolution et trois(3) sont contre la dite résolution et un(I) ne se prononce. donc la dite proposition est rejetée.

Il est proposé par le conseiller J.Jacques Légaré appuyé par le conseiller J.Pierre Benoit et résolu d'autoriser le sec-térs. à demander des soumissions pour la ceuillette des ordures ménagères pour un contrat de 2 années.

Le vote est demandé et le résultats est le suivant: trois(3) pour la dite proposition (2) deux ans deux (2) contre la dite proposition et un(I) s'abstien de voté. Donc cette résolution est adopteé.

la demande de soumission pour la ceuillette et le transport des ordures ménagères dans les limites de la Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac Village devra etre faite par le sectrés par avis public.

Les soumissions devront etres dans une enveloppe cachetée et porter les mots (soumission pour ceuillette et transport d'ordures nénagères)

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'ouverture de l'assemblée qui aura lieu la Mardi le 2 juillet 1974 à 8 hres p.m.

les ou la soumission(s) devront etre accompagnées dou chèque visé, tiré sur une banque à chartre de la Province de Québec ou sur une Caisse Populaire Desjardins pour un montant égal à dix (10%) pour cent du montant annuel de la dite soumission payable à l'Ordre de la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac.

Les cautionnement de garantie des soumissions qui ne seront pas acceptées seront retournés dans les trente(30) jours suivants l'ouverture des soumissions qui aura lieu le 2 juillet I974. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Le nombre de logements ainsi que tout autres documents relatigs à a cette demande de soumissions peuvent être obtenues au bureau de la Corporation 2699 Notre Dame Pointe du Lac.

3I5 logements permanets et II5 saisonniers.

Il est proposé par Claude Comeau secondé par J.Jacques Légaré et résolu que demande soit faite à un ou des dessinateurs pour un projet d'amélioration de notre plan de réseau d'aqueduc d'après les informations fournis par le sec-trés.

Ce ou ces dessinateurs devront(a) rencontrer les membres du conseil afin de discuter de ce projet afin d'en arriver a une entente entre les deux parties.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la demande par résolution de Comité Exécutif des Commissaires de la Commission Scolaire Chavigny en date du 8 Avril 1974 concernannt que des trottoirs soient faits sur la route 2 et la rue Ste Marguerite sur une distance de un mille des Ecoles Notre Dame Pointe du Lac et St-Joseph du meme endroit, est présentement à l'étude et d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir copie de cette résolution aux autorités concernéss Il est proposé par le conseiller Claude Comeau apppyé par le conseiller J.Jacques Légaré et résolu qu'un ou une secrétaire soit engagé(e) pour remplacer le sec-trés. Marcel Crete lors de la confection ou la revision du rôle d'évaluation de notre Municipalité.

3 JUIN 1974

M. Denis Houle demande des explications concernant la demande de la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe du Lac pour l'obtention de notre Rapport Financier 1973 ainsi que le Budget 1974 en rapport d'une demande du Comité Inter Municipale a savoir pourquoi le sec-trés. n'a pas donné suite a cette demande et la demande n'a jamais été présenté a notre Conseil ,ce qui un peu mis le comité inter municipale pour la mise en commun du service des incendie de notre Conseil Soit M. J.Jacques Légaré J.Philippe Dugré et Denis Houle dans l'embarras de répondre à cette question.

Alors Marcel Crete sec-trés. prends la part de responsabilit de cette lacune et s'en excuse publiquement, mais que maintement nant le tout est rentré dans l'ordre.

Comptes

3 JUIN 1974

Section Générale

II8 Provencher& Veilleux loyer \$	I50.00			
II9 Albert Thérmault vidanges	223.65			
I 20 E Lucien Béland Vérification	390.00			
I2I A Guy Messier Sable et Pierre	224.28			
I 22I 25Mardel Crete Salairep.s	60.03			
I26 Luc Boisvert entretien bureau	II.25			
I27 Ministre du Revenu Impot RRq A.m	105.50			
I28 Receveur Général Canada Impot A.c	98.88			
I29 P.Q. Gouin Ltee Matériaux	9.36			
I 30 Hydro Québec	69.02			
I3I Formules Légales Prov Papetries	5.10			
I32 Marcel Crete Photocopie timbres avis	108.00			
数数 Section Aqueduc				
60 E Lucien Béland Vérification	284.50			
6I-64 Marcel Crete Salaire p.s	60.03			
65 Hydro Québec Energie de pompage	114.14			
66 Ministre des Finances Garantie Voirie	25.JO			
67 Hydro Québec Pompage	227.97			
68 Marcel Crete Pompiers Volontaires	150.00			
69 A Guy Messier Travaux aqueduc avec pelle	189,00			
70 - Ls Geo, ^G uilbert ^T ravaux entrée d'eau	91.00			
7I Marcel Crete ^T ravaux aqueduc	I32.00			
72 Pepin Esso Service entretien pompe	48.54			
Sur proposition de M. Claude Comeau secondé par Gilbert				
Charette et résolu d'accepter les comptes qui précèdent				
pour paiement.				

La séance est levée

Thilippe Deege Maire Macalle

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

COMPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporatiom tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce 6 Juin 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau Lucien



Maire suppléant

Avis de Motion Zonage

incendie

Rouette Gilbert Charette J. Pierre Benoit sous la présidence de M. Jphilippe Dugré Formant quorum.

M. J. Jacques Légaré est absent.

Lecture de l'avis de convocation par les sec-trés. a savoir: Projet d'aqueduc et d'égout, le rège Lamnt d'emprunt le mode de financement, le mode de taxation.

Avis de motion concernant un projet de règlement de zonage, Demande de vente d'eau à la Compagnie BAU*VAL,

Rapport du comité intermunicipale du voyage à Quéhec.

Demande de tarff pour photocopie à la Paroisse de Pointe du Lac Etude de tarif pour sortie du Camion incendie hors des limites du Village. Les minutes sont adoptées sur proposition de Claude, Résolutions: Comeau appuyé par Lucien Rouette tel que lues. Il est proposé par Le conseiller Claude Comeau appuyé par le

conseiller Denis Houle et résolu que M. Gilbert Charette soit nommer Maire-Suppléant pour notre Conseil,

M. Denis Houle appuyé par Claude Comeau donnent avis de motion quUn règlement de projet de Zonage soit présenté à une prochaine assemblée du Conseil.

M. P. Philippe Dugré fait un rapport concernant le comité intermunicipal de leur voyage à Québec concernant la mise en commun du service des incendies et demande à ce que le sec-trés. communique avec un représentant de la Maison Pierre Thihault de Pierreville afin de faire une estimation de l'inventaire de notre équipement contre les incendes et cette résolution est proposée par le Conseiller Denis Houle ັ່ງ ມາ 1976 appué par J.Pierre Benoit.

> Il est résolu unanimement qu'une demande de tarif soit fait à la Corporation Muricipale de la Visitation de Pointe du Lac pour les photocopies que le sec-trés. doit faire concernant l'ordre du jour mutations, etc.

Tarif Camion Considerant que depuis déja plusieurs années notre service des services (Camion-pompe) dessert la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe du Lac.

> Considérant que depuis ce temps le taif n'a jamais été modifie Considérant l'augmentation du coût de la Vie;

em conséquence il est proposé par le conseiller Denis Houle secondé par & audex & audex & Gilbert Charette et résolu qu'un nouveaux tarif soit chargé à la Corporation Municipale de la de Pointe du Lac pour les sortie du Camion incendie das leur limites à savoir: \$300.00 pour la première heure ou fraction d'heure et \$ 150.00 par heure additionnelle ou fraction d'heures addition

Claude Comeau Sur Cette résolution le conseiller demande le vote: Résultat du vote; tout les conseillers présents sont unaniment à l'adoption de cette résolution. adopté.

REGLEMENT 105

pour parayer les travaux projetés.

Extension d'aqueduc et égout, emprunt par obligation de\$80.000. Attendu qu'il est devenu nécessaire de procéder à des trawaux d aqueduc et d'égout manitaire dans lessecteurs rue de la Station et d'environ I,000pieds avenut st-Charles dans la Muuicipalité de la Visitation de Pointe du Lac Attendu que le coût des travaux est estimé à \$ 80,000.00 Attendu qu'il est'nécessaire d'effectuer un empunt par obligations ATENDU QU'un avis de motion a été donné zéguliè-

Enc Conséquence, il est proposé par le Conseiller

Denis Houle appryé par le conseiller Gilbert Cha
Rette et résolu qu'un règlement portant le numéro

105 soit et est adopté; et qu'il soit statué et décréte
par ce règlement comme suit:

I- Le conseil est autorisé à procéder ou à faire procéder à la construction d'extension aux réseaux d'aqueduc et d'égout manitaire dont le numéro de dossier est 4690 -AE-I monformément aux plans et devis préparés par la Firme PLURITEC ingénieurs Conseils setv portant les nos 3073 Iet 2 en date du 5 Octobre I973 et autoriser par Le service de l'Environnement du Gouvernement du Québec par M. Gilles Jolicoeur Ing. M.Sc. Directeur des Services de protection et de l'environnement en date du 9 novembre I973, et joints au présent règlement et pour en faire partie intégrant;

- 2- Le conseil est autoriser à dépenser une somme n'exédant pas \$ 80,000.00 pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette a emprunter ay moyen d'une émission d'obligations, jusqu'à concurrence du même Montant.
- 3 Ces obligations seront en couputes de \$ 100.00 pu multiples de 100.00.
- 4- Elles seront paybles au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas à la Banque Provinciale du Camda de Trois-Rivières
- 5- Les obligations seront datées du Ier septembre Et seront remboursable en séries, en 30 ans, conformément au tableau u qui sera fourni par la Commission Municipale de Québecet en A faisant partie comme si au long Récité
- 6 Un intéret à un taux n'éxédant pas $10\frac{1}{2}\%$ l'an sera payé semi-annuellement à chaque année sur présentation et remise à échéances des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- 7 Les obligations seront signées par le maire et les secrétaire trésorier. Un fac-similé derdaingique du maire et du secrétaire-trésorier sega imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts.
- 9 Il est par le présent règlement imposé, et sera prélevé chaque année sur les biens-fonds imposables situés dans le secteur dont le projet d'extension d'aqueduc et d'égout sataire sera fait une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque abnée, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau fourni par la Commission Municipale de Québec, la dite taxe spéciale ne devant être prélemée que si les revenus nets de la compensation prévue au règlement présent sont insuffisant.

S JUIN 1974





6 JUIN 1974

IO- La compensation sera exigible de tout propréétaires de terrains maisons magasin batiement et locataire et occupant situés dans le secteur décrit dans le dit règelement et où les services d'aqueduc et d'égout seront installés. Le tærif pour le service d'aqueduc est déja établie à 90.00 annuellement par l'article II du règlement no 97.

Pour le service d'égout le tarif de compensation annuellement sera de \$ 40.00 ce qui fait un total pour le dit secteur de \$ 130.00 aqueduc et égout.

II Le présent règlement entrera en vigueur conformément a la loi.

Adoptée.

Il est proposé par le conseiller Denis Appuyé par le conseiller Gilbert Charette et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire au montant de 72,000.00 en attendant le produit de la vente des obligations pour notre emprunt de \$ 80,000.00

Il est proposé par le conseiller Denis Houle et appuyé par le conseiller Gilbert Charette et résolu que le règlement no IO5 pourvoyant à la construction d'extension d'aqueduc et d'égout secteur rue De La Station et Avenue St Charles et à un emprunt de \$ 80,000.00 soit soumis aux electeurs propriétaires d'immeubles imposable du secteur ci-haut décrit, lors d'une assemblée publique qui sera tenue le I7 juin I974 à 7 haures p.m. du soir à Hotel de Ville Pointe du Lac 2699 Notre-Dame (Salle du Conseil

M. Claude Comeau donne les prix de tuyaux pour réparation sur l'avenue Dugré soit: I2 Gauge 4.9I le pied plus les taxes I4 gauge 3.62 lepied et I6 gauge 3.26 le pied. Après étude il est suggéré de prendre des informations sur le prix du tuyau en ciment béton armé.

Sur proposition du conseiller Lucien Rouette il est résolu d'ajourner la séance au 18 juin 1974 au lieu et heure ordinaire

La séance est ajournée.

Maire

ec=trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC Procès verbal Règlement no 105

Procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables sur secteur Rue De La Station et d'environ I,000 pieds Avenue St Charles Dans La Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac pour l'adoption du règlement no 105 pourvoyant à la construxtion d'extension d'aqueduc et d'égout sanitaire et à une emprunt de \$80,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à l'Hotel de Ville de Pointe du L Lac Visitation le I7 juin I974 à 7 heures du soir sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le Maire.

Le secrétaire trésorier donne lecture du règlement no IO5 ainsi que l'article du Code Municipalr 758

Après deux(2) heures d'attente, conformément à la loi,

1 7 JUN 1974

aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

SOU SEC.

Thilippe Augre Maire

Président de l'assemblée

Vec-trés.

secrétaire de l'assemblée

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC Session ajournée de la séance spéciale du 6 juin 1974 tenue le 18 juin 1974 au lieu et heure ordinaire des séances, àt à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Lucien Rouette Gilbert Charette J.Pierre Benoit sous la présidence de M. J.Philippe Dugré formant quorum.

M. Claude Comeau et J.Jacques légaré sont absents.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptées sur proposition de M. J. Pierre Benoit appuyé par M. Lucien Rouette.

Considérant que cette assemblée est une ajournement d'une séance spéciale, h'ordre du jour et l'agenda doivent les mêmes à suivent.

Il est proposé par le conseiller Gilbert Charette appuyé par le conseiller Lucien Rouette il est résolu que le procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires od'immeubles imposables pour l'approbation du règlement no IO5 soit et est adopté tel que lu; qu'il soit consigné aux archives de cette corporation.

Lecture par le sec-trés. d'une copie de résolution adopté par les membres du Conseil Municipale de la Paroisse de Pointe du Lac à une assemblée régulière de leur Conseil. Le texte de la résolution se lisant comme suit:

Il est proposé par le conseiller Robert Parenteau et résolu unanimement que suite à une demande de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac pour établir un tarif de photocopie soit de 0.25 par photocopie.

Lecture d'une autre résolution adopté par les Membres du Conseil Municipale de la Paroisse de Pointe du Lac à leur assemblée régulière se lisant Comme suit:

Il est proposé par le conseiller Robert Parenteau et résolu unanimement: La Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac par résolution adoptée à leur séance du 6 juin 1974 avise la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe du Lac qu'un nouveau tarif soit chargé pour la sortie du camion-incendie soit 300.00 pour la Ier heure et de 150.00 par heures additionnelles;

Considérant que suite à l'entente daté du 2 février I965 engageant les deux Municipalités que le versement initial de \$ 500.00 a été versé et accepté pour l'année I974 et que cette année est déja très avancée;

1 8 JUIN 1974



Tarif Camion incendie

1 8 JUIN 1974

Considérant le montant prévu au budget 1974 ne permet pas des déboursés additionnels ou augmentation.

Proposé par le conseiller Robert Parenteau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, de prendre en considération votre demande de hausser le tarif du service inæ cendie; qu'une étude soit apporté à la préparation du prochain budget pour 1975. adoptée.

Il est proposé par le Conseiller Denis Houle appuyé par le conseiller Lucien Rouette et résolu que le coût pour les sorties du Camion-incendie (Tarif) reste le même soit \$ 50.00 par heure tel que convenu d'après l'entente et ce jusqu'au 2 Février 1975.

Cependant, considérant l'augmentation du coût de la vie exxxxxxxxxxxxxxxxxx nous devrons à l'avenir ajouter le coût de la main-d'eeuvre (pompier volontaire) au coût du camion incendie soit: \$ 50.00 par heure pour le camion incendie et avec en plus le coût des pompiers volontaire pour les sorties dans la paroisse de Pointe du Lac. adopté.

La séance est levée sur proposition de Gilbert Charette appuyé par Denis Houle.

La séance est levée.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 25 juin 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau J. Jacques Légaré Lucien Rouette Gilbert Charette J. Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du pro cès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues sur la proposition de Gilbert Charette appuyé: par Lucien Rouette.

Lecture par le sec-trés. de l'avis de convocation signifié à tout les membres du Conseil soit:

Etude problème d'aqueduc dans les secteurs Rouette de Tonnancour et Michel

Réduction de vitesse à 30m.ph. à la sortie Nord du Village de Pointe du Lac.

Etude d'un problème d'un fosté et traverse et passage d'eau sous la route no 2 est situé entre les lignes de terrain de M. Claude Bisson et Richard Tétrault du coté sud et de côté Nord vis a vis l'avenue Jobidon.

Une pétition est présenté au Conseil par les résidents dusecteur chemin Ste Marguerite y compris les rues et avenues avec tout les signatures demandant un meilleur service d'eau M. Gérard Dubé route 2 est est aussi présent

Contrat sondages

option sur terrains pour sondages

pose valve guerite

raccordement avec Paroisse

cout Installation compteur et débimètre

vote 5 pour I dissident

limites

Fossé route 2 ESt coté NORD

Il est proposé par le conseiller Gilbert Charette appuyé par le conseiller Lucien d'autoriser le Maire et le sec-trés. à signer un contrat avec M. R.J. Levesque en vue d'effectuer des sondages afin de déterminé l'endroit, la qualité et la quantité d'eau nécessaire pour construire un nouveau

puit et de faire rapport au Conseil dans les plus brefs délais Il est proposé par le conseiller J. Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu d'autoriser le Maire et le sectrés. a prendre une du des options sur des terrains qui serviront pour effectuer des sondages pour la construction d'un puit pour alimentar notre réseau d'aqueduc.

Il est proposé par le conseiller Claude Comeau secondé par le conseiller Gilbert Charette d'autoriser le sec-trés. 6 po ste mar | à acheter et faire poser une valve de 6 po de diamètre sur la conduite principale sur le chemin Ste Marguerite entre les propriété de Rosario Crete et M. Roland Rouette et ce le plus tot possible. adopté.

> Il est proposé par le conseiller Lucien Rouette appuyé par le conseiller Denis Houle et résolu d'effectuer le raccordement entre le réseau du Village et celui de la Paroisse sur le chemin Ste Marguerite le plustot possible.adopté. Il est proposé par le conseiller J. Jacques Légaré appuyé par J.Pierre Benoit et résolu d'autoriser le Maire et le sec-trés. à faire les démarches nécessaire en vue de connaitre le coût de l'installation de compteur d'eau à l'entréw d'eau du réservoir ainsi qu'a la sortie pour la consomme mation

Sur cette proposition M. J. Jacques Légaré demande le vote:

Le tote est comme suit 5 pour la proposition et M. Denis Houle est dissident sur cette proposition.

Il est proposé par le conseiller Denis Houle appuyé par le conseiller Gilbert Charette et résolu d'autoriser le Maire et le sec-trés. à faire installer un débimètre à la sortie d'eau du puit actuel dans le 6 ie Rang St Charles. Marcel Crete le sec-trés. doit s'absenter de l'assemblée pour répondre à un appel d'incendie et M. Gilbert Charette devient secrétaire Ad Hoc.

Il est proposé par le conseiller Gilbert Charette appuyé par le conseiller J.Pierre Benoit et résolu que demande vitesse 30m.p.hsoit faite au Ministère des Transport et Communications Gouvernement Provinciale que les limites de vitesse soit réduite à 30 m.p.h. à la sortie nord du Village de Pointedu Lac (Chemin Ste Marguerite) considérant le nombre de plus en plus de résidents de ce secteur. Adopté

> Il est proposé par Denis Houle et appuyé par Claude Comeau et résolu d'autoriser le sec-trés. à demander à la (Voirie Provinciale de faire un fossé du côté NORD de la route 2 en direction EST depuis M. J. Guy Gagnon jusqu'au cours d'eau existant. Cette proposition est adopté à l'unanimité.

La levée de l'assemblée est demandée par Denis Houle appuyé par Claude. Comeau.

Il est IO heures p.m. la séance est lev

*4∧*Waire



PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUMICIPALE DE LA VISITATION POLITE DU LAC

Session régulière de la susdite corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 juillet 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau J. Jacques Lé garé Lucien Rouette Gilbert Charette I. Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Philippe Dugré, le Maire.

Après la prière et la lecture au procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptés sur proposition JJac-u ques Légaré se condé par Lucien Rouette avec la modification suivantes: Gilbert Charette devient secrétaire AD Hoc après la résolution sur la demande de limites de vitesse de 30 MPH

Correspondance:

Lecture d'une lettre de M. Albert Thériault demandant une Extension de son contract pour la ceuillette et le transport des ordures ménagères jusqu'au mois de décembre 1974 au même Taux actuel.

Lecture de rapport du Comité Inter-Municipale concernant les réunions de ce dit Comité en dates de et 5 juin 1974 29 mai 1974 9 mai 1974

Lecture d'ane copie de Résolution du Conseil Municipale de la Paroisse de Pointe-du-Lac concernant la prise en position en rapport avec la mise en commun du service des Incendies la dite résolution se lisant comme suit: Proposé par Raymond Lamothe et résolu unaniment que suite au r rapport de Comité d'étude sur le projet de fusion du système de protection contre les incendies après de multiples échanges d'idées et de suggestions,

Considérant l'étendue, l'évaluation foncière, la population grandissante à un rythme énorme et divers autres facteurs, le Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac prend la position suivante soit:

Que la Municipalité mandataire pour cette mise en commun d'un service de protection contre l'incendie soit la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse. Adopté.

La Compagnie Xeros nous fait parvenir les prix de location pour un appareil à Photocopie les prix sont pour un essai de 60 jrs.de 0.85 par copie et 20.00 pour le transport, location annuel est de \$480.00 et de 0.45 par copie au compteur.

Lecture d'une lettre du Ministère des Transports accusant réception de la résolution pour creuser un fossé à partir du 1560 Notre-Dame est route 2 pu coté nord en direction est et nous avise qu'une inspection sera faite par le Contremaître et de le porter à son programme et c'est signé Richard Lamontagne Org.

Lecture de lettres concernant une halte routière route 2 provenant de Ministre Claude Simard ainsi que du sous-ministre Robert Prévost.

Lettre de la Bibliothèque centrale de Prêts de la Mauricie concernant l'augmentation du coût per capital de 0.25 à 0;35 annuellement à compter de 1 er janvier 1975.

Lettre d'applicationde Mlle Céline Légaré comme sec tré

adjoint. Le A.A. nous font parvenir un chèque au montant de \$25.00 pour compenser pour la salle que nous Mettons à leur dispositio Lettre accompagnée d'un chèque de \$188.00 comprenant le partage final taxe de vente pour l'année 1972.

Résolutions:

Proposé par Claude Comeau secondé par Denis Houle et résolu de continuer à faire faire nos photocopies au bureau de la Paroisse de Pointe-du-Lac au prix de 0.25. PAR Colle.

Proposé par Lucien Rouette secondé par J.Pierre Benoit et résolu que demande soit faite à la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac de nous fournir de l'eau pour desservir le sec teur Rouette à partir de M. J. Pierre Benoit allant vers l'est

2_ JUL. 1974

Prise de position Paroisse Inter Mun. Incendie

Demande d'eau Paroisse

pour un temps indéfini à cause du débit de notre

réseau qui est insuffisant.

Proposé par J. Jacques Légaré appuys par Claude Comeau et résolu que le Conseil du Village de 🕃 Pointe-du-Lac accepte l'offre de M. Albert Thériault de prolonger le contrat pour la ceuillet te et le transport des ordures ménagères jusqu's au mois de décembre 1974.

Proposé par Denis Houle secondé par Gilbert Charette et résolu que demande soit faites à la Compagnie Litoid Pointe-du-Lac, M. Rosaire Godo et M. Jos Dionne de coopérer avec le Conseil du Village de Pre-du-Lac pour que les entrées du Village de Pte-du-Lac soit plus acceuillante 🔑 pour tout le monde.

Proposé par Denis Houle et résolu unanimemen propreté village, autoriser le sec tré à faire faire le balaya

ge des rues du Village.

Proposé par J. Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu de former un comité de trois membres chargés de s'informer auprès de firmes compétentes des possibilités d'installation de compteur d'eau à la sortie dun páitsvStrCharlesfaart entrée et à la sortie du réservoir et de faire rapport au conseil à la séance régulière du mois d'août et que le dit comité soit formé de Denis Houle, Gilbert Charette et du Sec-Tré.

Le Député Aontonio Yanakis assiste à L'assemblée et une délégation est venu le rencontrer pour deamnder son appuie ainsi qu'aux membres du Conseil concernant les dédommagements pour les chalets terraibs maisons par les inondation à partir du 1 er janvier 1974. Le Député Yana-kis a déclaré que le Gouvermement Fédéral est prêt à fournir 50% du coût des réclamations après que le gouvernement Provincial aura aussi fournis l'autre 50%.

Il est proposé par J. Jacques Légaré et secondé par Denis Houle et résolu unanimement que damande soit faite aux autorités concernés des Gouvernements Fédéral et Provincial, que des ins-pecteurs et évaluateurs visitent les lieux inondés soit, Résidences, chalets, terrains endom-magés par l'eau de puis le l er janvier 1974ds la municipalité de Pte-du-Lac.

Il est résolu unanimement qu'après avoir pris connaissance de la résolution adoptée par le Conseil de la Paroise de Pte-du-Lac de mettre à

I tétude cette dite résolution.

Proposé par J. Jacques Légaré secondé par Deavis de motion nis Houle et résolu de donner avis de notion poul'adpotion d'un reglement pour la mise en commusu service des Incendies. M. JJacques Légarré se retire de la table du Conseil pour la résolution qui suit:

Il est proposé par Claude Comeau appuyé par sec-trés. adj. Gilbert Charette et résolu d'engager Mlle Céline Légaré comme secrétaire-trés adjoint . Le salaire de vra être fixé selon les normes de sa fonction en tenant compte de son expérience et d de sa scolarité.

Comptes Section générale

Section Control	
133 Albert Thériault	Vidange\$
134 P.V. Ayotte Ltée	Papeterie\$
135 Le Nouvelliste	Annoces\$
136Léo Rouette	Armoires\$
137 Bell Canada Ltée	Téléphone\$
138 Hydro Québec	Electricité
139 Thomas Bellemare	Entretiende rues
	nances Mutation
141 M <u>i</u> nistère Du Rever	nu Impôts
142 R ceveur Général (Canada impôts

149 Copr Mun Visi Pte-du-Lac F 600 2 e versement

extension vidanges

comité pour prix compteurs

inondations I974

2_ JUIL \$974

mise en commun serv incendie

Céline Légaré

223.65 14.58 51.20 29.26 123.51 179.83 126.00 8.00 84.40 79.10 60.03 74.90

4000.00



2 _ JUIL 1974

150 151 152 153• 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166	Claude Comeau "" J.Jacques Légaré" " Lucien Rouette "" Gilbert Charette" " JPIerre Benoit "" JPhilippe Dugré "" Corp Mun Paroise Pte-du-a Louis Beaulieu Entr pa A.Guy Messier Entr da Luc Boisvert Entr Ba Marcel Crête Axvis Re Paul Légaré Marché Hydro Québec Electra Maurice Gauthier Entr Ba Provencher et Veilleux Robert Parenteau Frais	eprésentation\$ "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
	Section Aqu	educ	
73 74	Banque Prov du Canada Banque Prov du Canada	Intérêts\$ Frais Bancaire	5311.25
75 76 81 82 83 84 85 86 87	Union reg Caisse Pop Des 80 Marcel Crête Ls Geo Guilbert JGuy Rouette Hydro Québec ASEA Limitée Marcel Crête Marcel Crête LS Geo Guilbert	Capital Int. Salaires Travaux Aqueduc Trav aqueduc Pompage Electricité Rep Moteur Pompiers Volontaires Surveil aqueduc Pomp Trav. Entr. D'eau	60.03 170.00 132.00 332.02 382.15 282.00 173.00

Il est proposé par JPierre Benoit secondé par Claude Comeau et résolu d'accepter pour paiement. Les comptes. Sur prosition de JPierre Benoit il est résolu de lever la séance.

Maire

La séance est levée.

Canada P P. Québec Corporation Lunicipale de La Visitation Pointe-du-Lac

Session spéciale de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 9 juillet 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Benis Houle, Claude Comeau, J. Jacques Légaré, Lucien Rouette, Gilbert Charette, J. Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les mi-nutes sont adoptées sour proposition du Conseiller Denis Houle secondé par J. Pierre Benoit.

Lecture par le Sec-Trés de l'avis de convocation donnée à tout les Membres de Conseil par avis recommandée comportant les sujets sui + vants:

Etude et signature du contrat pour extension d'aqueduc et

d'égout et étude du salaire du Sec-Trés Adjoint.

Il est proposé par Gilbert Charette secondé par Denis Houle et résolu unamimement d'autoriser le Maire à signer le contrat d'extension d'aqueduc et d'égout avec M. Gaston Paillé contracteur se-

lon les plans et devies tel que, préparé par la firme PLURITEC Concernant le deuxième item à l'ordre du jour concernant le salaire du Sec-Trés adjoint le Conseiller M.J.Jacques Légaré se retire

de la table du Conseil.

Il est proposé par Claude Comeau secondé par Denis Houle et résolu de fixer le salaire du Sec-Trés adjoint à \$75.00 brut, par semaine, sur cette résolution le Conseiller Denis Houle demande

Contrat Gaston Paillé

salaire s-t.adjoint Le vote est comme suit: 5 pour la résolution. M. Jjacques Légaré est retiré de la table du Conseil.

Lettre d'approbation pour le relement numéro 105 par un arrêté en date du 4 juillet 1974 par la Commission Municipale du Québec et par le Ministère des Affaires Municipales télégramme du

Ministère des Affaires Municipales signé par le sous-ministre Roch Bolduc. Lecture de lettre de la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointedu-Lac nous demandant combien il en coûte en moyenne par feu dans leur Municipalité soit en salaire des pompiers ainsi que le nombre employé. à Chaque

Lecture d'une copie de résolution adoptée par le Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac ce lisatn comme suit:

Suite à une demande de la Corporation de la Visitation pour alimenter en eau, à même otre réseau d'aqueduc, le secteur Rouette jusque chez M. Jean-Pierre Benoit, et ce, pour un temps indé-

Considérant que ce secteur comprend 42 maisons, 3 piscines et 2 cultivateurs.

Considérant que présentement notre Municipalité ne possèdequ'un seul puit lequel opère à sa pleine capacité, et que la conduite existante (8po.de dia.) n'a été prévue que pour le secteur désigné aux plans de notre Municipalité.

Par conséquent, il est proposé par M. le Conseiller Raymond Lamothe, et

résolu unanimement:

1- Que notre Municipalité ne peut fournir de l'eau au secteur Rouette pour un temps indéfini.

2- D'accorder temporairement, pour dépannage seulement, que la Visitation s' approvisionne à même notre réseau d'aqueduc pour desservir le secteur concerné, et ce, pour la périodedu mois de Juillet Seulement. Notre Municipalité se réserve cependant le droit d'interrompre, en tout temps, ce service, en cas de pénurie d'eau ou de toutes autres causes pouvant causerune baisse de pr pression ou un manque d'eau à nos contribuables, et cela, sans aucune obligation, ni responsabilité d'aucune façon de la part de la Paroisse de Pointe-du-Lac envers la Municipalité de la Visitation ou de ses abonnés.

3- Que le tarif soit le même que celui prévu par les règlements no 76 et 77

de notre Municipalité, soit \$85.00 par logements, \$15.00 par piscine, 0.50 cts par tête de bétail, etc. Le tout payable à chaque mois à la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse à partir du 20 juin 1974.

4- Considérant l'augmentation des preneurs d'eau, il est nécessaire d'exerecer une surveillance plus attentive à la station de pompage et que par consécurent. quent, la Municipalité concernée paie pour le surplus de surveillance et les fraisde déplacement du préposé à ce service.

Il est proposé par M. J. Jacques Légaré secondé Par J. Pierre Benoit et résolu que demande soit faite pour que la Municipalité de la Paroisse de Pointedu-Lac nous fournisse de l'eau pour le secteur Rouette et ce jusqu'au 31 Août 1974, au taril mentionné dans leur résolution et aussi tenant compte des

possibilités de leur réseau. Le Conseil Municipale de Pointe-du-Lac à une assemblée spéciale en date du 9 juillet 1974, vote une motion d'appréciation et de remenrciement à 1'égard de la Paroisse de Pointe-du-Lac d'avoir bien voulu accepter de vendre

de l'eau à notre municipalité à cause d'une situation d'urgence.

adoptée Proposé par J. Jacques Légaré secondé par Gilbert Charette et résolu que le terrain du puit et le terrain du réservoir soit nettoyer et aplanie surtout à l'entrée ainsi que le gazon soit couper régulièrement sur ces emplacements et amélioré les entrées ainsi que les clôtures et aménagés les réservoir de gaz et d'eau.

Il est proposé par J. J. cques Légaré secondé par Lucien Rouette et résolu que le Comité de l'eau s'informe de la possibilité d'installation et du coût d'une pompe à gazoline pour supplier à une panne possible de la pompe électri que au puit du 6e Rang (Biron)

Vérifier pour notre information le nombre d'usagers desservis en eau du secteur Rouette par la Paroisse.

Il est proposé par J. Jacques Légaré secondé par Gilbert Charette et résolu d'autoriser le Sec-Trés à faire l'achat immédiatement de 500 pieds de boyaux à incendies de $2\frac{1}{2}$ po de diamètre chez Pierre Thibault, Pierreville, ainsi que deux (2) jets à brume de $\frac{1}{2}$ po.

> M. J. Jacques Légaré donne avis demotion qu'a une prochaine séance un règlement sera présenté pour la réorganisation du service de protection contre les incendies

Comeau Sur proposition de Claude il est résolu que la séance soit levée

La séance est levée sec-



Canada Province Québec Corporation L'unicipale de La Visitation de Pointe-du-Lac

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et au heure ordianire des séances ce 5 août 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J. Jacques Légary Lucien Rouette, Gilbert Charette, J. Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Philippe Bugré le Maire.

Dugré le Maire.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptées sur proposition de Gilbert Charette secondé par J. Jacques Légaré avec la correction suivante par un "arreté en Conseil"

L'ordre du jour est accepté sur proposition de Gilbert Charett

secondé par Denis Houle.

Lecture d'une lettre par Denis Houle concernant les octrois du Gouvernement Provinciale singé par le Député Yvon Picotte se lisant comme suit:

Visitation de Pointe-du-Lac Village \$550.00 Paroise de Pointe-du-Lac \$500.00

Lecture des accusés de réceptions pour notre résolution de demande pour Inondations 1974 soit: Gouvernement Fédéral Ministère des travaux Publics L.G.Sincennes Ministères des Transports J.N. Ballinger ing Antonio Manakis député Berthier Gestionde L'Environnement J.P. Bruce Ministère des Transports Hélène Lefort adj adm

Gouvernement Provincial Gilles Néron, Directeur Général Indodation 1974 Victor C. Goldbloom Minitre Affaires Municipales J.Gilles Massé Ministre des Riches Naturelles

Lecture d'une lettre de M. Claude Rouleau ing , Sous-ministre; Ministère des Transports et une lettre de M. Yvon Picotte député de Maskinongé accordant à notre Municipalité un octroi de \$6000.00 pour l'amélioration de divers chemins.

L'Union Régionales Des Caisses Populaires Desjardins accuse réception d'un chèque au montant de \$1,857.04 représentant capi-

tal et intérêts sur notre emprunt.

Lettre du Ministère du Revenu accompagné d'un chèque au montant de \$14,396.47 pour rajustement de taxe de vente pour 1973-1974.

Lettre de M. Napoléon Paquin demandant une entrée d'eau de 2 po d diamètre face à la Rue Dionne.

Lecture d'une lettre de Roger Gélinas accompagné d'un plan montrant la subdivision pour échange de terrain sur le lot P.257 entre M. René Dugré et La Corp Mun du Village de Pointe-du-Lac.

Lettre des F.I.C. signé par le frère Paul Emile Dion adm-A accompagné d'un plan montrant la subdivision du Domaine de la Visitation plus précisément à savoir les lots 11 à 30 demandant à commencer les démarches nécessaire pour extension d'aqueduc et d'égout sur ce nouveau développement.

Lecture d'une lettre de la Corporation des Secrétaires Municipaux Inc invitant les membres du Conseil à bien vouloir délégué leur SeceTrés au congrès qui se tiendra au Québec Hulton du 14 au 17 août 1974.

Le ministre de la Justice nous transmet une résolution d'appui concernant la police.

Il est proposé par M.J.Jacques Légaré secondé par M.J.Pierre Benoit et résolu que ATTENDU QUE l'article 20 de la Loi de la Gendarmerie Royale du Canada permet aux Canadiens de louer les services de la GRC comme police provinciale ou et municipale;

Octroi **lôi**si**rs**

TO TON EM

Octroi Voirie 6,000.00

5 AUT 1974

Congrès 1974 sec-trés. ATTENDU QUE lorsque le GRC agit comme police provincial ou/et municipale, le gouvernement fédéral défraie une partie substantielle du coût de ce service confo mément aux dispositions prévues dans les contrats qu'il a signés à cette fin avec huit provinces et 171 municipalités;

ATTENDU QUE là où il n'y a pas d'entente, il n'existe pas de compensation financière équivalente à la part que le gouvernement fédéral paie dans le cas où ces services sont assumés par la GRC;

ATTENDU QUE le Québec et les municipalités du Québec assurent à leurs frais le maintien de leur propre force de police conformément à leurs obligations constitutionnelles;

ATTENDU QUE cette situation entraîne une inégalité de coût pour les Canadiens quant au service de la police constitue une injustice à l'endroit de ceux qui ne se prévalent pas des services de la GRC;

ATTENDU QUE que le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, c.r., a demandé au gouvernement fédéral une compensation financière équivalente aux sommes qu'il verse en subventions pour le coût de la GRC dans les Provinces où celle-ci est employée comme force de police provinciale ou/et municipale;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle compensation constituerait une mesure juste et équitable de-compensation pour tous les Canadiens et permettrait au gouvernement du Québec et aux municipalités d'améliorer la qualité des services policiers en maintenant les coûts de la police à un taux raisonnable;

IL EST RESOLU QUE la Municipalité de la Visitation de Pointedu-Lac appuie la demande de compensation financière formulée par le ministre de la Justice du Québec et presse le gouver-nement fédéral d'acquiescer à cette demande afin que soient rétablies l'équité et l'égalité entre tous les Canadiens face au coût des services de police.

Certifiée vrai copie à Pointe-du-Lac

Ce 6 août 1974 par Marcel Crête, Sec-Trés Proposé par Denis Houle secondé par Claude Comeau et résolu

au folio 600.

contrat entre-

tien chemin hiver 1974-75

I975-76

5 AOUT 1974

compte fermé

La Corp. cède

folio 958

La Corp. cede II est proposé par J. Jacques Légaré secondé par Claude Comeau Defference en contre t résolu d'autoriser le Maire M. J. Philippe Dugré à signer le Echange terragnoontrat avec M. René Dugré aux conditions qui suivent: René Dugré l-Les parties devront tenir compte de la subdivision de l'Arp.
R. Dugré cède Géo, Roger Gélinas portant le numéro 20023 en date du 31/7/74.
abcd a et GHIJG 2- Queune rue de 50 pieds de largeur soit prise dans la section sans retout avec. F. et la section D et E se prolongeant jusque au chemin Stereconciation au Marguerite et que cette rue soit mise en forme sur avis, de la privilège Municipalité du Village de Pointe-du-Lac, de 90 jours. La d'éthangiste II est proposé par Lucien Rouette secondé par Gilbert Charêtte

que le compte portant le no de folio 958 soit fermé et transfér

et résolu d'autoriser le Maire à signer le contrat pour l'entre tien des chemins d'hiver pour 2 années avec la firme Thomas Bellemare et Fils de Yamachichesoit avec les prix comme suit: Saison 1974-75 \$1.250.00 du mille et pour la Saison 1975-76 avec augmentation à \$1.375.00 du mille avec un

maximum de 85 po de neige et plus 1% par pouce dépassant 85po. Il est proposé par Gilbert Charette secondé par Denis Houle et résolu d'autoriser le Sec-Trés à faire l'achat et la pose de tuyaux pour deux traverses de rues dans l'Avenue Dugré, le tuyau aura 18 po.de diamètre avec .14 gauge d'épaisseur.
M. Gilbert Charette donne un rapport pour le mesurage de dé-bit d'eau pour notre réseau et avec un catalogue nous avise que

avec la collaboration de Pierre Brassard, Denis Houle et autres personnes compétente, notre Municipalité pourra installer des débimètres pour un montant approximatif de 1.000.00 à \$1,500.00 ce qui est loin de \$20,000.00 de la firme Pluritec Consultant.

Proposé par Gilbert Charette et secondé par Denis Houle et résolu que le Conseil embauche à temps partiel M. Louis Dugré comme responsable de tout les travaux à effectuer dans la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac.



Projet
Engagement
responsable
travaux Mun-

responsable travaux Mun.

Intérets arr. Taxes IO%

gs cu on

Fin entente service inc. avec Paroisse

2 fév. 1975

Il devra exécuter où faire exécuter les travaux que le Conseil demande par son Sec-Trés ou son Maire. Il aura à faire un rapport au Conseil des travaux accomplie et pourra demander au Conseil, l'autorisation d'effectuer des travaux qu'il juge opportunt son salaire serait de deux ordres:

un salaire mensuel comme responsable des travaux dans la Municipalité et un salaire horaire pour l'exécution des travaux ,ce salaire serait discuté par le Conseil et M. Louis Dugré, lequel salaire serait à l'ordre du jour de la prochaine assemblée pour étude.

Proposé par Claude Comeau secondé par J.Pierre Benoit et résolu d'amender la proposition ci-devant à savoir: à enlever le nom de Louis Dugré de la résolution ci-devant mentionnée concernant l'engagement d'un responsable pour l'entretien des travaux de la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac.

M. Gilbert Charette demande le vote sur l'amendement de l'abolition du nom suggéré dans la résolution.

Résultat du vote:

Pour l'amendement 4 Contre l'amendement 2

Proposé par J. Jacques Légaré secondé par Claude Comeau qu'un poste soit ouvert à temps plein ou partiel concernant la Responsabilité des travaux d'entretien de la Municipalité du Village. M. Gilbert Charette demande le vote:

Pour la résolution 6 Contre la résolution 0

Proposé par J. Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et Résolu unamimement qu'à l'avenir les intérêts sur les arréages de taxes seront de 10% passer le temps prescrit par la Loi.

X Proposé par Denis Houle et secondé par Gilbert Charette qu'une étude est présente én cours concernant la possibilité d'achat de

etude est présente én cours concernant la possibilité d'achat de terrains pour les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc et consultation sera faite entre les deux Municipalité soit Village et Paroisse. Il est résolu unanimement d'autoriser le Sec-Trés à demander des cotations pour le prix au tonnage pour la pose d'alphaste dans les rues de notre Municipalité faisant suite à l'octroi de \$6,000.00 du gouvernement provincial.

Il est proposé par Claude Comeau et résolu unanimement que la présente entente pour le service des incendies entre la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac et la Municipalité de la Parois se de Pointe-du-Lac se terminera sans autre avis le 2 février 1975 et que copie de cette résolution soit transmise à la Corpo-pation Municipale de la Paroisse par poste recommandée.

Comptes

Section générale

168	Céline Légaré	Salaire\$	45.00
169 à 17	6Céline Légaré	Salaire\$	65.42
1177 180	Marcel Crête	Salaire\$	60.03
181	Albert Thériault	Vidange\$	223.65
182	Provencher et Veuilleux		150.00
183	Ministère du Revenu	Impôt\$	107.41
184	Rec Gén du Canada	Impôt\$	92.77
185	Hydro-Québec	Electricité\$	204.20
186	D.C.B.Industries Ltée	Transport\$	6.00
187	Form Lég Prov Ltée	papeterie\$	15.74
188	Form Municipales Ltée	Papeterie\$	18.84
189	Thomas Bellemare Fils	Entretien Rues\$	126.00
190	Bell Téléphone	Téléphone\$	111.78
191	Lours Beaulieu	Tondre Pelouse\$	10.00
192 .	Jean Banville	Rep de machine\$	43.10
193	Camion Pierreville Ltée	boyaux jet brume\$	1927.15
194	Ministère Des Finances	Mutation Juin74\$	8.00
195	Le Nouvelliste	Annonce\$	51.20
196	Marc Simard	Entr rues\$	7.50
197	Alain Crêt e	Entr rues\$	27.50
198	Michel Messier	Entr rues\$	27.50
199	André Cr ête	Entr rues\$	27.50
200	A.Guy Messier	Entr rues sable pier\$	516.19
201	Marcel Crête	Timb avis rec voy\$	58.75
202	Corp Munc pte-du-Lac F60		7498.00
203	Corp Mun Vis Pte-du-Lac		5000.00
204	Paul Légaré	Marchandises\$	11.37
205	Minister des Finances	Mutation Juillet 74.\$	4.00
206	P.A.GOuin Ltée	Matiriaux\$	36.50
207	Roger Gélinas	Arpentage\$	175.00
208	Maurice Gauthier	Entr salle garage\$	32.50

1				
Section 88391	aqueduc Marcel Crête	\salaire\$	60.03	TIALES DU
8 83 91 92 93	Banque Pro Canada	aCapital int\$ Frais bancaire.\$	7860.00	
94 95	Perco Ltée	Loc pompe\$	52.17	
95 96		Matériaux\$ Loc Machinerie.\$	179.28 2487.28	ALES DU S
96 97 98 99	annuler	Pom Volontaire.\$	± 00 • 00	
99 100	Ls-Georges Guilbe Thomas Bellemare	ert Entraqued\$ FilsnAccom estmi\$	204.00 5000.00	
1 101 102	Hydro-Québec	Electricité\$ Entr voyage\$	236.55 105.00	
103 104	A.Guy Messier	Rep entr aqueduc\$		
T-0-T.	TODATE TODO DOLVE	JO LILOI COMPLOITED	7-4-5	

S ASH CEN

Il est proposé par Denis Houle secondé par Lucien Rouette il est résolu d'accepter les comptes qui précède pour paiement.

Proposition de Claude Comeau il est résolu que la séance soit levée.

La séance est levée

Huleppe houghe Maire

Maire

Maire

Trés

Canada Province du Québec Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac

Séance régulière de la susdite corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 3 septembre 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, J.J. Légaré, Lucien Rouette, Gilbert Charette, J.Pierre Benoit sous la présidence de M. J.Philippe Dugré formant quorum.

F 8 ACT 1374

Après la récitation de la prière le procès verbal de la dernière assemblée est adoptée sous proposition de J.Pierre Benoit secondé par Lucien Rouette.

à SEP. 🖾

Lecture d'une lettre d'application pour le poste concernant les travaux municipaux, signé Louis Dugré ne suggérant aucun prix mais que le tout pourra être discuter selon nos exigences.'

Responsable travaux Louis Dugré Après plusieurs discussions il est proposé par J.J. Légaré secondé par Denis Houle et résolu qu'une rencontre soit organiser avec M. Louis Dugré pour discuter de définition des tâches et salaire concernant l'entretien générale à la Municipalité de Pointe-du-Lac, Village.

Règlement no 106 Attendu que la réorganisation du Service de Protection contre les incendies de la Corporation Municipale de la Visitation

les incendies de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac s'impose de plus en plus;
Réorganisation Attendu qu'avis de motion a été donné régulièrement à l'assemserviceincendieblée du 9 juillet 1974 par J. Jacques Légaré.

En conséquence il est proposé par J. Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu unanimement ce qui suit:

Formation d'une équipe de Protection contre les incendies

Cette équipe comprendrait:

Un chef Deux sous-chef Quinze brigadiers

N.B. Un secrétaire est choisi parmi les sous-chefs et les brigadiers.

A) Le Chef:

a) Nomination:



Le chef est nommé par le Conseil.

b) Qualifications:

Avoir un sens civique développé.

Qualité de lesdership. Fournir l'attestation d'avoir suivi un cours de deuxième cycle ou être déjà inscrit à ce cours. Fournir un certificat médical annuellement.

c) <u>Pâches</u>

- 1) Former une équipe de pompiers en fournissant au Conseil le nom de:
 - trois (3) candidats pouvant assumer la tâche de sous-chefs. vingt (20) candidats pouvant assumer la tâche de brigadiers.
 - 2) Tenir mensuellement une rencontre destinée à l'entrainement et/ ou à l'information contre les incendies.
 - 3) Pourra déléguer ses responsabilités à ses deux sous-chefs.
- 4) Prévoir les dépenses pour l'année à venir et présenter les prévisions budgétaires au Conseil municipal à la session de novembre.
- 5) Voir à ce que l'équipe de protection contre les incendies choi &sisse parmi ses membres un secrétaire.
- 6) Voir à l'inspection hebdomadaire du camion à incendie et à l'équipement.
- Fournir un rapport mensuel du travail accompli. 8) S'assurer que les borne-fontaines fonctionnent.
- 9) En cas de feu, s'assurer la Protection de la Sûreté du Québec. 10) Travailler avec son équipe à promouvoir la prévention des incendies dans la Municipalité.
- d) Salaire:

B) Les sous-chefs:

3 SEP. 🖾

Reglement

106

a) Nomination: Les sous-chefs sont nommés par le Conseil sur présentation de chef. Il devra présenter au moins trois candidats.

b) Qualifications:

Ils devront avoir les mêmes qualifications que le chef étant appelé à jouer le même rôle que lui.

c) Tâche:

Remplacer le chef en son absence et l'assister durant les incendies:

d) Salaire: Cet item à être déterminer par un autre règlement.

C) <u>Les Brigadiers</u>:

a) Nomination:

Les brigadiers sont nommées par le Conseil sur présentation du chef-Il devra présenter vingt (20) candidats parmi lesquels le Conseil en choisira quinze (15).

b) Qualifications:

- 1) Attester qu'il a suivi un cours de premier cycle ou qu'il est déjà inscrit à ce cours.

 2) Fournir un certificat médical annuellement.

c) Tâche:

- 1) Agir sous les directives du Chef.
 2) Participer aux entrainements mensuels.
- 3) Se faire le promoteur de la prévention des incendies.

d) Salaire:

Cet item à être déterminer par un autre règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur selan la loi adoptée

Proposé par Denis Houle secondé par J. Jacques Légare et résolu que demande soit faite à nos ingénieurs de la Ferme Pluritec, les prix pour préparation de plans pour égout secteur Domaine de la Visitation F.I.C. lots apparaissants sur plan annexé.

chef-pompier

Poste ouvert Il est proposé par Denis Houle secondé par J. Pierre Benoit et résolu chef-pompier unanimement qu'un poste soit ouvert au titre de chef-pompier pour le Service des incendies de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac , Village.

Adopté.

Il est proposé par Gilbert Charette secondé par Lucien Rouette et résolu que l'on procède à la pose d'alsphalte en ajoutant un fond de Alsphalte pierre si cela est nécessaire dans le ou les plus vienx secteurs de la rues rouette Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac, Village.

Alsphalte Tonnancour Le surplus de l'octroi de \$6,000.00, si surplus il y a, serait réparti dans les secteurs où les rues et a sont détérioriées en ajoutant de la pierre concassé Sur cette résolution M. Denis Houle demande le vote Le vote est 5 en faveur de la résolution.

Il est proposé par J.Pierre Benoit secondé par Lucien Rouette et résolu unanimement d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à demander des soumissions pour le pavage en alsphalte sur les Ave Rouette pour environ 800 pieds et sur De Tonnancour à partir de la Rue Ste-Marguerite jusqu'à la rue Du Ruisseau pour environ 260 pieds. Ouverture des soumissions le I6 sept74 Le pavage se fera sur un fond de pierre ajouté si nécessaire. Une étude concernant les chiens dans notre Municipalité suite à une plainte d'un contribuable. Concernant cette plainte le Conseil a reporté à une prochaine assemblée cette étude.

Il est résolu unanimement d'accorder des permis de construction à M. Joseph Auger, Adélard Rouette pour 2 maisons et Construction Légaré et Associé pour 6 maisons. Les dites demande de permis rencontre les exigences du Conseil.

Concernant les soumissions pour pavage le conseil ne s'engage a accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune Section générale des soumissions reçues.

Messe..... 5.00

Fabrique Pte-du-Lac

210 à 214 Céline Légaré Salaire69 215 à 219 Marcel Crête Salaire 60 220 H.G. Gauthier Inc Fleurs 22	0.03 1.60
	1.60
220 H.G. Gauthier Inc Fleurs 2	
221 Hydro-Québec . Electricité. 19	h - h(f)
Jean Banville Inc Equipement 270	
223 Bell Canada Téléphone 130	
200,000,000	
211100000000000000000000000000000000000	
227 Gilles Garceau et Dufresne Contrat 90	
228 Corp Mun Paroisse Photocopie 4	1.00
229 Luc Boisvert Ent Ménage 2	
230 Marcel Crête Frais congrès 37	
231 Louis Dugré Trav de rues. 4	
Paul Légaré Marchandises. 1	
233 Maurice Gauthier Entretien 1	
234 Marcel Grête Pap, Timb, avis 4	
235 Provencher et Veuilleux Loyer 150	
236 Albert Thériault Vidange 22	
237 Annuler	

Section aqueduc

105 à 110	Marcel Crête	Salaire	60.03
111	Hydro-Québec	Electricité.	105.14
112 💸 🦋 🐠 -	Corp Mun Paroisse	Achat eau	200.00
113	Garage D. Blouin	Gazoline	4.00
114	Marcel Crête	Ser aque voy	91.50
115	Ministère Des Finances	Depot voirie	25.00
116	Luc Dugré	Entretien de	475.00
		nomag	

pompes Sur proposition de J.Pierre Benoit secondé par Lucien Rouette d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Sur proposition de Gilbert Charette appuyé par J. Pierre Benoit et résolu d'ajournér la séance au 16 septembre 1974 à 8 hres A.M.

La séance est ajournée

Thelippe July Maire

Maire

Maire

Maire

Maire

3 SEP. FOOT



Canada Province de Québec Corporation Municipal della Visitation de Pointe-du-Lac

Session ajournée de la séance régulière du 3 sept 1974 tenue le 16 sept 1974 au lieu et heure ordinaire des séances et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J.J. Légaré, Lucien Rouette, Gilbert Charette, J.Pierre Benoit sous la présidence de M.J.Philippe Dugré.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de J.Pierre Benoit secondé par J.Jacques Légaré.

Correspondance:

Lettre de M.Marcel Crête en date du 13 sept 1974, donnant sa démission comme chef-pompier.

Lettre Ministère Des Richesse Naturelles en date du 22 août 1974, de M.J.Gilles Wassé, pour la requête de la Rivière St-Charles.

Lettre de R.J.Lévesque en date du 8 août 1974, sur le sondage qu'il a/effectué au montant de \$2,406.00.

Lettre de R.J.Lévesque en date du 28 août 1974, pour une soumission, le montant du creusage du puit serait de \$9,425.00 et d'une pompe turbine et l'engrenage avec moteur à gazoline de \$6,300.00 les raccordements et un compteur à eau de \$4,672.00, l'électricité de \$4,000.00.

Lettre de Pluritec en date du 13 sept 1974, de M. Normand Lefebvre pour extension aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le Domaine de la Visitation F.I.C. au montant de \$82,000.00.

Lettre du Cabinet du Ministre responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse Aux Loisirs et aux Sports en date du 22 août 1974 nous donnant un chèque de \$550.00.

Lettre De Municipal & Utility Division en date du 27 août 1974, de J.P.Pariseau, pour une cotation pour compteur d'eau au montant de \$5,772.10.

Lettre du Ministère Des Affaires Municipales en date du 27 août 1974, pour l'échange de terrain avec René Dugré.

Lettre de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, Paroisse en date du 11 sept 1974, de M.J.Baptiste Pothier, Accuse rédeption d'une résolution, daté du 5 août 1974.

Lettre du Ministère Des Affaires Municipales en date du 1 août 1974, sur l'importance de la semaine de la prévention des Incendies.

Lettre de Camions à Incendie Pierreville en date du 14 août 1974, de M.René Thibault, sur l'évaluation du camion à incendie est de \$6,000.00.

Lettre du Ministère Des Transports en date du 2 août 1974, de M. Roch Bergeron, que le chemin du Rang St-Charles ne sera plus entretenu par le Ministère Des Transport.

Lettre du Solliciteur Général en date du 19 août 1974, de Mme Lucille Power, sur la position sur le coût des services policiers au Québec.

Lettre de M.A.Guy Messier en date du 4 sept, pose sa candidature comme responsable des travaux de la Municipalité.

Lettre de M. L. Georges Guilbert en date du 16 sept 1974, pose sa candidature comme responsable des travaux de la Municipalité.

Lettre d'application de M. Raymond Benoit, Julien Simard, Robert Simard, Luc Boisvert, Roger Riquier, Etienne Marchand, Denis Lesmerises, Réal Veillette, Rénald Légaré, Martial Beaudry, Michel Lesmerises tous comme brigadiers pour le service des Incendies.

Lettre Du Ministère Des Transports en date du 19 août 1974, de M. Robert Grégoire, pour la halte-routière.

1 6 SEP. 1974

Pavage Veillleux au montant de \$4590.30

Massicotte & Fils Ltée au montant de \$5,897.50

Pavages Nicolets Inc aucun montant

Régional Asphalte au montant de \$5,300.00

Résolutions: J. Jacques Légaré donne avis de motion qu'un règlement sera présenté a une prochaine séance pour la mise en commun du service incenidme

Proposé par Gilbert Charette secondé par Claude Comeau et résolu que demande soit faite à la Commission Scolaire Chavigny d'annuler les comptes de Taxes scolaire 1973-74 pour les noms qui suivent à savoir:

Denis Loyer, Jacques Milot p358, Alexandre Dugré p270 considérant qu'un concours de circonstance par rapport à des expropriation par le Gouvernement Provinciale pour la construction de l'Autoroute 40 à apporter cette erreur. Par la présente nous vous serions très reconnaissaint. Merci.

Il est proposé par le conseiller Claude Comeau appuyé par le Conseiller J.Pierre Benoit et résolu d'autoriser le SecoTrés à faire les démarches nécessaire pour l'obtention des droits et servitute pour creusage de la Rivières St-Charles par le Ministère Des Richesses Naturelles du Québec.

Il est proposé par le conseiller J.Pierre Benoit secondé par J.Jacques Légaré et résolu d'autoriser le Maire à prendre une option pour l'achat d'un terrain de M. Alcide Comeau mesurant 200 x 200 et avec un agrandissement pour le prix de \$2,000.00 pour le terrain et de \$100.00 pour l'agrandissement.

L'étude pour le projet d'achat de compteur d'eau est reporté à une prochaine assemblée.

Rapport concernant le projet halte routière à une prochaine assemblée.

Il est proposé par J. Jacques Légaré secondé par Lucien Rouette et résolu de fixer le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes à 12%.

Il est proposé par J. Jacques Légaré secondé par J. Pierre Benoit et résolu que la définition de la tâche pour laquelle le conseil Municipal a ouvert un poste dit: de responsable des travaux municipaux, soit ainsi rédigée

Le titulaire aura les responsabilités suivantes.

ENTRETIEN QUOTIDIEN:

Visite au réservoir, vérifier le niveau de l'eau, controler la pression, s'assurer que tout est en bonne condition d'opération.

ENTRETIEN HEBDOMADAIRE:

Visite au puit pour vérification de l'équipement, mise en marche de la pompe d'urgence au réservoir.

ENTRETIEN OCCASIONNEL:

Réparer ou faire réparer tout bris survenant sur quelque partie du réseau d'aqueduc.

Maintenance:

Exécuter ou faire exécuter tout travaux d'entretien ou de réparation ordinaire, au puit, réservoir, aux bornes-fontaines, terrains, clotures, batisses, matériel d'aqueduc, outils, etc.

Prévoir les besoins, ou travaux à être faits sur le réseau et en informer la Corporation.

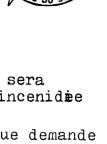
Faire un rapport mensuel couvrant ses activités et, le remettre au Secrétaire de la Municipalité avant chaque séance régulière du conseil municipal.

Faire un rapport de ces activités sur demande du conseil.

Lorsque le responsable doit voyager à l'extérieur de la Municipalité il devra le faire savoir au bureau de la Corporation, afin qu'il soit possible de le rejoindre en cas d'urgence.

Sur cette résolution M. Denis Houle demande le vote, le résultat du vote 6 en faveur de la dite résolution.

Il est proposé par Claude Comeau secondé par Denis Houle et résolu de changer le mont Visite en Visiter ou faire Visiter aux items Entretien Quotitien et Hebdomadaire dans la résolution ci-devant. Adoptée





Les soumissionnaires seront convoqués pour le mercredi soir à $7\frac{1}{2}$ heures, à la Salle du Conseil pour discuter leur demande de salaire, avec les membres du Conseil.

Il est proposé par J.Pierre Benoit secondé par Gilbert Charette et résolu d'accepter la soumission de Pavage Veilleux de Notre-Dame Du Bon Conseil à \$4,590.30.

Sur proposition de Denis Houle et résolu unanimement d'agournée la séance à mercredi soir le 18 sept à 8 heure P.M.

La séance est ajournée

M. JPhilippe Dugré Mair

Marcel Crête, Sec-Trés

Canada

Province de Québec

Corporation de la Visitation de Pointe-du-Lac

Séance ajournée de la séance ajournée du 16 sept 1974 tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 18 sept 1974 et à laquelle Sont présents Messieurs, J. Jacques Légaré, Claude Comeau, Denis Houle, Gilbert Charette, Lucien Rouette, J. Pierre Benoit, J. Philippe Dugré le Maire.

Après la récitation de la prière, le procès verbal de la dernière assemblée est adopté sur proposition du conseiller Denis Houle appuyé par le conseiller J.Pierre Benoit.

A l'ordre de la prochaine assemblée: Loisirs, Populations, Finition de la table par M. Lemay, Chef-pompier, Responsable travaux.

Rapport de la rencontre individuel des trois soumissionnaires convoqués avec les membres du Conseil dont tous étaient présents ainsi que le Maire, le Secrétaire-Trésorier est absent de cette rencontre.

M. Louis Dugré et M.A-Guy Messier ne sont pas intéressés à les tâches demandées par le Conseil pour la responsabilité des Travaux municipaux. M. Louis-Georges Guilbert demande \$500.00 par mois pour les items entretiens quotidien et Hebdomadaire, tout surplus sera chargé à \$7.00 par heure normal de travail et temps double après les heures normales.

M. Marcel Crête donne sa démission comme responsable des travaux municipaux pour raisons personnelæes, mais en cas de bris d'aqueduc il fera excécuter les travaux et ce jusqu'au 7 octobre 1974 et même condition pour les feux.

La séance est levée

Canada

Province de Québec

Corporation de la Visit tion de Pointe-du-Lac

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 octobre 1974 et à laquelle sont

1 8 SEP. 1974

présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J-Jacques Légaré, Lucien Rouette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré formant un quorum. Le conseiller Gilbert Charette est absent.

Après la récitation de la prière, les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. J-Jacques Légaré appuyé par Claude Comeau sur proposition de M. Légaré appuyé par Claude Comeau sur proposition de M. Légaré appuyé par Claude Comeau sur proposition de M. Légaré appuyé par Clau L'ordre du jour est accepté sur proposition de J-Pierre Benoit secondé par Lucien Rouette.

CORRESPONDANCE:

Demande de cancellation d'entrée d'eau de 2 pouces par Mme Napoléon Paquin.

Lettre du Ministère du Revenu accompagnée d'un chèque au montant de \$769.69 en rajustement de la taxe de vente.

Lettre du Notaire Gilles-Guy Garceau pour un projet de cession par Adélard Rouette lot 252-2 (prolongement ave Michel)

Lecture d'une copie de résolution adoptée par le Conseil Municipal Paroisse de Pointe-du-Lac/concernant le projet de mise en commun du service des Incendies.

Proposé par Conrard Carbonneau

- 7 OCT. 1974

secondé par Robert Parenteau
ATTENDU QUE nous n'avons reçu, à la suite de notre demande, en date du 25 juin 1974, d'être la Municipalité responsable pour le projet de mise en commun d'un service d'incendie, qu'un avis de cessation, le 5 Août 1974, de l'entente de 1965, ATTENDU QUE depuis ce temps nous avons effectué études et démarches en vue de solutionner le plus équitablement ce problème pour le grand bien de tous les résidents de Pointe-du-Lac, Mise en commun Paroisse et Village,

service incendi EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER Conradd Carbonneau, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, QUE CONSIDERANT l'offre du Ministère des Affaires Municipales M. Victor C. Goldbloom, en date du 10 septembre 1974, promettant à Pointe-du-Lac Paroisse une subvention de 75% du montant total d'un projet de construction et d'équipement pour un servi ce d'incendie, à condition que la dite municipalité fasse une mise en commun de ce service avec la municipalité de Village, que la municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse soit considérée

la Corporation principale. QUE CONSIDERANT l'étendue de territoire de la municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse qui n'est pas couvert par un service d'aqueduc, cette dernière s'engage à défrayer à elle seule le montant nom subventionné pour l'acaht d'un camion citerne de

1,500 gallons, capacité de 420 gallons par minute. QUE CONSIDERANT la visite de M. Fernand Pérusse, représentant

le Commisariat de Incendie du Québec, une copie de cette résolution soit envoyée à la Corporation du Village de Pointe-du-Lac, invitant tous les membres de son Conseil à être présents lors d'une réunion qui/se tiendra Jeudi le 17 octobre 1974, à 8 heures p.m., au bureau de la municipalité de Paroisse, en compagnie de M. Pérusse, pour concrétiser l'entente de mise en

commun d'un service d'incendie. Adopté

Vraie copie conforme Donné à la Pointe-du-Lac Ce 3ème jour d'Octobre 1974 Par M. Jean-Baptiste Pothier

Lettre de remerciement de la Famille Emile Houle lors du décès de Mme Cécile Houle mère d'un conseiller, Denis Houle.

RESOLUTIONS:

Copie de résolution du Ministère des Richesses Naturelles du Québec, Il est proposé par M. Lucien Rouette secondé par M. J-Pierre Benoit et résolu à l'unanimité l-Que le conseil municipal accepte d'agir comme mandataire du ministère des Richesses naturelles de la provinces de Québec, pour l'exécution des travaux demandés par le conseil en vertu Creusage de la de la résolution en date du 7 octobre en obtenant par écrit des personnes suivantes, propriétaires des lots ci-dessousénumérés leur autorisation, les droits de passage requis et leur renonciation à toute réclamation qui pourrait être faite relative-ment à l'exécution des travaux demandés au ministère.

Rivières St Charles



Propriétaire:

Frères de l'institution Chrétienne Maison Domrémy Charlemagne Trahan Léon Girard Réjean Auger

2- Le conseil municipal accepte d'assumer l'entière responsabilité de l'entretien ordinaire des ouvrages exécutés par le ministère. Adopté.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil cequi suit:

P 252-2 A. Rouette

La Corporation Municipale de la Visitation de La Pointe-du-achat de rue dastro de La Pointe du Cadastre de La Pointe-du-Lac, de Adélard Rouette, moyennant un dol-lar (\$1.00) et moyennant le fait que cette cession de terrain doit servir à l'établissement d'une rue à l'utilité du public.

permis de

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder des permis de construction à Messieurs Aimé Magny 24 x 36, Lucien construction Rouette 28 x 40, Adélard Rouette 26 x 36.

> Il est résolu unanimement d'autoriser le Sec-Trés à faire faire les approches pour les rues qui seront pavée en asphalte. (6 coins)

Maire suppléant Proposé par Lucien Rouette secondé par J-Pierre Benoit et résolu de nommer M. J-Jacques Légaré Maire suppléant.

Ilest proposé par M. Claude Comeau secondé par Denis Houle et résolu que les travaux d'extension d'aqueduc soient exécuter le plustot possible.

option terrain A. Comeau Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'acheter un terrain situé dans le 6 ième Rang St-Charles dont le numéro de cadastre est P-530 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac dont le propriétaire est M.Alcide Comeau dont la Corporation Municipale du Village de Pointe-du-Lac a fait faire un sondage pour un puit pour alimenter leur réseau d'aqueduc et d'après les tests les conditions sont favorable. Le dit terrain mesure 200 x 200 et au prix de \$2,100.00

- 7 OCT. 1974

Proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu que M. Marcel Crête continue à assumer la responsabilité des travaux municipaux et la tâche de chef-pompier jusqu'au 31 décembre et la Municipalité lui versera \$300.00 en surplus pour ces tâches.

M. Marcel Crête remercie le Conseil mais ne peut accepter ces conditions, mais continueras à assumer ces tâches jusqu'au 21 octobre 1974.

Les membres de L'UKER sollicite une cotisation pour l'achat d'un métier de 110 pces qui se vend \$815.00.

Le Sec-Trés devra solliciter M. Lemay pour terminer la finition de la table le plustot possible.

Pour ce qui est du projet des Loisirs M. Denis Houle nous dit que le rapport est présentement en cours et que nous l'aurons à une prochaine assemblée.

238	Groupe A.A. Pointe-du-Lac	Don	25.00
239	La Revue Municipale	Abon sept.	35.00
240	Garceau & Dufresne	Ctr éch ter	
241	Imp St-Joseph	per constru	
242	Ministère Des Finances	Mut août	
243	P.V.Ayotte	papeterie	- }
244	Corp Mun Paroisse	photocopie	
245	Receveur Général Canada	Timbres.	
246 à 249	Marcel Crête	Salaire	60.03
250 à 253	Céline Légaré	Salaire	5.42
254	Albert Thériault	Vidange	223.65
255	Provencher & Veilleux		150.00
256	Luc Boisvert	Ent salle	12.50
257	Bell-Téléphone	téléphone lum de rue	22.86
258	Hydro-Québec	lum de rue	T#3.83

SECTION GENERRALE (suite)

			-
259	Ministère Du Revenu	Imp	115.08
26 0 L	Rec Gen Cana da	Imp	97.33
262	Marcel Crête	avis	
	•	avis taxe	
		voyage	65.50
263	Adélard Rouette	• 0	1.00
260	Annuler	•	



MAIRE

SECTION AQUEDUC

117	Corp Mun Pte-du-Lac	613 emprunt	702.05
118 à	121 Marcel Crête	Salaire	- 60.03
122	Jean-Guy Rouette	Job B.F.	6.00
123	P.A.Gouin	aqueduc	1040.21
124	Hydro-Québec	électricité	175.11
125	Clément Ricard	dépotoir	600.00
126	R.J. Lévesque	sondage	2406.00
127	Marcel Crête	pompier	
	•	volontaire	65.00

Sur proposition de M. Denis Houle secondé par Claude Comeau et résolu d'ajourner la séance au 21 octobre 1974 à \$\mathbb{B}\) hres p.m.

La séance est ajournée

Province du Québec Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac

Session ajournée de la séance régulière du 7 octobre 1974 tem nue au lieu et heure ordinaire des séances x de 21 octobre 1974 et à laquelle sont présents Messieurs, Denis Houle, Claude Comeau, J. Jacques Légaré, Lucien Rouette, J. Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum. Le conseiller Gilbert Charette est absent . Après la récitation de la prière, les minutes sont adoptées avec correction sur proposition de Denis Houle secondé par J. Pierre Benoit.

Les membres du Conseil autorise le Sec-Trés à prendre plus d'informations concernant la demande de l' A.F.E.A.S.

Lecture d'une lettre de Ville-Joie St-Dominique demandant une entrée d'eau de 4 pouces de diamètre pour desservir la colonie de vacances en cas d'incendie.

Lettre recommandée en date du 10 octobre 1974 de la Compagnie De Bell Téléphone nous tenant responsable des dommages causés à leur installation téléphonique souterraine coin Notre-Dame

Lettre du Ministère Des Affaires Sociales nous transmettant deux comptes Assistance sociale 4991.41 Assistance publique 2159.74 Total 7151.15

Proposition:

et de la Station.

Sur proposition de M. Claude Comeau et secondé par M. J.Jacques Légaré et résolu que suite à la demande de Ville Joie



- 7 DCT 1974

2 1 OCT. 1974



et un autre raccordement pour une conduite de 4 pouces

St-Dominique pour un raccordement avec leur conduite de 4 pouces pour la propriété des Révérendes Soeurs Dominicaines de la Trinité nous devons faire préparer des plans et devis par nos ingénieurs et faire exécuter les travaux de raccordement ce qui occassionnera des dépenses assez élevées, les membres du Conseil suggère que les frais encourrus pour ces dits travaux soient répartis entre les parites concernées et que copie de cette résolution leur soit transmise.

Considérant que le Service de protection contre les incendies doit être réorganiser le plutôt possible.
Considérant que notre Chef-Pompier M.Marcel Crête à donnée sa démission pour raison de santé
Considérant la population grandissante.

En conséquence il est proposé par Denis Houle secondé par J.Pierr Benoit et résolu que demande soit faite à la Protection Civile pour que: Des cours de pompiers auxiliaires soient donnés dans notre Municipalité dans les semaines qui suivent afin que notre Service de protection contre les incendies soit plus efficace et que copie de cette résolution soit transmisse à M. Babin de la Protection Civile, C.P. 1652, Trois-Rivières.

Proposé par M. J. Jacques Légaré secondé par M. Denis Houle et résolu de nommer M. Marcel Crête comme coordonnateur Municipale pour la Protection Civile.

Suite à motre résolution adoptée par motre Conseil en rapport avec la prise de position Concernant la mise en commun du service des Incandies il est proposé par Denis Houle secondé par M. J. Jacques Légaré que considérant le rapport du Rôle d'Evaluation. Considérant la différence de la population.

Considérant la protection au point de vue distance. Considérant que nous nous éloignons de notre centre géographique, pour nous rapprocher de votre Municipalité ce qui vous favorise.

Considérant que vous vous êtes engagés à faire l'achat d'un camion auto-pompe-citerne et d'en effectuer le paiement au complet.

plet. Considérant que Motre Municipalité fournie tout notre équipement de protection contre les incendies.

Considérant que nous possédons un terrain qui semble le plus favorable au point de vue des deux Municipalités que nous offrons pour la construction d'un poste de pompiers.

En conséquence il est résolu que nous approuvons en principe une mise en commun du service de protection contre les Incendies pour une durée de cinq (5) ans aux conditions suivantes: Que le financement soit établi de la façon suivante:

40% Pour la Municipalité Village
60% Pour la Municipalité Paroisse
sur cette base nous acceptons en principe que la Municipalité
Paroisse de Pointe-du-Lac soit mandataire.
M. Denis Houle demande le vote.

3 pour la résolution 2 contre la résolution

Sur proposition de M° Claude Comeau la séance est levée. IL est 24 heures.

Moles To Sec-Trés

CUZ VIIN

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE*DU*LAC

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité tenue au bureau du Sec-Trés de la dite Corporation 2699

2 1 OCT. 1974

0

Notre-Dame, ce 27 octobre 1974, de midi à 2 heures HNE p.m. tel qu'annoncé par avis publique en date du 15 ocotbre 1974, pour la mise en nomination des candidats aux charges des conseillers au siège no 4 M. Lucien Rouette 5 M. Gilbert Charette 6 M. Jean-Pierre Benoit dont le terme d'office est expiré, Que Dimanche le 3 novembre 1974 s'il est nécessaire des bureaux de votation seront ouverts au bureau de des bureaux de votation seront ouverts au bureau de la Corporation depuis 8 heures a.m. jusqu'à 6 heures p.m. pour la réception des votes des électeurs. M. Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé Secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge. Je Marcel Crête Sec-Trés étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs les conseillers sortant de charge. Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionnée les nom, prénom et occupation des candidats, le numéros du siège de chacun d'eux ainsi que le nom

2 7 OCT. 1974

présents. Il a été mis en nomination au siège no 4 M. Jacques Moreau contre-maître ont signés le bulletin de présentation Messieurs Julien Simard, Normand Michaud, Napoléon Guay.

au complet du proposeur et du secondeur lesquels devront être

Il a été mis en nomination au siège no 5 M. Gilbert Charette Professeur ont signé le bulletin de présentation Messieurs Napoléon Guay, Lucien Rouette, J. Philippe Dugré.

Il a été mis en nomination au siège no 6 M. J. Pierre Benoit Gardien ont signés le bulletin de présentation Messieurs Napoléon Guay, Lucien Rouette et J. Philippe Dugré.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux (2) Heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de conseillers de cette Municipalité et qu'il a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites

Je, Marcel Crête président de cette Election proclame élus par acclamation les Conseillers de cette Municipalité:

> M. Jacques Moreau au siège no 4 M. Gilbert Charette au siège no

> M. J. Pierre Benoit au siège no 6

L'Assemblée est levée

j'ai sig<u>né</u>

President d'élection.

CANADA

PROVINCE DU QUEBEC

CORPORATION LUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 novembre 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J-Jacques Légaré, J. Pierre Benoit, sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

M. Jean-Pierre Benoît est assermenté par le Sec-Trés com-

conseiller au siège no 6.

M. Jacques Moreau et M. Gilbert Charette sont absents. Après la récitation de la prière les minutes de la dernière assemblée sont acceptées sur proposition de J-Jacques Légaré secondé par J-Pierre Benoit.

L'ordre du jour est accepté sar proposition de J-Jacques Légaré second par Denis Houle

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre de M. Raymond Mailloux Ministre des Transports (Voirie) adressée à M. Yvon Picotte Député dont copie nous est adressée concernant l'ammémagement d'une halte

0 4 NOV. 1974



routière pour l'année fiscale 1975-76.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu de nommer M. Le Maire J-Philippe Dugré et le conseiller J-Pierre Benoit pour l'inspection des Avenues Michel et Ricard et d'en faire rapport au Conseil.

M. Le Maire J-Philippe Dugré est dans l'obligation de s'absenter et sur proposition de Claude Comeau secondé par Denis Houle il est résolu de nommer M. J-Jacques Légaré maire-suppléant pour remplacer temporairement le maire. Il est proposé par Claude Comeau secondé par J-Pierre Benoit et résolu d'autoriser le Sec-Trés à organiser une soirée aux huitres pour les membres du Conseil et leurs épouses.

Il est proposé par le Conseiller J-Pierre Benoit secondé par Claude Comeau et résolu unanimement d'emprunter sur reconnaissance de dettes à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac à 14% pour un an une somme de \$10,000.00/pour rencontrer des dépenses qui n'étaient pas prévues au budget de 1974.

IL est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu que M. Louis Dugré fasse le déneigement des bornes-fontaines pour l'hiver 1974-75 au montant de \$400.00

M. Denis Houle donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée un règlement sera soumis pour une augmentation des rénumérations du Maire et des Conseillers.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu de confier la vérification des livres de la Municipalité à la firme Fortier, Langevin et Cadieux et Ass pour l'année fisca-Le se terminant le 31 décembre 1974.

Concernant la demande de l'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac M. Denis Houle est sensé avoir une réponse de la présidente, Mme Gélinas à savoir quel montant elle demande pour l'achat d'un métier.

D 4 NOV. 1974

Concernant la demande de Ville-Joie St-Dominique les membres du Conseil restent sur les positions de la résolution adoptée en ce sens à une assemblée amtérieur.

Il est proposé par Denis Houle secondé par J*Pierre Benoit et résolu que les nouveaux taris pour la cueillette et le transport des ordures ménagères soit calculé comme suit: et celappour une période de cinq (5) ans; \$11.00 par unité de logements existant à partir du l er janvier 1975, plus une indéxation qui sera calculée à chaque année selon l'augmentation du coût de la vie, basée sur les statistiques du Canada plus une augmentation des unités de logement additionnels aux taux de l'années couranté. Cette dite indexation sera calculée à partir du l er janvier 1976. Les parties contractantes sont la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac et M. Albert Thériault.

Pointe-du-Lac et	M. Álbert Thériault.		
SECTION GENERAL			
264	Corp Mun Visitation	Dépotoir	600.00
265 à 268	Marcel Crête	Salaire	60.03
269 å 272	Céline Légaré	Salaire	65.42
273	Albert Thériault	Vidange	223.65
274	Provencher & Veilleux	Loyer	150.00
275	Copr Mun Paroisse	Photocopie	
276	Bell Canada	téléphone	
277	J. Pascal		15.12
278	Pavage Veilleux Inc	asphalte	
279	Copr Mun Cte St-Maurice	évaluation	
280	Paul Légaré	Marchd	27.94
281	Hydro-Québec	é lectricité	
282	Ministère du Revenu	IMp, RRQ, AM	115.08
283 284	Receveur général Canada	imp,ac	97.33
285	Luc Boisvert	entretien	
286	Marcel Crête	timb, avis, vo	
200	Bruno Héroux	ent terrain	46.00
SECTION AQUEDUC		•	
128	passer ce no de chèque		Mary by the contract of the co
129	Marcel Crête duplicata	nom vol	65.00
130 à 133	Marcel Crête	Salaire	60.03
7 24 7 - 22	77 7 0 /1	~~~~~	00.00

		•	
SECTION AQUEDUC			
128	passer ce no de chèque		
129	Marcel Crête duplicata	pom vol	65.00
130 à 133	Marcel Crête	Salaire	60.03
134	Hydro-Québec	électricité	
135	Jean Simard	mat aqueduc	
136	P.A.Gouin	mat aqueduc	
137	Marcel Crête	Pom volontai:	re35.00
138	Jean-Guy Rouette	Tra aqueduc	10.00

139 3230.45 Canron Henri St-Pierre huile chauffage 140 35.90 1052.00 ent trav aqueduc sur ent aqueduc 141 A-Guy Messier 142 Marcel Crête 92.82 ent camion Pépin Esso Service 143 Louis Dugré 42.50 144 Borne-fontaine



Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Proposé par Denis Houle secondé par J-Pierre Benoit et résolu d'ajournée la séance à mardi le 19 novembre 1974 à 8 heures p.m.

La séance est ajournée

Il est 24 heures.

Maire Neighe Maire

10% states to late to to

CANADA
PROVINCE DE UEBEC
CORPORTION LUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session ajournée de la séance régulière du 4 novembre1974, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 19 novembre 1974 et à laquel-le sont présents Messieurs Denis Houle; Claude Comeau, J-Jacques Légaré, J-Pierre Benoit sous la présidence de M.J-Philippe Dugré le maire, formant quorum.

Aprées la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée, sont adoptées sur proposition de M. J-Pierre Benoit secondé par M. Claude Comeau.

L'ordre du jour est acceptée sur proposition de M. J*Jacques Légaré secondé par M. Denis Houle.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une Lettre de M. Gilbert Charette donnant sa démission comme conseiller au siège no 5 en date du 4 nov 1974.

Lecture d'une résolution adoptée par le Conseil Municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac, acceptant le raccordement des deux réseaux d'aqueduc aux limites des Municipalités sur le Chemin Ste-Marguerite.

1 9 NOV. 1974

Lettre du Ministère des Affaires Municipale service des Obligations et signée par M. Raymond Langloisnous conseillant d'emprunter environ 90% du montant du règlement no 105 en attendant la vente des obligations.

Lettre de la Firme Pluritec nous recommandant de verser la somme de \$29,427.68 à Gaston Paillé Excavation: Aqueduc et égout— 3073.

Lettre de Fortier, St-Louis, Langevin, Pellerin, Morin et Cadieux, comptables agrées, acceptant d'être nommée vérificatrice pour notre Corporation.

Lettre d'Invitation de L'Association Québecoise des techniques de l'Eau pour une conférence provinciale le 7 décembre 1974 à l'Auberge des Gouverneurs.

RESOLUTIONS:

Sur proposition de M. J-Jacques Légaré secondé par M.Denis Houle et résolu que suite à la résolution du Conseil Municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac acceptant le raccordement des deux réseaux d'aqueduc aux limites des Municipalités sur le Chemin Ste-Marguerite, les membres du Conseil consentent à faire le raccordement mais aux mêmes conditions que dans la résolution adoptée par notre Conseil en date du 7 mai 1974 à savoir: le raccordement sur le Chemin Ste-Marguerite et aussi aux limites sur la route no 2 et que chacune des Municipalité



1 9 HOV, 1974

partage 50/50 le coût des Vannes d'arrêt.

IL est proposé par M. J-Jacques Légaré secondé par M. Claude Comeau et résolu que concernant les nouveaux tarifs pour la ceuillette et le transport des ordures ménagères seront de \$6.00 par chalet saisonnier (été). Cet addition complète la résolution adoptée en date du 4 novembre 1974.

Il est proposé par M. J-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires de Québec, Honorable Victor C, Goldbloom de dispenser la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac l'insertion dans un journal français et anglais de l'avis public du dépot du rôle d'évaluation de notre Municipalité.

Il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Jean-Jacques Légaré et résolu d'autoriser le Sec-Trés à demander à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement pour un an à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac 90% du montant de \$80,000.00 règlement no 105 en attendant la vente des obligations aux taux de 12% plus 1% d'administration.

Il est proposé par M. J-Jacques Légaré appuyé par M. J-Pierre Benoit et résolu d'accepter le rapport pour les travaux d'amélioration des rues de notre Municipalité tel que préparé par le Sec-Trés d'après les pièces justificatives et se chiffrantà \$6,071.90 et d'autoriser le Sec-Trés à faire parvenir tout des dites pièces pour l'obtention de subvention.

Il est résolu unamimement de prêter la salle du Conseil temporairement pour tenir la bibliothèque.

Il est résolu unamimement d'autoriser M. Gaston Paillé Excavation à faire les travaux pour améliorer les Bornes-Fontaines sur l'Avenue St-Charles et de la Station.

M. Denis Houle propose que les membres du Conseil, Tiennent 2 réunions parmois. Cette proposition n'a pas de secondeur.

Proposé par M. Claude Comeau il est résolu d'ajourner la séan ce au 20 novembre 1974 à 15 minutes A.M.

La séance est ajournée

J. Philippe Dugunaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Séance ajournée de la séance ajournée du 19 novembre de la séance régulière du 4 novembre 1974, tenue au lieu ordinaire des séances ce 20 novembre 1974 à 15 minutes a.m. et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J-Jacques Légaré, J-Pierre Benoit sous la présidence du Maire J-Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière l'assemblée se continue.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu que l'entente proposé par la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac ne peut-être acceptée tel que rédiger.

2 0 NOV. 1974

Proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu que le Maire et le Sec-Trés soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation le projet d'entente pour l'organisation d'un service de protection contre les incendies en commun, tel que ci-après décrit.

ENTENTE POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN

ENTRE

LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTEDU-LAC VILLAGE

Comté de St-Maurice, corporation régie par le Code Municipal de Québec, et ayant son siège social sur son territoire, ici représenté par Monsieur Philippe Dugré, Maire, et Monsieur Marcel Crête, secrétaire-trésorier, tous deux (2) dûment autorisés aux fins des présentes.



ci-après appelée "LE VILLAGE"

EΨ

LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC PAROISSE Comté de St-Maurice, corporation régie par le Code Municipal de Québec, et ayant son siège social sur son territoire, ici représenté par Monsieur Clément Beaudry, Maire et Monsieur Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-Trésorier, tous duex (2) dûment autorisés aux fins des présentes.

ci-après appelée "LA PAROISEE"

ATTENDU QUE la loi décrète que toute corporation locale peut faire, amender ou abroger des règlements pour conclure avec une autre corporation municipale une entente ayant pour objet d'organiser un service d'incendie en commun;

ATTENTDU QUE LE VILLAGE ET LA PAROISSE sont d'avis de se prévaloir des dispositions de la loi dans l'intérêt de leurs contribuables respectifs;

EN CONSQUENCE, LE VILLAGE ET LA PAROISSE CONVIENNENT:

OBJET

Desconclure une entente pour organiser leur service d'incendie en commun pour une période de cinq (5) ans, à compter de l'entrée en vigueur de cette dite entente, et à son expiration de la renouveler par période successives de trois (3) ans, à défaut d'avis écrit de six mois donné par une partie à l'autre;

Pour la durée de l'entente, La Paroisse est désignée la corporation principale, et, de ce fait, elle sera seule, à posséder officiellement tout ce qui servira à l'opération de ce service commun d'incendie, Soit: poste de pompiers, camions à incendie, équipement et accessoires à l'usage d'un tel service.

La Paroisse sera aussi responsable de l'achat, de l'entretien, de l'administration et de l'opération de tout l'équipement d'incendie et des accessoires actuellement en possession et de tout nouvel équipement et accessoires à acquérir;

2 0 NOV. 1974

Toutes dépenses majeures déachat, d'entretien ou de renouvellement de machineries ou d'accessoires devront toutefois être décrétées par règlement de chacun des conseils municipaux concernés, conformément aux dispositions du Code Municipal;

Il n'y aura qu'une brigade de pompiers pour desservir tout le territoire des deux (2) municipalités et y combattre tout incendie qui s'y déclare;

Cette brigade sera sous l'autorité d'un seul chef qui sera nommé par une résolution de chacun des deux (2) conseils. Sa destitution devra aussi être soumise à une résolution des deux (2) conseils;

Ce chef à l'organisation de la brigade, participera à la sélection des pompiers, verra à l'entretien de l'équipement, fera les inspections de préventions et aura la direction entière des opérations au cours des incendies;

Ces pouvoirs, en cas d'absence ou de maladie du chef, seront exercés par le sous-Chef dûment nommé;

Les pompiers pourront être choisis dans l'une ou l'autre des municipalités;

Le chef ou le Maire des corporations concernés auront l'autorité d'appeler l'aide extérieure, si necessaire ou de répondre à tout appel venant de l'extérieur;



Lorsqu'il y aura des recettes provenant des sorties de la brigade commune à l'extérieur du territoire des deux municipalités ces recettes seront versées au fond d'administration de la brigade et devront être employés au paiement des dépenses d'opération;

Chacune des corporations gardera la propriété de ses citernes d'apprivisionnement d'eau ou de son système d'aqueduc, et leur entretien sera à leur charge respective;

Un comité formé de deux (2) conseillers de chacune des corporations et dûment nommés par résolution de chacun des conseils verra à la direction générale de ce service commun contre les incendies. Ils seront les porte-parole du service auprès de leur conseil respectif. Un budget totalement indépendant sera établi à chaque année fiscale, et devra être accepté par chacun des deux (2) conseils concernés par résolution.

LE VILLAGE met gratuitement au service de la brigade tout l'équipement d'incendie qu'il passède actuellement ainsi qu'un terrain situé sur le Chemin Ste-Marguerite, et portant le numéro de lot P*257, dont il est fait mention dans la résolution du Conseil Municipal de la dite Municipalité, adoptée à une assemblée spéciale tenue le 21 Octobre 1974.

Les sommes d'argent que LAPPAROISSE aura à payer, en sus des octrois gouvernementaux obtenus, pour la construction du poste de pompier ou l'achat d'appareils, d'équipement ou d'accessoires, seront réparties entre le VILLAGE et la PAROISSE dans une proportion de 40% pour le VILLAGE, et de 60% pour la PAROISSE, sauf pour le camion citerne, capacité de 1,500 gal/capacité de 420 gal. par minute, dont la PAROISSE s'engage à payer seule le montant non subventionné;

Le coût d'opération de la brigade commune des incendies comprenant frais d'entretien, les salaires du cehf de la brigade et des pompiers qui sont de garde ou qui suivent des cours, le chauffage, l'électricité, les assurances, etc... Formera un montant global annuel qui sera réparti, à la fin de chaque année entre les deux corporations, dans une proportion de 40% pour le VILLAGE et 60% pour la PAROISSE. Le salaire du chef et des pompiers en service, lors d'un incendie, sera entièrement à la charge de la municipalité où se sera produit l'incendie;

Advenant la résiliation de l'entente, selon les formalités prescrites plus haut, le partage des biens de la brigade se fera comme suit:

2 D NOV. 1974

- a) La corporation de la PAROISSE gardera la propriété du poste de pompier et du terrain et versera à la corporation de VILLAGE 40% de la valeur du terrain et de la valeur du poste déprécié basée sur le coût total de la construction.
- b) La corporation du VILLAGE gardera la Propriété de l'équipement qu'elle possédait lors de la mise en commun du service. Quand aux autres appareils et équipements acquis au cours de l'entente, la corporation qui en gardera la propriété, versera à l'autre Corporation le pourcentage payé de la valeur dépréciée de cet équipement et de ces accessoires, toujours basé sour le coût total de Leur achat; sauf le camion citerne qui demeurera propriété intégrale de la PAROISSE;

La présente entente sera en vigueur lonsqu'elle aura été ratifiée par un règlement du conseil de chacune des corporations concernées et que ces règlements auront reçu l'approbation du Ministre des Affaires Municipales, et de la Commission Municipale du Québec.

EN QUOI DE FOI LES PARTIES ONT SIGNE A,

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LA VILLAGE

PAR......SEC TRES

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Sur cette résolution le vote est demandé: résultat du vote: 2 pour la résolution 2 contre la résolution, le Maire vote en faveur de la résolution donc elle est adoptée.

Proposé par M. J-Jacques Légaré et résolu unanimement d'accorder un permis de Construction à M. Albert Thériault pour agrandissement de sammaisom.



2 D NOV 1974

Sur proposition de M. Claude Comeau il est résolu de lever la séance. Il est l heures 30 minutes a.m.

La séance est levée

hulppe hugu Maire

Maccel Le La Sec-Trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances de 2 décembre 1974 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, J-Jacques Légaré, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré le maire formant quorum.

Le conseiller, M. Claude Comeau arrive à l'assemblée à $10\frac{1}{2}$ heures p.m.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de Denis Houle secondé par M. Jean-Pierre Benoit.

L'ordre du jour est adoptée sur proposition de J-Jacques Légaré secondé par J-Pierre Benoit.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre des Loisirs de Pointe-du-Lac demandant une aide financière à notre Municipalité.

Lettre de M. Yvon Picotte Député de Maskinongé, accompagnée, d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales concernant le règlement no 105 recommandant au Conseil du Trésor une subvention de l'ordre de \$30,336.00 en un seul versement et annulant la lettre en date de novembre 1973.

- 2 DEC. 1974

Lecture d'une lettre de remerciement de la Maison Domrémy pour la collaboration apporté lors des travaux effectués dans la rivière St-Charles et signée par M. Léo Lafrenière, Directeur, général.

M. Adélard Rouette désire pour l'année 1975 un prolongement d'aqueduc dans l'Avenue Michel pour 6 entrées d'eau et dans l'Avenue André pour 4 entrées d'eau, d'une longueur de pieds.

M. Lucien Rouette nous fait parvenir une lettre concernant son siège de conseiller qu'il a dû quitter parce que ses capacités ne lui permette: plus, et remercie tous ceux qui ont travaillé avec lui au sein du Conseil.

Lecture d'une demande de M. Lucien Rouette pour un prologement d'aqueduc dans l'Avenue Ricard pour une longueur de 400 pieds.

M. Jacques Pagé Surintendant Commerciale pour l'Hydro-Québec nous avisant qu'un nouveau contrat pour l'électricité 6 Rang St-Charles (puit) nous sera présenté à partir du 28 janvier 1975.

Lettre de M. Jean-Pierre Lamirande nous disant qu'il a retardé de payer son compte de taxe d'eau par rapport au mauvais service offert depuis assez longtemps.



La Commission Municipale de Québec nous autorise à emprunter temporairement la somme de \$72,000.00 en attendant la vente des obligations.

RESOLUTIONS: Reglement no 107

Pourvoyant à la ratification d'une entente destinée à organiser un service d'incendie en commun.

Assemblée régulière du conseil municipal de la Corporation du Village de Pointe-du-Lac comté de St-Maurice tenue le 2 ième jour de décembre 1974 à 8 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum et étaient présents:

Monsieur J-Philippe Dugré

Maire

Denis Houle

Conseiller

J≚Jacques Légaré

J-Pierre Benoit

Conseiller Conseiller

Tous membres du conseil.

CONSIDERANT QUE la corporation du village de Pointe-du-Lac comté de St-Maurice est régie par les dispositions du Code muni+ cipal de Québec;

CONSIDERANT QUIEN vertu des dispositions de la loi, toute corporation locale peut faire, amender ou abroger des réglements pour conclure avec une autre corporation municipale, une entente ayant pour objet d'organiser un service d'incendie en commun;

CONSIDERANT QUE la corporation municipale du villagedde Pointe-du-Lac, et la corporation municipale de la paroisse de Pointe-du-Lac ont conclu en date du 2 ième jour de décembre 1974, une entente pour organiser un service d'incendie en commun;

CONSIDERANT QUE les contribuables de notre municipalité pourrant bénéficier d'un meilleur système de protection contre l'incendie, et ce, à un coût moins élevé, grâce à cette organisation d'un service d'incendie en commun;

CONSIDERANT QUE notre conseil juge qu'il est dans l'inté-rêt des contribuables de notre municipalité d'adopter un règlement afin de ratifier cette entente intervenue entre notre cor-poration et celle de la paroisse de Pointe-du-Lac;

- 2 DEC. 1974

CONSIDERANT QUMUN avis de présentation d'un règlement à cet effet a été préalablement donné, soit à la séance du conseil le 3 ième jour de septembre 1974;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Denis Houle M. le conseiller Jean-Bierne-Benoit APPUYE PAR:

IL EST EN CONSEQUENCE ORDONNE ET STATUE PAR REGLEMENT DE CE CONSEIL, PORTANT LE NO: 107 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:

TITRE

ARRICLE 1. Le présent règlement portera le titre de "Règlement concernant l'organisation d'un service d'incendie en commun

DEFINITION

ARTICLE 2. Les mots et expressions employés dans ce règlement ont le sens qui leur est attribué dans cet article, à savoir: "CORPORATION", "MUNICIPALITE" et "CONSEIL".

a) Le mot "CORPORATION" désigne la corporation municipale de Pointe-du-Lac, comté St-Maurice; (edu village)
b) Le mot "MUNICIPALITE" désigne la municipalité de Pointe-du-Lac, comté St-Maurice; (du village)
c) Le mot "CONSEIL" désigne le conseil municipal de Pointe-du Lac, comté St-Maurice; (du village)

du-Lac, comté St-Maurice; (du village)

BUT

ARTICLE 3. Le but du présent règlement est de ratifier l'entente conclue entre les corporations du village de Pointe-du-Lac et de la paroisse de Pointe-du-Lac, comté St-Maurice, en date du 2 ième jour de décembre 1974, laquelle entente est annexée au présent rèlement pour en être une partie intégrante. ENTENTE

ARTICLE 4. Le conseil de la corporation du village de Pointe-du-Lac, comté de St-Maurice, accepte et ratifie, par les présentes, l'entente intervenue entre elle et la corporation de la paroisse de Pointe-du-Lac, comté ST-Maurice, pour l'organisation d'un service d'incendie en commun.



SIGNATURE

ARTICLE 5. Son honneur le maire J*Philippe Dugré et Nonsieur Marcel Crête, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation, la dite entente concernant l'organisation d'un service d'incendie en commun.

ENTR**EE**

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur après son approbation par l'honorable ministre des affaires municipales du Q uébec et de la Commission municipale de Québec.

ADOPTE à Pointe-du-Lac, comté de St-Maurice ce 2 ième jour de décembre 1974.

Il est proposé par J-Pierre Benoit et résolu unanimement d'ajouter au projet d'entente pour l'organisation d'un service d'incendie en commun à l'item a) de la résiliation le montant du terrain (2,000.00).

Il est proposé par Denis Houle secondé par le Conseiller Jean-Pierre Benoit et résolu de nommer M. Jacques Moreau conseiller au siège no 5.

Il est proposé par J-Jacques Lé aré et secondé par Denis Houle et résolu unanimement d'emprunter sur reconnaissance de dettes; folio 600 à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac au paux de 12% et 1% d'administration pour un an la somme de \$10,000.00 pour rencontrer des dépenses non prévues au budget 1974.
ADOPTE

-2 DEC. 1974

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de faire l'acquisition d'un terrain dans le 6 Rang St-Charles de 200 x 200 pour la construction d'un nouveau puit, où déjà des sondages ont été effectués et où la qualité et la quantité de l'eau est très favorable pour alimenter notre réseau d'aqueduc.

M. Gérard P. Brahic de la Firme d'Evaluation St-Maurice nous donnent des explications concernant la mise à jour de notre rôle d'évaluation pour l'année 1975. Les facteurs pour la normalisation se lit comme suit:

Terrain vacant 2.7 commerce 2.6 résidence 2.7 chalet 2.5 batisse 2.6

Proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau

Attendu que le bon fonctionnement du réseau de l'aqueduc dans une municipalité est primordial;

Attendu que nous avons des problèmes actuellement à notre système de pompage;

Attendu qu'après informations prises auprès de compétence en ce domaine; Il est à constater qu'un manque de courant est à la source de ces problèmes au heures des repas.

Considérant aussi, que les plaintes affluent de la part de nos contribuables qui se plaignent aussi de l'insuffisance de commant qui leur est fournie à leur résidence.

Considérant que cet état de chose à déjà trop durer.

Le conseil à sa réunion du 2 décembre 1974 insiste pour que vous accordiens une attention immédiate pour règler ce problème.

Il est proposé par Denis Houle secondé par J-Pierre Benoit et résolu que le Conseil Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac (Village) donne son appui, aux démarches déjà entreprises par le Conseil des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, concernant



des projets de demande de subvention pour achat et aménagement de terrains pour fins de loisirs.

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que concernant la subvention que vous avez recommandez au Conseil du trésor au montant de \$30,336.00 payable en unseul versement en date du 5 juillet 1974 les membres du Conseil aimeraient savoir si cette dernière a été acceptée car nos travaux sont maintenant terminés et notre Municipalité attend le montant de cette subvention pour procéder au financement de ce règlement (no 105).

SECTION GENERAL

287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 296 303 304 305 306 307 308 309 311 312	Claude Tousignant A*Guy Messier Marcel crête Claude Comeau ass Qué Eau Albert Thériault Provencher Veilleux Ministère revenu Receveur Général Canada Marcel Crête Céline Légaré Denis Houle Claude Comeau Jean-Jacques Légaré Lucien Rouette Gilbert Charette Jean-Pierre Benoit J-Philippe Dugré Bell Canada Hydro-Québec Luc Boisvert	Inform pierre solrée inf f.dél f.dél vidange loyer impot impot salaire salaire compensation " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	121.25 1255.40 70.40 30.00 30.00 223.65 150.00 135.45 121.67 60.03 65.42 64.00 64.00 64.00 64.00 64.00 191.90 149.33 179.83 40.00
314 315 316 317 318 319 3 20 3 21	Annuler Corp Mun Paroisse G-Guy Garceau Marcel Crête Paul Légaré Corp Mun Comté St-Mauirce Linistère aff Sociale Loisirs Pte-du-Lac	photocopie avis vojage Marchandises Rôle Svaluation ass social	24.75 45.00 22.80 77.51 1151.50 1000.00 550.00

- 2 DEC. 1974

SECTION AQUEDUC

145 146 147 à 150 151 152 153	Caisse pop Pte-du-Lac Germain Frères Marcel Crête Arthur Spénard Canron Hydro-Québec	cap int Matériaux Salaire Ass Camion matériaux électricité	1618.73 77.76 60.03 170.00 177.55 92.45
154	Saillant Inc		599.73
155	Marcel Crête	tra aqueduc	85.00
156	Ls-Georges Guilbert	tra aque 4 mois	1156.00
157	A-Guy Messier	Tra aqueduc	176.00

Proposé par le conseiller J.Pierre Benoit et résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

Sur proposition du conseiller J.Jacques Dégaré et résolu unanimement d'ajourner la séance à Lundi le 9 Décembre 1974 à 8 heures p.m. Il est 24 heures.

La séance est ajournée.

Waire

sec-trés.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION DE MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE* DU-LAC

Session ajournée de la séance régulière du 2 décembre 1974 tenue le 9 décembre 1974 au lieu et heure ordinaire des séance et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, J-Jacques Légaré, J-Pierre Benoit sous la prési-dence de M. J-Philippe Dugré le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur propositions de J-Jacques Légaré secondé par J-Pierre Benoit.

Il est proposé par J-Jacques Lé aré secondé par Denis Houle et résolu unanimement de nommer M. Réal Veillette conseiller au 3 siège no 5.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc sollicitant not e conseil pour obtenir un montant qui serait prévu au budget 1975, et aussi un montant pour l'achat et l'aménage ment d'un terrain pour fins de loisirs.

Lecture d'une lettre recommandée de M. Claude Bisson par son avocat M. Richard Rioux tenant la Municipalité responsable de tout dommage qui pourrait survenirà son terrain et à sa proprié té par suite de travaux effectués pour écoulement des eaux près de sa propriété.

- g DEC. 1974

Lettre du Ministère des Transports par M. Guy Bourgault Ing pour pour remboursement (subvention) des travaux fait pour l'amélio-ration des rues au montant de \$6,000.00.

Copie d'un acte d'hypothèque entre Albert Thériault et la Cais se Populaire de Pointe-du-Lac afin que tout argent dû et qui deviendra dû par notre Municipalité à Albert Thériault devront être déposés directement à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac

Règlement no 108

Règlement décrétant un salaire pour les membres du Conseil.

Attendu que le nombre de contribuables augmente à un rythme

Attendu que les membre du Conseil doivent tenir plusieurs assem

blées en dehors des assemblées régulières. Attendu qu'un avis de notion a été donné régulièrement par le Conseiller Denis Houle à l'assemblée du 4 no embre 1974.

En conséquence il est proposé par le conseiller Denis Houle appuyé par le conseiller J-Pierre Benoit et résolu unanimement que la rénumération du Maire soit portée à \$1,440.00 par année et celle des conseillers à \$480.00 par année. Le présent règlement des conseillers à \$480.00 par année. ment entrera en vi ueur se lon la loi.

adopté.

Il est proposé par le conseiller J-Jacques Légaré secondé par J-Pierre Benoit et résolu que le règlement no 108 pourvoyant à augmenter les rénumérations du Maire et des conseillers à \$1,440.00 par année pour le Maire et \$480.00 par année pour les conseillers soit soumis aux électeurs propriétaire d'immeuble im osable de la Municipalité, lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 décembre 1974 de 7 hres p.m. à 9 hres p.m. à 1'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac.

Proposé par Denis Houle secondé par J-Pierre Benoit et résoly de faire vendre au Conseil de Comté tout les taxes non payées pour l'année 1972.

M.J-Jacques Légaré propose que dorénavent toutes les taxes non payées soient transmises à chaque année pour être vendues au Conseil de Comté.

Il est résolu una mimement de prévoir au budget de 1975 un mont tant de \$500.00 pour subvention au Loisirs de Pointe-du-Lac Inc

u

801 Am



Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trésde faire parvenir à la Famille de M. Robert Ls Gouin Maire de la Ville de Trois-Rivières Ouest une messe pour le décès de Me Robert Louis Gouin.

SECTIONGENNERAL

322	Receveur général canada	Timbres	80.00
	Bruno Héroux		10.00
323 324	Denis Houle	Frais cong	10.00
325	La Fabrique de Pointe-du-Lac	Messe	5.00

- g DEC 1974

SECTION AQUEDUC

158	P.A. Gouin Ltée	matériaux	1625.59
159	Camion à incendie Pierreville	Rép po mpe	147.35

Il est résolu unaniment d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 23 décembre 1974 et à laquelle sont présents, Messieurs Claude Comeau, J-Jacques Légaré, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré formant quorum.

Lecture par le sec-trés de l'avis de convocation de la dite assemblée comportant Etude du budget 1975, fixer le taux des taxes Entretien du réseau d'aqueduc, comptes payables, chèque pour travaux d'aqueduc et d'égout à Gaston Paillé. L'avis de convocation a été signifiée à tout les membres du Conseil par poste.

2 3 DEC. 1974

Après la **r**écitation de la prière, la lecture du procès verbal de la dernière assemblée est adoptée sur proposition de J-Pierre Benoit secondé par J-Jacques Légaré.

CORRESONDANCE:

Lecture d'une copie de résolution adoptée par le Conseil Municipale de Yamachiche, Village à savoir que seule les personnes suivantes sont autoriser à faire des appels pour recevoir en cas d'incendie les services de d'autres municipalités avoisinantes; soit Messieurs les MairesRoland Girardin ou Philias Isabelle, le Sec-Trés J-Armand Pellerin, le chef Florent Lamy, les souschefs Auguste Bellemare, Gilles Bellemare.

Lettre de la Compagnie d'Assurance Bournival Grenier et Harnois nou

Lettre de la Compagnie d'Assurance Bournival Grenier et Harnois nou confirmant qu'ils ont demandés une émission d'un bon d'entretien pour M. Gaston Paillé en faveur de notre Municipalité en date du 15 décembre 1974.

Résolution.

Il est proposé par J-Jacques Légaré et résoluéunanimement ce qui suit;

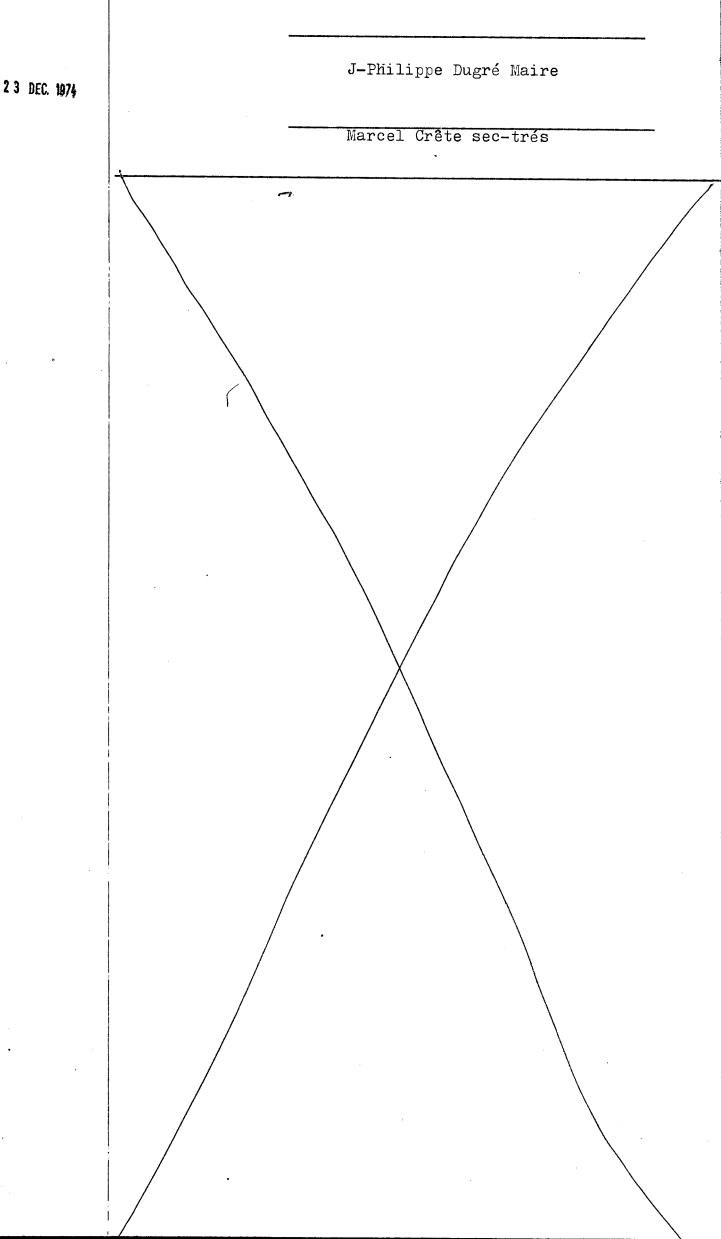
Il est proposé, appuyé et adopté:

Que, conformément aux dispositions de la Loi Des Chemins de Fer Du Canada, (Statuts revisés du Canada, 1952, Chapître 234, article 378, paragraphe 2) ce Conseil, par les présentes approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Téléphone BELL du CANADA, déjà construite dans les limites de cette municipalité ainsi que la hauteur minima de dix-huit pieds aux croisées des lignes aériennes au-dessus de la

La levée de l'assemblée est proposé par Claude Comezu.

La séance est levée





chaussée des rues, et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujetti à l'approbation du Conseil Municipal de cette Municipalité, dont l'approbation liera la Municipalité;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres craissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalitéde façon qu'ils ne gênent en rien l'exploitation des dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Attendu que d'après les prévisions budgétaires prévues pour 1975, notre Corporation aura à prévoir au cours de l'année 1975 à des dépenses se totalisant à \$127,310.00.

Attendu que pour défrayer les dites dépenses notre Corporation prévoit des revenus non fonciers s'élè veront à \$31,400.00.

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une domme de \$95,910.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds impossables de notre Municipalité dont l'évaluation se chiffre pour l'année 1975 à \$4,300,000.00.

Il est en conséquence proposé et résolu unanimement:

Qu'une taxe foncière générale aux taux de 0.73 par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 0.35 par \$100.00 d'évaluationpour le service de la dette ou (toutes autres fins) et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 0.14 par \$100.00 d'évaluation pour l'entretien des chemins d'hiver et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 0.20 par \$100.00 d'évaluation pour services publics autres que celuide l'aqueduc, une taxe annuel au taux de \$15.00 par unités de logement pour rééidents à l'année et au taux de \$8.50 por unité de logement saisonnier (6mois) pour l'enlevement des ordures ménagères.

Une taxe annuelle de \$90.00 par unité/de logement résident à l'année et de \$60.00 par unité de logement saisonnier (6 mois) pour le service d'aqueduc.

Le total d'imposition pour les taxes foncières se chiffre à \$1.22 du \$100.00 d'évaluation sont imposées et seront prélevées sur tout les biens-fonds impossables de cette Municipalité le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au gudget 1975.

Proposé par Jean-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu qu'afin de mieux suivre les prévisions gudgétaires prévues, un rapport mensuel soit fourni aux membres du Conseil par le sec-trés.

SECTION GENERAL

322	Rec Gén Canada	Timbres	80.00
323	Bruno Héroux	\ <u>\</u> \ <u>\</u>	10.00
324	Denis Høule	Fraik cong	10.00
325	Fabrique Pte-du-Lac	Messe	5.00
326	Gaston/Paillé	Tra aqueduc	63233.23
327	Hydro/Québec	éclair rues	362.48
328	Bell/Canada	téléphon e	126.83
329	Revae Municipale		5.00
330	Formules Municipales	papeterie\	13.05
331	Arthur Spé aar d	assurance\	1359.00
332	Bibliòtheque Centrale	\	476.70
333	rece gén Canda duplicata	timbre \	80.00
334	/A-Guy Messier	déneigement\	496.00

SECTION AO	UÉDUC
------------	-------

150 /	P.A. Gouin	mat aqueduc	1625.59
159 /	Camion Inc Pierreville	répa pompe	147.35
160 /	annuler		
161 /	Canron Ltée	Mat aqueduc	1 14.27
162 /	Ministère Finance		5.00
163 /	H, dro quebec	électricité	56,30
164 /	Fred Poliquin	·	72\54
Il est proposé	par J-Pierre Benoit sec	ond par Claude	Comeau et
	. —		

Il est proposé par J-Pierre Benoit second par Claude Comeau et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.



chaussée des rues, et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujetti à l'approbation du Conseil Municipal de cette Municipalité, dont l'approbation liera la Municipalité;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalitéde façon qu'ils ne gênant en rien l'exploitation des dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risque de la dite Compagnie.

Attendu que d'après les prévisions budgétaires prévues pour 137, 1975, notre Corporation aura à prévoir au cours de l'année 1975 à des dépenses se totalisant à \$127,310.00.

Attendu que pour défrayer les dites dépenses notre Corporation péévoit des revenus non fonciers qui s'élèveront à \$31,400.00.

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses let les revenus non fonciers, il est requis une somme de \$95,910.00 qu'il est nécessaire de prélever sum les biens-fonds impossables de notre Municipalité dont l'évaluation se chiffre pour l'année 1975 à \$4,300,000.00.

Il est en conséquence proposé et résolu unanimement:
Qu'une taxe foncière générale aux taux de 0.73 par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 0.35 par \$100.00 d'évaluation pour le service de la dette ou (toutes autres fins) et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 0.14 par \$100.00 d'évaluation pour Lêentretien des chemins d'hiver et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 0.20 par \$100.00 d'évaluation pour services publics a autres que celui de l'aqueduc, une taxe annuel au taux de \$15.00 par unités de logement pour résidents à l'année et au taux de \$8.50 par unité de logement saisonnier \$6 mois) pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Une taxe annuelle de \$90.00 par unité de logement résident à l'année et de \$60.00 par unité de logement saisonnier (6 mois) pour le service d'aqueduc.

Le total d'imposition pour les taxes foncières se chiffre à \$1.22 du \$1.00.00 d'évaluation sont imposées et seront prélevées sur tous les biens-fonds impossables de cette Municipalité le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget 1975.

Proposé par Jean-Jacques Lé aré secondé par Claude Comeau et résolu qu'afin de mieux suivre les prévisions budgétaires prévues, un rapport mensuel soit fourni aux membres du Conseil par le sec-trés.

SECTION GENERAL

161

3 22	Rec Gen Canada	Timbres	80.00
323	Bruno Héroux		10.00
324	Denis Houle	frais congrès	10.00
325	Fabrique Pte-du-Lac	messe	5.00
326	Gaston Paillé	trav aqueduc	63233.23
327	Hydro-québec	éclair rues	362.48
328	Bell-Canada	téléphone	126.83
329	Revue Municipale		5.00
339	Formules Municipales	papeterie	13.05
331	Atthur Spénard	assurance	1359.00
332	Bibliotheque Centrale		4', 6.70
333	Rec Gen Canada dupli	timbre	80.00
334	A-Guy Messier	déneigement	496.00
SECTION AQUEDU	IC.		
158	P.A.Gouin	motá ou o	7/05 50
159		maté aque	1625.59
160	Camion Inc Pierreville	repa pompe	147.35
TOO	annuler		

maté aque

1314.27

Canron Ltée

2 3 DEC. 1974



SECTION AQUEDUC

162

Ministère finance Hydro-Quebec

164

Fred Poliquin

Il est proposé par Jean-Pierre Benoit decondé par Claude Comeau et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La levée de l'assemblée est proposé par Claude Comeau.

La séance est levée.

2 3 DEC. 1974

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles pour l'adoption du règlement no 108 pourvoyant à l'augmentation de la rénumération du Maire et des Conseillers.

Cette assemblée fut tenue à l'Hotelde ville de Pointe-du-Lac à 2699 Notre-Dame Pointe-du-Lac à 7 hres du soir, le 30 décembre 1974.

Sous la présidence de M. Le Maire J*Philippe Dugré.

Le sec-trés donne lecture du règlement no 108.

Après deux heures d'attente conformément à la loi aucun électeurs propriétaires d'immeubles imposable ne s'étant opposé dà l'adoption du dit règlement, le président de l'assemblée déclare le règlement approuvé par les électaurs.

3 n DEC. 1975

assemblée

SEC*TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC COR ORATION L'UNICIPALE DE LA VISITETION DE POINTE DU LAC

L'assemblée du 6 janvier 1975 n'a pas eu lieu faute de quorum seul le Secrétaire-Trésorier était présent .

€c-Trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-

DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinairedes séances ce 3 février 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugréle maire. Le conseiller J-Pierre Benoit arrive à l'assemblée à log hres.

(8)

HITIALES DU MAIA

Après la récitation de la prière le procès verbal de la dernière assemblée est adopté sur proposition de M. J-Jacques légaré secondé par Claude Comeau.

Lordre du jour est accepté sur proposition de J-Jacques Légar ré Secondé par Denis Houle.

M. Robert Parenteau secrétaire du Comité d'étude du projet d' entente de la mise en commun d'un service d'incendie donne le rapport de ce dit comité, contenant quelques recommandations à savoir:

Nomination d'un comité de direction pour la dite mise en commun.

Nomination d'un chef-pompier (Marcel Crête)

Rajustement des salaires de la brigade incendie, faire l'achat immédiatement de matériel de Communications.

CORRESPONDANCE:

Rapport du Ministère des Affaires Sociales Unité Sanitaire nous donnant comme résultat que l'analyse de notre eau était "bon-

Lecture d'une lettre des Notaires Leblanc Hogue Poirier nous avisant qu'ils sont mandatés pour règler la succession de Marcel Raymond.

Lettre daté du 4 décembre 1974 du Ministre Victor C. Goldbloom accusant réception de notre résolution concernant le dépot du Rôle d'évaluation.

Lettre datée du 9 décembre 1974 du Ministre Victor C. Goldbloom concernant notre demande de subvention pour financer les travaux effectués au Domaine de la Visitation égout et aqueduc. Lettre datée du 18 décembre 1974 du Ministre Victor C. Goldbloom accusant réception de la copie du règlement no 107

(Incendie) Lettre datée du 19 décembre 1974 du Sous-Ministre des Affaires

Municipales M. Rock Bolduc nous dispensant de l'insertion dans un journal de l'avis de dépot du rôle d'évaluation.

Lettre datée du 10 janvier 1975 du sous-ministre Rock Bolduc, a approuvant notre règlement no 107 autorisant une entente concernant l'établissement et usage en commun d'un service de protection contre l'incendie.

Lettre datée du 10 janvier 1975 du secrétaire de la Commission Municipale de Québec M. Gaston Lamarre donnant son approbation

au règlement no 107 (mise en commun)
Lettre datése du 24 janvier 1975 du Ministère des Affaires Municipales de Québec signé Edouard Bélanger M.S.C. accusant réception de nos prévisions budgétaire 1975

Lettre de la Compagnie Bell Canada comportant un étate de compte au montant de \$290.45 pour un accident (bris de câble) par Gaston Paillé ce dit compte est envoyé à M. Paillé. Intérêt à payer le 1/2/75 à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins \$317.59.

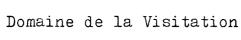
Lettre datée du 17 janvier 1975de la Commission Scolaire Chavigny demandant la construction de trottoir sur la Route 2 face à l'ecole St-Yves et Che STe-Marguerite face à l'école Notre-Dame pour une distance de 1 mille.

Demande de MMe Armand Paillé pour organiser une Soiréée Canadle dienne au peste de CHLT TELE 7.
Lettre de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec

informant notre Conseil des réunions de la zone 15 ainsi que le nom des directeurs et demnade aux membres des Conseils municips paux de bien vouloir faire le paiement de la carte de membre de notre secrétaire soit le montant de \$50.00. La Firme Pluritec présente les plans du projet d'extension d'a-

queduc et d'égout sanitaire dossier 41.62 zinsi que l'estimé des travaux soit (73,000.00)

- 3 FEV. 1974





RESOLUTIONS:

Borne-Fontaine.

IL est proposé par M. Claude Comeau secondé par M. Réal Veillette et résolu unanimement de re: Nommer Messieurs J-Jacques Légaré Denis Houle et J-Philippe Dugré pour former le comité de direction générale pour mise en commun de service d'incendie.

chef-pompier

Comité Incendie Il est proposé par Jean-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et res résolu unanimement de nommer Marcel Crête chef-pompier pour réorganiser la brigade de protection contre les incendies.

salaire des pompiers

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jacques Moreau et résolu d'accepter les recommandations du Comité d'étude pour les salaires des pompiers volontaires comme suit: Salaire du chef, sous-chef et opérateur soit de \$15.00 pour la première heure et de \$10.00 pour chaque heure additionnels. Salaire des pompiers soit \$10.00 pour la première heure et de \$5.00 pour chaque heure additionnelles chaque sortie sera rénumérée au taux minimalde de 2 (deux) heures Les cadets au aspirants pompiers le taux sera de \$5.00 par heure

effective. M. Henri-Paul Senneville avise verbalement le Conseil que la Borne-Fontaine sur l'Avenue Blais face à sa propriété n'est pas déblayée ce qui pourrait occassionner du trouble en cas de feu , le Conseil avisera le Contracteur M. Louis Dugré à voir à déblayer la dite

achat de

Il est proposé par Denis Houle secondé par Réal Veillette et résolu de procéder immédiatement à l'ach t du matériel de commucommunication nication pour le service des incendies recommendée par le Comité.

> Il est proposé par Réal Veillette secondé par Claude Comeau et résolu d'autoriser le sec-trésa versé un montant de \$100.00 pour défrayer les dépenses du Comité du service d'incendie.

> Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et rísolu d'autoriser le sec-trés à signé le contrat à l'Hydro-Québec pour l'alimentation du puit 6 ième Rang St-Charles.

- FEV. 1924

Il est résolu à l'unanimité des membresdu Conseil d'autoriser le sec-trés à communiquer avec CHLT TELE 7 à Sherbrooke pour avoir des informations assez présice concernant l'organisation d'une soirée Canandienne à la Pointe-du-Lac.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par J-Jacques Légaré et résolu de payer la cotisation du Sec-Trés au montant de \$50.00 à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec

trottoir pour écoliers

Considérant la demande de la Commission Scolaire Chavigny à notre Conseil pour la Construction de trottoir pour la sécuri-té des élèves des Ecoles St-Yves et Notre-Dame, Considérant que pour remédier à cette situation il faudrait la participation du Ministère des Transport et Communications pour mettre ce projet en exécution car le manque de terrain entre les propriétées et la rue il n'y a pas l'espace voulue pour la construction des dits trottoirs sans passé par expropriations.

En conséquence il est résolu que demande soit faite au Ministre du Transport et Communications de bien vouloir mettre à l'étude cette demande afin d'y remédier le plus tôt possible et que copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernés.

construction d'un puit

Il est proposé per Jacques Moreau secondé par Claude Comeau et résolu de faire l'achat de pompes pour la Construction d'un nouveau puit suite à l'estimé de la Firme R.J. Lévesque afin d'accélerer la construction de ce nouveau puit.

Ilestproposé à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sectrés à faire faire des indications de: 12 Stop

- Avenue Champlain
- Avenue André Avenue Robert
- Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire baisser la neige sur les coins de rues afin de faciliter la vue pour

emprunter les rues principales et autres et aussi faire répandre du sable aux intersection des rues.

est proposé par Denis Houle secondé par Réal Veillette et résolu d'autoriser le sec-trés à verser à chaque mois la compensation du maire et des conseillers.



paiement des dépenses

Il est proposé par Claude Comeau secondé par Denis Houle et résolu que le Conseil d'fraye tous les frais que les membres du Conseil encourent lors de déplacement ou autres pour le compte de la Municipalité.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu unanimement d'autoriser la Firme Pluritec Consultants à faire la préparation des plans pour le Secteur Domaine de la Visitation, concernant l'extension des réseaux d'égout et alaqueduc et d'autoriser la dite Firme à présenter les dits plans à la Régie des Eaux du Québec pour acc**ep**tation.

Il est proposé par Denis Houle secondé par Claude Comeau et 👍 résolu que demande soit faite au Ministredes Affaires Municipales de Québec L'Honorable victor C. Goldbloom la possibilité d'obtenir une subvention pour le projet d'extension d'aqueduc et d'égout dossier des plans 4162 préparé par la Firme Pluritec Consultants.

Il est proposé par J-Pierre Benoit secondépar Denis Houle et résolu que demande soit faite au Ministre Des Transports et Communications M. Raymond Mailloux la possibilité de subvention pour améliorer les rues de notre Municipalité et que copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernés.

comité loisirs Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu de nommer M. Réal Veillette et Claude Comeau pour faire partie du Comité des Loisirs de Pointe-du-Lac. M. Donis Houle demande le vote.

Résultat: tous en faveur de la résolution

Amettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée:

Vitesse Zonage Prix des entrées d'eau

COMPTES:

1 à 12 13 14 15 16 17 à 21 22 à 26 27 28 29 30	Albert Thériault Receveur Gen Canada Ministre du Revenu Banque Prov Canada Banque Prov Canada Marcel Crête Céline Légaré Veilleux et Provencher Union r.c.p. d. Banque Prov Canada	Vidange Impot Impot cap intérêt frais bancair salaire salaire loyer intérêt " frais banc	36 , 57 119.63
31	Banque Prv Canada Provencher et Veilleux	lover	150.00
32 à 35	Céline Légaré	salaire	68.24
32 à 35 36 37 38 39 à 42	Céline Légaré	Remb impot	14.75
37	Ministre du Revenu	impot	141.35
38	Receveur Gen Canada	${\tt Impot}$	101.39
39 à 42	Marcel Crête	salaire	122.68
43	· Canron Ltée	Matériaux	1756.08
44	Commission Scolaire Chavi	igny permis rou	
45* 46	Hydro-Québec	électricité	
46	Marcel Crête	pompier	300.00
47	Maurice Gauthier	entretien	36.00
48	J. Pascal		22.00
49	Bell Canada	téléphon e	111.67
50 51	Imprimerie St-Joseph Annuler	Papeterie	85.88
52	Louis D ugré	deneigement	160.00
53	Marcel Crête	pompier	21.00
54	Formules Mun L.ée	papeterie	45.00
55	R.J. Lévesque Fils Ltée	rép pompe	499.89
56	Thomas Bellemare Et Fils	bal final con 1972	
57	Luc Boisvert	entretien	22.50
ſ			



 \bigcirc

- 3 FEV. 1973

8) 187.72 Hydro Québec électricité Henri St-Pierre 59 168.75 chauffage Corp Mun Pointe-du-Lacphotocopie Ls-Georges Guilbert rép bn 60 142:68 61 210.00 voy, adm, frais Marcel crête 62 459.00 A-Guy Messier Paul Légaré déneigement 63 50.96 marchandises 64 100.00 comité incendie Robert Parenteau 65 96.00 rép aqueduc A-Guy Messier 66 267.00 Luc Dugré ent aqueduc 67 voy, aque, bf 90.00 Marcel Crête 68 50.00 Corp Mun Sec Québec cotisation 1975 69 198.08 **7**0 71 Pépin Esso Service soirée sociale 91.82 Marcel Crête

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu d'accepter les comptes qui pécèdent pour paiement.

Un voyage est organisé pour aller rencontrer les autorités du Ministère des Affaires Municipales afin de clarifier le montant promis à notre Municipalité pour les travaux réalisés en 1974 Domaine de la Visitation.

Il est proposé par Denis Houle secondé par Réal Veillette et résolu d'autoriser la Firme Pluritec à préparer les plans pour la construction d'un nouveau puit dans le 6 ième Rang St-Charles. Abri et connection avec le réseau actuel du 6 ième Rang St-Charles (puit actuel) R.J.Lévesque à fait les sondages en 1974.

La séance est levée sur proposition de Denis Houle ilest 24 heures.

La séance est levée

Maire Wage

sec-trés.

Canada

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION LUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 3 mars 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de J-PHilippe Dugré le maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. J-Jacques Légaré secondé par Réal Veillette.

L'Ordre du jour est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Jacques Moreau.

CORRESPONDANCE:

Lettre des notaires Leblanc, Hogue et Poirier demandant un certificat d'évaluation pour le Motel Belvédère lot P-71.

Le poste CHLT TELE 7 nous avise que les groupes pour la prochaine série d'émission Soirée-Canadienne sont déjà sélectionnés.

Accusé reception du Ministère Des Affaires Municipales Victor C. Goldbloom de notre demande de subvention projet extension aqueduc et égout.

Lettre de la Firme d'Evaluation St-Maurice Inc nous avisant que les

_ 3 MARS 1976

mises à jour seront plus fréquentes en 1975 soit: 15 mars, 15 juillet, et le 15 novembre.

Accusé de reception du cautionnement du sec-trés par Adrian Lortie secrétaire Ministère Des Affaire Municipales.

Intérêts sur obligations au 1 mars 1975 \$4763.70.

Copies de résolutions concernant le salaire des pompiers volontaires au même taux que votre conseil a adopté lors d'une assemblée ainsi que la nomination du chef pompieraainsi qu'une copie de résolution concernant les assurances du camion incendie, entretien et enregistrement.

TIALES DU MAIA

Lettre de l'A.F.E.A.S. renouvellement de leur demande pour sous crire pour l'achat d'un métier.

Lettre du chef pompier avisant tous les membres de la brigade de pomiiers volontaire de les nouvelles exigences lors des incendies.

M. Lucien Rouette Réitère sa demande pour un prolongement d'aqueduc de 400 pieds dans l'avenue Ricard.

Le conseil Régional de développement de la Région Administrative de Trois-Rivières (no 4) nous demande pour adhérer à ce mouvement et la cotisation est de \$41.22 pour 1975.

La Crois Canadienne et l'inst Can pour les Aveugles nous sollicite pour leur campagne 1975.

Lestre du Ministère Des Transports signé par Raymond Désy Ing adj au sous-ministre: accusant réception de notre demande pour amélioration de rues de notre Municipalité et ce projet est mis à laétude.

Lettre du Ministère Des Affaires MUnicipales Service de protect tion et d'Environnement signé par Gilles Jolicoeur Ing M. Sc donnant l'autorisation pour le projet no 2 Extension Aqueduc et égout sanitaire dossier 4690-A-E-2 en date du 18 février 19 75.

RESOLUTIONS:

'Paroisse Pointe-du-Lac.

Il est proposé par M. Denis Houle secomdé par Claude Comeau et résolu de souscrire un montant de \$25.00 à chacune des socié tés, soit, La Croix-Rouge Canadienne et L'Inst Can pour les Aveugles.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jacques Moreau et résolu d'adhérer au Conseil Régional de développement région 04 et d'acquitter la cotisation soit: \$41.22.

Il est proposé par J-Pierre Benoit secondé par J-Jacques Légaré et résolu d'accepter la demande de M. Lucien Rouette pour aqueduc Ricard la prolongation de l'aqueduc de 400 pieds sur Avenue Ricard lot p-251-6.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau de souscrire un montant de \$100.00 au cercle de L'A.F.E.A.S. suite à leur demande pour l'achat d'un métier de tissage.

Considérant le grand nombre délèves fréquentant les écoles de Pointe-du-Lac devant circuler sur le Chemin Ste-Maerguerite matin, midi et soir ainsi que les résidents de ce secteur.

Considérant que le nombre imposant de véhicules automibiles Réduire vitesse ainsi que de camions lourds empruntent ce chemin à des vitesses trop élevé ce qui peux occasionné des accidents granves.

> En conséquence il est proposó par le Conseiller J-Jacques Légaré sécondé par le Conseiller Jacques Moreau et résolu unanimement que demande soit faite au Ministree Des Transports M. Raymond Mailloux de b. en vouloir prendre en considération de réduire la vitesse à 30M.P.H. sur le Chemin Ste-Marguerite dans les limites du Village de Pointe-du-Lac le plustot possibi ble et que copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernés soit: M. Raymond Mailloux L. R. Lamontagne Ing et à la Sureté du Québec et à la Corp Mun

- 3 MARS 1975

don croix Rouge Can

CRD 04 adhésion

400 pi.

Dons AFEAS



pplan urbaniste Zonage Comité

Il est proposé par J-Jacques Légaré et résolu unanimement que de mande soit faite à la Municipalité Paroisse de Pointe-du-Lac d'appuyer la résolution réduisant la vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite aux limites du Village.

Proposé par J-Jacques Ligaré secondé par Réal Veillette et résolu que demande soit faite à la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe-du-Lac pour qu'un travail conjoint soit entreprise immédiatement concernant un pland'urbaniste et zonage à être fait dans les deux municipalités.

Froposó par Denis Houle et résolu unanimement que Lessieurs J-Pierre Benoit et Jacques Loreau soit nommer pour former un Comité d' étude pour préparer ce dit plan.

Proposi par Vlaude Comeau secondé par Réal Veillette et risolu que demande soit faite au Conseil Municiale de la Paroisse de Pointedu-Lac de nommer deux membres du Conseil pour former le dit Comi té d'étude.

entrée eau

avis de motion qu'à une prochaine entrée eau assemblée un règlement sera présenté concernant le prix pour les entrées d'eau.

insp agraires Il est projosé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu de nommer inspecteurs agraires pour notre Municipalité Messieurs Henri Dugré, Rojer Vallières, Georges Lesmerises.

> Il est proposé par Denis Houle de nommer inspecteurs agraire Messieurs Jean-Yves Pépin, Michel Lesmerises, Gaétan Michaud, cette résolution est annulé faute de secondeur.

insp. munic.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé car J-Pierre Benoit et résolu de nommer inspecteur Municipale M. Jeorges Lapierre.

gradien enclos

Il est proposé par Réal Veillette seconds par J-Pierre Benoit et résolu de nommer M. Michel Lesmerises , Gardien d'enclos.

estimateurs

Propos: par Réal Veillette secondé par Denis Houle et résolu de nommer estimateurs pour fin d'expropriation Lessieurs J*Paul Boisvert, Bruno Hároux, J-Yves Pépin.

2 assemblée par mois

Il est proposé par Réal Veillette et résolu unanimement qu'un avis de r notion soit donner qu'à une prochaine assemblée un règlement serd pr présenté concernant la possibilité de tenir deux assemblées par mois.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau et résolu de donner à M. Gérard Biron \$25.00 par mois pour surveil-lance du puit dans le 6 ième Rang St-Charles et rétroactif au l er décembre 1974.

- 3 MARS 1975

Il est résolu unanimement de reporté à la prochaine réunion la demande pour l'amélioration des deux (2) entrées du Village soit route 138 Ouest et Notre-Dame et 138 Est et Notre-Dame.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à prendre les longueurs des rues assez exactement possible pour demande de sub-vention au Ministère des Transports Suite à une plainte verbal de M. Louis Dugré par l'entremise de M.J-Philippe Dugré concernant le cas qu'il n'y a qu'une entrée d'eau pour 2 unités de logements. Ce référant à notre règlement, chaque unité sans faire mention des entrées d'eau le taux est de \$90.00 annuellement.

Il estproposé par Jean-Pierre Benoît secondé par Réal Veillette et résolu d'acheter les pompes nécessaire à la Construction d'un nouveau puits de R.J. Lévesque Fils de Prois-Rivières.

COMPTES:

72	J-Philippe	Du_ré		233.40
73	Denis	Houle		80.00
74	Claude	Comeau		80.00
75	J-Jucques	Lágaré		80.00
76	Jacques	Moreau		80.00
77	Réal	Veillette		80.00
78	J-Pierre	Benoit		80.00
79	Provencher	et 'eilleux	loyer	150.00
78 79 80	Ministère Du	a ?₀venu	impôt impôt	13:98
81	Receveur Géi	nérāl Canada	impôt	81.11
1				i

82 83 84 85 86	Bell Canada Hydro-Quábec Maurice Gauthier Exacto Ltés Annuler	Téléphone lum rues entretien papeterie	123.82 289.03 35.50 28.56
87 88 89 91 92 93	Arthur Spénard Jean Simard Corp Mun Cté St-Ma Extincteurs T-R J-Jacques Légaré Dufresne A. Enrg P.A. GOuin C.R.D. \$\text{Q4}\$ T-R	u conseil comt rem extinc dep voy matériaux lum batterie Cotisation	10.00 é1000.00 22.68 66.80 434.37 36.30 41.22
102 à106 107 108 109 110 111 112	Marcel Crête annuler Céline Léjaré Marcel Crête A-Guy Messier Hydro-Québec Form Lég Pro Luc Boisvert Corp Mun Paroisse Caisse Pop Croix-Rouje Can Inst Nat Can Aveuj annuler	don	68.24 122.68 422.00 369.49 129.55
116 117	A.F.E.A.S. Gérard Biron	don sur puit	100.00

Il est proposé par J-Pierre Benoit second par Claude Comeau et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Claude Comeau proposé la levée de l'assemblée.

hilfspe Vugne Marre Missire Missire Vicence Lecto sec-trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 avril 1975 et à laquelle sont présents Messieur Denis Houle, Claude Comeau, Jean-jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré, Maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de Jean-Pierre Benoit secondé par Denis Houle.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de J-Jacques Légaré.

Correspondance:

Lecture d'une requête signée par les propriétaires riverains du Lac St-Pierre concernant le Liveau élevé de l'eau. Lecture du rapport du comité des Incendies.

-7 AVR. 1975

- 3 MARS 1975



Lecture d'une lettre de la Société d'Agriculture de la Mauricie nous sollicitant pour une annonce dans le programme souvenir pour l'exposition qui se tiendra du 20-24 août 1975.

Copie d'une lettre de la direction générale de l'urbanisme Minis tère des Affaires Municipales.

Lecture d'un accusé de réception du Ministère des Transport concernant la réduction de vitesse à 30 M/PH chemin Ste-Marguerite Village Pointe-du-Lac nous avisant qu'un inspecteur se rendra sur les lieux pour vérifier le bien-fondé de notre demande et c'est signé Claude Beaupré Ing.

Lettre de l'Association des Chefs de Service Incendie du Québec pour un congrès qui se tiendra à Rivières du Loup le 8-9-10-11 juin 1975.

Deux lettre d'application pour travaux d'étudiant soit Sylvain Fréchette et Jacqueline Légaré.

Offre de Service en aménagement et Urbaniste de Bendwell Meunier et Ass.

L'Association du diabète du Québec sollicite le Conseil pour sa campagne 1975.

M. Denis Picard A.G. offre ses services pour travaux d'arpenta ${\it c}$ e dans notre municipalité.

- 7 AVR. 1975

Le C.R.D. 04 remercie le Conseil pour la participation à cette organisme et c'est signé Guy Julien, Directeur Général.

Copie d'une résolution de la Paroisse de Pointe-du-Lac appuyant notre demande de réduire la vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite.

Copie d'une résolution de la Paroisse de Pointe-du-Lac demandant un aide aux autorités Gouvernementales pour une règlementation urban st niste uniforme pour les deux Municipalités.

M. Benoit Carrier demande des explications concernant son évaluation 1975 sur son chalet qui lui furent fournis par le Sec-Trés.

Copie d'une résolution de la Paroisse de Pointe-du-Lac concernant la 💢 garde de la prévention des Incendies durant les fins de semaines et jour de Fêtes, soit \$25.00 par jour de 6 hres le vendredi soir jusqu'à 24 hres le dimanche soir et de 6 hres p.m. la veille d'une fête jusqu'à 24 hres le soir de cette fête.

Bibliothèque Centrale de prêt de la Mauricie demande un représentant de notre Municipalité auprès de l'assemblée générale.

Résolutions:

délégué que

Proposé par J-Jacques Légaré et résolu unanimement de nommer M. J-Philippe Dugré représentant notre Municipalité auprès de bibliothe l'assemblée générale de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.

requête

Il est proposé par Réal Veillette et résolu unaniment que le Con-seil Municipal de la Visitation de la Pointe-du-Lac appuie forteinondation ment la requête signée par lespropriétaires riverains du Lac St-Pierre à la Pointe-du-Lac demandant un mur de soutènement afin de protéger les terrains situés entre le lac St-Pierre et la route 138 et que copie de cette résolution soit transmise à M. Jos Machildon Avocat, 1001 Laviolette appt 10, Trois-Rivières.

plan zonage et urbanisme

entretien Trésolu à l'unanimité que demande soit faite, aux autorités concernés du Gouvernement Provincial pour obtenir leur collaboration et leur aide aux Municipalités pour établir à l'étendue des deux Lunicipalités de Pointe-du-Lac soit Village et Paroisse un plan d'urbanisme pouvant répondre à un besoin pressant de donner à Pointe-du-Lac une reglementation uniforme pour les deux Municipalités et que copie de cette résolution soit transmise à M. Gérald Bolduc, l'inistère des Affaires Municipales.

Reglement no 109

règlement no 109

décrtant la tenue de deux (2) assemblée régulière par mois.

Considérant le manque de temps dans seulement une assemblée régulière du Conseil Municipal pour étudier et règlementer tous les items à l'ordre du jour.

Considérant le nombre grandissant de nouveaux contribuables.

Considérant qu'un avis de motion a été donné régulièrement.

En conséquence il est proposé par Réal Veillette secondé par Denis Houle et résola que dorénavant le Conseil Lunicipal de la Visitation de la Pointe-du-Lac tiendra 2 assemblées régulière par mois soit le (ler) premier et le (3ième) troisième lundi de chaque mois. Adopté sur le vote demandé par Claude Comeau 4 en faveur du règlement 2 contre le règlement

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

permis construc Il est résolu una imement de donner un permis de Construction à

tion Roméo Trudel. Roméo Trudel, Domaine de la Visitation (F.I.C.). Considérant que les contribuables de Pointe-du-Lac désirent

l'amélioration des rues et avenues situés dans notre Lunicipa-

demande de subention amélioration rues \$25,000.00

Considérant que pour faire ces dites améliorations avec le coût grandissant des matériaux notre Municipalité ne peut le faire sans l'aide du Gouvernement Provincial afin de soulager les contribualbes du fardeau des taxes foncières. En conséquence il est proposé par J-Jacques Légaré et résolu un unaniment que demande soit faite au Ministère des Transports pour obtenir des subventions pour améliorer les rues et avenues par priorité, pour une l'agueur d'environ 3,610 pieds linéaire qui s'élèverait à un total d'environ \$25,000.00 d'après le coût des matériaux et que copie de cette résolution soit transmise a aux autorités concernés.

amélioration ge de Pte-du-La¢

Explications sur les principaux points représentants les entrées du Villa améliorations demandés sur le schéma joint à la présente Village de Pointe-du-Lac

1)

lité.

Représente danger pour de sérieux accidents, de nombreux accrochages s'y produisent régulièrement:

Il faudrait y construire une voie additionnelle pour la circulation qui continue sur la 138.

- 7 AVR. 1975

- Dangereux spécialement pour l'auto qui doit s'engager sur la 138 vers l'est, la pointe devrait être coupée pour permet-tre au trafic qui veut s'engager sur la 138 de pouvoir le fai-re avec possibilité de voir venirle trafic de l'ouest.
- 3) Un terre-plein permettrait de diviser le trafic et embel-lirait l'entrée de la Rue Notre-Dame.
- Un fossé d'environ 4 pieds de profondeur se trouve à cet endroit il ne se passe pas de semaines sans qu'une ou des autos s'y engouffre.
- 5) Cette route a vingt et un pieds de largeur et doit absorber tout le trafic du village et venant de l'est du village plus les enfants de deux écoles.
- Cette route entre la rue Notre-Dame et les limites est de la Municipalité est sans fondement, se brise chaque hiver par la gelée et le revêtement est toujours brisé.
- 7) Courbe dangeneuse et toujours brisée.
- 8) Courbe étroite et très dangereuse.
- Pont très étroit et très cahoteux.

Tous les points soulevés ici sont causes de nombreux accrochages et de blessures, au point (7), il y a eu mortalité au mois de février 1975, il est quand même étonnant qu'à ce jour nous n'ayons pas eu à déployer plus d'accidents tragiques, toute-fois nous concluons qu'il vaudrait mieux faire les améliorations mentionnées que de devoir subir d'autres pertes de vie.

ö 1



Donc par ces motifs considérant l'urgence de ces travaux tel que décrit sur schéma annexé, puisque même si l'ouverture de l'autoroute 40 doit se faire prochainement nous sommes persuadés que le trafic qui va toujours croissant les dangers existant ne diminueront pas;

En conséquence il est proposé par J-Jacques Légaré et résolu una nimement que demande soit faite au Ministre des Transports M. Raymond Mailhoux la réalisation nécessaire aux finsde corriger ces dangers que subit depuis toujours notre population et de dans les plus brefs délais et que demande soit faite à la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe-du-Lac de bien vouloir appuyer cette demande.

entretien rues Sec-Trés

surveillant le est proposé par Denis Houle secondé par Réal Veillette et résolu que le Sec-Trés M. Marcel Crête soit mandater pour surveiller durant le dégel l'état des rues dans notre Municipalité et faire faire les améliorations les plus urgentes.

\$361.80

calculatrice est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Jacques Moreau | et résolu de faire l'achat d'une calculatrice de Jean Banville Inc avec 15 mois de garantie au prix de \$361.80.

Gaétan Michaud

inspecteur Il est proposé par Denis Houle secondé par J-Jacques Légaré et résolu de nommer M. Gaétan Michaud inspecteur Municipal, M. Geormunicipale ges Lapierre n'ayant pas accepté la charge.

Maire suppéant

J. Moreau

Il est proposé par Denis Houle secondé par Claude Comeau et réso lu de nommer M. Jacques Moreau maire suppléant.

M. J-Jacques Légaré suggère une rencotre entre les deux conseils

Rapport oral de M. Réal Veillette concernant les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc ainsi que les buts à atteindre soit achat de

et M. Guy Julien, Directeur du C.R.D. 04.

terrain, emplacement subvention etc.

Le Maire de la Ville de Trois-Rivières M. Gilles Beaudoin deman de les noms, adresses et numéro de téléphone des membres du Conseil.

COMPTES:

-7 AVR. 1975

	118	Ministère Revenu	impot	113.08
	119	Receveur Gen Canada	impot	81.11
	120	Provencher Veilleux	loyer	150.00
	121	Denis Houle	•	40.00
	122	Claude Comeau		40.00
	123	J-Jacques Légaré		40.00
١	124	Jacques Moreau		40.00
	125	Réal Veillette		40.00
	126	J-Philippe Dugré		126.60
	127	J-Pierre Benoit		40.00
	128	Corp Mun Com St-Maurice	cot evaluation	4,000.00
l	129	Eva St-Maurice	mutation	87.50
1	130	Corp Mun Paroisse	pom adminis	347.46
	131	C.P.C.N. Téléc	télégramme	20.49
Ì	132	Revue Municipale	abonnement	5.00
	133	P.V.Ayotte	papeterie	23.29
	134	Hydro-Québec	lum de rues	289.03
1	135	Daigle Aqua Inc	mat aqueduc	62.10
	136 à £139	Marcel Crête	salaire	122.68
	136 à £139 140 à 143	Céline Légaré	salaire	68.24
	144	P.V.Ayotte Ltée	papeterie	30.30
l	145	Hydro-Québec	pompage	100.06
-	146	Pépin Esso Service	1 1 0	4.95
1	147	A-Guy Messier	déneigement	42.00
	148	Marcel Crete	bris b.f.	25.00
1	149	Marcel crête	frais voy, poste	42.35
1	150	Corp Mun Paroisse	photocopie	28.75
	151	Ls-Georges Guilbert	rep b.f. Dionne	125.35
	152	Luc Boisvert	entretien bureau	13.50
	153	Louis Dugré	déneigement	668.00
	154	Jean Banville Inc	achat calculatric	
ı				

Il est proposé par J-Pierre Benoit secondé par Claude Comeau d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Garde de feu fin

Il est proposé par Réal Veillette secondé par de semaine et fête Claude Comeau et résolu d'accorder un montant de \$25.00 par 24 hres pour les fins de semaine soit de 6 hre p.m. le vendredi soir jusqu'à minuit le dimanche soir. D'accorder un montant de \$25.00 par 24 hres, les jours de fête soit de 6 hre la veille de la fête jusqu'à minuit le soir de la fête. Adopté.

> L'assemblée est levée sur proposition de M. Claude Comeau.

> > Maire sec-trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 21 avril 1975 et à laquelle son présents Messieurs Denis Houle, Jean-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré formant quorum.

2 1 AVR. 1975

Après la récitation de la prière, le procès verbal de la dernière assemblée est adoptée sur proposition de Denis Houle secondé par J-Pierre Benoit.

Le Sec-Trés fait lecture de l'avis de convocation signifiée à tout les membres du Conseil se lisant comme suit: Projet égout Frères Institution Chrétienne Loisirs

S.V.P. apporter document avec chiffres pour coût des travaux Frère Dionne Résolution pour mise à jour du rôle d'évaluation

Le conseiller Claude Comeau fait sa présence à l'assemblée à $8\frac{1}{2}$ p.m.

Le Frère Dion fait un exposé d'un projet pour extension aqueduc et égout, une discussion s'engage entre le Frère Dion et les membres du Conseil.

Lecture du rapport du Service des Loisirs de la Pointe-du-Lac Inc par M. Réal Veillette qui est membre du Comité des Loisirs réprésentant notre Conseil au sein des dits Loisirs.

Considérant qu'avec le nombre toujours grandissant de la popu-lation dans la Municipalité de Pointe-du-Lac le Service des Loisirs doit être plus élaborés.

Loisirs

Mise en commun Considérant que pour mener à bien ce dit service des Loisirs nous croyons qu'il serait sauhaitable pour toute la population de Pointe-du-Lac qu'une commission Municipale soit formée.

> En conséquence il est proposé par Denis Houle secondé par Jacques Moreau et résolu qu'une Commission Municipale de Loisir soit formée entre les deux Corporation Municipale et qui se composerait comme suit:

1) de deux (2) conseillers de chacune des Municipalité

la) de deux (2) commissaire d'école lb) de quatre (4) Directeurs des Loisirs lc) des Directeur d'école de Pointe-du-Lac

2) Les dépenses seront partagées à part égal soit 50/50 par chacune des Municipalité concernées.

3)La Municipalité mandataire serait La Corporation Municipale Visitation Pointe du-Lac (Village). Sur cette proposition M. Claude Comeau demande le vote

En faveur de la résolution : 6 Contre Adoptée.



Evaluation

mise a jour

permis de

construction

2 1 AVR. 1975

Considérant le mauvais état du rôle d'évaluation de notre Municipalité, ce qui occasionne un nombre toujours croissant d'erreurs de toutes sortes,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par J-Pierre Benoit et résolu unanimement que, de demander à la Firme "Evaluation St-Maurice Inc" de Shawinigan:

- 1- De fournir à la Municipalité, une copie claire et propre des mises à jour effectuées à date.
- 2- De faire les inscriptions au rôle, pour une mise à jour, dans la semaine suivant le dépôt de la dite mise à jour.
- 3- Qu'une copie de chacune des mises à jour faite et à faire, soit transmise à la Commission Scolaire Chavigny, à même date qu'à la Corporation Municipale de La Visitation de Pointe-du-Lac. (Village)

4- Que copie des mutations à faire pour une mise à jour, soit transmise à l'assistant-évaluateur de la Municipalité au moins deux semaines à l'avance afin qu'elles soient étudiées pour faciliter le travail lors de mise à jour. Adoptée.

Il est résolu à l'unanimité des membres que l'ordre du jour soit amendée considérant que tous les conseillers sont présents.

Demande de deux permis de Construction soit M. Jean Bouchard et

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jacques Moreau et résolu d'accorder des permis de construction à M. Jean Bouchard et Normand Dupont.

M. Réal Veillette proposé la levée de l'assemblée.

La séance est levée.

Normand Dupont.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 mai 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré formant quorum, le conseiller Claude Comeau est absent.

5 MAI 1975

Après la récitation de la prière, les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de J-Jacques Légaré secondé par Jacques Moreau.

L'Ordre du jour est accepté sur proposition de J-Jacques Légaré secondé par Réal Veillette.

Correspondance:

M. Raymond Gélinas offre ses services pour rechargement d'extincteur chimiques.

Accusé de réception de Richard Lamontagne Ing chef du district 43, au sujet de la demande de subvention pour pavage de rues.

Copie de lettre du Ministère des Transports signée Guy Bourgault Ing envoyé à M. Marcel Grondin Ing Adj Au sous ministre Ministère Des Transport concernantla

demande de subvention pour amélioration de rues.

Les ingénieurs St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie et Ass, 2375 Boul Des Récollets, Trois-Rivières nous offre leurs services en génie municipale et sanitaire.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales Signé par Gérald Bolduc de la direction générale de l'urbanisme nous assurant qu'il donnera suite à notre demande d'aide technique à l'élaboration d'un Shéma d'urbanisme pour nos Municipalités Village et Paroisse.

Mlle Jacinthe Turcotte, Avenue Michel, Pointe-du-Lac offre ses services pour du travail pendant les vacances.

Des cours de comptabilité seront donnés aux sec-trés par des représentant du Ministère Des Affaires Municipales le 6 et 7 mai 1975 à Yamachiche et le 20 et 21 mai 1975 à Bastican, et une réunion aura lieu le 10 mai 1975 au Palais de Justice de Berthierville pour les Sec-Trés, maire et Conseillers.

Florido Matteau Inc de Grand-Mère offre de payer le prix de 94.30% de la valeur nominale plus les intérêts couru à date de la livraison pour les \$45,500.00 d'obligations.

Résolutions:

Il est proposé par J-Pierre Benoit et résolu unanimement que Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac accepte l'offre qu'il lui a été faite par Florido Matteau Inc pour la vente de ses \$45,500.00 d'obligations en vertu du règlement no 105 au prix de 94.30% à 9½% d'intérêts, échéant comme suit:

Les obligations échéant le 1 juin 1976 au 1 juin 1985 inclusivement porteront intérêt au taux de $9\frac{1}{2}\%$ l'an à compter d de la date de l'émission (45,500.00)

1	juin	1976	\$500.00	1	jui 1981	\$500.00
1	juin	1977	\$500.00	1	juin1982	\$500.00
ĺ	juin	1978	\$500.00	1	juin1983	\$500.00
1	juin	1979	\$500.00	1	juin1984	\$500.00
1	juin	1980	203500.00	1	juin1985	213000.00

et que demande soit faite au Ministre Des Affaires Municipales Dr. Victor C. Goldbloom de bien vouloir autoriser la Corporation Municipale de La Visitation de Pointe-du-Lac à vendre de gré à gré la dite émission de \$45,500.00 aux conditions ci-haut précitée.

Adoptée.

Il est proposé par Denis Houle et résolu unanimement d'autorie ser le Sec-Trés Marcel Crête à se rendre à Lévis à L'Institut Desjardins pour suivre des cours de protection contre les incendies et tout les services connectes.

Il est résolu unanimement d'autoriser le Sec-trés à prendre les informations quand au prix payé par la Commission Scolaire Chavigny en rapport avec le recencement que notre Conseil doit faire préparer au cours de la saison estivale et d'en informer les personnes qui ont fait des demande d'emploi soit: Mlle Jacqueline Légaré, Mlle Jacinthe Turcotte et M. Sylvain Fréchette.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu d'autoriser le Sec-trés à demander à M. André Petit Arp Géo de Louiseville, 200 Ste-Marie, pour faire l'arpentage a en vue de l'achat d'un terrain de M. Alcide Comeau, 6 Rang St-Charles.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jacques Moreau et résolu que demande soit faite à la Firme Pluritec de préparer pla préliminai fans frais des plans préliminaires pour 22 lots additionmels re 22 lot add sur le Domaine de la Visitation.F.I.C.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jacques Moreau Place De Ton- et résolu d'autoriser M. Louis Dugré à faire les réparations nancour d'égout à Place De Tonnancour.

M. Aimé Magny doit être avisé qu'il lui faut un permis de construction pour agrandissement.

5 MAI 1975

demande obligation \$45,500.00

Sec-trés cours pour Protection incendie

Recencement

arp géo achat terrain Alcide Comeau

égout

5 MAI 1925

re

Concernant la grosseur des tuyaux à être posé dans les fossés pour faire des entrées de propriétés la grosseur devra être la même que le Ministère des Transports exige (Voirie).

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite aux autorités concernés en l'occurance le Ministère des Transports division des Aménagements, connexe de hâter la routie réalisation d'une halte routière route 138, Pointe-du-Lac.

Comptes:

155 156 157 158 159 160 161 162	Gérard Biron Claude Comeau Denis Houle Jean-Jacques Légaré Jacques Moreau Réal Veillette J-Pierre Benoit J-Philippe Dugré Provencher Veil	surv aqueduc	25.00 40.00 40.00 40.00 40.00 40.00 120.00
164 à 167 168	Marcel Crête Annuler	salaire	122.68
169 170 à 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192	Marcel Crete Céline Légaré Paul Légaré Corp Mun Paroisse Bell Canada Jean Banville Inc Hydro-Québec Gaston Paillé Arthur Spénard Clément Ricard Elie Loyer Léo Rouette Imprimerie St-Joseph A-Guy Messier Ls-Georges Guilbert Hydro-Québec Receveur Gén Ca Marcel Crête Min Revenu Receveur Gén ca Corp Mun Paroisse	téléphone papeterie lum rues rép B.inc assurance dépodoir ent Chemin Hiver boîte de bois papeterie ent rue, aqueduc mat, temps Force motrice timbres avis, voy, aqueduc impot impot p.v. 40% photo	358.00 148.37 80.00 82.00 113.08 81.11 302.00
194 195 196 197	Thomas Bellemare	deneigement	228.38 209.00 3,062.50 9.00

Il est proposé par J-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Léassemblée est levée sur proposition de J-Jacques Légaré.

La séance est levée.

20 MAI 1975

Canada

Province De Québec

Corporation Municipale De La Visitation De Pointe-Du-Lac

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 20 mai 1975 et à laquelle sont pré-sents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré le maire, formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de J-Pierre Benoit secondé par Claude Comeau.

Reglement no 105

L'ordre du jour est adopté sur proposition de J-Pierre Benoit secondé par Claude Comeau.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une invitation de C.R.D.04, signé Guy Julien pour un mini-congrès qui aura lieu, jeudi le 15 mai 1975 à l'Hotel Le Baron.



Lettre d'invitation de la SS.J.B. pour une soirée sociale le 24 mai 1975 à l'école l'Assomption, Cap-de la-Madeleine à 20.30 hres.

Lettre de M. Normand Papineau remerciant tout ceux qui lui ont apporté le support durant les sept années qu'il a travaillé au Conseil des Loisirs de la Mauricie.

Lettre du Ministre des Transports signé Claude Morency Ing nous disant que la Halte routière route 138 ne pourra être réaliser qu'en 1976, en raison des restrictions budgétaires.

La Bibliobus viendra à Pointe-du-Lac pour sa première apparition le 29 mai de 3.00 hres à 5.00 hres p.m.

Lettre du Ministère Des Transports accordant un permis pour excavation pour traverse aqueduc et égout sur l'Avenue St-Charles avec un dépôt par la Municipalité de \$50.00 et signé par Richard Lamontagne.

28 MAI 1975

M. Sylvain Fréchette et Mlle Jacqueline Légaré sont prêts à occuper un emploi à temps partiel pour recencement.

Lettre de Ville-Joie St-Dominique demandant un estimé pour raccordement de conduite d'eau à la colonie de vacances dans notre Municipalité et signée par Jacques Dumont C.I.A. Directeur.

Lettre de C.R.D. 04 Mauricie appuyant le projet d'amélioration des entrées et sorties du Village de Pointe-du-Lac

Lettre accompagné d'un chèque de \$30336.00 du Ministère Des Affaires Municipales représentant l'octroi en un seul versement pour extension d'aqueduc et égout (Domaine de la Visitation règlement no 105)

RESOLUTION:

Il est proposé par Jean-Jacques Légaré secondé par Jean-Pierre Benoit et résolu unamimement que pour l'emprunt par obligation au montant total de \$45,500.00., fait en vertu du règlement suivant:

Règlement numéro: 105

Demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq ans (à compter du l er juin 1975) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 24 inclusivement (20.000.)

années 11 à 24 inclusivement (20,000.)

- dix ans (à compter du 1 er juin 1975), en ce qui
regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les
années 25 à 30 inclusivement (20,500.), au lieu du terme
prescrit pour les dits amortissements par le règlement: 105

Chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

Adoptée

Attendu que la Visitation-de-la-Pointe-du-Lac émet des obligations pour un montant total de \$45,500.00 en vertu du règlement d'emprunt suivant, et pour le montant indiqué en regard de celui-ci:

Reglement numéro

Pour un montant de

105

\$45,500.00

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modigier le règlement en vertu duquel ces obligations



sont émises:

Il est par conséquent proposé par Jean-Jacques Légaré appuyé par Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement:

QUE le règlement d'emprunt indiqué ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu , afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard du règlement compris dans l'émission de \$45,500.00:

- 1.- Les obligations seront datees au le juin 1,,, 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada, de la Banque Provinciale Du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9½% l'an sera payé semi-annuellement le 1 er décembre et le 1 er juin de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons serent payables au porteur seu-lemante lement; aux mêmes endroits que le capital;
- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.
- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00
- 6.- Les obligation seront signées par le Maire et le secrétairetrésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.

20 MAI 1975

Adoptée

La Visitation -de-la-Pointe-du-Lac Saint-Maurice Emission de \$45,500.00. (datée du 1/6/75)

Règlement 105

		T.C. *	
1	500	16	500
2	500	17	500
3	500	18	500
4	500	19	500
5 6	500	20	500
6	500	21	500()
7	500	22	500
8	500	23	500
9	500	24	500
10	500	25	500
11	500	26	500
12	500	27	500
13	500	28	500
14	500	29	500
15	500	30	500

Total:

45,500.00

Adoptée

permis de

Il est proposé par J-Pierre Benoit secondé par Réal Veillette construction et résolu d'accorder des permis de construction à M. Claude Comeau et M. Yvon Rouette.

demande de Ville joie St-Dominique

Il est proposé par J-Jacques Légaré et résolu unanimement que nous ne pouvons donner suite à la demande formuler par Ville-Joie St-Dominique car nous n'avons pas la disponibilité de leur fournir de l'eau pour leur connextion de 4 pouces, pour l'année 1975, nous sommes présentement à construire un nouveau puit et par la suite ce projet pourrait être mis en excécution.

partiel recencement

emploi temps |Il est résolu unanimement que demande soit faite par avis public pour offre d'emploi à temps partiel pour faire le recencement dans notre Municipalité et pour plus de renseignement s'adresser au Bureau de L'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac (Village).

demande pour II est proposé par Réal Veillette secondé par J-Pierre Benoit que la Paroisse nous four-le secteur Ste-Marguerite à partir de Rosario Crête jusqu'au linisse de l'eau village (Lucien Rouette)

soumission
pour raccordement d'aqueduc
avec la Paroisse

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés à demander des soumissions pour raccorder notre réseau d'aqueduc avec le réseau d'aqueduc de la Paroisse che Ste-Marguerite, les travaux, consistent au creusage à la pose et le remplissage à une profondeur d'environ 5 pi pour une longueur d'environ 5 pi eds les matériaux sont fournis par la Corporation.

Les soumissions seront reçues au Bureau de Sec-trés à 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac jusqu'à 3 hres p.m. le 2 juin 1975 et seront ouverte et considérée à l'assemblée régulière le soir même à 8 hres p.m..

Le conseil ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni la

plus haute ni aucunes des soumissions reçues.

obtention d'un permis d'excavation pour aqueduc Sec-trés.

La séance est levée.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire une demande au Ministère des Transport pour l'obtention d'un permis d'excavation pour aqueduc, Che Ste-Marguerite et d'autorie ser le Maire à signer le chèque de garantie.

Pour plus amples informations S.V.P. s'adresser au Bureau du

La séance est levée sur proposition de M. Réal Veillette.

Maire Dugre Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 juin 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré, le maire, formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. J-Jacques Légaré secondé par Claude Comeau avec les corrections qui suivents:

M. Denis Houle et M. Jacques Moreau n'étaient pas présent à la l'assemblée du 20 mai 1975, les cerrections ont été faites au livre des délibérations sous les initiales du Maire et du Sectrés.

L'ordre du jour est adoptéé sur proposition de M. J-Jacques Légaré secondé par M. J-Pierre Benoit.

Il est proposé par M. J-Jacques Légaré secondé par M. Claude Comeau et résolu de rayer de la résolution concernant la demande de Ville-Joie St-Dominique pour leur fournir l'eau avec des conduites de 4 pouces, les mots qui suivent:
"Nous sommes présentement à construire un nouveau puit et par la suite ce projet pourrait être mis en exécution"

CORRESPONDANCE:

Lecture de lettres du Ministère des Affaires Municipales avisant notre Municipalité que l'émission d'obligations de \$45,500 que la Maison J.B. Deschamps Inc fera parvenir à la Banque Canadienne Nationale et retransférée à la Banque Provinciale du Canada, 1433 Notre-Dame, Trois-Rivières. Les dites lettres sont en date du 28 mai 1975 et signées par M. Marcel Simard responsable du Contrôle des Obligations.

Lecture d'un accusé de reception du Conseil Municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac concernant la demande que notre Conseil à formuler pour la Municipalisation des Loisirs et que le dit projet est présentement à l'étude et que le Conseil de la Paroisse nous fera part de leur opinion.

2 JUIN 1975



Copie d'une résolution adoptée en date 29 mai 1975.

Considérant que la consommation d'eau du secteur aqueduc de notre localité augmente considérablement,

Considérant que c'est la première année que nous avons deux puits en opération, et que nous ne connaissons pas très bien leur capacité maximum, ni les effets d'un pompage maximum pro-longé, surtout pendant la période estivale,

A ces causes, les Membres du Conseil ne peuvent s'engager d'aucune façon à fournir de l'eau pour remplir la demandede votre résolution, au secteur concerné.

Par contre, lorsque les travaux de raccordement auront été fait sur le Chemin Ste-Marguerite, les Membres du Conseil seront consentant à alimenter le secteur concerné, en cas d'urgence, et au taux prescrit par notre reglement no 76.

La Compagnie Crane Pumps nous avise que la pompe modèle 4700 devrait être livrée à R.J.Lévesque & Fils, Trois-Rivières vers le 15 juin 1975.

Le C.R.D. 04 (Conseil Rég Dév) invite les Membres du Conseil Municipal à une assemblée générale annuelle qui aura lieu le 13 juin 1975 au Castel des Prés de Trois-Rivières Ouest à 9.30 Hres a.m. et singé par M. Guy Julien.

Lettre du Ministère du Revenu demandant les noms des propriétaires de maison mobile dans notre Municipalité.

Lecture d'une lettre de la S.S.J.B. de Pointe-du-Lac signée par Mme Simone Roy, Secrétaire, invitant notre Conseil à choisir un ou deux délégués pour siéger sur le comité d'organisation de notre Fête Nationale, ainsi qu'un appui financier.

OUVERTURE DES SOUMISSION (AQUEDUC)

Un seul soumissionnaire soit M. Louis-Georges Guilbert (per-Ovide) pour raccordement des deux réseaux d'aqueduc (Paroisse et Village) environ 200 pieds linéaire. Le texte de la soumission se lit comme suit:

Municipalité Pointe-du-Lac

2 juin 1975

A qui de droit:

Moi Louis-Georges Guilbert je m'engage à exécuter les travaux tel que demandé sur la soumission. Pour réunir les travaux du réseau de l'aqueduc entre village et paroisse au montant de deux mille quatre cents cinquante-neuf dollard. \$2,459.00

Signé: Louis-Georges Guilbert

RESOLUTIONS:

Demande de nouvelles soumission raccordement aqueduc

Après étude de la soumission il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu unanimement d'autoriser le Sec-trés à demander de nouvelles soumissions aux mêmes conditions de la demande de soumissionen date du 20 mai 1975. Les soumissions seront reçues au Bureau de la Corporation 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac jusqu'à 8 hres p.m. le 16 juin 1975. Les soumissions seront ouvertes et étudiées à l'assemblée régulière du 16 juin 1975. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus

haute, ni aucune des soumissions recues.

Plus amples informations pourront être obtenues au Bureau de la Corporation, 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac.

André Petit Suite à la construction d'un puit et à l'achat deun terrain dont la Municipalité possède une option, et que ce terrain appartient mesurera le à M. Alcide Comeau, 6 ième Rang St-Charles, Pointe-du-Lac. M. 3 juin 1975 André Petit arp géo de Louiseville doit venir le ou vers le 3 juin 1975 faire le mesurage du dit terrain afin de procéder 🍇 l'acquisition le plustôt possible.

2 JUIN 1975

le terrain de M. Alcide Comeau

plan batisse au réservoir

R.J.Lévesque explique le bris de la semaine dernie re et parle d'emprunt

électricien Laurent Savoie

В.

Vitesse Che Ste-Marguerite

2 JUIN 1975

Rapport mensuel explica-Permis de construction

Prolongement aqueduc ave Dugré

prolongement Ricard.

inspection agraires clôture

Domaine de La Visitation extension aqueduc égout

Il est proposé par Claude Comeau secondé par Jacques Moreau et résolu d'autoriser M. Denis Houle à faire de préparer des plans pour un abri à la sortie du réserve réservoir. Le coût de préparation des plans devra être d'environ \$35.00 @ \$40.00.

M. R.J. Lévesque est présent à l'assemblée et donne des explications en rapport avec le bris de la pompe la semaie ne dernière et aussi des explications concernant le nouveau puit soit:

prix de la pompe, système électrique etc. M. Lévesque nous avisera aussitôt que la pompe sera arrivée.

du nouveau pui tM. Denis Houle donne avis de motion qu'à une prochaine assem-Règlement blée un règlement d'emprunt sera soumis pour la construction d'un nouveau puit.

délégue S.S.J. Il est proposé par Claude Comeau secondé par J-Jacques Légaré et résolu de nommer M. J-Pierre Benoit et M. Réal Veillette, pour siéger sur le comité chargé de l'organisation de notre fête Nationale S.J.B. M. J-Jacques Légaré ce dit prêt à ê être substitut pour ce dit comité.

> Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par J-Pierre Benoit et résolu qu'à l'avenir notre Municipalité s'assure des services de M. Laurent Savoie, électricien de Trois-Rivières Quest.

Il est proposé par Jacques Moreau secondé par Réal Veillette et résolu que notre demande en date du 7 mai 1975 et confirmé par lettre de Ministère des Transports signée M. Claude Beaupré, chef de service de la signalisation soit prise en considération le plus vite possible concernant la signalisation: Réduire la vitesse à 30M/hre@Chemin Ste-Marguerite dans les limites du Village de Pointe-du-Lac et que copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernés.

M. J-Jacques Légaré demande quelques explications sur le rapport de Revenus et Dépenses mensuel et remercie le sec-trés pour la préparation de ce dit rapport.

Il est proposé par M. J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu d'accorder des permis de construction à M. Cléo Marchand et M. J-Pierre Dion, M. Dion devra être avisé de suivre l'enlignement des maisons déjà construite soit environ 25 pieds de l'enlignement du chemin.

Il est proposé par Denis Houle secondé par Jacques Moreau et résolu de faire une extension d'aqueduc de 6 pouces jusqu'à la ligne du terrain entre M. René Isabelle et M. Cléo Marchand et faire une entrée de 3 pouces chez M. Cléo Marchand.

M. Adélard Rouette et M. Lucien Rouette demande des prolonge-AveMichel, André ments dans les Avenues suivante: Ave Michel, André et Ricard.

> Pour la prochaine assemblée le Conseil demande au Sec-trés de prendre les informations sur les prix des matériaux pour 🕾 e faire ces dits prolongement d'aqueduc pour environ 210 pi. li Ave Michel avec 6 entrées de service; 150 pi.li. ave André avec 4 entrées de service et de 400 pi.li. environ Ave Ricard.

Il est proposé par Denis Houle secondé par Claude Comeau et résolu qu'à la suite de la demande de M. Armand St-Pierre un ou des inspections agraires se rendent sur les lieux pour vérifier une clôture entre M. Armand St-Pierre et M. Jacques Lampron.

Le Révérand Frère Dion Des F.I.C. avec les Membres du Conseil entame une étude relative à un projet d'extension d'aqueduc et d'égout Domaine de la Visitation, le dit projet est pour procéder soit par étape avec pour un premier projet de 20 terrains au prix estimé par Pluritec Consultants de \$2,627.00 aqueduc et égout.

Pour le deuxième projet de 32 terrains le coût est de 93,785.00 aqueduc et égout.

Pour le troisième projet de 43 terrains le coût est de 104,998.00 aqueduc et égout. Pour les 3 projets le coût est:



Aqueduc 76,490.00 égout sanitaire 68,150.00 28,500.00 38,900.00 Service domiciliaire Pompage 59,370.00 Contigence honoraires

Grand total

271,410.00

La séance est ajournée au 3 juin 1975 à 15 minutes a.m. il est 24 heures.

La séance est ajournée.

2 JUIN 1975

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session ajournée de la séance régulière du 2 juin 1975 tenue à 15 minutes a.m. le 3 juin 1975 et à laquelle tout les membres du Conseil étaient présents.

Reprenant l'étude du projet d'aqueduc et d'égout il est proposé par Réal Veillette et résolu unanimement d'autoriser le Sec-trés à demander à un représentant du Ministère des Affaires Municipa-les et à notre comptable M. Léon Cadieux à venir rencontrer les Membres de notre Conseil pour nous donner des informations relatives à notre règlement no 105 ainsi que le projet d'extension d' aqueduc et d'égout Domaine de la Visitation.

Ancien che

St-Charles

fusion

Comité d'étudeM. Réal Veillette propose de reporter à l'ordre du jour de la prochaine assemblée les items suivants:

Formation d'un comité d'étude pour fusionner les deux Municipalité soit Village et Paroisse.

Dispositions à prendre.

Concernant l'ancien chemin St-Charles que le Ministère des Trans+ ports à remis à la Municipalité.

Dé**p** garantie

50.00

591.86

COMPTES:

198

199

235

201 Rec Gén Canada impot 202 Provencher Veilleux loyer Céline Légaré 203 **à** 207 salaire

Ministère Fin

3 JUIN 1975

Ministère Finance Dép voirie 50.00 200 Ministère Revenu 141.35 impot101.39 150.00 71.24 208 **å** 211 Marcel Crête 122.68 Salaire 212 Claude Comeau 40.00 213 Denis Houle 40.00 J-Jacques Légaré 214 40.00 215 Jacques Moreau 40.00 Réal Veillette 216 40.00 p 217 J-Pierre Benoit 40.00 J-Philippe Dugré 180.00 218 219 Léon Lacerte Rép Chaisse 20.00 220 Céline Légaré Voyage 20.00 221 Ls-Georges Guilbert entretien aqueduc 33365709 222 Main d'oeuvre Louis Dugré 90.00 223 Louis Dugré 18.00 224 A-Guy Messier **255.** 28 225 334.91 Hydro-Québec Lum rue, Force motrice 226 Bell-Canada téléphone 50.17 227 matériaux aqueduc 42.23 Pascal 228 Léon Cadieux administration 285.00 229 U.N.R.C.B. capital intér **ê**t 76,308.16 230 Marcel Crête voy, aqueduc, avis 106.00 231 36.50 Corp Mun Paroisse photocopie Paul Légaré 38.35 232 Marchandises 13.62 233 Garage Pépin Fils Ent camion, pompage 234 annuler

Corp Mun Paroisse Mise en commun

Proposé par Réal Veillete secondé par Jacques Moreau et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée sur proposition de M. Claude Comeau. Il est 1 heures 15 minutes a.m.

La séance est levée.

· (.



INLES DU MAIR

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure oedinaire des séances ce 16 juin 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Claude Comeau, J-Jacques Légaré, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré le maire formant quorum.

M. Jacques Moreau est absent, M. Denis Houle est arrivé à l'assemblée à 10 hres p.m.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal sont adoptées sur propositions de M. J-Jacques Légaré secondé par Réal Veillette.

Ordre du jour est adopté sur proposition de M. J-Jacques Légaré secondé par Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

Lettre de Capitale de la Jeunesse Provinciale de S-B-D Laval Inc, concernant un projet Pilote pour la jeunesse défavorisée au prise avec des problemes de drogue, d'alcoolisme, de déliquence et autre.

Lettre du Ministère des Transports faisant suite à mos résolutions concernant la vitesse Chemin Ste-Marguerite ainsi que l'amélioration des entrées du Villages et répondant que après étude des caractéristiques physiques de la Route et du comportement des usagers la zone vitesse actuelle devrait être maintenue et que pour les améliorations des entrées du Village il faut attendre l'ouverture de l'autoroute 40.

Lettre adressées à M. J-Philippe Dugré Maire, signé par M. Yvon Picotte Député de Maskinongé avisant qu'il avait recommandée au Ministre des Transports de verser à notre Municiuen subvention de \$7,000.00 sur le budget 1975-76 pour l'amélioration de nos rues ainsi qu'une photocopie d'une lettre reçu du Ministre des Affaires Municipales relative à une subvention pour fin de protection des incendies pour l'achat d'un autopompe au coût estimatid de \$50,000.00 cette subvention est de l'ordre de 75%.

Le notaire Gilles-Guy Garceau nous fait parvenir une copie de projet de contrat pour l'achat d'un terrain devant servir de rue de M. Lucien Rouette mais ce projet n'est pas conforme à notre demande et doit être retourné au Notaire pour correction.

La compagnie Bell Canada nous avise que les travaux sont terminés suite à notre consentement par résolution en date du 23 décembre 1974 et que d'ici six (6) semaines si aucun avis leur a été signifié de notre part les travaux seront considérés comme acceptés.

Le ministère des Transports offre des cours de Sécurité à bicyclettes sans frais. Les membres du Conseil autorise le Sec-trés à prendre de plus amples informations concernant ces cours.

1 6 JUIN 1975



RESOLUTION:

sentée à une assemblée antérieur.

Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par Claude Comeau et résolu d'accorder des permis de construction à M. André Bellemare Ave Chaplain pour un garage et à M. J-Denis Bordeleau pour une maison unifamiliale ave Dugré.

M. Louis-Georges Guilbert avise le Conseil par lettre que pour des raisons personnelles il ne peut remplir sa soumission pré-

Ouvertures des soumissions raccordement aqueduc.

Gaston Paillé Un seul soumissionnaire M. Gaston Paillé de Trois-Rivières au prix soumission acceptées taude Comeau et résolu d'accorder le contrat pour le raccordement des deux réseaux d'aqueduc au prix pour la main d'oeuvre de fonce de la contrat pour la main d'oeuvre de fonce de la contrat pour la main d'oeuvre de fonce de la contrat pour la main d'oeuvre de fonce de la contrat pour la main d'oeuvre de fonce de la contrat pour la main d'oeuvre de fonce de la contrat pour la main d'oeuvre de fonce de la contrat pour la main de la contrat pour la contrat p 590.00. M. Gaston Paillé nous dit que les travaux se feront d'ici trois (3) semaines.

règ 110

M. J-Jacques Légaré donne avis de motion qu'à uen prochaine avis de motionassemblée un règlement portant le no 110 sera soumis concernant un emprunt pour le service de protection contre lesiincendies.

te recence-. ment .15

engager J.Lé-Proposé par Réal Veillette secondé par Claude Comeau et garé, S.Fréche trésolu d'engager Mlle Jacqueline Légaré et M. Sylvain Fréchette pour faire le recencement dans notre Municipalité au taux de 0.15 par nom recencé.

remercie victorC.Gooldbloom

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de remercié L'Honorable Victor C. Gooldbloom Ministre Des Affaires Municipales pour la subvention qu'il nous a accordé pour notre projet d'aqueduc et d'égoût.

remercie ~ Yvon Picotte Il est risolu à l'unanimité des membres du Conseil de remercier M. Le Député Yvon Picotte pour l'aide qu'il nous a donné pour l'obtention d'une subvention pour notre projet d'aqueduc et d'égoût.

remercie Frère Dion

Il est résoluéa l'unanimité des membres du Conseil de Remercier M. Frère Dion F.I.C. pour l'aide qu'il nous a donné pour l'obtention d'une subvention pour notre projet d'aqueduc et d'égoût.

Remise emprunt C.P. P-dulac \$10,000.00

Il est proposé par Claude Comeau secondé par J-Pierre Benoit et résolu de remettre l'emprunt temporaire de \$10,000.00 à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac et de fermer le compte folio 613.

1 6 JUIN 1975

Suite à une demande verbal de M. Armand St-Pierre pour visiter une clôture de ligne entre M. Armand St-Pierre et M. Jacques Lampron, M. Roger Vallière et M. Henri Dugré inspecteurs agraires se sont rendus sur les lieux pour constater qu'un bout de clôture avait été fait par M. St-Pierre dans la ligne des terrains et que M. Jacques Lampron en a fait une sur son terrain vis-à-vis le bout déjà fait. Donc c'est à savoir qui ferait l'autre parîte M. Jacques Lampron a dit qu'il en ferait une autre bout plus tard. Donc le Conseil à la suite de ce rapport pendra des informations auprès de notre avisseur légal. Aussi les inspecteurs se sont rendus chez M. ERnest Livernoche suite à sa demande pour un E. Livernoche arbre du voisin que les branches se répandent au dessus de son terrain ce qui muit à la coupe du gazon, comme dans l'autre cas, des informations seront prisent à notre aviseur légal.

cloture A. St-Pierre J. Lampron

I₁ est proposé par JOJacques Légaré et résolu d'accorder \$10.00 à chacun des inspecteurs pour leur frais de déplacement.

arbre découvert

> Il est proposé par Réal Veillette secondé par J-Jacques Légaré et résolu qu'un comité soit formé pour étudier la possibilité d'un projet de fusion entre les deux Municipalités soit Village et Paroisse et que ce dit comité soit formé de deux membres de chaque conseil et des deux maires.

comité fusion

> Attendu que la population des deux municipalités augmente sans cesse, et que les mêmes problèmes et services municipaux font de même - considérant que les coûts de ces services sont devenus dis pendieux et difficile à maintenir étant donner qu'il est difficile d'obtenir à temps partiel des responsables pour le maintien de ces services. Pour ces raisons majeures et d'autres nous croyons que notre Municipalité aurait avantage en une fusion avec la vôtre.

En conséquence nous avons formé un comité de deux membres pour étudier cette possibilité de fusion avec votre Corporation. Et demandons par la présente si votre Corporation est intéresser à faire l'étude d'un projet de fusion.



résidus terrain Ancien Chemin St-Charles

IL est proposé par Claude Comeau secondé par J-Pierre Benoit et résolu que concernant l'Ancien Chemin St-Charles que le Ministère du Transports a remis à notre Municipalité, les propriétaires dont ces résidus de terrain sont aux abouts de leur terrain peuvent prendre les procédures nécessaires pour acheter ces dits résidus que notre Conseil est prêt à vendre et les dits acheteurs s'engage à payer tout les frais, siot contrat, certificat de recherche etc.

M. Réal Veillette qui est membre du Comité des Fêtes de la S.S.J.B. nous done un rapport concernant l'organisation de la Fête Nationale qui pour cette année il se fait trop tard pour.l'organiser.

IL est proposé par J-Jacques Légaré et résolu unanimement que la réponse donné par le Ministère des Transports signé par M. Guy Bourgault Ing concernant les améliorations des entrées et sorties du Village de Pointe-du-Lac devrait être revisé immédiatement car même avec l'ouverture de l'Autoroute 40 les mêmes améliorations devront être faites parce qu'elles constituent un véritable danger pour les usagers Même en moins grand nombre.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que suite à la réponse du Ministère des Transports signé par M.Claude Beaupré ing, Chef du service de la Signalisation nous avisant que après étude la zone de vitesse sur le chemin Ste-Marguerite devrait être maintenue, les membres du Conseil doute de l'étude faite, car ce chemin est très étroit et beaucoup de piétons y circulent. Pour ces raisons les membres du Conseil demande une nouvelle analyse.

COMPTES:

236	B ell Canada	Téléphone	59•57
237	Hydro Québec	force motrice	98.45
238	Corp Mun Paroisse	Achat eau	202.50
239	Saillant Inc	matériaux aque	3.07
240	J-B. Deschamps Inc	imp obligations	1082.59
241	Pluritec	règlement 105	7539.25
242	Banque Pro Canada	. –	5166.25
243	M. Gérard Biron	Surveillance	50.00
244	Gaston Paillé	loc pompe	100.00
245	Evaluation St-Mauric	ce mutation	3 20. 856~~
246	Caisse Pop Pointedu	lac cap int	10039.18
247	Maurice Gauthier	·main oeuvre	38.50
248	J-Yves Pépin	m o pompage	80.00%
249	Henri Dugré	f déplacement	10.00
250	Roger Vallières	f déplacement	10.00
251	Claude Comeau	f déplacement	28.75
252	R.J. Lévesque	rep ent pompe	2016.79

Il est proposé par J-Pierre BENOIT secondé par Claude Comeau et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est proposé par J-Jacques Légaré et résolu unanimement d'autoriser le Sec-trés à demander des soumissions pour des extensions d'aqueduc soit;
Pour environ 165 pieds linéaire dnas l'avenue Ricard de tuyau de 6 po fonte J.M. et 4 entrée pour service domiciliaire (entrée \frac{3}{4} po). une Borne-Fontaine
Avenue Michel pour environ 210 pieds linéaire de 6 po fonte J.M. et 6 entrées pour service domicilaire (\frac{3}{4}po)
Avenue André pour 150 pieds linéaire 6 po fonte J.M. et 4 entrées domociliaire (\frac{3}{4} po).
Avenue Dugré pour 45 pieds 4 po fonte J.M. et 1 entrée domiciles iaire (\frac{3}{4} po)

Le ou les soumissionnaires devront faire des soumissions séparées pour chacune des rues et aussi séparée pour la main d'oeuvre et les matériaux soit une pour toute la main d'oeuvre et les matériaux et une pour la main d'oeuvre seulement.

1 6 JUIN 1975

soumission extension aqueduc



Le ou les soumissionnaires devront faire le creusage environ de 5 pieds de profondeur et le remplissage, les entrées domiciliaires.

Les soumissions cachetées seront reçues jusqu'à 8 hres P.M. le 7 juillet 1975 au Bureau de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac et seront ouvertes et etudiées lors de l'assemblée régulière du 7 juillet, le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Plus amples informations seront données au Bureau de la Corporation, 2699 Notre-Dame Centre, Pointe-du-Lac, Hotel de Ville.

Il est résolu d'autoirser le Sec-trés à faire parvenir une copie de la demande de soumission à M. Gaston Paillé, Louis Dugré A-Guy Messier, Louis Georges Guilbert, J-Marie Coulombe.

Sur proposition de M. J-Jacques Légaré il est résolu de levée l'assemblée.

1 6 3331 1975

MAIRE MAIRE

SEC*TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 20 juin 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré maire.

L'Avis de convocation a été signifiée à tout les membres du Conseil de main à main par le Sec-Trés et comportait.

Adoption d'un règlement d'emprunt de \$100,000.00 pour achat de camions et construction d'une caserne pour incendie suite à la mise en commun.

Et fixation de la date pour une assemblée des électeurs propriétaires.

M. Claude Womeau est absent.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptées sur proposition de J-Pierre Benoit secondé par Réal Veillette.

REGLEMENT 110

Attendu qu'il est devenu nécessaire, suite aux recommandations, en date du 19 juin 1974, de la Direction Générales de la Prévention des Incendies du Québec, de se porter acquéreur de deux camions incendie, d'un poste et d'appareils de communication.

Attendu qu'une entente de mise en commun du service d'incendie est intervenue entre Pointe-du-Lac Paroisse et Pointe-du-Lac Village, le 11 Novembre 1974, règlement no 82 pour la Paroisse et règlement no 107 pour le Village,

Attendu que le coût des achats et des travaux nécessaires est estimé à deux cent cinquante mil dollars, y compris la part de

20 JUIN 1975

·la Paroisse,

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations, pour défrayer le coût de ces achats et de ces travaux, qu'une subvention du Gouvernement du Québec (aide aux Municipalités pour service incendie) a été confirmés par une lettre du Ministre des Affaires Municipale, en date du 10 Septembre 1974, laquelle aidera au remboursement de cet emprunt.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné,

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Réal Veillette secondé par J-Pierre Benoît et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, qu'un règlement, portant le no 110, soit et et est adopté, et qu'il soit et est statué par ledit règlement

- l- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.
- 2- Le Conseil est autorisé à dépenser la somme n'excédant pas cent mil dollars (100,000.00) pour les fins du présent règlement, cette somme constitue la part de la contribution du Village conformément à l'entente intervenue entre le Village et la Paroisse, concernant la mise en commun d'un service de protection contre les incendies, ladite entente a été acceptée par les règlement no 107 et 82 du Village et Paroisse. Cette entente fait partie intégrante du présent règlement.
- 3- Le Conseil approprie 40% de la subvention du Gouvernement du Québec, payable en 5 ans, accordée en vertu de l'aide aux Municipalités pour la protection contre les incendies et confirmée par lettre en date du 10 Septembre 1974 aux fins du remboursement d'une partie des échéances annuelles en capital et intérêts du présent règlement.
- 4- Pour se procurer les deniers nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter, au moyen d'émission d'obligations, un montant n'excédant pas 100 mil dollars.
- 5- Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou multiples de \$100.00.
- 6- Ces obligations seront payables au proteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, ou à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac,
- 7- Les obligations seront datées du l er Septembre 1975 et seront remboursées en seéries de 20 ans, conformément au tableau ci-annexé et provenant de la Commission Municipale de Québec.
- 8- Un intérêt n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement soit le l er Mars et le l er Septembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligations. Ces Coupns seront payables au porteur, aux mêmes endroits que le capital.
- 9- Les obligations seront signées par le Maire et le Sec-trés. Un fac-similé de la signature du Maire et du Sec-trés sera imprimé gravé et lithographié sur les coupans d'intérêt:
- 10- Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fond imposables situé dans la Municipalité une taxe spéciale à un taux suffisants, d'apprès leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.
- ll- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé pa M. Le Conseiller J-Jacques Légaré secondé Par Réal VEillette et résolu que le règlement no 110 pourvo-yant à la construction d'unen caserne pour l'incendie et l'achat de camion pompier et à un emprunt de \$100,000.00 soit

20 JUIN 197"



80 JUN (275

soumis aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 8 juillet 1975 à 7 heures du soir, au Bureau du Secrétaire-trésorier à 2699 Motre-Dame, Pointe-du-Hag.

La séance est levée.

Marce le S

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 juillet 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Bugré, maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal sont adoptées sur proposition de M. Denis Houle secondé par M. Réal Veillette.

Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Denis Houle secondé par M. J-Jacques Légaré.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle que:

La Corporation du Village de La Pointe du Lac, se porte acquéreur d'une partie du lot: SIX de la subdivision du lot: DEUX CENT CINQUANTE ET UN (251-p-6) du cadastre de la Pointe du Lac, mesurant soixante pieds de largeur sur une longueur de trois cents pieds (60' x 300') borné au sud-est par la rue actuelle Ricard, étant le lot: (251-7), au nord-ouest par un surplus du lot: (251-6), propriété de Lucien Rouette, des deux côtés nord-ouest et sud-ouest par les limites du lot: (251-6).

Cette cession de terrain se fera au prix de un dollar (\$1.00) et à la condition que Lucien Rouette finisse le terrassement et/ou l'enterrement convenu avec le Conseil.

Que Philippe Dugré, Maire de la Municipalité, est autorisé pour et au nom du Conseil, à signer le contrat préparé à cet effet, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

Un seul soumissionnaire M. Gaston Paillé de Trois-Rivières au prix de \$2,899.50.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Jacques Moreau et résolu d'accorder le contrat pour des extensions d'aqueduc dans les Avenue Ricard, Michel, André et Dugré au prix de \$2,899.50 fait par M. Gaston Paillé.

M. Léon Cadieux comptable, donne des explications en rapport avec le bilan financier de notre Municipalité au 31 décembre 1974.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le rapport financier au 31 décembre 1974 tel que présenter par notre comptable, ci-haut nommé.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Denis Houle et résolu de présenter au Gouvernement du Québec, Service de l'Environnement pour approbation d'un projet d'extension d'aqueduc et d'égout qui doit se faire en 3 étapes dont la première étape du projet à déjà été approuvé en date du 18 février 1975 dossier -4690-AE-2- estimation no 4162.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Denis Houle et ré-

0 7 JUL 1975

achat rue Lucien Rouette

soumission
Gaston Paillé
extension aqueduc

rapport financier au 31 dec 1975

approbation projet extension aqueduc egoût

- î.

Inde pour fosse H.v. Dugie Entre Cop. Vintetion Reni Dugi Mention de minutes 15 Juin 75 Saire parvenis copie à Marcel

sion aqueduc égoût

demande de sub-solu que demande de subvention soit transmise à la vention exten- Direction Générale de l'Administration Municipale pour la réalisation du projet en entier et en y procédant par étape.

Rlfred Dubois refusé

M. Alfred Dubois fait par écrit une demande de per mis de construction sur un chemin privé (denommé Avenue Dionne) dont la largeur ne répond pas aux normes de la Municipalité.

M. J-Pierre Benoit proposé d'accorder un permis de construction à M. Alfred Dubois et est secondé par Claude Comeau. Houle demande le vote sur cette résolution.

Résultat: Messieurs J-Pierre Benoit et Claude Comeau sont pour la résolution. Messieurs Denis Houle, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau et Réal Veillette sont contr la résolution .

7 JUIL 1975

Donc le permis à M. Alfred Dubois n'est pas accordé.

M. Jacques Moreau proposé qu'un avis légal soit demandé à Me Michel Lupien notre aviseur légal concernant la demande du dit permis.

réparation de la Rue Notre-Dame

Il est proposé par M. Denis Houle et résolu unanimement que de mande soit faite au Ministère des Transports (Régionale Division) pour que la Rue Notre-Dame (Centre du Village) soit réparée immédiatement, considérant que des fissures assez profondes sont présentement dans le pavage en plein Centre du Village de Pointe-du-Lac.

Il est proposé par Denis Houle de faire faire du pavage asphalte dans l'Avenue Dugré (Fer à cheval), cette proposition reste : sans secondeur.

Pavage Rue Secteur de Tonnancour

Il est proposé par Réal Veillette secondé par J-Pierre Benoit et résolu de suivre le même procédé que l'année dernière à savoir: par ordre de seigneurité des rues dans notre Municipalité et d'y en faire le pavage suivant la subvention qui nous est octroyée soit pour 1975 de \$7,000.00. Pour cette année la Rue Champlain , Du Ruisseau et De Tonnancour seront pavées et si un surplus d'argent provenant de la subvention, il y a, le surplus sera de paver l'Avenue Dugré (Fer à cheval).

truction

Permis de cons-IL est proposé par J-Jacques Légaréssecondé par Claude Comeau et résolu d'accorder des permis de construction à M. Adélard Rouette (4), Amable Masson, J-Jacques Légaré et Marcel Crête.

soumission

Il est proposé par Jacques Légaré secondé par Jacques Moreau et résolu d'autoriser le sec-trés à demander des soumissions te Secteur pour le pavage en asphalte dans le secteur de Tonnancour soit De Tonnancour les rues De Tonnancour. Du Ruisseau et Chamber des soumissions dernières maisons construites. 1

> Le pavage devra être fait pour une largeur de 20 pieds et d'une épaisseur de 2 pouces finis. Le pavage sera fait sur le fond de pierre déjà en place, mais qui devra être applanie.

Les soumissions cachetées seront reçues au Bureau de la Corporation, 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac (Hotel de Ville a/s de M. Marcel Crête, Sec-trés).

Les soumissions seront ouvertes et considérées à l'assemblée régulière du 4 août 1975 à 8 hres p.m.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus base ni aucune des soumissions reçues.

La longueur est d'environ I500 pieds linéaires. Et que le Conseil autorise le Sec-trés à envoyer une copie de la résolution à Pavage Veilleux, Régionale Asphalte, Pavage Houde St-Grégoire, Spémond Paving (Jean Turcotte)

extension ave

Dugré

Il est proposé par Denis Houle secondé par Jacques Moreau et Pierre, projet résolu de faire transporter 3 voyages de pierre dans le projet d'extension de l'Avenue Dugré, afin de compenser pour un fossé creusé par M. René Dugré pour drainer la dite Avenue.

> Concernant ce fossé, une servitude devra être préparée avec le propriétaire du terrain et notre Municipalité.

TIALES DU MAIR

règlement de zonage Ave Dugré

M. Denis Houle donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée un projet de règlement de zonage sera présentée pour un secteur seulement soit Avenue Dugré.

CORRESPONDANCE:

Lettre des Avocats Moreau-Roy, Lambert comportant une mise en demeure de M. Richard Tétreault, 1521 Notre-Dame, Pointe-du-Lac, nous demandant d'enlever le tuyau de 18 pouces de diamètre face à sa propriété sous la routte 2, nous donnant 10 jours pour enlever ce dit tuyau.

Concernant ce tuyau, c'est la Voirie Provinciale qui a posé ce tuyau et c'est leur propriété.

Lettre de la Corporation des Secrétaires Municipaux pour invitation à tout les membres du Conseil pour une réunion de zone qui sera tenue à Pointe-du-Lac le samedi 12 juillet 1975.

Des cours de Sécurité à Bicyclette pour moniteurs seront donné le Jeudi 17 juillet 1975 à 1 hres p.m. par M. J. Forgues, du Bureau des véhicules automobile sera ici pour donner ces cours, environ 10 moniteurs devront être présents.

Extrait du registre des délibérations du Conseil du District St-François-Xavier, Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne, à la suite d'une réunion, tenue le 3 mai 1975.

RESOLUTION:

il est proposé par le Frère François Roy, Provincial-Adjoint et Conseiller, appuyé par le Frère Félicien Charest, et approuvé à l'unanimité ce qui suit:

7 JUIL 1975

7 pm 1075

Pour hâter le développement domiciliaire dans la Municipali té de la Visitation de la Pointe-du-ac, les Frères de l'Instruc tion Chrétienne consentent à titre exceptionnel, et sans préjudice pour les exemptions que leur confèrenta Loi 48 (impôts fonciers), le paiement annuel des taxes d'eau et d'éguâts sur tout terrain cadastré mais non vendu du deuxième secteur (1) à développer dans le Domaine de la Visitation de Pointe-du-Lac, et ce, seulement à partir du moment où les services seront installés et prêts à fonctionner. La durée de cette contribution volontaire se terminera à la date du contrat de vente de chacun des dits terrains ou ne pourra excéder trois années.

(1) Cf. Plan du cadastre offociel préparé par l'Arpenteur M. Roger Gélinas de Trois-Rivières.

COMPTES:

288

289

	•			
253 254 255 256 257 258 259 260 261 265 269 270	264 268	Jacques Légaré Jacques Moreau Réal Veillette J-Pierre Benoit J-Philippe Dugré Céline Légaré Marcel Crête Union R.C.P.D. Ministère Du Revenu	loyer, frais representation salaire salaire impôt	150.00 40.00 40.00 40.00 40.00 40.00 120.00 71.24 122.68 113.08
271 272		Receveur Général Canada Paul Légaré	impôt marchandises	81.11 43.07
273	•	Garage Pépin Fils	ent Pompe	51.16
274		Louis Beaulieu	_	46.50
275		Paul-Emile Montour		45.00
276		Luc Boisvert	ent salle	15.75
277 278		Marcel Crête Hydro-Québec	ent aqueduc lum rues	86.00 289.03
279		Hydro-Québec	f motrice	482.66
280		Bell Canada	téléphone	52116
281		Banque Pr Canada	f hancaire	25.83
282		Corp "un Paroisse	f bancaire	216.35
283		P.A. Gouin	matériaux	46.84
284		Corp Mun Paroisse	photocopie	45.25
285		Luc Dugré	- -	335.00
286		Lucien Rouette	achat rue	63.00
287		Yves Proulx	n rue	62.40

n rue

n rue

m rue

63.00

63.00

Yves Proulx

Bernard Gélinas

Robert Guilbert

Il est proposé par Jacques Moreau secondé par J-Pierre Benoit d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.



La levée de l'assemblée est proposé par M. Denis Houle.

-7 JUIL 1975

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE*DU*LAC

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 110

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement no 110 pourvoyant à la construction d'achat de camion et construction d'une caserne d'incendie de \$100,000.00.

JIII 1975

Cette assemblée fut tenue à l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac, le 8 juillet 1975 à 7 hres du soir, sous la présidence de M. Le Maire J-Philippe Dugré.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement no 110 ainsi que de l'article 758 du Code municipal.

président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

> .Maire dent de l'essemblée

ec.-trés Secrétaire de l'assemblée

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 21 juillet 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Jean-Pierre Benoit, Réal Veillette, Jean-Jacques Légaré, Denis Houle sous la présidence de M. J-Philippe Dugré, maire.

Les conseillers Claude Comeau et Jacques Moreau sont absents.

2 1 JUIL. 1975

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Denis Houle secondé par M. Réal Veillette.

Après la récitation de la prière les minutes du procèsverbal sont adoptées sur proposition de M. Jean-Jacques Légaré secondé par M. Denis Houle.



CORRESPONDANCE:

Lettre de M. Gérard Forget nous tenant entièrement responsable des dommages causés à son véhicule en date du 14 juillet au 1580 Ste-Marguerite, ainsi que l'estimé, cette réclamation a été transmise à notre assureur.

Lettre de l'Union Régionale Des Caisses Populaires Desjardins, nous avisant que les intérêts dus sur le prêt consenti en août 1960, totalise \$312.41 et qu'une acompte de \$1,500.00 devra être versé le 1 er août, pour un total de \$1,812.41 (voir chèque no: 269).

Lettre du Ministère Du Revenu nous disant que la compensation totale revenant à notre Municipalité pour l'exercice 1974-1975 s'établit à \$27,543.64 qu'un montant de \$18,374.46 qui a été payé en versement et qu'un chèque de \$9,169.18 est annexé.

Mme Cheney demande une lumière de rue dans la courbe de l'église non loin du vieux moulin, la question sera étudié.

RESOLUTIONS:

Lné II est proposé par M. Réal Veillette secondé par Jean-Jacques d'accepter tel quel le plan pour la batisse du réservoir soumis par M. René Isabelle.

Il est proposé par M. Jean-Jacques Légaré secondé par M. Denis Houle de nommer M. Jean-Pierre Benoit et M. Réal Veillette membre du comité des rues, ce comité aura pour fonction de voir à ce que les normes de construction des rues, avant que la Municipalité n'en accepte la propriété.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Réal Veillette de nommer Messieurs Denis Houle et Jean-Jacques Légaré pour former un comité qui étudiera la possibilité d'une fusion de notre Municipalité et celle de la Paroisse, le maire fait automatiquement parti du comité.

robinet de Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. salle de toi-guen-Jacques Légaré de demander à Provencher et Veilleux de venir lette réparer le robinet de la salle de toilette dans le plus bref délai.

Il est proposé par Jean-Jacques Légaré secondé par M.Jean-Pierre Benoit que le procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement no 110 soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette Corporation.

La levée de l'assemblée est proposé par M. Jean-Pierre Benoit.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

4 AOUT 1975

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 août 1975 et à laquelle sont pré-sents Messieurs Denis Houle, J-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Réal Veillette, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. J-Philippe Dugré, maire, formant quorum. Le Conseiller Claude Comeau est absent.

plan batisse réservoir

2 1 JUIL. 1975

comité de rues

comité de fusion membres

Après la récitation de la prière les minutes du se procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de J-Pierre Benoit secondé par Denis Houle.

Ordre du jour est adopté sur proposition de Denis Houle secondé par Jacques Moreau.

CORRESPONDANCE:

Ouverture des soumissions pour pavage de rue.

Pavage Veilleux \$9,499.05 \$2.85 la verge carré Régionale Asphalte \$9,950.00

Après étude il est proposé par Denis Houle secondé par Réal Veillette et résolu d'accepter la soumission de Pavage Veilèse leux àprix de \$2.85 la verge carré, 20 pieds de largeur, 2 pouces finis et préparation du terrain; 9,499.05

La firme Pluritec nous transmets des plans pour aqueduc et égout (Domaine de la Visitation) pour acceptation et pour présentation au Service de Protection de l'Environnement.

Me Michel Lupien nous transmets l'opinion légale concernant notre règlement de permis de construction soit: que considérant que nous n'avons pas d'avis de motion de donné nous ne pouvons pas refusé de permis de construction à une personne qui rempli les conditions du dit règlement même si cette personne veut se construire à 200 pieds ou plus de la rue principale.

4 AOUT 1975

Lettre du Minstère des Affaires "unicipales M. Victor C. Goldbloom accompagné d'un chèque au montant de \$891.00 représentant notre quote-Part pour les entreprises de distributions de gaz aux consommateurs

Lettre de M. Yvon Picotte député de Maskinongé nous avisant que le Ministre responsable de la Jeunesse des Loisirs et des Sports qu'un montant de \$500.00 nous sera octroyé pour l'organisation des Loisirs.

Le Sous-Ministre des Affaires Municipales nous avise que l'Honorable Victor C. Goldbloom approuve le règlement no 110 au montant de \$100,000.00.

La Commission Municipale par un arrêté en Conseil approuve un emprunt par obligations de \$10,000.00 règlement no 110.

Le Ministre des Affaires Municipales autorise à lemttre à courte échéance à 5 ans en ce qui regarde les amortissements anauls de capital prévus pour les années 11 à 24 inclusivement à 10 ans en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 25 à 30 inclusivement, les obligations émises en vertu du règlement, no 105.

Le Ministre des Affaires Municipales nous autorise à vendre de gré à gré à la maison Florido Matteau les obligations de \$45, 500.00 règlement no 105 à conditions que le prix ne soit pas inférieur à 94.30 intérêt $9\frac{1}{2}$ pour les échéances de 1976 à 1979 (2,000) à $9\frac{1}{2}$ % pour l'échéance de 1980 (20,500.) et $9\frac{1}{2}$ % pour les échéances de 1981 à 1985 (23,000.00)

M. P.A. Latulipe I_{ng} , Service technique Direction Générale de la Prévention des Incendies demande l'endroit, le nom, l'adresse et la hauteur des édifices environnants pour de futur opération de la base de communications.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par Jean-Jacques Légaré secondé par Jacques Moreau et résolu que:

Considérant que la Direction Générale de la Prévention des Inecendies du Québec, par lettre en date du 17 juillet 1975, deman de à notre Municipalité de trouver un endroit où l'on pourrait placer le poste de Communication pour le service des incendies.

En conséquence il est proposé par Jean-Jacques légaré secondé par Jacques Moreau et résolu unanimementaqu'une demande soit faite à la Direction de la Maison Domrémy de Pointe-du-Lac

2



afin d'étudier la possibilité d'installer le poste de communication à cet endroit pour la protection de notre Municipalité contre les incendies. Une rencontre pour étude devra avoir lieu avec le Directeur Général de cette maison, en l'occurence M. Léo Lafrenière.)

Considérant que la Commission Municipale et le Ministère des Affaires Municipales de Québec approuvent le règlement no 110, règlement d'emprunt de \$100,000.00 pour fins de services d'incendie en date du 23 juillet 1975.

Considérant qu'avant de procéder à la vente d'émissions d'obligations, nous sommes dans l'obligation de procéder à un emprunt temporaire.

En conséquence il est proposé par Réal Veillette secondé par Jean-Pierre Benoit et résolu qu'une demande soit faite à L'Union Rěgionale des Caisses Populaire Desjardins de Trois-Rivières pour obtenir un emprunt temporaire par billet, pour un montant n'excédant pas \$90,000.00 payable selon les besoins de la Municipalité, et ce pour une durée n'éxcédant par 12 mois. Que M. Le maire J-Philippe Dugré et le Sec-trés M. Marcel Crête seront autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les docu ments à cette fin. Que le remboursement de cet emprunt, soit capital et intérêts soit fait lors de la vente des obligations prévues au règlement no 110.

Il est proposé par Jacques Moreau secondé par Réal Veillette et résolu d'accepter les plans no 4162, extension d'aqueduc et d'égout sanitaire tel que préparé par les Consultants Pluritec et d'autoriser les dits Consultant Pluritec à soumettre le tout au Service de Protection de l'environnement du Québecapour approbation

Il est proposé par Jean-Pierre Benoit secondé par Jacques Moreau et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Roch Martel pour un garage et Jean Rouette pour une maison unifamiliale.

4 AOUT 1975

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jean-Jacques Légaré et résolu d'autoriser le sec-trés à demander au Service des Ventes de l'Hydro- uébec un représentant pour la possibilité d'instale ler des lumières de rues dans notre Municipalité.

Il est proposé par Jean-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu de nommer M. Napoléon Paquin Inspecteur Municipal.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jacques Moreau et résolu d'autoriser le sec-trés à demander des soumissions pour la construction d'un abri à l'entrée du réservoir actuel chemin st-Charles suivant les plans et devis qui seront fournis au bureau de la Corporation 2699 Notre-Dame Pointe-du-Lac.

Les soumissions cachetées seront reçues au Bureau de la Corporation jusqu'à l'ouverture de l'assemblée régulière du 18 août 1975 et seront ouvertes et considérées à cette assemblée. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau du sec-trés à 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac. M. Marcel Crête, sec-trés.

Le service des Incendies de Pointe-du-ac (Mise en commun) par l'entremise de la Municipalité mandataire se porte acquéreur d'un camion citerne de 1500 gallons de Camions à Incendie Pierre ville au montant de \$53,760.00 et d'un camion auto-pompe, capacité 840 g .L.P.M. de Pierre Thibault (1972) au montant de \$54,363.00 suivant les exigences et recommandations de la Direction Générale de la Prévention des Incendies du uébec. La livraison Camions sera effectué que lorsque les travaux de construction du poste incendie seront terminés.

Banque Prov Canada 291 Cap inté 7,740.00 292 frais bancaire 293 113.08 Ministère Revenu impot 294 Receveur Gén can impot 81.11 306.64 lum rue, pom Hydro-Québec 295 entre **pro**priété Annuler 10.00 296 Louis Beaulieu Roger Croisetière 297 58.30 298 P.V. Ayotte papeterie

NO: 14-M
ī
Ģ.
Montréal,
1
Enrg.,
Provinciales
Légales
ormules

L ADUT 1975

6.04 0.00 HIMES D 5.59
0.00 kirik
5.59
$^{-7}$,91
0.0d h
" \n Ma
0.00 ALES DU
2.68
1.24
0.00
0.00
୭ ¢୦୦ ଼
0.00
0.00
0.00
0.00
0.00
3.03
1.35
5.50
8.40
3.00
8.00
4.50
7.02
5.00

Il est proposé par Denis Houle secondé par Jacques Moreau et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La levée de l'assemblée est proposé par M. Réal Veillette.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 18 août 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Réal Veillette, J-Jacques Légaré, J-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jacques Moreau maire suppléant. Messieurs Claude Comeau et J-Philippe Dugré sont absent. Le secrétaire-trésorier et le secrétaire-tréso rier adjoint sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette secondé par M. Jean-Jacques Légaré.

Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Jacques Légaré secondé par M. Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Ministère des Transports nous avisant que les Chemins Ste-Marguerite 0.81 milles et l'acienne Route 2 (Village) 0.58 milles ne seront plus entretenus au frais du Ministère mais payés directement et totalement par la Municipalité moins l'octroi de \$490.00 du mille.

Mlle Mariette Cheney demande :installation d'une lumière de rue en face du Vieux Moulin.

1 8 AUUT 1975



abri entrée réservoir soumission M. Paul Légapermis de

construction Jean Boutet lette

Ste-Margueri-

vitesse Che

Hydro-Québec défaillance de voltage entre les phases

entret@#M&W

de roulotte

1 8 AGUT 1975

La Commission Scolaire Chavigny demande la copiedu rôle d'évaluation de notre Municipalité au l er juillet 1975.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales accusant réception de notre demande de subvention pour aqueduc et égoût demande numéro 3864 plan no 4162 coût \$271,410.00.

M. Serge Hamel offre ses services comme arpenteur-géomètre actuellement à son compte à 2375 Boul Des Récollets à Trois-Rivières.

Ouverture des soumissions abri entrée du réservoir.

- 1. Soumission M. Adélard Rouette \$3,185.00 2. Soumission M. Paul
- Légaré 2,190.00 après étude des soumissions il est proposé par Réal Veillette secondé par Denis Houle et résolu d'accepter la soumission de M. Paul Légaré au montant de \$2,190.00.

Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et ré solu d'accorder un permis de construction à M. Jean Boutet sur la Rue Du Fleuve.

Maire supplé— Il est proposé par J-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et ant Réal Veil-résolu de nommer M. Réal Veillette maire suppléant.

Considérant que suite à Motre réponse en date du 22 mai 1975 nous avisant que la zone actuelle de vitesse devrait être maintenue sur le Chemin Ste-Marguerite, les membres du Conseil sollicite qu'une nouvelle étude devrait être faite considérant le nombre de piétons qui y circule et que le danger est très grand surtout pour les écoliers qui y circule à la rentrée et à la sortie des classes.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une demande soit faite au service technique de l'Hydro-Québec des exlications suite à des problèmes que nous avons eu avec un moteur d'un pompe qui alimente notre réseau d'aqueduc au 6 ième Rang St-Charles et que d'après les explications (ci-jointes) de la Compagnie A.S.E.A. Limitée serait une défaillance de voltage entre les phases.

Votre lettre du ll août nous informe que votre Ministère n'entre entreterment à ses frais les sections de chemins Che St-Margue-Chemin Ste-Marguerite 0.81 milles et l'ancienne Route no 2 0.58 rite et l'an-milles. Notre corporation n'a pas été consulter que nous sach-cienne Route ions à ce sujet; toutefois nous comprenons que l'entretien ordinaire d'été demeure motre responsabilité, cependant malgré nos demandes antérieures rien n'a encore été fait, cette saison pour réparer ou améliorer les routes mentionnées. Donc en conséquence il est résolu unanimement qu'une attention

spéciale de votre part soit apporté à ce sujet.

implantation Attendu que l'implantation dans notre Municipalité d'habitations désignée comme roulottes doit-être réglementer.

Il est proposé par Jean-Jacques Légaré secondé par Denis Houle et résolu que toute demande de permis d'érection d'une roulotte doit-être accompagné d'un plan d'implantation.

Tout terrain devant recevoir une roulotte devra avoir une profondeur d'au moins 90 pieds et une superficie totale de 6,000 pieds carré.

Toute habitation devra avoir sa façade (soit sappartie la plus longue) sur la rue.

Toute habitation devra une superficie d'au moins 720 p.c. Toute habitation devra être à au moins 25 petts de la ligne de la rue.

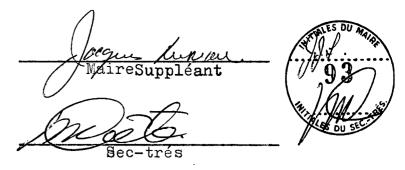
Toute habitation devra être sur un solage d'une hauteur permettant que l'entrée principale soit plus élevé que le niveau de la

Les murs extérieurs de tout agrandissement fait à une roulotte devront être de matériaux identique à la construction principale. L'Obtention du permis de construction est conditionnelle au respect de toutes les conditions ci-haut énumérés.

COMPTES:

331	Marcel Crête	Frais congrès	439•00
332	René Isabelle	frais dessin	40.00
333 334	Exacto Ltée	papeterie	30.56
334	Roger Croisetière	ent élect	60.00

Il est proposé par Denis Houle secondé par J-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes qui précdent pour paiement. Sur proposition de Denis Houle l'assemblée est levée.



CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 septembre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Jean-Jacques Légaré, Jacques Moreau, Jean-Pierre Benoit sous la prési-dence de M. Réal Veillette maire suppléant. Le maire J-Philippe Dugré est absent, M. Marcel Crête sec-trés et Mlle Céline Légaré sec-trés-adj sont présents.

Après la récitation de la prière l'ordre du jour est accepté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit.

2 SEP. 1975

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté avec une correction à une résolution soit changer le mot (été) pour "hiver" sur proposition de M. Jean-Jacques Légaré secondé par Jean-Pierre Benoit.

CORRESPONDANCE:

Lecture par le Sec-trés d'une lettre de M. J-Philippe Dugre gré donnant sa démission comme Maire de notre Municipalité à cause de son état de santé et remercie les membres du Conseil de leur bonne collaboration.

RESOLUTION:

J-Jacques Léga+ de J-P Dugré comme maire

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par Denis ré finit terme Houle et résolu de nommer M. Jean-Jacques Légaré maire de notre Municipalité pour finir le terme de M. J-Philippe Dugré.

> M. Claude Comeau demande le vote sur cette résolution Mm. Jean-Pierre Benoit, Jacques Moreau, Claude Comeau, Denis Houle Réal Veillette sont en faveur de la résolution. Adoptée.

> Jean-Jacques Légaré remet sa démission au Conseil comme conseillet au siège no 3.

pose de pierre | Il est proposé par M. Claude Comeau secondé par M. Jeansur les accote Pierre Benoit et résolu de faire posé de la pierre sur les accoment de chaque tements de chaque côté du pavage en asphalte afin que le dit côté du pavage pavage ne se brise, et de faire la pose de pierre aux endroits aux endroits recommandés par le comité des rues.

> Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par Jacques Moreau

Que Marcel Crête le secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit et il est Autorisation par les présentes autorisé, pour et de la part de la corpora-au maire et au tion, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Pointedu-Lac à y déposer et à lui transférer tout chèque et ordre pour signer les pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation, soit par écrit, soit par un timbre en caoutchouc.

> Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par M. Jean-Jacques Légaré le maire et par M. Marcel Crête le secrétaire-trésorier ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire, ou d'une vacance dans la charge de maire, par le Maire supplé- ant membre du conseil et par Marcel Crête le secrétaire-tréso-

> Que Marcel Crête est par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse populaire un état du compte de la corporation, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et

aux endroits recommandé par le comité

Autorisation secrétaire chèques



Conseil approudes dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux au montant de \$9,410.55

2 SEP. 1975

Remerciement Paroisse eau gratuite

permis de construction

demande de rencontre que

estimé pour de nos systèmes

suggestion lettrage armoiries de Pointe-du-

tous les item retournés impayés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à ladite Caisse populaire la la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse populaire.

Que cette résolution soit communiquée à ladite Caisse populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit. Adoptée.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Jacve le rapport ques Moreau et résolu que le Conseil approuve le présent rapport fait par le secrétaire-trésorier, relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$9,410.55.

> Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le département de la Voirie lonsque la subvention a été accordée Je soussigné, Marcel Crête secrétaire-trésorier de la municipalité de La Visitation de Pointe-du-Lac étant assermenté, déclare et certifie:

> 1- Que le présent rapport et les documents annexés, que j'ai signés, sont vrais et conformes aux faits.

2- Que les personnes inscrites sur les bordereaux, ou autres documents, ont travaillé aux chemins mentionnés et ont reçu ou recevront en entier les sommes indiquées, 3- Que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont

pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle ou celles que le département de la Voirie a accordées.

4- Que la présente résolution a bien été adoptée par le conseil municipal. Adoptée.

Il est proposé par M. Jacques Moreau secondé par Claude Comeau et résolu unanimement de remercier les membres du Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac pour nous avoir fournie l'eau lors d'une défectuosité de notre système d'aqueduc.

Il est résolu unanimement d'accorder un permis de construc tion à Mlle Thérèse Fournier pour une amélioration d'un chalet.

Il est proposé par M. Claude Comeau secondé par Réal Veillette et résolu de demander à M. R.J. Lévesque une rencontre avec avec M. Léves-les membres du Conseil concernant la construction du nouveau puit à l'assemblée régulière du 15 septembre 1975.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à demanamélioration der à Launier Ltée un estimé pour l'amélioration de nos systèmes de nos systède pompage soit au réservoir et le puit dans le 6 ième Rang st-nes Charles, pour l'assemblée du 15 septembre 1975.

> Concernant le lettrage des Camions incendie les membres du Conseil après étude suggère que les armoiries de Pointe-du-Lac soit affichées sur les dits camions, ainsi que le nom de Pointe-du-Lac.

COMPTES:

366 Garage Pépin Fils ent came: 65.40 Corp St-Louis Francérég 108 367 368 34.15 com St-Mau mise à jour 320.85 369 Corp Paroisse pompier 365.07 m commun 370 Paul Légaré liqueur etc 21.85 28.00 abonnement 371 Revue Municipale

Il est proposé par M. Jacques Moreau secondé par Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

comité projet de règlement

Il est proposé par M. Claude Comeau secondé par Jean-Pierre Benoit et résolu qu'un comité composé de Mm Denis Houle, de construction Jacques Moreau, Réal Veillette soit formé pour étudier un et de zonage projet de règlement de construction et de zonage et d'en faire rapport à une prochaine assemblée.

Sur proposition de M. Claude Comeau la séance est levée.

2 SEP. 1975



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 15 septembre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Réal Veillette, Jean-Pier-re Benoit sous la présidence de M. J-Jacques Légaré, le maire.

M. Claude Comeau et Jacques Moreau sont absent. Le Sec-trés est présent à l'assemblée.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. J-Pierre Benoit secondé par Denis Houle.

CORRESPONDANCE:

15 SEP. 1978

Lettre et croquis nous provenant de l'Hydro Québec concernant la pose de 11 luminiares 10,000 lumens au coût annuel de \$66.00 chacun soit au coût annuel de \$726.00.

Lettre de la Maison Domrémy signé par son directeur général M. Léo Lafrenière acceptant en principe l'installation d'un poste de communication pour le service d'incendie de Pointe-du-Lac.

Lecture d'une copie de résolution adoptée par le Conseil Municipale de la Paroisse de Pointe-du-Lac concernant l'installation du poste de Communication à la Clinique Domrémy.

Approbation de paiement du Ministère des Transports pour nos travaux d'asphalte au coût de \$9,410.55 et nous recevrons une subvention de \$7,000.00.

Lettre de M. Adélard Rouette nous demandant de hâter les travaux d'aqueduc pour ses nouvelles maisons et aussi fait la demande pour 6 nouvelles entrées sur l'Avenue Michel et André et aussi l'entretien de l'Avenue André durant l'hiver.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales du Service du Contentieux signé par Claire Laforest Dionne Conseiller Juridique nous donnant une opinion légale concernant l'engagement par résolution des F.I.C. le paiement de taxes pour le développemen de 20 terrains Domaine de la Visitation se reférant à l'article 18 paragraphe 8 de la Loi de l'Evaluation foncière.

RESOLUTIONS:

Considérant qu'en date du 2 septembre 1975 la Maison Domrémy

de Pointe-du-Lac accorde en principe son acceptation à l'établissement à cet endroit d'installation du système de communication du service des Incendies de Pointe-du-Lac. En conséquence il est proposé par Denis Houle et résolu unanimement que: 1. La Maison Domrémy de Pointe-du-Lac ainsi que son POSTE DE COM* personnel lequel aura la tâche d'établir la communication avec le MUNICATION service incendie, soit par la présente dégagée de toute responsa-POUR INCENDIE transmettre le message au service des Incendie de Pointe-du-Lac.

maires

installation Il est proposé par Réal Veillette secondé par Denis Houle et résolu de ll lumi- de faire faire l'installation de ll luminiares au coût de \$66.00 chacun suivant les recommandations et croquis fournis par l'Hydro ~uěbec.

entièrement défrayé par le service des Incendies de Pointe-du-

2. Le coût d'achat d'installation et d'entretien soit

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de J-Pierre Benoit secondé par Réal Veillette.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Denis Houle et résolu de reporté à une prochaine assemblée l'item E (Aqueduc et

M. R.J. Lévesque est présents et donne des explications concernant la construction d'un nouveau puit.

Firme Plurition plans nouveau puit les.

Firme Pluri- Il est proposé par Denis Houle et résolu unanimement d'autoriser tec prépara- la Firme Pluritec (Fernand Héroux) à faire la préparation des plans pour la construction d'un nouveaupuit dans le _ ième Rang St-Char-

COMPTES:

Lac. Adoptée.

372	Bell Canada	téléphone	45.30
372 373	P.A. Gouin Ltée	mat aqueduc	771.98
374	Hydro Québec	force motrice	142.28
375	Imprimerie St-Joseph	papeterie	87.09

15 SEP. 1975

Il est proposé par J-Pierre Benoit secondé par Denis Houle et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Rapport du Comité de Construction:

M. Denis Houle propose un amemdement à la résolution adoptée en date du 18 août 1975 secondé par Réal Veillette comme suit:

résolution non adoptée (roulotte)

"Toute habitation érigée à plus de 150 pieds de la rue ou route principale ne sera pas tenue de se conformer à l'article suivant de la résolution en date du 18 août 1975 qui se lit comme suit:
"Toute habitation devra être sur un solage d'une hauteur permettant que l'entrée principale soit plus élevé que le niveau de la rue" et par le fait la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac ne s'engage en aucune considération à fournir le service d'égout aux propriétaires concernés.

Après étude M. Denis Houle et Réal Veillette retirent cette proposition

M. Réal Veillette proposé un ajournement de 15 minutes, il est 9 hres 🖫 10 minutes.

Après 15 minutes d'ajournement l'assemblée continue.

amendement à la résolution du 18 août 1975

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Denis Houle et ré-solu d'amender la résolution adoptée en date du 18 août 1975 en y ajoutant l'article suivant:

Toutes demandes de permis d'implantation à plus de 150 pieds de la rue, devront être soumisent à l'approbation du Conseil de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac.

Il est proposé par J-Pierre Benoit secondé par Réal Veillette et permis de résolu qu'un permis pour l'implantation d'une roulotte soit acconstruction cordé à M. Henri Dugré, Ave St-Charles, Pointe-du-Lac.

Il est proposé par Réal Veillette second par J-Pierre Benoit et Raymond Nor- résolu unanimement de nommer M. Raymond Normandin conseiller au mandin siège 3 siège no 3 pour finir le terme de M. J-Jacques Légaré démissions

naire.

permis de construction

Proposé par Réal Veillette secondé par J-Pierre Benoit et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Philippe Dugré et Adélard Rouette.



travaux extérieur et intérieur demande de permis Il est proposé par Denis Houle secondé par Réal Veillette et résolu unanimement que tout travaux de construction extérieur ou intérieur soit sujet à une demande de permis de construction.

A l'ordre du jjour l'item (Salaire est reporté à une prochaine assemblée).

non adopté

Il est proposé par J-Pierre Benoit secondé par Réal Veillette et résolu que M. Ls-Georges Guilbert fasse l'inspection de toutes les B.F. avant la saison d'hiver.

Après étude, M. J-Pierre Benoit retire sa proposition.

1 5 SEP. 1975

Cette question est reporté à une prochaine assemblée.

Discussion sur l'entretien de notre réseau d'aqueduc soit (Système de pompage).

nouveau couver-Il est proposé par Denis Houle seco cle pour fermerrésolu d'autoriser M. Paul Légaré à le dessus du pour fermer le dessus du Réservoir. Réservoir.

nouveau couver-Il est proposé par Denis Houle secondé par J-Pierre Benoit et cle pour fermerrésolu d'autoriser M. Paul Légaré à faire de nouveaux couvercle

Discussion sur les frais de Congrès.

Laséance est levée.

 ${ t MAIRE}$

SEC TRES

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Octobre 1975 et à laquelle sont présents Messieur Claude Comeau, Raymond Normandin, Jacques Moreau, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

M. Denis Houle est absent, le sec-trés et son assistante sont présents

présents.

6 OCT. 1975

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de Jean-Pierre Benoit secondé par Jacques Moreau.

CORRESPONDANCE:

Lettre de la Clinique Domrémy accusant la réception d'une copie de résolution adoptée par les membres de notre Conseil en date du 15 septembre 1975.

Résolution du Conseil de Comté disant qu'à l'avenir que tous les propriétaires devront déposer la somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) lorsqu'ils contesteront l'évaluation, si la plainte n'est pas justifier le dépôt resters à la Municipalité. Si la plainte est justifier le dépôt lui sera rembourser.

Lettre du Ministère des Transports nous retournant notre chèque de \$2,500.00 pour le dépôt de garantie pour travaux aqueduc



rénumération

des personnes faisant partie d'un comi-etc.

Rg St-Charles, en 1972.

RESOLUTION:

Il est proposé par Jean-Pierre Benoit secondé par Claude Comeau d'accorder un permis de construction à M. Jacques Moreau.

Attendu que, la population de la municipalité de Pointe-du-Lac augmente sans cesse.

Attendu que, de nouveaux problèmes très sérieux surgissent exemple: loisirs, zonage, construction, annexion, pompiers, rues

Attendu qu'il faut nécessairement nommé des comités qui eux devront accélérer la planification et le travail qui doit ou devra se faire pour le bien de la municipalité.

Attendu que, ce travail de comité demande des déplacements et beaucoup de temps pour étudier et essayer de trouver des solutions aux nombreux projets ou problèmes qui se posent ou se poseront dans l'avenir.

6 OCT. 1975

En conséquence il est proposé par Réal Veillette secondé par Claude Comeau,

Que chaque personne nommé officiellement par le Conseil sur des comités ou qui seront dans des comités futurs soit rénumérés à \$10.00 pour chaque frais de déplacement.

Ls-Georges Guilbert réparations B.F.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jean-Pierre Benoit de nommer M. Louis-Georges Guilbert pour faire toutes les réparations nécessaire aux Borne-Fontaine, avec un rapport de ce qu'il a fait pour chaque B-F au montant de \$7.00 de l'heure.

R.Normandin Incendie

Il est proposé par Claude Comeau secondé par Réal Veillette de membre comité nommer M. Raymond Normandin membre du Comité des Incendies.

> Il est proposé par M. Raymond Normandin secondé par M. Jacques Moreau.

signature contrat

Que la Corporation Municipale du Village de Pointe-du-Lac, accep Achat terrain te la cession d'une partie du terrain, de la part de M. Alcide Alcide Comeau comeau se rapportant au lot (530-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-du-Lac et ce moyennant deux mil dollar(2,000.) pour le terrain et cent dollar (100.) pour un droit de passage. Le contrat préparé à cet effet par Lionel Martin, notaire, a été lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé. Le maire de la Pointe-du-Lac, Monsieur Jean-Jacques Légaré et/ou est autorisé à signer pour et au nom de Conseil, le contrat préparé à cette fin.

soumission entretien B.F. déneigement 1975-76

Il est proposé par Claude Comeau secondé par Jean-Pierre Benoit d'autoriser le sec-trés à demander des soumissions pour l'entretien des B-F, c'est à dire le déneigement des B-F pour la saison d'hiver 1975-76. Les soumissions seront reçues au Bureau de la Corporation jusqu'à l'ouverture de l'assemblée régulière du 20 octobre 1975 le conseil ne s'engage à accepter ni la plus base ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, les soumissions seront ouvertes et étudiées à cette assemblée. (environ 60 B-F) Le déneigement devra se faire le plus rapidement possible afin de faciliter le travail des pompiers lors d'un incendie. et de faire part de cette soumission à Messieur Louis Dugré, Armand-Guy Messier, Luc Dugré et Yves Robichaud.

M. Réal Veillette secondé par Claude Comeau propose un ajournement d'une quizaine de minutes.

Enseigne enfant jouant dans la rue avec un bal-

Il est proposé par Jacques Moreau secondé par Claude Comeau d'autoriser le sec-trés à faire l'achat de quinze (15) enseignes (enfant jouant dans la rue avec un ballon) pour la sauvegarde de nos enfants.

lippe Dugré surveillance au réservoir

demande J-Phi-Il est proposé par Claude Comeau secondé par Jacques Moreau. De demander à M. J-Philippe Dugré s'il est intéressé à faire la surveillance au réservoir et ce la deux (2) fois par jour, ainsi qu'un compte-rendu à chaque séance régulière.

COMPTES:

		•		DU SES
376		Ministère Revenu	impôt	/ 103.08
377		Rec Gén Canada	impôt	81.11
378		Provencher Veilleux	loyer	150.00
379		Gérard Biron	ent ter surv	50.00
380 ·		Hydro-Québec	lum rues	289.03
381		Canron Ltée	mat aqueduc	3,258.57
382		Albert Siamrd	travaux voirie	20.00
383		Armand-Guy Messier	pierrePDT	458.28
384		11 11 11	Travaux aqueduc	
385		Jean-Jacques Légaré	frais représent	120.00
386		Jean-Pierre Benoit	11 - 11	40.00
387		Réal Vei llette	11 11	40.00
388		Jacques Moreau	## ##	40.00
389		Raymond Normandin	. 99	40.00
390		Denis Houle	**	40.00
391		Claude Comeau	11 11	40.00
392 à	395	Marcel Crête	salaire	490.72
396 å	399	Mme Céline L. Beaudry	salaire	284.96
400		Luc Boisvert	Ent Salle	13.00
401		Légaré Frères	marchandises	15.95
402		Hydro-Québec	force motrice	125.32
403		Launier Ltée		24.40
404		Formules Lég pro	fiche d'électio	n 21.64
405		Corp Mun Paroisse	photocopie	44.25
406		Guilbault Transports	matériaux	8.65
407		Louis Dugré	entrée eau H Du	gré135.00
408		annuler		
409		Jean-Paul Morin	11 11 11	37.50
410		Michel Thiffeault	11 11 11	37.50
411		Corp Mun Paroisse	mise co inc	191.40
412		Bruno Héroux	ent terrain	56.00
413		Alcide Comeau	achat de terrai	n2,100.00
414		Bell Canada	téléphon e	71.06
, .			-	

Il est proposé par Jean-Pierre Benoit secondé par Jacques Moreau d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La levée de l'assemblée est proposé par M. Claude Comeau.

and a

SEC TRES

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 20 octobre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, Jacques Moreau, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Denis Houle secondé par M. Claude Comeau.

Correspondance:

Lettre du Conseil d'administration du Moulin Seigneurial de la Pointe-du-Lac demandant à notre Municipalité de l'exempter du paiement des frais d'installation de l'eau au moulin en avril 1974.

2 0 OCT. 1975

6 OCT. 1975



Lettre du Ministère Des Affaires Municipales, Direction Générale de Prévention des Incendies concernant le Système d'alerte Radio+ communication.

Lettre du Cabinet Du Ministre Responsable Du Haut-Commissariat à la Jeunesse, Aux Loisirs et Aux Sports, nous transmettant un chèque au montant de \$500.00 représentant le montant de la subvention qui est octroyée à notre organisme.

Lettre de M. René Dugré pour une extension d'aqueduc sur l'Avenue René.

Lettre du Ministère Des Transports concernant la zone de vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite.

RESOLUTION:

Il est proposé par M. Claude Comeau secondé par M. Jean-Pierre Benoit de demander à la Corporation du Moulin Seigneurial de la Pointe-du-Lac au rapport financier de l'année 1974 afin d'étudier leur demande.

Lettre remis

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de remettre comité Incen-la lettre du Ministère Des Affaires Municipales au Comité des İncendies, concernant le Système d'alerte Radiocommunication.

lettre transmis à la Sûreté Provinciale

· Il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Jacques Moreau de transmettre la lettre du Ministère Des Transports à la Sûreté Provinciale pour quelle fasse une surveillance plus étroite.

La demande de M. René Dugré devra être prévu au budget de l'année 1976.

chèque remis au Loisirs

Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Raymond Normandin de verser un chèque aux Loisirs de Pointe-du-Lac au montant de \$500.00.

soumission déneigement des bornefontaine

Soumission déneigement des Borne-Fontaines.

M. Louis Dugré \$15.00 par Borne-fontaine
M. Denis Lesmerises \$12.00 par Borne-fontaine.
I' est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Jean-Pier re Benoit d'accepter la soumission de M. Denis Lesmerises pour \$12.00 la Borne-fontaine.

M. Claude Comeau demande le vote, 4 pour 1 contre 1 abstention.

20 OCT. 1975

Rapport du comité des rues par M. Jean-Pierre Benoit suggèrant les endroits où l'on pourrait mettre les enseignes qui signalent un passage d'enfants. Ave Rouette 2, Ave Ricard 2, Ave Michel 2, De Tonnancour 1, Champlain 1, Ave St-Charles 2, Rue De La Station 2, Entrées du Village 2, Fabrique 2, Dugré 2.

Rapport du comité des Incendies par M. Denis Houle nous disant que Québec refuse d'accepter les plans de la construction de notre poste d'incendie parce que le coût est trop élevé, une nouvelle demande devra être formulée.

avis de motion règlemet 88 amendement

Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Denis Houle et résolu de donner avis de motion qu'à une prochaine assemblée un règlement sera amender concernant le règlement 88 (Ordures Ménagères)

L'Etude du rapport de M. Launier est reporté à une prochaine assemblée.

permis de

permis de Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Claude construction Comeau d'accorder des permis de construction à M. Serge Allard pour une maison mobile et Légaré & Frères pour un commerce.

res ave Dugré

voyage de pier- Il est résolu unanimement d'autoriser le Sec-trés de faire mettre deux (2) voyages de pierres sur l'Avenue Dugré.

> Il est résolu unanimement de procéder au paiement des dépenses du maire lors du congrès des maires au montant de \$370.80. Comptes:

\$370.80 415 Jean-Jacques Légaré Congrès des Maires Loisirs de Pte-du-Lac Inc octroi 416 500.00

achat fauteuil M. J-Philippe Dugré

soirée de reconnaissance M. J-Philippe M Dugré

Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Demis Houle pour faire l'achat d'un fauteuil M. J-Philippe Dugré.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'organiser une soirée de reconnaissance pour M. J-Philippe Dugré en collaboration avec les membres du Conseil de la Paroisse le 31 octobre 1975 ou le 7 novembre 1975.

L'Assemblée est levée sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit.

2 0 OCT. 1975

Maire Sec-trés

Canada

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Avune assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité tenue au bureau du Sec-trés de la dite Corporation à 2699 Notre-Dame Pointe-du-Lac ce 26 octobre 1975 de midi à 2 heures p.m. H.N.E. tel qu'annoncé par avis public en date du 24 septembre 1975 pour la mise en nomination des candidats aux charges de Maire, M. Jean-Jacques Légaré et au siège no 1 M. Denis Houle, au siège no 2 Claude Comeau, au siège no 3 M. Raymond Normandin dont le terme d'office est expiré.

Que dimanche le 2 novembre 1975 s'il est nécessaire, des bureaux de votation seront ouverts au bureau de la Corporation depuis 8 heures a.m. jusqu'à 6 heures p.m. pour la réception des votes des électeurs.

Mme Céline L. Beaudry a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

26 OCT. 1975

Je Marcel Crête sec-trés étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de M. Le Maire, et Messieurs les conseillers sortant de charge. Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionné, les noms, prénom et occupation des candidats, le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom au complet du proposeur et du secondeur lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de Maire M. Jean-Jacque Légaré, contracteur ont signé le bulletin de présentation Messieurs Lucien Rouette, Germain Darveau, Raymond Normandin, Réal Veillette, Bruno Héroux, Jacques Moreau, Jean-Pierre Benoit.

Il a été mis en nomination au siège no 1 M. Denis Houle vendeur, ont signé le bulletin de présentation Messieurs Lucien Rouette, Germain Darveau, Raymond Normandin, Réal Veillette, Bruno Héroux, Jacques Moreau, Jean-Pierre Benoit.

Il a été mis en nomination au siège no 2 M. Claude Comeau contracteur, ont signé le bulletion de présentation Messieurs Raymond Normandin, Bruno Hároux, Jean-Pierre Benoit.

Il a été mis en nomination au siège no 3 M. Raymond Normandin rentier, ont signé le bulletin de présentation Messieurs Réal Veillette, Lucien Rouette, Bruno Héroux, Jacques Moreau, Jean-Pierre Benoit.

Un bulletin de présentation a été rejeté étant donné qu'il n'y

TIALES DU MAIR 102 PLES DU SEC

Lettre du Ministère Des Affaires Municipales, Direction Générale de Prévention des Incendies concernant le Système d'alerte Radio communication.

Lettre du Cabinet Du Ministre Responsable Du Haut-Commissariat à la Jeunesse, Aux Loisirs et Aux Sports, nous transmettant un chèque au montant de \$500.00 représentant le montant de la subvention qui est octroyée à notre organisme.

Lettre de M. René Dugré pour une extension d'aqueduc sur l'Avenue René.

Lettre du Ministère Des Transports concernant la zone de/vitessur le Chemin Ste-Marguerite.

Résolution:

Il est proposé par M. Claude Comeau secondé par M. Jean-Pierre Benoit de demander à la Corporation du Moulin Seigneurial de la Pointe du-Lac un rapport financier de l'année 1974 afin d'étudier leur demande.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de remet-tre la lettre du Ministère Des Affaires Municipales au Comité des Incendies, concernant le Système d'alerté Radiocommunication.

Il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Jacques Mo-reau de transmettre la lettre du Ministère Des Transports à la Sureté Provinciale pour quelle fasse une surveillance plus étroite.

La demande de M\ René Dugré devra fêtre prévu au budget de l'année 1976.

Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Raymond Normandin de verser un chèque aux Loisirs de Pointe-du-Lac au montant de \$500.00.

Soumission déneigement des Borne-Fontaines.

M. Louis Dugré \$15000 par Borne-fontaine.

M. Denis Lesmerises \$12.00 par Borne-fontaine.

Il est proposé par M. Réal Keillette secondé par M. Jean-Piere Benoit d'accepter la soumission de M. Denis Lesmerises pour \$12.00 la Borne-fontaire.

Claude Comeau demande le vote. 4 pour l contre l abstention.

Rapport du comité des rues par M. Jean-Pierre Benoit suggèrant les endroits où l'on pourrait mettre les enseignes qui

signalent un passage d'enfants.

Ave Rouette 2, Ave Ricard 2, Ave Michel 2, De Tonnancour 1,

Champlain 1, Ave St-Charles 2, Rue De La Station 2, Entrées du

Village 2, Fabrique 2, Dugré 2,

Rapport du comité des Incendies par M. Denis Houle nous disant que Québec refuse d'accepter les plans de la construction de notre poste d'incendie parce que le coût est trop élevé, une nouvelle demande devra être formulée.

Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Denis Houle et résolu de donner avis de motion qu'à une prochaine assemblée yn règlement sera amender concernant le règlement 88 (Ordures Ménageres)

L'Etude du rapport de M. Launier est reporté à une prochaine assemblée.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Claude Comeau d'accorder des permis de construction à M. Serge Allard pour une maison mobile et Légaré & Frères pour un commerce

Il est résolu unanimement d'autoriser le Sec-trés de faire mettre 2 voyages de pierres sur l'Avenue Dugré.

Il est résolu unanimement de procéder au paiement des dépenses du maire lors du congrès des maires au montant de \$370.80.

Comtes:

415 Jea-Jacques Légaré Congrès des maires \$370.80 500.00

416 Loisirs de Pte-du-Lac Incoctroi avait pas de secondeur.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux (2) heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de Maire et de conseiller de cette Municipalité et qu'il y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges; Je Marcel Crête président de cette élection proclame élus par acclamation Maire de cette Municipalité M. Jean-Jacques Légaré et les conseillers suivant au siège no 1 Denis Houle au siège no 2 Claude Comeau au siège no 3 Raymond Normandin.

2 6 OCT. 1975

L'assemblée est levée.

ecrétaire élec/1/10n

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTES DUS LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 novembre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

M. Jacques Moreau est absent. M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Le Sec-trés a fait l'assermentation des membres du Conseil élus Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal

de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. 🐠

Jean-Pierre Benoit secondé par M. Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Claude Comeau secondé parM. Réal Veillette.

0 3 NOV. 1975

CORRESPONDANCE:

Lettre de M. René Dugré demandant de prévoir au budget de l'année 1976 une extension d'aqueduc de 300 pieds dans l'Avenue René et de 400 pieds dans l'Avenue Dugré.

Lettre de M. Adélard Rouette demandant de prévoir au budget de l'année 1976 l'achat du prolongement de l'Avenue André et d'en faire l'entretien l'hiver.

Lettre de M. Lucien Rouette demandant de prévoir au budget de l'année 1976 un prolongement de rue dans l'Avenue Ricard et une extension d'aqueduc de 200 pieds dams la même Avenue.

RESOLUTIONS:

permis de cons-Il est proposé par M. Jean-Pierre benoit secondé par M. Denis truction Houle d'accorder des permis de construction à M. Adélard Rouette pour une maison et à M. Marcel Désaulniers pour un carpot.

\$25. M. J-Phi lippe Dugré sur réservoir

Il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Réal Veillette de donner \$25.00 par mois à M.J-Philippe Dugré pour la surveil lance au réservoir.

che Ave André

enlevement ro- Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Réal Veillette de faire énlever la roche sur l'Avenué André.

tes les rues

greader ds tou-Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire passer le greader dnas toutes les rues de la Municipalité.

trou Ave Dugré

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Réal Veillette de faire remplir le trou qui se trouve à l'entrée de l'Avenue Dugré avec de la grosse pierre.

demande à la | Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Jean-Pierre voirie de répa-Benoit de demander à la voirie de venir réparer l'accotement rer trou av Du de l'Avenue Dugré.



avis de motion fossé

fournir eau Yamachiche

ment que Yamachiche demande

taxe roulotte \$10.00 par

rages de ta-

xes l½%

mois

3 80V. 1975

M. Réal Veillette demande un ajournement de dix (10) minutes.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Réal Veillette de demander aux personnes résidant dans l'Avenue Dugré de ne pas obstrué par quelques moyens que ce soit les fossés situés de chaque coté de cette Avenue. Vote: pour 4 contre 1

Il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Réal Veillette et résolu de donner avis de motion qu'à une prochaine assemblée qu'un règlement sera soumis au sujet des fossés.

Il est proposé par M. Claude Comeau secondé par M. Raymond Normandin de fournir de l'eau gratuitement à la Municipalité de Yamachiche pour une période n'excédant pas dix (10) jours et que le coût de l'installation soit à leur frais.

M. Denis Houle demande le vote: pour 4 contre 1

coût raccorde-Il est résolu à l'unanimité des membres du Cosneil d'autoriser le sec-trés à s'informer auprès de Yamachiche pour savoir le coût du raccordement qu'il demande dans le 6 ième Rg St-Charles Pointe-du-Lac des deux puits soit celui de Pointe-du-Lac (Village et Yamachiche).

intérêts arré-Il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Réal Veillette que les intérêts d'arrérages de taxes soit porté à 12% par mois pour l'année 1976.

> Il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Réal Veillette d'augmenter la taxe de roulotte à \$10.00 par mois.

Rapport du comité des Incendies a été fait par M. Denis Houle.

Le rapport du comité des Rues a été fait par M. Jean-Fierre Benoit.

Le rapport du comité des Loisirs a été fait par Claude Comeau et M. Réal Veillette.

Le rapport du Congrès des Maires a été fait par M. Jean-Jacques Légaré.

REGLEMENT 111

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'amender le règlement no 88 concernant la ceuillette et le transport des ordures ménagères.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cet effet.

En conséquence il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'amender l'article no 1 et 4 du règlement no 88 en changeant les mots"vidanges" pour "ordures ménagères" à l'article 1; et la pesanteur sera de "60 lbs" au lieu de "80 lbs" à l'article 4, et y sera ajouter au dit règlement un article portant le no 15A qui se lit commesuit:

La Municipalité mettra à la disposition des contribuables un service pour 2 fois ou plus par année soit en l'occurance le printemps et l'automne pour tout déchets qui ne peuvent être ramassés en temps ordinaires et les dates et le jour de ce service seront annoncés à l'avance.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Adopté.

COMPTES:

COMPTED:			
417	Provencher Veilleux	loyer	150.00
418	Ministère Du Revenu	impot	141.35
419	Receveur Général Canada	impot	101.39
420	Service De ^C onsultation V.D.M.	papeterie	3.50
421	Formule Municipale Ltée	papeterie	53.67
422	Hydro-Québec	f.m. l.ru	383.87
423	Jacqueline Légaré	recen	120.60
424	Sylvain Fréchette	11	126.15
425	Céline L. Beaudry	recen	58.80

_
₹.
ÿ
ı
P. Ö.
Montréal,
1
Enrg.,
Provinciales
Légales
Formules

426 427 XXXX 428 429 430 431 432 433 434	Imprimerie St-J Maurice Gauthier KXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	papeterie 14.52 ent B.F. 27.00 pot ind papeterie 64.49 mat aque 419.43 Fau M. Dugré145.80 Sur puit 25.00 Sur Aque 170.56 intérêt 2,161.25 frais b	105 105 ness ou section
435 436 437 438 439 440 441 442 443 à 446 447 451 452 453 454 455 456 457	Gaston Paillé Jean-Jac Légaré Denis Houle Claude Comeau Raymond Normandin Jacques Moreau Réal Veillette Jean-Pierre Benoit Marcel Crête Céline L. Beaudry Hydro-Québec Maurice Gauthier Paul Légaré Paul Légaré Luc Boisvert Corp Mun Paroisse J*Philippe Dugré	contrat rue aque Frais de repré """"""""""""""""""""""""""""""""""""	2,899.50 120.00 40.00 40.00 40.00 40.00 40.00 490.72 284.96 145.98 9.50 2,190.00 75.74 18.20 40%343.45 25.00

0 3 NOV. 1975

Il est proposé par M. Réal Veill'ette secondé par M. Raymond Normandin de procéder au paiement des comptes qui précèdent.

L'Assemblée est levée sur proposition de M. Claude Comeau.

MAIRE MAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 17 novembre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procèsverbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit secondé par M. Raymond Normandin.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin.

CORRESPONDANCE:

Carte de remerciement de M. J-Philippe Dugré pour la soirée du 7 novembre 1975.

M. Laurent Gaudreau demande un permis de construction pour une maison et Place De Tonnancour Inc demande deux permis.

RESOLUTION:

PERMIS de construction

1 7 NOV. 1975

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Claude Comeau d'accorder des permis de construction à M. Laurent Gaudreau et Place De Tonnancour Inc (2 permis).

458 M.Marcel Crête Fète M. Dugré, élec 270.28 459 Mme Céline L.Beaudry élection 15.00

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par Jean-Pierre Benoit de procéder au paiement des comptes qui précèdent



te de M. Gaston Paillé.

Le rapport du comité des incendies a été fait par M. Denis Houle.

M. le Conseiller Réal Veillette demande que le comité des rues fasse une inspection avant de procéder au paiement du comp-

Un ajournement de dix (10) minutes est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette.

De retour à l'assemblée.

24 nov assem salaire

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veilspé indexation lette que le 24 novembre 1975 une assemblée spéciale aura lieu au sujet de l'indexation des salaires du des-trés et du sec-trés adjet que ces derniers prennent les informations demandées pour les fournir au Conseil lors de cette réunion.

demande M.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veil-Lévesque d'el lette de demander à M. R.J.Lévesque d'examiner notre système de xaminer systè pompage à gazoline et suggérés les changements qui sont nécessaime de pompage res ainsi qu'un estimé et ce pour la prochaine assemblée régulière, fournir aussi prix pour des compteurs d'eau.

envoyer rési-71

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Claude dent règlement Comeau d'envoyer sous forme de circulaire par la poste à tout les résidents une copie du règlement 71.

deneigement du village

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au sec-tres de s'entendre avec M. Armand-Guy Messier et M. Louis Dugré pour le deneigement du village de même manière que l'année passée.

vente par soutit camion

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Denis mission du pe+ Houle de vendre le petit camion de marque Chevrolet puck-up de l'année 1949 par soumission. Les soumissions seront reçues au Bureau de la Corporation jusqu'à l'ouverture de l'assemblée régulière du 1 décembre 1975 le conseil ne s'engage à accepter ni la plus base, ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, les soumissions seront ouvertes et étudiées à cette assemblée, au 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac. Le camion peut-être vu au poste d'incendie de Pointe-du-Lac. M. Denis Houle demande le vote

1 7 NOV. 1975

4 pour l contre

Un ajournement de dix (10) minutes est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Veillette.

De retour en assemblée.

pierre

demande M. Mes- Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veil-sier de se pro-lette de demander à M. Armand-Guy Messier de voir à se procurer curer sable et du sable et de la pierre pour répondre aux demandes d'épandage de la Municipalité.

avis compte dė 1975

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'envoyer un raxe au 1 dec avis pour les comptes de taxes del975 et les arrérages pour le 1 décembre 1975.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levé.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 24 novembre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin

Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum.

2 4 NOV. 1975

M. Jacques Moreau est absent.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptées sur proposition de M. Denis Houle secondé par M. Jean-Pierre Benoit.



Lecture de l'avis de convocation donné à tout les membres du Conseil comportant:

Indexation des salaires du sec-trés et du sec-trés-adj. Etude de plan de zonage et règlementation de la construction.

Les membres du Conseil demandent un ajournement pour étudier le salaire du sec-trés.

De retour à l'assemblée.

\$ 10,400.00

Salaire des sec-trés.

Il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de fixer le salaire du sec-trés à \$10,500.00 pour l'année 1976 à partir du l janvier au 31 décembre 1976 pour 30 heures de travail. Plus \$7.00 de l'heure pour voir à l'exécution des travaux en dehors des heures de bureau, et 4 semaines de vacance pour l'année 1976 dont pas plus de 2 semaines consécutives et pas moins d'une semaine, Pour les jours chômés ou fêtes féériés cela devra être les mêmes que les Caisses Populaires et les Banques. Sur cette résolution M. Claude Comeau denande le vote.

> Pour la résolution Contre la résolution

Adopté unanimement

2 4 NOV. 1975

Il est proposé par M. Claude Comeau secondé par M. Réal Veillette et résolu que le salaire du sec-trés-adj soit pour l'année 1976 du 1 janvier au 31 décembre 1976 de \$100.00 brut par semaine plus 2 semaines de vacances pour 1976, et une indexation de 10% du salaire de 1975 soit \$390.00 et une indexation pour l'année 1976. M. Jean-Pierre Benoit demande le vote sur cette résolution.

Pour la résolution Contre la résolution Adopté unanimement

Une étude est entreprise sur la question de plan de zonage et reglementation de la construction cette dite question est remise à la prochaine assemblée.

La séance est levée à 22 heures 45 minutes.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce l décembre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Jean-Pierre Benoit, Réal Veillette, Denis Houle, Raymond Normandin, sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré , le maire.

1 DEC. 1975

M. Jacques Moreau et M. Claude Comeau sont absents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle.

RESOLUTION:

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Raymond Normandin de mettre à l'étude l'offre du camion fait par M. Roger M. Denis Houle demande le vote. Brousseau à \$150.00. 2 pour 2 contre

M. Le maire vote pour la résolution.

Adoptée



wis motion zonage

> emprunt 10,000.00

intérets

permis const r.Simard

1 DEC. 1975

Rapport du comité de zonage et de règlementation de construction par M. Denis Houle et du rapport de la mise en commun du Service d'incendie.

Nouvel avis de motion:

M. Denis Houle donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée un projet de règlement de zonage et de règlementation de construction sera présenté pour la zone no 1 qui se définit comme suit:

Zone (1)

Tous les lots de 56 à 72 inclusivement seront considérés (zone résidentielle) et considérant l'existance du secteur résidentiel et unifamillial sur le lot 68 et en sera également, pour les lots 67-68-69-62; c'est à dire que c'est dits lots seront résidentiels et unifamillials.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillet-te de demander à la Commission Municipale de faire un emprunt temporaire de \$10,000.00 pour Paris 12 % à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, afin d hono rer nos échéances du 15 Janvier 1976

parce que les taxes ne pourront etres perçues en temps.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit de faire un emprunt temporaire de \$10,000.00 à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac pour un an au taux courant pour fins d'
administration pour terminé l'année 1975.

Provencher Veilleux

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette de payer des intérêts à M. Alcide Comeau au taux de 10% à partir de la promesse de vent à la signature du contrat, au Alc. Comeau montant de \$210.00.

> Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit de faire un emprunt tempóraire de \$10,000.00 pour l an au taux courant à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Raymond Nor-épandage sel mandin d'engager M. Luc Dugré pour faire l'épandage de sel dans le Village et que M. Marcel Crête fasse l'achat d'une tonne de sel.

> Il est résolu unanimement d'accorder un permis de construction à M. Robert Simard.

> > loyer

150.00

COMPTES:

460

, , ,		TIO VOLICIE VOLIZIONI					
461		Ministère Revenu	impôt				113.08
462		Rec Gen Canada	impôt				81.11
463		Gérard Biron	surv p	oui t	i		25.00
464		J-Philippe Dugré	surv i	rése	rvoi	ir	25.00
465		Denis Houle	frais	dе	rep	résen	40.00
466		Claude Comeau	11	11	**		40.00
467	•	Raymond Normandin	11	11	11		40.00
468		Jacques Moreau		**			40.00
469		Réal Veillette	11	11	**		40.00
470		Jean*Pierre Benoit	11	**	**		40,00
471		Jean-Jacques Légaré	**	**	**		120.00
472	à 475	Céline L. Beaudry	salair	re			77.24
		Marcel Crête	salair	re '	٠.		122.68
480		Gaston Paillé	Grader	r			160.05
481		P.V. Ayotte Ltée	papete	erie			13.72
482		Hydro-Québec	force	mot	rice	Э	95 • 35
483		Garage Pépin Fils	rep po	ompe	poi	rtative	223.50
484		Rec Gen Canada	timbre	е			40.00
485		Maurice Gauthier				ervoir	
486		Pascal	bat, g	grai	sse	, fusil	18.22
487		A-Guy Messier	travai	x v	oir:	ie	603.24
488		Louis-Georges Guilbert	trav a	aque	, B.	• F •	310.00
489		Marcel Crête	28 Bte	e se	er		740.00
	•		8 Bte	val	.ve		
490		For Municipale Ltée	mise a	a jo	ur	de 2	10.00
491		Hydro-Québec	lumiè	res	de 1	rues	289.03

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin de procéder au paiement des comptes qui précèdent. L'Ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Marker MAINE Marker Ma

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 15 décembre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

M. Jacques Moreau est absent.

Céline L. Beaudry et Marcel Crête sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

Lettre de M. R.J. Lévesque nous avisant que concernant notre système de pompe d'urgence au réservoir et que notre municipalité devra consulter nos ingénieurs.

15 DEC. 1975

M. Michel Lesage dit par lettre qu'il serait intéressé à l'a-chat du terrain adjacent au sien où est situé le garage municipal coin Ste-Marguerite et Notre-Dame.

Lettre recommandée de M. Claude Bisson demandant des informations concernant sa plainte au sujet de son évaluation municipal.

Lettre du Ministère des Transports nous remettant nos dépôts de garantie pour travaux d'aqueduc chemin Ste-Marguerite au montant de \$50.00.

Rapport de la station de pompage au réservoir par M. J-Philippe Dugré.

Demande des F.I.C. pour une répartition concernant leurs terrains soit superficie, évaluation, taxes.

Offre de M. Armand Boucher de 691 Boûl Grande-Rivière, Yamachiche pour camion Chevrolet 1949 au montant de \$250.00 ou plus tel que vu.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin et résolu de transmettre à l'Evaluation St-Maurice la demande des F.I.C. concernant les superficie, évaluations sur leurs terrains figurant au rôle d'évaluation et d'y apporter les corrections si nécessaire.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Claude Comeau et résolu d'autoriser le sec-trés à faire une demande d'autorisation à la Commission Municipale de Québec pour contracter un emprunt temporaire de \$10,000.00 pour l an au taux du marché courant, à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac pour l'achat d'un terrain et d'une pompe pour la construction d'un nouveau puit pour alimenter notre réseau d'aqueduc. Cet emprunt sera remboursé à même un règlement d'emprunt que la Municipalité devra adopter pour la construction de ce puit.

Rapport de comité:



M. Jean-Pierre Benoit donne un rapport écrit concernant les rues et avenues de notre municipalité soit Ave Ricard, Michel et Ave André qui d'après leur mesurage n'aurait que;

Ave André largeur de 50 pieds Ave Ricard largeur de 57 pieds Ave Michel largeur 55 pieds

Dans l'avenue Dugré les fossés sont encore bloqués. M. Adélard Rouette nous apporte avec preuve à l'appui d'après les plans que toutes les dites Avenues ont au moins 60 pieds de largeur officiel.

rue André

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veil lette et résolu d'accepter le plan montrant la subdivision du lot 251-5 et 251-22 du cadastre afficiel de Pointe-du-Lac et que copie de cette résolution soit transmise à M. Roger Gélinas arp-géo.

obtruction fossé ave Dugré

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'aviser Messieurs Cléo Marchand, René Isabelle, Laurent Gaudreault et Jean-Denis Bordeleau de voir à ne pas obstruer le fossé en face de leur propriété de quelques manières que ce soit et que copie de cette résolution leur soit transmise.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Hou le et résolu de nommer M. Raymond Normandin membre du comité projet fusion étude de projet de fusion entre les 2 municipalité (Village et Paroisse de Pointe-du-Lac).

> La séance est ajournée pour environ 10 minutes. De retour à l'assemblée.

Il est proposé par Claude Comeau appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de vendre le camion chevrolet 1949 au prix de \$150.00 d'après la plus haute soumission.

1 5 DEC. 1975

En contre proposition: Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé Par M. Réal Veil-

lette de ne pas accepter aucune des soumissions reçues pour la vente du camion chevrolet 1949. le vote est pris sur cette résolution

> 3 pour la résolution 2 contre la résolution 1 abstention

La résolution est adopté.

sablage salage

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'autoriser le sec-trés à prendre les arrangements nécessaire pour le salage et le sablage des rues et avenues du Village avec . Thomas Bellemare et Fils de Yamachiche pour la saison 1975-76.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Raymond Normandin d'autoriser le sec-trés à faire faire des améliorations au couvercle du réservoir par M. Paul Légaré.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter un changement au rôle d'évaluation en rapport avec une erreur d'écriture du sec-trés à savoir: M. Adélard Rouette lot 265-9 evaluation \$710.00 et 265-10 évaluation \$720.00 inscrit 2 (deux) fois au r ôle.

comté

vente conseill est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'autoriser le sec-trés à transmettre au Sec-trés du Conseil de Comté les montants des taxes dues par Décoration Brique et Pierre Inc (Litoid Canada Ltée) pour être vendu par le Conseil de Comté.

> Considérant que le développement de notre municipalité doit se faire dans l'harmonie et la justice pour tout les contribuables.

> Considérant qu'un règlement d'emprunt doit être à la charge exclusive des immeubles jouissant des services provenant du dit reglement d'emprunt.

prjetsur le bureau déposé

Considérant que les Frères de l'Instruction Chrétienne de la Pointe-du-Lac demande les services d'aqueduc et d'égout pour déservir (23) lots du secteur La Visitation.

Considérant que ces lots sont la propriété des Frères de l'Instruction Chrétiennes.

Considérant que la charte de la Corporation des Frères de l'instruction Chrétienne en fait une corporation à but non lucratif.

Considérant que les avis légaux jusqu'ici en possession de la municipalité ne démontre pas clairement la possibilité de taxations de ces dits lots.

En conséquence il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. Réal Veillette et résolu que la dite demande des Frères de l'instruction Chrétien ne soit déposée sur le bureau et que copie de cette résolution **Transmise | leur soit transmise

Le vote est pris sur cette proposition. 4 pour la proposition l abstention Adopté.

terrains des F.I.C portés

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Comeau d'autoriser le sec-trés à demander à la firme d'Evaluation st-Maurice de porter au rôle d'évaluation de Pointe-du-Lac (Villaau rôle d'évage) comme biens imposable le terrain et la bâtisse servant à l'Imprimerie St-Joseph.

> Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'autoriser le sec-trés à demander à la firme d'Evaluation St-Maurice de porter au rôle d'évaluation de Pointe-du-Lac (Village) comme biens imposables les 23 terrains cadastrés sur le lot 265-15-1-265-15-2 265-18 à 265-40 267-1-4

le vote c'est pris sur cette résolution 4 pour 1 contre adopté.

pompe urgence réservoir

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Bedemande pluritéroit et résolu d'autoriser le sec-trés à demander à la Firme Pluritec de faire l'étude pour l'installation d'une pompe d'urgence en cas d'incendie au réservoir de notre aqueduc municipale et de préparé les plans et devis.

> M. Jean-Jacques Légaré donne un rapport sur les activités du Conseil de Comté.

1 5 DEC. 1975

COMPTES:

510

492	ALCIDE COMEAU		210.00
493	Céline L. Beaudry	Frais élection	60.00
494	Marcel Crête	frais élection	75.00
495	Céline L. Beaudry	indexation	253.24
496	Corp Mun Paroisse	mise en commun	456.82
497	Paul Légaré	marchandises	52.46
498	Luc Boisvert	entretien salle	14.00
499	Michel Lupien	frais légaux	390.00
500	Jacques Lace rte	sel à glace	59.00
501	Jean-Guy Rouette	transport sel	10.00
502	Louis Dugré	déneigement	100.00
503	Le Nouvelliste	demande soumission _m	ca- 30.40
504	Canron Ltée	mat aqueduc	562.93
505	Bell Canada	téléphon e	94.54
506	Corp Mun Paroisse	photocopie	37.25
507	Dufresne Aluminium	annonce de rue	422.76
508	Imprimerie St-Joseph	circulaire règ 71	38.10
509	Ministère des Finances	ass pub, ass social	el, 00 0.00
·			

511 122.50 Evaluation St-Maurice mutations raj ardure mémagère 512 A. Thériaukt 120.00 513 A-G. Messier deneigement sablage 296.64 514 79.66 Marcel Crête Travaux aqueduc 515 Luc Dugré. 48.00 salage 516 Réal Veillette 20.00 comité de rue 517 Jean-Pierre Benoit comité de rue 10.00 518 Copr Mun Comté St-Mauricemise à jour 628.05

SIQ ARTHUR SPENARD
Il est proposé par M. Denis Houle appuyé parM. Jean-Pierre Ben noit et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

M. Jean-Pierre Benoit proposé la levée de l'assemblée.

Pascal

Mout TRE

30.67

1867,00

fusée batterie



Canada

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale dûme convoquée de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 22 décembre 1975 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré le maire formant quorum.

M. Jacques Moreau est absent.

Lecture de l'avis de convocation: Budget 1976

1 2 DEC. 1975

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement d'adopté le budget 1976 au montant de \$154,590.00 avec les taux de taxes suivants: taxe foncière générale à 0.98 du \$100.00 d'évaluation Répartition taxe foncière spéciale à 0.35 du \$100.00 d'évaluation

enlèvement de la neige à 0.14 du \$100.00 d'évaluation

taux taxes

Taxe de service autre que celle de l'aqueduc 0.20 du \$100.00 d'évaluation.

Eau par logement \$90.00 annuellement et \$60.00 saisonnier. Taxe ordures ménagères \$15000 annuellement et \$8.50 saisonnier.

La séance est levée sur proposition de M. Denis Houle.

MAIRE DE SEC TRES

Canada

Province de québec

Corporation Municipale de la Visitation Pointe du Lac

La session régulière du 5 Janvier 1976 n'a pas eut lieu faute de quorum.

Etaient présents Messieurs Raymond Normandin, Real Veillette conseillers et M. J. Jacques Légaré le maire.

Marcel Crete sec-trés. et Mme Céline L. Beaudry étaient présents.

sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

19 JAN. 1976

5 JAN 1976

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 19 janvier 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Claude Comeau, sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

M. Jacques Moreau est absent, M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin.



L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Ministre des Affaires Municipales accompagné d'un chèque au montant de \$817.00 représentant notre quotepart pour l'année d'imposition municipale 1974, dans le cadre de l'application de l'article 100 de la loi sur l'évaluation foncière.

Lettre de la Maison Béthanie excusant leur retard à acquitter leur facture concernant les taxes municipales, car il yma des lots indiqués sur leur carte qui ne leur appartiennent

RESOLUTIONS:

1 9 JAN. 1976

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette de payer la cotisation du sec-trés au montant de \$65.00 pour être membre de La Corporation Des Secrétaires Municipaux du Québec.

Il est proposé par M. Réal Veillette apuuyé par M. Jean-Pierre Benoit d'accepter la demande de l'Hydro-Québec pour rendre la ligne d'électricité jusqu'au puit, et d'autoriser le sec-trés et le maire à signer le contrat. M. Réal Veillette demande le vote, 4 pour la résolution, ont voté pour M. Denis Houle Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit.

permis const. Marc Fournier Il est proposé par M. Jean-Pierre appuyé par M. Réal Veillette d'accorder un permis de construction à M. Marc Fournier.

Considérant que la Municipalité est à construire une caserne incendie qui sera dotée de bureaux pour l'administration Municipale.

Considérant que la dite construction devra être terminer vers le 1 er mai 1976.

Considérant que nous pourrons déménager les bureaux à cette date.

En conséquence il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Denis Houle et résolu d'autoriser le sec-trés à aviser les propriétaires Messieurs Provencher et Veilleux que nous n'occuperons plus le loyer à partir du l er mai 1976.

Suite à la demande de M. Gérard Biron pour l'augmentation de la surveillance du puit il antique de la survei la surveillance du puit, il est proposé pareM. Denis Houle appuyé par Claude Comeau d'accepter la demande de M. Biron 75.00 par mois au montant de \$75.000 par mois.

> Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés de prendre contact avec les propritétaires qui obstruent de quelques mamma nières que ce soit l'accès aux bornes-fontaines, afin d'assurer un meilleur rendement en cas d'incendie et cela pour leur bien-être et celui de lers voisins.

> Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés de s'informe: des façons légales pour la vente du petit camion par encan et d'en donner un rapport à la prochaine assemblée.

> Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette de nommer M. Jean-Jacques Légaré comme délégué au C.R.D. et de nommer M. Raymond Normandin, substitut.

> Il est résolu unanimement de prendre part à la soirée des corp publics de Pointe-du-Lac en date du 6 février 1976 et de défrayer une partie des dépenses.

> Il est résolu unanimement de reporter à la prochaine assemblée les items suivants: Rapport comité des Loisirs par M. Réal Veillette

résiliation bail loyer

Gérard Biron



Vente petit camion (encan façon légale) Demandes de subventions

COMPTES:

1 à 12 13 14 15 à 18 19 à 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37	Marcel Crête Jean-Pierre Benoit Réal Veillette Jacques Moreau Claude Comeau Denis Houle Raymond Normandin Jean-Jacques Légaré Ministère du Revenu Receveur Général Canada Jean-Jacques Légaré Provencher Veilleux Luc Dugré Léo St-Pierre Bibliothèque Banque Prov Canada	frais bancaire	391.50 88.13 152.04 88.13 152.04 0n37.44 37.44 37.44 37.44 40.00 116.20 206.56 181.79 36.00 150.00 260.00 91.52 480.90 ,166.25 25.83
39 40 41 42 43 44	Hydro-Québec Denis Lesmerises Luc Boisvert Hydro-Québec Louis Dugré Garage Pépin & Fils	lumière de rues force motrice travaux pompe entretien salle force motrice déneigement gazoline entre-	568.65 15.00 16.80 126.77 100.00
45	Corp Mun Paroisse	tien pompe pompier volontaire mise en commun	334·22 739·77
46 47 48 49 50 51	A.Guy Messier J-Philippe Dugré Gérard Biron A.Q.T.E. Mme Céline L. B audry Imprimerie St-Joseph Jea Banville	Déneigement surveillance surveillance frais inscription liste des jurés papeterie reparation entre- tien ciculatrice	464.00 25.00 25.00 45.00 37.95 21.17
53 54 55 56 57 58 59 60 61	Bell Canada Launier Ltée Hydro-Québec ASEA Ltée Louis Dugré LS*Georges Guilbert C.R.D. Corp Sec Municipaux Union Rég C.P.D.	tien ciculatrice téléphone matériaux pompe ligne 6 ième rg réparation pompe déneigement matériaux aqueduc cotisation cotisation	57.83 64.98 550.00 421.40 140.00 136.00 41.22 65.00 273.57

1 9 JAN. 1976

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. Jean-Pier-re Benoit d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Jao que fe sal MATRE SEC TRES

L'assemblée régulière n'a pas eut lieu faute de quorum, Le Maire J. Jacques Légaré et Marcel Crete sec-trés. étaient présents.

LS HEN EAS

2 FEV. 1976

ré Maire

Marcel Crete sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE

DU LAC



Session spéciale dûment convoquée de la susdite corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 9 février 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire formant quorum.

9 février

Lecture de l'avis de convocation par le sec-trés signifiée à tout les membres du Conseil comportant: Etude des plans du puit no 2

9 FEV. 1976

Projet de vente du camion chevrolet

Empruht temporaire U.R.C.P.D. paiement partiel poste incendie (30,000.00)

Offre d'une pompe usagée par M. R.J. Lévesque Remplacement du Conseiller M. Jacques Moreau

Nomination d'un délégué au bureau de direction de la Bibliothe

Demande de subvention Possibilité de réclamation des dépenses bris de pompe par l'Hydro-Québec

Former un comité pour fêtes de la Saint-Jean-Baptiste

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Hou-

CORRESPONDANCE:

Lettre de la Commission Municipale de Québec nous répondant qu nous ne pouvons pas emprunter pour l'achat d'une pompe parce que c'est une dépense de nature capital et que nous devront pa passer un reglement pour emprunter.

Le C.R.D. 04 remercie les membres du Conseil de leur participation financière au développement socio-économique de la région.

La Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie demande à ce que le Conseil nomme un délégué pour siéger à l'assemblée générale annuelle pour élire les administrateurs etc. La dite bibliothèque nous donne les statistiques pour 1975 soit: 302 abonnés et 4,957 documents empruntés.

Rapport de la construction de la caserne incendie au 29/1/76

Compte à payer 27,978.30 à Babin Construction à Bigué Lord Arch 1,639.20

Lettre de M. Lionel Martion notaire nous informant que l'Office Du Crédit Agricole exige de M. Alcide Comeau le paiement d'une somme de \$1,000.00 et M. Alcide Comeau ne semble pas en mesure de payer cette somme.

Lettre ce la Corporation Municipale du Village de Yamachiche nous remerciant pour service rendus.

Lettre de démission de M. Jacques Moreau comme conseiller au siège no 4 avec les explications qu'en raison d'un accident il ne peut plus remplir cette fonction et il remercie tout les membres du Conseil ainsi que le sec-trés et la sec-trés-adj.

Offre d'une pompe usagée et 2 moteurs électriques de 15 H.P. par M. R.J. Lévesque & Fils au montant de \$3,500.00.

N. Normand Lefebvre ingénieur de Pluritec donne des explications relatives aux plansede la construction du puit no 2 ainsi que l'installation d'une pompe d'urgence au réservoir

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal 4 Veillette et résolu d'emprunter à l'Union Régionale des Cais-

emprunt 30,000.00 Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Raymond Normandin et résolu unanimement de faire des dons de \$25.00 à chacun

ses Populaires Desjardins une première tranche pour un montant de \$30,000.00 en rapport à une autorisation de la Commission Municipalé de Québec pour un emprunt temporaire de \$90,000.00 en attendant la vente des obligations.

des organismes suivant: La Croix Rouge

dons 25.00 Inst Can Des Aveugles et la Société Canandienne du Cancer. Le maire demande le vote

5 pour la résolution.

avis légal A. Comeau

terrain

Il est proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Raymond Normandin et résolu d'autoriser le sec-trés à prendre des informations de M. Michel Lupien concernant la vente par Alcide Comeau à notre Municipalité pour un terrain dans le 6 ième Rg SteCharles dont l'Offoce du Crédit Agricole à affaire dans cette vente. M. Réal Veillette demande le vote

2 pour

B abstention

délégué

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu de nommer M. Jean-Jacques Légaré délégué auprès de bibliothèque l'assemblée générale de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la J.J.Légaré Mauricie.

démission J. Morean Il est proposé par M. Jean-Pierre benoit appuyé par M.Denis Houle 🦚 🕾 et résolu d'accepter la démission de M. Jacques Moreau au siège

Les membres du Conseil demande au sec-trés de faire parvenir une lettre de remerciement et de prompt rétablissement à M. Jacques

Comptes:

9 FEV. 1976

62 63 64 65 66	Ministère Du Revenu Rec Gén Canada	impôt	190.40
64	Provencher Veilleux	loyer	150.00
65	Rec Gén Canada.	timbres	100.00
66	Gérard Biron	surveil puit	75.00
6 7 –68–69–71–		Salaire	152.70
70-72-73-74	Céline L. Beaudry	salaire	89.05
75	Denis Houle	Frais de représ	
76	Claude Comeau	" " "	40.00
77	Raymond Normandin	11 11 11	40.00
78	Jacques Moreau	71 11 11	40.00
79	Réal Veillette	11 11 11	40.00
80	Jean-Fierre Benoit	17 11 11	40.00
78 79 80 81 82 83	Jean-Jacques Légaré	11 11 11	120.00
(82	Philippe Dugré	surveil réser	1
<u>.83</u>	Hydro-Québec	ecla rue f.motri	
184	Maurice Gauthier	déneigement	
85	Adélard Rouette	acaht de rue	1,00
∠85 ∠ 86	Luc Boisvert	ent salle	10.40
L87	Formules Muncipale Ltée		45.00
4 88	Louis Dugré	déneigement	230.00
∠88 -89 90	Corp Mun Paroisse	pho, p.v., m.c.	- 1
90	Bahque Prov Canada	intérêts 4	,620.00
· 91	11 11 11	frais bancaire	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
√ 92	Bell Canada	téléphone	49.65
₽ 93	Ba n que Prov Canada	intérêts	10.02
U94	Paul Légaré	marchandises	96.12
9 5	Marcel Crete	soirée social	
497	La Croix Rouge Canadienne	don	25.00
, Garage	9		-

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Le projet de contrat d'achat de rue de M. Adélard Rouette est reporté à la prochaine assemblée.

Rapport du Comité des Incendies fait par M. Denis Houle.

le comité des Incendies s'est réunis à 7 hres p.m. le 9 février 1976 avec un rerpésentant du Commissariat des Incendies M. Latulippe pour l'installation des systèmes de communications.

Le cas des Loisirs est reporté à la prochaine assemblée.

chevrolet le Ier Mars

Denis Houle et résolu de vendre par encan au plus haut enchérice le camion chevrolet 1949 à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 1 mars 1976 à 8 hres p.m. . L'Acheteur devra déboursé un monte vente par encatant représentant 25% du montant total de l'achat chèque visé ou ar ent comptant et le solde devra être versé en entier au moment de la prise en possession camion ou au changement des enregistrement du camion. Le prix

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M.

conseiller R.Isabelle siège 4

ll est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de nommer M. René Isabelle conseiller au siège no 4 pour finir le terme de M. Jacques Moreau, démissionnaire.

M. Réal Veillette demande un ajournement de 5 minutes.

Les membres du Conseil reprenne leur siège.

de base pour la mise en vente est de \$150.00.

9 FEV. 1976

Considérant que les contribuables de Pointe-du-Lac désirent l'amélioration des rues et avenues situées dans notre municipalité

Considérant que pour executer ces dites améliorations avec les coûts grandissants des matériaux, notre municipalité n ne peut le faire sans l'aide financière du Gouvernement Provinciale.

demande subv, rues 30,000.

En conséquence il est proposé par M. Denis Houle secondé par M. Claude Comeau et résolu que demande soit faite au Ministère des Transports pour obtenir les subventions nécessaire pou améliorer les rues et avenues pour une lon ueur d'environ 2.5 2,500 pieds linéaire qui s'élèverait à un montant d'environ \$30,000.00 et que copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernées.

Les membres du Conseil étudie les possibilités d'obtenir des subventions soit pour un # puit, pour les Loisirs et pour la construction de chaines de rues.

délégué SSJB M. Laperrière

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle et résolu de nommer M. Michel Lapérrière délégué pour assister les membres de la Société Sanit-Jean-Baptiste locale de Pointe-du-Lac pour l'organisation de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin 1976. Cette résolution fait suite à la demande de la locale de Pointe-du-Lac fait en 1975.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 16 février 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, René Isabelle sous la présidence de M. Réal Veillette, maire sup-

M. Claude Comeau, Jean-Pierre Benoit, Jean-Jacques Légaré sont

M. René Isabelle est assermenté comme conseiller au siège no 4 par le sec-trés.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M.

1 6 FEV. 1976



Denis Houle appuyé par M. Raymond Normandin.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. René Isabelle appuyé par M. Denis Houle.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle et résolu d'adopter le tarif des honoraires exigibles pour la déli-vrance de documents faisant partie des archives de la Municipalité au taux suivants:

PREX UNITAIRE

A)	Rapport d'accident	\$3.00
	(Service de police)	

- B) Certificat de toute nature 2.00
- C) Page photocopiée 8½ X 11" ou 14" 0.75
- D) Page dactylographiée ou manuscrite, format $8\frac{1}{2}$ X ll" ou 14" 2.50
- Plan général des rues (Imprimé) 1.50 E)
- F) Copie du rôle d'évaluation 0.07 par ligne de propriété incluant nom, adresse, cadastre, superficie, évaluation
- 0.75 la page, G) Copie de règlement maximum \$35.00
- 7.50 H) Etats financiers
- Coût réel de la copie I) Plan de cadastre

1 6 FEV. 1976

- J) Liste decontribuables ou 0.01 par nom résidents
- Coût réel de la copie K) Pour tous les autres documents, tels que plan directeur, plan d'urbanisme, de Zonage, rénovation urbaine, etc

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Raymond Normandin et résolu unanimement que:

La Municipalité du Village de La Pointe-du-Lac accepte la 1)

Achat de rue cession par Adélard Rouette des rues portant le numéro: CINQ ET VINGT-DEUX (5 et 22) de la subdivision du lot: DEUX CENT CINQUANTE ET UN (251-5 et 251-22) du cadastre de La Pointe-du-Lac, le nivelage de ces rues étant fait présentement, et les travaux de gravelage pour rendre ces rues carrossables, sera fait par Adélard Rouette des que la Muncipalité aura pourvu à l'installation des tuyayx d'aqueduc par les mêmes rues. Par la suite les travaux d'entretien restant à la charge de la

Municipalité.

Au surplus cette cession sera consentie moyennant un dollar (\$1.00) payable par la Municipalité à Adélard Rouette. G.G. Garceau, Notaire des Trois-Rivières, est autorisé à préparer le projet de cession approprié.

2) Le Maire Jean-Jacques Légaré est autorisé pour et au nom de la dite Municipalité, à signer le contrat de cession à intervenir enecette affaire.

Adoptée

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Raymond Normandin et résolu de changer le mot "dures" pour le mot "rues" sur le projet de contrat d'achat de rue de M. Adélard Rouette.

96	M. Armand-Guy Messier	Déneigement	990.00
+ 96 + 98	Michel Lapérière	taxe payées en + e	en 7 5 92.24
99	Louis Dugré	déneigement	310.00

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. René Isabelle et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

25I-5et22 A.Rouette

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Raymond Normandin d'offrir un prix de \$800.00 pour l'achat de 2 moteurs 15 HP. usagers que M. R.J. Lévesques a offert à la Municipalité.

Concernant la demande de la Société D'Agriculture du District de la Mauricie pour une annonce dans la préparation d'un programme souvenir les membres du Conseil décident de ne pas souscrire d'annonce pour cette année.

L'U.Q.T.R. offre les services d'un géographe concernant l'étude axée vers l'aménagement, les problèmes de localisation industrielle ou commerciale, les problèmes de transports et de circulation. Suite à cette offre les membres du Conseil aimeraient savoir s'il y a des tarifs advenant le cas où notre Municipalité aurait besoin de ces services.

1 6 FEV. 1976

Pour ce qui est des Loisirs aucun membres du conseil administratif n'est présents, donc aucune décision du Conseil n'est prise à ce sujet.

Considérant qu'en 1975 le Ministère des Transports à mis de l'avant un projet pour la construction d'une halte routière sur la route 138 à la Pointe-du-Lac.

Halte routièr Considérant qu'en date du 10 novembre 1975 la Direction des expropriations nous a fait parvenir une copie d'un plan montrant le terrain requis pour fins de dépôt.

En conséquence il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle et résolu que demandesoit faite aux autorités concernant la halte routière, dossier 180-75-0524-Rte 138 à savoir: La date probable du début des travaux à cette fin car la population de Pointe-du-Lac est anxieuse(à la réalisation de ce projet, le plus tôt possible. (de voir)

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

MAIRE-SUPPLEANT

Me a

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce l mars 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandis René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur propositions de M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette.

M. Jean-Jacques Légaré souhaite la bienvenue à M. René Isabelle comme membre du Conseil.

1 MARS 1976

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. René Isabelle et résolu unanimement d'enlever au rôle d'évaluation une propriétéau nom de M. Léo Rouette no cadastre 251-8 au montant de \$7,945.00. Cette mutation fait suite à deux entrées au rôle pour la même propriété.

CORRESPONDANCE:

Lettre de la Croix Rouge remerciant le Conseil pour la souscrip tion à la Campagne 1976. const.

C.Boisvert

vente camion

\$450.00

A.Boucher

salaire

J.P. Dugré

vérif.

B-F.

- 1 MARS 1976

Assemblée Loisirs I4/3/76

Maire suppléant

Bureau postė

La société Canadienne du Cancer de Trois-Rivières sollicite le Conseil pour leur campagne 1976.

Carte de remerciement de la famille Rouette pour le décès de mme Jeanne-D'Arc Rouette.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'accorder un permis de construction à Autobus Pointedu-Lac Inc dont le propriétaire est M. Claude Boisvert.

Pour la vente du camion chevrolet 1949 M. Le maire Jean-Jacques Légaré est nommé encanteur.

Les mises: M. Brousseau \$150.00, M. Goneau \$175.00, M. Boucher \$200.00, M. Roque \$225.00, M. Boucher \$250.00, M Jacob \$275.00, M. Boucher \$300.00, M. Senneville \$325.00, M. Boucher \$350.00, M. Senneville \$375.00, M. Boucher \$400.00M. Senneville \$425.00, M. Boucher \$450.00. Donc par les présentes M. Armand Boucher est le plus haut enché-

risseur soit \$450.00 donc la vente du camion lui est accordé. M. Armand Boucher ainsi que le maire et le sec-trés signe le contrat à cette fin.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle et résolu de demander à M. J-Philippe Dugré de bien vouloir demander par écrit l'augmentation de salaire pour la surveillance de la pompe et du réservoir d'eau.

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. René Isabelle et résolu de demander à M. Maurice Gauthier de faire une vérification complète des bornes-fontaines et d'en rendre compte au Conseil le plustôt possible.

M. Denis Houle propose un ajournement de 10 minutes.

L'Ajournement terminé les membres du Conseil reprennent leurs siège.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés à donner avis public qu'une assemblée publique des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc sera tenue le 14 mars 1976 à 10 hres a.m. à l'Hotel de Ville à 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac et que copie de cet avis soit envoyée aux membres des Loisirs de Pointe-du-Lac ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac.

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Denis Houle de nommer M. Jean-Pierre Benoit maire suppléant.

Il est proposé par M. Claude Comeau et résolu unanimement; Considérant que: les membres de la Corporation Municipale de la Visitation veulent le mieux être de ses contribuables

Considérant que: le service postal est d'importance majeure Considérant que: la population de notre localité augmente considérablement chaque année.

Considérant que: la construction domiciliaire se fait surtout du coté est de notre municipalité et que de ce fait les pôles d'attraction ce déplace.

Considérant que: le local actuel du bureau de poste n'est plus au centre de l'activité.

Considérant que: le local présentement occupé par le bureau de poste est devenu trop exigu pour le volume de cour

rier qui y circule.

Considérant que: le bail de ce local prend fin en 1977. Considérant que: les facilités de stationnement, tenant compte de la circulation, sont presque inexistantes près de ce local.

Considérant que: depuis quelques années vous avez consentis plusieurs construction de bureau de poste dans des localités semblables à la notre.

Considérant que: notre population a droit à un service de premier ordre

Il est en conséquence proposé par M. Claude Comeau que demande soit faite au Ministre des Postes de bien vouloir faire bénéficier la population de la Pointe-du-Lac d'un bureau de poste qui conviendrait à ses besoins et serait mieux localiser en tenant compte des besoins immédiats et futurs de notre localité.

permis constill est proposé par M. Claude Comeau appuyé Par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accorder un permis de construction pour une remise de 10 x 14 à M. Richard Giguère, Rue De La Fabrique.

R.Giguère

permis const. non-accordé R.Mercier

M. Réal Veillette est contre l'émission de ce permis. La demande pour un permis de construction de M. Robert Mercier n'est pas acceptée faute de plans. M. Mercier devra fournir des plans pour étudier cette demande à une prochaine assemblée.

Considérant qu'un Comité d'étude, formé de représentants des deux Municipalités de Pointe-du-Lac, a été formé pour étudier les possibilités d'une fusion volontaire des deux Municipalités de Pointe-du-Lac, soit Paroisse et Village,

Considérant qu'il est du devoir de ce Comité d'améliorer les services municipaux à l'étendue du territoire de Pointe-du-Lac

Aide tech. fusion

Considérant que ce Comité suggère de demander l'aide technique dU'un officier du Ministère des Affaires Municipales,

En consequence, il est proposé par M. le conseiller Réal Veillette appuyé par M. Claude Comeau de demander l'aide technique d'un officier du Ministère des Affaires Municipales pour étudier la possibilité de fusion volontaire des deux Municipalités de Pointe-du-Lac, soit Paroisse et Village.

Il est résolu unanimement d'autoriser le Maire à signer l'entent tente pour fournir un local au groupe "L'Ensemble"de finissants Local au groupe en baccalauréat de l'enseignement des arts plastiques de l'U.Q. T.R. pour commencer des ateliers à la Pointe-du-Lac en raison de deux ateliers par mois à 10 hres par jour.

égout

L'Ensemble

M. Marcel Bergeron se plaint que les égoûts ne fonctionne pas ou fonctionne mal.

Marcel Bergeron

Donc en conséquence il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire faire les réparations qui s'imposent et les coûts de ces réparations seront transmis à qui de droit.

¥100	Provencher & Veilleux	loyer	150.00
-101	Gérard Biron	surv puit	
-102	J-Philippe Dugré	Raj surv r	
103	Ministère Du Revenu	impôt	151.20
104	Receveur Gén ral Canada	impôt	
105	A.S.E.A. Ltée	vénk pompe	57.00
▶106 à 1		Salaire	152.80
1111 à 1		salaire	
116	Armand-Guy Messier		t 1,031.80
117	R.J. Lévesque & Fils	pompe pour	pui 7,263.97
118	Louis Dugré		t 430.00
119	Arthur Spénard		idéli 25.00
120	Louis-Georges Guilbert		u égout328.60
121	Armand Roy & Fils Ltée		C. 112.00
122	Maurice Gauthier	déneige me n	t 17.50
123	Hydro-Québec	lum de rue:	s 658.74
124	Marcel Crête		ial 26.32
125	Luc Boisvert	ent salle	
126	Denis Houle		tation 40.00
127	Claude Comeau	11 11	40.00
128	Raymond Normandin	11 11	40.00
129	René Isabelle	11 11	40.00
130	Réal Veillette	***	40.00
131	Jean-Pierre Benoit	11 11	40.00
132	Jean-Jacques Légaré	11 11	120.00
133		mise commu	
134		don	25.00
il est	proposé par M. Jean-Pierre Benoi	t appuyé par	r M. Claude
Comeau	et résolu d'accepter les comptes	qui précède	ent pour
paiemer	lt.		

1 MARS 1976

La séance est le

Crete sec



G&NA DA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite corporation tenue au lieu et hemre ordinaire des séances ce 15 mars 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, dené Isabelle, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M· le maire Jean-Jacques Légaré formant quorum.

M. Claude Comeau et Réal Veillette sont absents ainsi que Mme

M. Claude Comeau et Réal Veillette sont absents ainsi que Mme Céline L. Beaudry sec-trés-adj.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur propositions de M. Jean-Pier-re Benoit appuyé par M. Raymond Normandin.

L'Ordre du jour est adoptée sur proposition de M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle.

Lecture d'une lettre venant de l'Evaluation St-Maurice demandant les copies des plans ainsi que les titres de tout les terrains appartenant aux révérends F.I.C.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales signée par M. Jean Comtois chef du service des structures Municipales que notre demande pour un projet de fusion était à l'étude.

Lettre de la Firme Pluritec accompagnée des plans et estimés préliminaires pour l'installation d'une pompe d'urgence en cas d'incendie. Les membres demande au sec-trés de communiquer avec M. Normand Lefebvre, Ing de bien vouloir venir rencontrer les membres du Conseil lors d'une prochaine assemblée pour avoir plus de renseignements.

Lettre du Ministère des Transports signée par M. Marcel Grondin ing, adj au sous-ministre accuse réception de notre demande de subvention au montant de \$30,000. pour amélioration de rues et que

Lettre d'un contribuable, M. Gilbert Charette se plaignant que dans l'Avenue Dugréqu'il y a beaucoup de chiens et demande aux membres du Conseil de remédier à cette état de chose. Les membres du Conseil ont mis cette plainte à l'étude.

Le Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre refuse les plans pour rénovations Pensionnat St-Louis.

Lettre de M. J-Philippe Dugré demandant le même salaire que celui de M. Gérard Biron pour surveillance au réservoir.

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accorder le même salaire à M. J-Philippe Dugré que M. Gérard Biron reçoit soit (\$75.00 par mois).

Copie d'une lettre venant de l'Office du Crédit Agricole concernant le terrain que notre Municipalité a acheté de M. Alcide Comeau nous avisant que notre aviseur légal avait solliciter une main levée d'hypothèque sur le dit terrain.

Résolutions:

notre demande est à l'étude

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accorder des permis de constrouction à Messieurs Robert Mercier, Yvon Comeau, Gilles Beaumont.

M. Denis Houle donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée un projet de règlement de zonage et de règlementation de construction sera présenté pour la zone no l qui se définit comme suit:

Zone (1)

tation de construction construction de construction de construction construction de construction construction de construction construction de construction construction construction construction construction considérant l'existance du secteur résidentiel et unifamillial sur le lot 68 et en sera également, pour les lots 67-68-69-62; c'est à dire que c'est dits lots seront résidentiels et unifamillials.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle de payer le compte de Perco Ltée pour location de machinerie.

1 5 MARS 1976

permis de construction

avis de motion projet
de règlement
de zonage et
de règlementation de
construction

coût des répa ration égoût M. Roy soit transmis à M. Gaston Paillé

a été fait immédiatement.

coût des répa-Considérant que le réseau d'égoût dans le secteur de la visitation (chemin St-Charles) n'a seulement

M. Maurice Gauthier envoie un rapport pour inspection des borne-fontaine 10 étaient gelées, le dégelage

la Visitation (chemin St-Charles) n'a seulement que deux (2) année d'usage depuis sa construction.

Considérant que durant la présente hiver nous avons eu des troubles à le dit réseau soit un tuyau qui était cassé sous la route ce qui a occasionné des déboursés assez considérable vu que c'était en hiver.

Considérant que Gaston Paillé en est le constructeur.

En conséquence il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle et résolu unanimement que le compte représentant le coût des dits travaux de réparations soit transmis à M. Gaston Paillé au montant de \$

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de défrayer le coût des repas à l'érablière de M. Lucien Rouette pour les membres du Conseil qui assisteront à une réunion de zone de l'Association des sec-trés municipaux qui sera tenue à 11 hres a.m. le 10 avril 1976 et à laquelle un représentant du Ministère des Affaires Municipales assistera pour répondre aux questions qui lui sera posées soit: maison mobile ou roulotte ou en comptabilité.

M. Jean-Jacques Légaré, le maire donne verbalement un rapport de la réunion du Conseil/de Comté: sujet évaluation municipale, travaux de voirie etc.

Messieurs les Membres du Conseil municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac

Messieurs,

Lors d'une visite que les membres de notre conseil ont faits dimanche le 14 mars au garage municipal qui est actuellement en construction il a été constater que les travaux sont avancés dans une bonne proportion, et qu'il semble en général acceptable.

Cependant, nous constatons qu'il reste des traces des dégâts qui ont été causés par de la fumée, rendant innaceptable l'état actuel des murs et des plafonds, nous comprenons que ces dégâts n'ont pas été voulu par personne, mais nous ne pouvons non plus accepter que nos contribuables aient a porter les frais de cet accident, et croyons que le constructeur doit assumer au moins une part de ces dommages.

Il est en conséquence résolu unanimement que votre conseil fasse les représentations nécessaires auprès du constructeur pour que les plafonds et les murs de la partie du premier étage devant servir de bureau soit recouverte de deux couches de peinture afin qu'au moins cette partie de la batisse ait l'aspect propre d'une construction neuve.

Les items à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine assemblée soit: Plainte concernant les chiens errants

Demande de subvention

1 5 MARS 1976

résolution

pour que les bureaux du

nouveau poste

incendie soit Beinturer par

par le cons-

tructeur

COMPTES:

135	Gilles-Guy Garceau	Contrat rue Rouette	50.00
136	Hydro-~uébec	force motrice	31.32
137	Bell Canada	téléphone	49.95
137 138	Maurice Gauthier	entretien b-f-	27.50
139	Perco Ltée	location machinerie	143.22

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

MAIRE DE SECTRES



PROVINCE DE QUEBEC

CANADA

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

de M. le maire Jean-Jacques Légaré. M. Marcel Crête, sec-trés et Mme Céline L. Beaudry ass-sec-trés sont aussi présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle.

Correspondance:

Lettre de la Société de conservation de la Région de Vuébec, Mauricie concernant les feux de forêt et la politique à suivre lors des dits feux.

Lettre de l'Ecole Nationale d'administration publique pour des cours q qui seront donnés dans le mois de mai (4 jours) le coût est de \$150.00.

L'Office du Crédit Agricole nous informe qu'il accorde une main levée d'hypothèque sur le terrain que la Municipalité a acheté de M. Alcide Comeau.

Lettre du Ministère Des Richesses Naturelles concernant les zones d'inondations et aussitôt que les cartes délimitant les dites zones seront terminées le Ministère nous en fera part.

5 AVR. 1976

L'Association du Diabète du Québec Inc nous demande uneaide financière pour leur campagne 1976.

Concernant le projet de construction d'un édifice pour loger le bureau de poste des accusés de réception de la part de M. Antonio Yanakis député de Berthier, Maskinongé ainsi que du Ministre Bryce Mackasey ainsi qu'une lettre de M. F. Belleau gérant, Immeubles et locaux du listrict de l'Est nous avise qu'il projette de construire un édifice ayant une superficie utile de 2,200 pi.c.qui serait normalement disponible pour le 1 septembre 1977.

Copie d'une lettre du Service de protection et de l'Environnement envoyé à la Firme Pluritec demandant quelques renseignements en rapport avec la construction du nouveau puit no 2.

Résolutions:

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle Que, conformément aux dispositions de la Loi Des Chemins De Fer Du Canada, (Statuts revisés du Canada, 1952, chapître 234, article téléphone 378, paragraphe 2) ce Conseil, par les présentes approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Téléphone Bell du CAnada, déjà construites dans les limites de cette Municipalité ainsi que la hauteur minima de dixhuit pieds aux croisées des lignes aériennes au-dessus de la chaussée des rues, et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujetti à l'approbation du Conseil Municipale de cette Municipalité, dont l'approbation liera la Municipalité; Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à

émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues, routes grand routes, squares et lieux publics de cette Municipalité de façon qu'ils ne gênent en rien l'exploitation des dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu de donner un don de \$10.00 à l'Association du Diabète du Québec.

Penmis constru Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Marcel Bergeron, Gaétan Michaud, Jocelyn Lessard, Marcel Guay, et 4 permis pour M. Adélard Rouette.

58 AVB (21920)

emplacement de ligne de

Don Association Diabète

tion

Q.

La semaine hettoyage dy 17 au 23 mai

engagement M. l'heure

Il est proposé par M. Claude Comeau et résolu una-nimement que pour la semaine de nettoyage et d'embellissement qui sera du 17 au 23 mai 1976 et que M. Albert Thériault soit engagé pour faire la ceuillette des rebuts durant cette semaine à raism Albert Thériaulte \$20.00 l'heure. Des circulaires seront envoyés pour \$20.00 de à tout les contribuables par poste vers le 14 mai 1976.

M. René Isabelle donne un rapport pour un projet

de règlement pour permis de construction.

circulaire

5 AVR. 1976

ll est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. pour les chiens Réal Veillette et résolu de faire parvenir des circulaires à tout les résidents de Pointe-du-Lac concernant les chiens errants.

> Depuis quelque temps, nous ne cessons de recevoir des plaintes concernant des dommages ou ennuies qui causent les chiens er-

Vous conviendrez avec nous, que les chiens errants sont une source de danger sur les voies publiques et que vos amis et voisins ne partagent pas nécessairement la même affection que vous pour la race canine.

Votre civisme, votre respect de la propriété d'autrui et votre collaboration contribueront à la paix et la la bonne entente de nos concitoyens.

Votre Conseil Municipal, dans un permier temps, formule ce qui suit:

nous demandons à tous les propriétaires de chiens, de prendre les moyens nécessaires pour garder leurs chiens uniquement sur leur propriété.

Assuré de votre collaboration nous demeurons à votre dispo-

remerciement Paroisse pour eau gratuite

Il est proposé par M. Raymond Normandin et résolu unanimement de remercier sincèrement les membres du Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac pour nous avoir fourni de l'eau lors du bris d'une pompe le 16 mars 1976.

donne le chemi Taisant suite à la demande de la Municipalité de la Paroisse res

15 AVR. 1976

libre à la Pa- de Pointe-du-Lac concernant l'appui de notre municipalité roisse pour tou pour peinturer les bureaux de la nouvelle batisse et y ajoules travaux qui ter de la pierre concassé sur les terrains du poste d'incendie, seront necessai ainsi que tous les autre travaux qui y seront nécessaires. Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement que la paroisse mandataire fasse exécuter les dits travaux et que les dépenses de ses travaux soient réparties tel que convenus lors de la mise en commun du service des incendies soient dans les proportions 40% pour le Village et 60% pour la Paroisse.

échéance de l'emde \$90,000.00 six mois

Considérant que l'union Régionale des Caisses Populaires prunt temporair Desjardins avise que l'échéance de l'emprunt temporaire, pour la construction d'un poste incendie, l'achat de camions et soit retardé de d'équipement, l'achat d'un système de radiocommunication, sera le 16 avril 1976,

Considérant que les travaux de construction du poste ne sont pas entièrement complétés,

En conséquence, il est proposé par M. Le conseiller Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, de demander à l'Union Régionale Des Caisses Populaires Desjardins de Trois-Rivières, de bien vouloir accorder à notre municipalité, que l'échéance de l'emprunt temporaire au montant de \$ 90,000.00, soit retardé de six mois, afin de contrétiser le projet en cours.

Concernant les inondations dans la Municipalité M. Georges Car-rère demande quelques renseignements concernant les mesures à prendre pour obtenir les indemnisations. Présentement a ucune directive nous a été donné.

sac de jute Protection Civi-

La Protection Civile nous a fourni gratuitement des sacs de fourni gratui- jute (2,000) pour ériger des digues temporaire qui ont été dontement par la nés à ceux qui e faisait la demande.

le amélioration de notre éclairage de rues

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle et résolu de demander à l'Hydro-Québec d'envoyer quelqu'un pour améliorer notre éclairage de rues.



local à partirgères. du 1 mai 1976

Il est proposé par M. Denis Houle et résolu unanimement qu'à par tir du 1 mai 1976 le Conseil tiendra ses séances an nouveau local soit à 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac, donc la séance régulière du 3 mai 1976 se tiendra au nouveau local.

Ilest proposé par M. Réal Veillette secondé par M. Claude Comeau et résolu de payer directement à la Caisse Populaire de Pointe-de du-Lac les sommes d'argent que nous devront à M. Albert Thériaul changement de en rapport avec le ou les contrats d'enlevement des ordures ménæ

4				
	140 à 146	Maire et Conseiller	frais de représen	360.00
	147	Provencher, Veilleux	loyer	150.00
	148 à 151	Marcel Crête	loyer salaire	
	152 à 155	Céline L. Beaudry	salaire	
	156	Maurice Gauthier		3.00
-	157	Gérard Biron	surv reservoir	
	158	J-Philippe Dugré		
	159	Caisse Pop Pte-du-Lac	surv puit emprunt 20	,000.00
	160	Ministère Revenu	impôt	151.20
	161	Receveur Gén Canada		135.92
	162	Perco [⊥] tée	loc machinerie	
	163	Caisse Pop Pte-du-Lac	int sur emprunt	-
	164	Formules Munnicipale	cade municipal	27.59
	165	Hydro-Québec	force motrice	401.12
	166	^P aul Légaré	marchandises	26.09
	167	P.A. Gouin Ltée	pom pe	50.27
	168	Garage Pépin	ouvrage réservoir	79.30
	169	Luc Boisvert	entretien salle	
	170	Launier Ltée	ouvrage réservoir	
	171	Louis Dugré	déneigement	665.00
	172	Armand-Guy Mess èer	déneigement	
			écoluement d'eau	
		a/2.	pierre Ave Dugrél	
	173	Céline L. Beaudry	carte sympathie	3.28
	174	Corp Mun Paroisse	photo, mise en	
		T 7 /	commun	192.74
	175	Luc Dugré	déneigement	
	176	J-Jacques Légaré	frais comité	30.00
	177	Denis Houle	frais comité	30.00
	178	Asso Diabète zuébec	don _.	10.00
	179	Corp Mun Paroisse	raj mise commun	20.67

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Raymond Normandin et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE*DU*LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 12 avril 1976 et à laquelle sont présents Messieurs: Denis Houle, Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle.

L'Avis de convocation a été signifié par le sec-trés de main en main à chacun des membres du Conseil et cette avis de convocation contient: Demande d'emprunt à L'U.R.C.P. Des jardins de Trois-Rivières pour le montant de \$60,000.00

Résolution décrétant état d'urgence zone entre la 138

et le lac St-Pierre.

Résolutions:

18 AVA 1978

· 5 AVR. 1976

1 2 AVR. 1976

emprunt de la de \$6**9,**000.00

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal dernière tranche eillette et résolu unanimement d'emprunter à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de Trois-Rivières la dernière tranche ou montant de \$60,000.00 en rapport à un e autorisation de la Commission Municipale de Québec pour un montant de \$90,000.00 en attendant la vente des obligations.

> Considérant que les riverains du Lac St-Pierre (Fleuve St-Lau-rent) ont subit des dommages très élevés lors des inondations du printemps 1976.

> Considérant qu'il est dans l'intérêt général de décréter un état d'urgence dans la zone ci-après désignée de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac.

> En conséquence il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par

dans la zone 130

1 2 AVR. 1976

Adopté.

M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement que le Maire M. Jean-Jacques Légaré décrète un état d'urgence dans la zone sinistrée soit à partir du lot 56 qui se trouve au limite est dans la zone du Village de Pointe-du-Lac et jusqu'au lot 130 qui est la à partir du lot limite Ouest du dit Village. 56 jusquau lot Cette dite zone est située entre la route 138 et le Lac St-Pier-130 re (Fleuve St-Laurent) et que copie de cette résolution soit transmise au Ministre des Richesses Naturelles M. Jean Cournoyer.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire ce 19 avril 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin.

L'Ordre du jour est accepté sur proposition de M. René Isabelle appuyé par M. Denis Houle.

Lettre de l'Union des Conseils de Comté adréssée à M. le Maire concernant une opinion légale en rapport avec les différentes taxes foncières concernant les remboursements aux occupants de certains immeubles par le Ministère de l'Agriculture.

1 9 AVR. 1976

Lettre du Ministre Des Affaires Municipales et signé par M. Victor C. Goldbloom concernant le service de placement étudiant du Quěbec pour l'été 1976.

M. Denis Houle donne un rapport du Comité du service des incendies en date du 19 février 1976. Celui de la dernière assemblée n'est pas encore disponible par écrit.

Le projet de Parc de Roulottes est remis à une prochaine assemblée.

RESOLUTIONS:

Prix photocopieuse

Il est résolu unanimement que demande soit faite à la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, Paroisse qu'elle nous fournisse un prix pour que notre Municipalité utilise la même photocopieuse lorsqu'on sera déménager au nouveau local.



Prolongement

Soumission prolongement aqueduc Ave Dugré

egouttement Ave Dugré

1 9 AVR. 1976

permis cons-

Beaudry

aqueduc Ave Dugré .

Il est proposé par M. Denis Houle et résolu unanimement d'effectuer un prolongement d'aqueduc dans l'Avenue Dugré afin de desservir Messieurs Michel Beaudry, Comeau et Beaumont pour environ 250 pieds linéaire de tuyau de 4 pouces et d'autoriser le sec-trés à faire l'achat immédiatement des matériaux en rapport avec le dit prolongement.

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. René Isabelle et résolu d'autoriser le sec-trés à demander des soumissions pour un prolongement d'aqueduc dans l'Avenue Dugré pour une longueur d'environ 250 pieds linéaire de fonte Ductile joint Tyton de 4 pouces de diamètre et 3 entrées domiciliaire de 3/4 pouces. Les matériaux seront fournis par la Municipalité.

ou les soumissionnaires devront présenter des soumissions cachetées de deux façons soit: un parx à forfait et l'autre le travail à l'heure.

Le ou les soumissionnaires devront faire le creusage (environ 5 pieds de profondeur) la pose et le remplissage et la pose des entrées domiciliaire (3).

Les soumissions cachetées seront reçues jusqu'à 8 hres p.m. le 3 mai 1976 au Bureau de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac et seront ouvertes et étudiées lors de l'assemblée régulière du 3 mai 1976, le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Corporation à 2699 Notre-Dame, Pointe-du-Lac, Marcel Crête, sec-trés 377-1121.

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à demander à une firme d'ingénieur Conseils de venir faire une étude concernant l'égouttement de l'Avenue Dugré.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle et résolu que pour la demande de M. Jean Robert pour obtenir un permis de construction ce dit Monsieur devra fournir avec sa demande des plans et devis dont copie restera dans les archives de la Municipalité. Le vote est pris: 5 en faveur de la résolution

l contre la résolution

Adoptée.

Il est ptoposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle truction accorder un permis de construction à M. Michel Beaudry pour une construction dans l'Avenue Dugré aux conditions que copie des der à M. Micheplans et devis reste dans les archives de la Municipalité.

> Le Comité des rues aura à formuler des demandes pour que des améliorations soient apportées principalement sur la route 138 et le chemin Ste-Marguerite entretenus par le Ministère des Transports et aussi formuler les améliorations dans les rues et Avenues propriétés de la Municipalité.

COMPTES:

180	M. Jean-Baptiste Pothier	cabane à sucre	87.50
181	Corp Mun Comté St-Maurice	conseil comté éval	5,594.26
182	Comm Accident Travail	cotisation	371.00
183	Bell Canada	f éléphon e	46.74
184	Formules Municipales	papeterie	27.59
185	P.V. Ayotte Ltée	papeteri e	130.96

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 mai 1976 et à laquelle sont présents Messieurs: Denis Houle, Claude Comeau, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Denis Houle appuyé par M. Claude Comeau.

CORRESPONDANCE:

Lettre des Relations Publiques J.M.D. Inc, conseillers pour Co JO visant à promouvoir l'utilisation du Drapeau Olympique.

Le Nota le Lionel Martin nous fais parvenir le contrat passé entre notre Municipalité et M. Alcide Comeau relatif à l'achat d'un terrain (puit)

3 MAI 1976

Rapport du service de la mise en commun (Service des Incendie)

Rapport de la Construction du Poste des Incendies et des sommes d'argent versés à date ainsi qu'un rapport que nous devrons présentés à Québec pour l'obtention de subventions.

Rapport de Thomas Bellemare & Fils concernant le déneigement soit 4.15 à 1674.06 = \$6,947.35 pour 1975-76, neige tombé 106.75 pouces.

Lettre du Ministère des Transports concernant l'amélioration de la sortie Ouest du Village de Pointe-du-Lac.

Notre compagnie d'assurance nous indique que suite à la réclamation de M. Gérard Forget (Re: auto vs maison) cela a été réglé de la manière suivante:

Auto \$756.00

Maison endommagée \$336.00

Frais \$114.75 Total \$1,206.75

Plainte de l'évaluation par M. Claude Bisson, l'evaluation St-Maurice Inc accuse reception d'une lettre de M. Claude Bisson.

Copie d'une lettre des Consultants Pluritec qui a été envoyé Aux Services de Protection de l'Environnement concernant les données pour la construction d'un nouveau puit.

RESOLUTIONS:

KK#WWXX#WKKXXXMXX#K#X#X#X#XXXXXX

Attendu Que les Jeux Olympiques de la XXIe Olympiade de Montréal se dérouleront du 17 juillet au 1 er août 1976 et que la population canadienne se doit de refléter l'esprit olympique;

Attendu Que l'un des objectifs principaux visés par la tenue des Jeux Olympiques est de mettre le sport à la portée de tous;

Attendu Que la tenue des Jeux Olympiques aura un effet d'entraînement indiscutable sur la condition physique, non seulement de nos athlètes, mais également sur l'ensemble de la population en général, dnas le cadre du vaste mouvement olympique;

Attendu Que les Jeux Olympiques, en plus d'être un lieu de rendez-vous pour la jeunesse et les athlètes du monde entier, contribueront à resserres les leins entre tous les peuples;

Drapeau Olympique



Attendu Que le succès des Jeux Olympiques est l'affaire de tous et qu'il est du devoir de chacun de faire tout en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi;

Attendu Que Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac est favorable à l'idée d'arborer les couleurs olympiques, témoignant son e désir et sa volonté de participer au succès des Jeux Olympiques;

Attendu Que le fait d'arborer le drapeau aux couleurs olympiques constitue un excellent moyen de démontrer la participation de l'ensemble des citoyens au mouvement olympique et de propager ainsi auprès de la population, l'esprit de compétition et l'esprit des Jeux de la XXle Olympiade.

Il est résolu unanimement Que la municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac sur une proposition de M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Veillette adoptée en assemblée régulière du Conseil tenue le 3 mai 1976 au lieu et endroit habituel des délibérations que la municipalité hisse au mât de l'Hôtel de Ville ou en un autre lieu qu'elle déterminera de son plein gré, le drapeau olym pique.

achat photocopieuse

Il æst proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement de payer la somme de \$500.00 pour l'usage de la photocopieuse que la Municipalité de la Paroisse avait en sa possession dont le prix d'achat initial était de \$1,295.00. Par la suite les municipalités défraierons les dépenses à part égal, frais d'entretien, réparations, le papier et le liquide ainsi que toute autre dépenses se rapportant au photocopieur.

3 MAI 1976

Considérant qu'en date du 12 avril 1976, la Municipalité de la Paroisse a ouvert les soumissions reçues pour l'achat d'un système de radiocommunication,

Considérant que la Direction Générale de la Prévention Des Incenides subventionne à 75% l'achat de cet équipement, et qu'el le recommande pour l'obtention de la subvention l'achat au plus bas soumissionnaire,

En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle, résolu unanimement des Membres présents du Conseil:

D'Autoriser la Municipalité mandataire de faire l'achat d'un système de radiocommunication, tel que décrit aux plans et devis no 364, en date du 23 février 1976, de la Direction Générale de la Prévention des Incendies.

D'Autoriser, la Municipalité mandataire à commander de la Co. Motorola un système de radiocommunication, tel que décrit ci-haut, au montant de \$11,717.38.

Considérant que pour compléter les travaux de construction au nouveau poste incendie de Pointe-du-Lac, il demeure quelques

Considérant que des estimés pour ces travaux nous ont été fourni,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette, d'utilisé les estimés les plus bas, et d'aller rencontrer la Direction Générale dela Prévention Des Incendies du Québec, pour l'acceptation des coûts de ces travaux au

nouveau poste incendie.

travaux à effectuer,

Plan conjoint en cas de désastre

M. Babin de la Protection Civile, région no 4, suggère aux Membres du Conseil, de former, avec la Municipalité de la Paroisse, un plan conjoint des deux Municipalités, afin d'obtenir une organisation efficace en cas de désastre.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle d'accepter la suggestion de la Protection Civile du Québec, région no 4, de former une organisation conjointe des deux Municipalités de Pointe-du-Lac afin de répondre aux besoins de la population en cas de sinistre ou autres.

De nommer le Secrétaire-trésorier coordonnateur-adjoint de cette organisation pour notre municipalité.

Co Motorola par Corp Mun Paroisse Pointe-du-Lac au montant de

\$11,717.38

achat d'un système de

radiocommu-

nication à

demande mise en commun

incendie

Solde annulé

Attendu que la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac, dans le comté de St-Maurice, n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par le (s) solde (s) sur les procédures d'emprunt, autorisées et approuvées (dont le détail apparait ci-bas dans la présente résolution), et ce pour la raison suivante:

Il est par conséquent proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement.

Que chaque solde apparaissant à la colonne "Solde", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque procédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être emprunté et que, par conséquent, le montant de chaque tel solde ainsi inscrit dans le bloc ci-dessous soit et est par les présentes annulé:

Regl Montant approuvé montant emprunté Octroi divers 105 80,000.00 45,500.00 30,336.00

Solde 4,164.00

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit immédia tement transmise à la Commission Municipale de Quésec.

Adopté

3 MAI 1976

- M. Réal Veillette et M. Jean-Pierre Benoit nous donnent un rapport suite à une inspection des rues et avenues en date du 28 avril 1976. Pour ce qui est des améliorations qui devront être apportées sur les rues dont le Ministère des Transports en est chargés:
- 1) Le pont sur la rivière St-Charles en face du Vieux Moulin Seigneuriale devra être élargie et amélioré car à cet endroit le trafic est assez dense ce qui rend le pont dangereux et aussi l'amélioration de la courbe en face de l'Eglise de Pointe du-Lac.
- 2) La sortie est du Village de Pointe-du-Lac et la route 138 devrait être améliorée.
- 3) La courbe à l'est du Village de Pointe-du-Lac (Tomoqua) l'égouttement devra être amélioré car le printemps lors de la fonte des neiges l'eau s'écoule sur le pavage ce qui rend la chaussée extrêmement glissante causant nombre d'accident.
- 4) Sur le chemin Ste-Marguerite en face de la propriétéde M. Ubald Gagnon no civique 1790 le ponceau devrait être grossit car lors de la fonte des neiges ou de gros orage le dit ponceau ne fournit pas à l'écoulement.
- 5) sur le chemin Ste-Marguerite le pavage doit être élargi et refait à neuf.
- 6) Entre les lots no 130 et 131 sur la route 138 à 1'Ouest du Village de Pointe-du-Lac le ponceau devra être élargi.

Pour ce qui est des rues et avenues à la charge de la Municipalité les améliorations doivent être apportées sur les Avenues Ricard, Michel et Dugré soit par la pose de pierre, et d'asphalte.

demande aide un projet de parc de roulotte

Il est proposé par M. René Isabelle et résolu unanimement qu' technique pour une demande soit faite au Ministère Des Affaires Municipales pour avoir une aide technique pour un projet d'un parc de Rou-lottes, en prenant en considération qu'en 1976 il y a eu beau-coup d'inondations et que notre Municipalité ne veut prendre aucun risque en regard des dites inondations. Et que la Municipalité en envoie une copie au Ministère des Richesses Naturelles du Québec.

> Rapport du Comité du projet de réglementation de construction. Le dit comité recommande au Conseil de réglementer la partie au Nord de la route 138, lot 57.

tension aqueduc M. Louis Dugré

soumission ex- Ouvertures des soumissions pour extension d'aqueduc. 780.00

A-GMessier 700. M. Armand-Guy Messier 700.00



permis de construction M. Gaston Paillé \$1,125.00

Après étude des soumissions il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Claude Comeau et résolu unanimement d'accepter la soumission de M. Armand-Guy Messier au montant de \$700.00.

Adopté.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Jean Robert et M. Gilles Pellerin et que demande soit faite à M. Jean Léger de nous fournir des plans et devis plus complet afin de lui accorder sa demande de permis et que les dits plans et devis resteront dans les archives de la Municipalité.

Mme Pauline D. Valentine, par lettre recommandée demande officiel lement une réévaluation des terrains du cadastre 60 et 59-1 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac cette demande sera transmise à la Firme d'Evaluation St-Maurice.

Le montant dû par notre Municipalité à Assistance Publique 1,159.74 Assistance Sociale 3,991.41

3 MAI 1978

M. Michel Lapérière du Comité d'organisation de la Fête Nationale du 24 juin 1974 en collaboration avec les membres de la S.S.J.B. local donne un appercue d'un projet pour la célébration de la dite Fête et demande une aide financière du Conseil Municipal.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. DEnis Houle et résolu que le Conseil Municipal fournisse une aide financière à la S.S.J.B. local de Pointe-du-Lac pour l'organisation de cé-lébration de la Fête du 24 juin 1976 au montant de \$125.00.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de féliciter sincèrement M. Léo Arbour, sculpteur de notre Paroisse pour le prix Benjamin Sulte qu'il a reçu de la S.S.J.B. Régionale de la Mauri cie lors de l'assemblée annuelle de la Société. Sincères Félicitations à M. Léo Arbour.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de nommer M. Réal Veillette comme représentant du Conseil Municipal de la Visitation de Pointe-du-Lac pour siéger au le Comité des sein du Comité des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

> Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'autoriser le sec-trés à visiter les rues et avenues en collaboration d'un ingénieur concernant l'égouttement de ces dites rues et avenues.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire faire une table comme celle du centre de la table du Conseil.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter une subdivision du lot lll du cadastre officiel de Pointe-du-Lac tel que préparé par M. Jean Hamel arp géo.

une aide financière à la S.S.J.B. local \$125.00 Félicitation à M. Léo Ar-

bour

M. Réal Veillette représentant pour Loisirs

Ingénieur pour égouttement

faire faire table du conseil

subdivision du lot lll

1 - 1	Receveur Gén Canada Ministère Revenu Denis Houle Claude Comeau Raymond Normandin René Isabelle Réal Veillette Jean-Pierre Benoit Jean-Jacques Légaré Marcel Crête Céline L. Beaudry	impôt impôt frais représ " " " " " Salaire salaire	sentation " " " " " "	40.00 40.00 40.00 40.00 120.00 152.70
	René Isabelle	**	11	40.00
192	Réal Veillette	11	11	40.00
193	Jean-Pierre Benoit	11	**	40.00
194	Jean-Jacques Légaré	11	11	120.00
195 à 199	Marcel Crête	Salaire		152.70
200 à 204	Céline L. Beaudry	salaire		89.05
205	Gérard Biron	surv puit		75.00
206	J-Phil Dugré	surv reservo:	ir	75.00
207	A.S.E.A. Ltée	verif pompe		45.00
208	Denis Lesmerises	entretien B.	₽•	720.00
209	Conseil de Comté	mutations		709.9 0
				*

₹ ₹
NO: 14-M
١
o.
Montreal,
1
Enrg.,
Provinciales
Legales
Formules

210 211 212 213 214 215 216 217	Thomas Bellemare P.A. Gouin Ltée Arthur Spénard Maurice Gauthier Banq Prov Canada Banq Prov Cananda Elie Loyer annule	Ch Hiver 6,947.35 mat aque 22.64 as s garage ent batisse cap int frais banc ent che hiver 95.00	1 33
218	Rec Gén Canada	timbres 71.93	
219	Lionel Martin	Cont Ter A. Co- 79.00	•
220 221 222 223 224	Hydro Québec Armand Guy Messier Paul Légaré Corp Mun Paroisse Marcel Crête	meau lum rue f. motrice aqueduc rue.été marchandises mise en commun frais voyage ouvert eau chalets	678.84 335.76 51.16 117.62 66.20
225	Ls-Georges Guilbert	Egoût chez Roy	56.00
226	Corp Mun Paroisse Jean-Pierre Benoit	Achat photocopieuse frais représentation	500.00 10.00
228	Réal Veillette	" "	10.00
229	Olympa Lite Canada	drapeau	19.53
230	Soc St-Jean-Baptiste		125.00

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M.René Isabelle d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

MAIRE

MAIRE

Moeicel Certer

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu ordinaire des séances ce 17 mai 1976 et a laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire formant quorum.

M. Claude Comeau et Raymond Normandin sont absents M. Marcel Crête et Mme Céline L. B audry sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur propositions de M. René Isabelle appuyé par M. Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

1 7 MAI 1976

3 MAI 1978

CORRESPONDANCE:

Explications du rapport du Certificat de Paiement pour la construction de poste d'incendie.

Lettre du Ministère des Richesses Naturelles du Québec en rapport des Inondations 1976 nous avisant qu'il réfère cette requête au bureau du solliciteur général qui est habile à donner suite à de telles demandes.

Lettre de M. Oscar Babin avisant la Municipalité étant donné que nous avons pris possession de la bâtisse ses assurances ne couvrent plus la dite bâtisse.

Mme Suzanne Pépin de 2551 Michel, Pointe-du-Lac offre ses services comme secrétaire dans les bureaux de la Municipalité.

La Direction Générale de la Prévention des Incendies par M. Fernand Pérusse, chef de la Division de l'aide aux municipalités nous informe que suite à l'inspection finale du poste d'incendies et à la vérification des pièces justificatives viennent à la conclusion que le coût total de la construction s'étire à \$194,915.27 et que la partie incendie représente



Achat bureau et chaise prix #391.00 + Taxe prov

permis de construction

1 7 MAI 1978

pérage

labourer le terrain chez M. Biron couper gazon réservoir

67% du pourcentage du batiment et le montant de la subvention, portera sur un montant de \$130,583.23.

Rapport de M. Réal Veillette au sujet du montant versé à la Société Saint-Jean-Baptiste Local de Pointe-du-Lac concernant la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin 1976.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle et résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire l'achat d'un bureau de secrétaire au prix de \$298.00 plus taxe provincial et d'un fauteuil au prix de \$93.00 plus taxe provinciale de la Papeterie Mauricienne Inc, Trois-Rivières Ouest.

M. Denis Houle propose un ajournement de 5 minutes.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement d'accorder des permis de construction à: Messieurs: Jean Léger ave dugré, Bertrand Lebeau Ste-Marguerite Marcel Pépin ave Champlain, Michel Cossette Ave Michel, Gilbert Lacoursière Ave dugré.

Pour la demande de permis de M. Georges Carrère, il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu qu'afin d'accorder le permis à M. Georges Carrère des renseignements plus complets devront être fournis soit: La distance de la rue les fondations (quelles sortes) coût des travaux Un schéma de la façade du chalet.

M. Réal Veillette propose un ajournement de 5 minutes.

Après étude du projet de contrat pour l'achatde la Rue René, lot 257.

Les membres du Conseil viennent à la conclusion que le numéro figurant sur le dit projet de contrat ne correspond pas à la subdivision et demande à M. René Dugré de voir à régulariser les dits numéros avec l'arp géo ainsi que le notaire, et de le présenter à nouveau à une prochaine assemblée du Conseil.

vérif de l'em | Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés à demanader à M. Laurent Savoie électricien de faire une vérification de l'ampérage à l'entrée électrique du puit chez M. Biron.

> Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire labourer, herser et semer le terrain qui appartient à la Municipalité autour du puit chez M. Biron et aussi de faire couper le gazon au réservoir chez M. Dugré, et aussi faire nettoyer les alentours du garage Municipal au coin de Notre-Dame et Ste-Marguerite.

Pour ce qui est du projet d'un parc de Roulottes dans la Municipalité des directives émanant du Ministère de la Protection et de l'environnement doivent être suivis et en premier lieu un plan complet préparer avec des ingénieurs, qui devra être accepter par le dit Ministère. Des informations supplémentaires seront prisent auprès du Ministère à savoir exactement les exigences pour un tel projet.

Le Conseil autorise le chef pompier à rencontrer M. Leclerc et M. Pagé pour les nuissances aux bons fonctionnement des bornesfontaines (clotures).

231	Bell Canada	Téléphone	49.33		
232	Clément Ricard	dépotoir	600 . 0\$		
233.	Laurent Savoie	trouble circuit élec	70.07		
234	Thomas Bellemare	entretien rues	37 . 5¢		
235	Jean Banville Inc	papeterie	25.92		
236	P.V. Ayotte	papeterie	17.07		
237	Imprimerie St-Joseph	circulaire chien	42.34		
238	Re c Gén Canada	circulaire nettoyage	30.00		
Il est proposé par M. D nis Houle appuyé par M. Réal Veillette					
et résolu	unanimement daccepter	les comptes qui précèden	t pour		

paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la scéance est levée

MAIRE

SEC*TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE VISITATION POINTE*DU*LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 juin 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière, les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Pierre BENOT appuyé par M. Réal Veillette.

Correspondance:

Lettre de la Compagnie Bell Canada nous avisant que les travaux autorisés par notre Conseil sont maintenant terminés.

Lecture d'une copie de résolution du Conseil Municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac nous demandant que les membres du Comité d'étude de la fusion se rencontre à toutes les semaines à partir du 2 juin 1976 afin d'accélérer cette étude. Suite à la résolution adoptée par la Paroisse concernant le comité de fusion, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin et résolu que les membres du Comité d'étude de fusion s'entendent avec les membres de l'autre comité de fusion pour fixer les rencontres entre les dits Comités.)

Lettre des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc demandant un bonus pour leur organisations de la part de notre Conseil.

règlement 112

7 JUIN 1976

REGLEMENT NO 112

Amandant le règlement no 45

Attendu qu'en vertu des pouvoirs que lui confère la loi, art 392 C.M. la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac à le droit de règlementer la construction, son usage et celui des terrains.

Attendu qu'un avis de motion a été donné antérieurement.

Attendu que le règlement de construction actuel portant le numéro 45 est désuet et ne convient plus au développement présent de notre Municipalité.

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller René Isabelle appuyé par M. le Conseiller Réal Veillette et résolu qu'un règlement de construction portant le numéro 112 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété.

Qu'à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement tout règlements antérieurs traitant de construction soient abrogés et que la construction, son usage et celui des terrains seront règlementés comme suit:

construction



PREMIERE PARTIE (Emission du permis)

1-Permis:

Personne ne pourra édifier une construction nouvelle ou transformer un bâtiment en changer la nature sans avoir au préalable obtenu une autorisation écrite de l'inspecteur ou officier émettant les permis consentis par le Conseil Municipal.

Les honoraires à payer pour l'obtention de ce permis seront de \$5.00 dollars.

2-Plans:

Afin d'être accepté par le Conseil Municipal, toute de mande de permis doit être accompagnée des plans et devis nécessaires à la compréhension du projet de construction ou de transformation. Une copie de ces plans devra être conservée par la Municipalité.

3-Affiche:

A la suite de l'autorisation par le Conseil, la personne qui en a fait la demande recevra son permis et devra affiché un placard à la vue du public, pendant toute la durée de la construction.

4-Travaux sans permis:

Tout travaux de construction commencés sans permis pourront être suspendus aussi longtemps que la dite construction n'aura pas été officiellement autorisée.

7 JUIN 1976

DEUXIEME PARTIE (Construction)

5-Terrain:

Aucun permis de construction ne sera accordé si la dite bâtisse doit être construite ou rénovée sur une rue, avenue ou chemin qui n'est pas public.

6-Aqueduc:

Aucun permis ne sera accordé pour une construction sur un terrain où l'installation des services d'eau municipale n'est pasprévue au budget.

7-Superficie:

La superficie minimum du bâtiment principal devra être de 720 pieds carrés et l'élévation donnant sur la rue devra avoir au moins 30 pieds de largeur.

8-Marge de recul:

Une distance d'au moins 25 pieds sera laissé entre la ligne frontale du terrain et le set la bâtisse.

9-Marge latérale:

- A) Un mur latéral extérieur de la bâtisse principale contenant des fenêtres de pièces habitables doit donner sur une cour d'au moins six et demie $(6\frac{1}{2})$ pieds.
- B) Un mur latéral extérieur de la bâtisse principale ne contenant pas de fenêtre doit donner sur une cour d'au moins quatre (4) pieds.

10) Fondations:

Tout bâtiment principal devra avoir des fondations continues, soit en blocs de ciment, béton coulé ou autres matériaux acceptés par le code national du bâtiment. Ces fondations seront enfouies à une profondeur suffisante pour que la gelée ne les déteriore pas, soit quatre (4) pieds environ.

ll-Niveau:

Le plancher principal devra être à un mini mum de deux (2) pieds au dessus du niveau de la rue ou avenue.

12-Revêtements extérieurs:

Les bâtiments d'habitation peuvent être recouvert à l'extérieur de brique, pierre, de déclins émaillés tels
que: aluminium, acier, masonite ou vynile. Les revêtements de
stuco, d'amiante peuvent également être acceptés.

Tout les autres revêtements tels que: lambris goudronné, débris de tôle, de bois où autres ne peuvent être utilisés. 13-Toit:

Le toit des bâtisses de moins de deux (2) étages devra être à versants d'au moins 20% de pente.

Les toits doivent être recouverts de matériaux incombustibles d'une résistance au feu non inférieur **A**u bardeau d'asphalte.

14-Bâtiments accessoires:

Les hangars et autres bâtiments accessoires sont prohibés à l'exception des garages privés dans les cours arrières de résidences et les remises à outils de pas plus de cent (100) pieds carrés de superficie, ayant une hauteur maximum de huit (8) pieds et ayant une apparence acceptable, au point de vue esthétique. Ces bâtiments doivent être érigés à deux (2) pieds des lignes latérales et arrières du lot.

7 JUIN 1976

15-Délai de construction:

Le recouvrement extérieur d'une construction devra être complété sur une période consécutive de la an à partir de la date d'émission du permis.

16-Infractions: C.M. art 371 et 803

A) Amende et emprisonnement:

Toute infraction à ce règlement rend le contrevenant passible d'une amende n'excédant pas cent dollars et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, dans les quinze jours après le prononcé du jugement, d'un emprisonnement d'au plus un mois, sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui. Si cet emprisonnement est ordonné pour défaut de paiement de l'amende ou de l'amende et des frais, il cesse dès que l'amende ou l'amende et les frais ont été payés.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour par jour une infraction séparée.

B) Actions pénales:

Les actions pénales seront intentées pour et au nom de la Corporation par l'un de ses officiers désigné à cette fin par une résolution du Conseil. La procédure pour le recouvrement des amendes sera celle de la première partie de la loi des convictions sommaires de Québec (Chap 29, S.R.Q. 1941).

C) Recours de droit civil:

Nonobstant les recours par action pénale, la corporation pourra exercer devant les tribunaux de juridiction civile tous les recours de droit civil nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

<u>17-Entrée en vigueur:</u>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément



assemblée

aux dispositions de la loi et il ne pourra être abrogé ou modifié qu'au moyen d'un autre règlement adopté en vertuïdes dispositions de la loi.

Fait et adopté à la Pointe-du-Lac le 7 jour du mois de juin 1976.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre des électeurs Benoit et résolu unanimement qu&un règlement portant le numéro 112 29 juin 1976 pourvoyant à règlementer la construction a été adopté le 7 juin 1976 et soit soumis aux électeurs propriétaire d'immeubles impossables lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi le 29 juin 1976 à 7 hres p.m. à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste-Marguerite.

Résolutions:

octroi 500.00 Loisirs

achat rue

rené

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par Raymond Normandin et résolu de verser un montant de \$500.00 aux Loisirs de Pointedu-Lac Inc pour leur budget 1976, et c'est le seul montant prévue au budget 1976 de notre Municipalité.

M. Réal Veillette demande un ajdurnement.

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Denis Houle que la Corporation Municipale du Village de La Pointe-du-Lac accepte la cession par Monsieur René Dugré d'une rue portant le numéro de subdivision UN du lot originaire numéro DEUX CENT CINX QUANTE-SEPT (257-1) du cadastre de La Pointe-du-Lac, pour un prix de un dollar (\$1.00). Le tout sujet aux clauses et conditions contenues dans le 🎢 Rojet de contrat préparé par Me Jean De Charette, hotaire, qui vient d'être lu au Conseil et accepté avec le changement du mot (Règlement) par (entente), et que M. le Maire Jean-Jacques Légaré soit autorisé à signer, pour et au nom de ladite Corporation, ledit contrat de cession et tous documents y rela-

7 JUN 1978

6 luminiares

tifs.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'accepter les suggestions de l'Hydro-Québec pour améliorer l'éclairage des rues de notre Municipalité tel que décrits aux plans soit: Route 138

4 luminaires à vapeur de mercure de 20,000 lumens au coût de \$87.00 chacun= \$348.00. Les luminaires doivent se faire sur des supports de 12 pieds : plutot que des supports de 8 pieds la différence devra être défrayée par la Municipalité pour un total de \$66.00 pour les 4 supports, payable à l'avance. Ave St-Charles

2 luminaires de 10,000 lumens à vapeur de mercure à \$75.00 chacun \$150.00.

permis de construction accordé par le sec-trés

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Raymond Normandin et résolu que concernant l'acceptation des permis de construction le secrétaire-trésorier après étude des demandes qui rencontrent les exigences du règlement pourra les accordés et s'il y a embiguités où incertitudes, devra les remettre au Membres du Conseil pour acceptation ou refus lors des assemblées du Conseil.

IL est proposé par M. Raymond Normandin et résolu unanimement d'accorder des permis de construction à Messieurs Adélard Roette

permis de construction pour 3 permis, Place De Tonnancour pour 2 permis, Yvon Rouette, Robert Bistodeau, Roger Riquier, Jean Rouette, Nicole Paris, Claude Couture, Philippe Juneau.

Camille Roy

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé entretien ga- par M. Denis Houle et résolu d'engager M. Camille Roy pour faire zon réservoir la coupe du gazon au réservoir en fournissant sa tondeuse.

tests d'eau par Pluritec

Suite à une lettre du Service de la Protection de L'environnement concernant les analyses d'eau prisent en 1974 sont très decevantes et le dit service ne peut recommander l'autorisation du projet. Donc en conséquence il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'autoriser les Consultants Pluritec à faire refaire des tests de pompage avec des analyses à toutes les 24 heures soit à 24 heures, 48 heures et 72 heures.

7 JUIN 1978

Etude des plans pour réaménager le système d'aqueduc afin de répondre aux situations d'urgence incluant la protection contre les incendies. Afin d'éclaircir certains points, les Membres du Conseil autorise ke sec-trés à communiquer avec M. Normand Lefebvre Ing pour une rencontre entre M. Lefebvre et les Membres du Conseil. Aussi pour avoir des éclaircissements pour l'égouttement de l'avenue Dugré.

Considérant l'importance d'un service approprié de protection contre les incendies dans nos municipalités rurales.

Considérant les difficultés de recruter des pompiers volontaires.

Considérant que les sommes d'argent versée aux pompiers volontaires par les municipalités, dans bien des cas n'équivalent pas à rembourser les pièces de vêtement endommagés et frais de déplacement pour couvrir un incendie parfois à une distance assez éloigné de son domicile.

Considérant que nos organisations de protection contre les incendies demeurent une des rares sources de volontariat et qu'il faut les conserver.

Considérant que ces sommes versées aux pompiers volontaires ne peuvent être considérés comme salaire.

Considérant que ces montants d'argent doivent être exemptés d'impôts.

Considérant que cette exemption ne créerait pas de précédent puisque déjà certaines sommes versées à des particuliers ne sont pas assujettis aux impôts.

Ex: certaines sommes d'argent payées aux députés.

Considérant l'acharnement de certains inspecteurs d'impôts à vouloir récupérer une partie des argents reçues par les pompiers volontaires.

Considérant que les argents ainsi récupérées par le Ministère du Revenu n'égales probablement pas le coût de leur percep-

Considérant que les retenues à la source de ces impôts. crèrait une foule d'embêtements à nos administrations municipales.



exempté d'impôts

7 JUIN 1976

Il est en conséquence proposé par M. Jean-Jacques Légaré et résolu à l'unanimité des membres du Conseil.

Q un montant de base annuelle de \$2,000.00 des argents reçues comme pompier volontaire soit exemptes d'impôt. Que cette résolution soit transmise au Conseil de Comté pour étude et adop tion par lui. Que cette résolution si acceptées par le conseil de comté soit remise pour étude et adoption au Congrès de l'Union des Conseils de Comté. Que copie de cette résolution soit envoyé aux premiers Ministres fédéraux et provinciaux soit: M. Pierre-Elliot Trudeau et M. Robert Bourassa, aux chefs de l'opposition soit: M. Joe Clark et M. Jacques-Yvan Morin, aux Ministre du Revenu et aux Députés M. Yvon Picotte et M. Antonio Yanakis.

Les membres du Conseil demande au sec-trés d'avoir les informations soit: règlement , résolution ou autres, en rapport avec l'eau que notre Municipalité fournit à M. Onil Désilets.

Demande de soumission pour extension d'aqueduc

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à demander des soumissions pour des extensions d'aqueduc soit: Pour environ 125 pieds linéaires dans l'Avenue Ricard de tuyaux de 6 pouces joint Tyton et 4 entrées domiciliaires (entrée 🛂 pouces)

Ave Michel pour environ 210 pieds linéaires de tuyayx 6 pouces joint Tyton, 6 entrées domiciliaires $(\frac{3}{4})$ et une borne-fontaine. Ave André pour environ 290 pieds linéaire de tuyaux 6 pouces joint Tyton, 6 entrées domiciliaires $(\frac{3}{4})$.

Le ou les soumissionnaires devront présenter des soumissions cachetées et porter les mots: Soumission pour extension d'aqueduc.

Le ou les soumissionnaire(s) devront faire le creusage (environ 5 pieds de profondeur) la pose (tuyaux 6 pouces et entrées domiciliaires) et le remplissage.

Les soumissions cachetées seront reçues jusqu'à 8 heures p.m. le 5 juillet 1976 au bureau de la Corporation, Hotel de Ville, 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac et seront ouvertes et considérés à cette assemblée. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues. plus amples informations s'adresser au bureau de la Corporation à 1597 Ste-marguerite, Pointe-du-Lac (Hotel de Ville a/s M. Marcel Crête, sec-trés).

M. Adélard Rouette demande aux Membres du Conseil d'acheter une continuité de l'Avenue Michel jusqu'à la voie ferrée C.P.R. dans le but de construire des maisons de chaque côté de la rue.

Comptes:

					-
239	Ministère Revenu	i	npôt		151.20
240	Receveur Canada		•		135.92
241	Hydro Québec	1	um rue force	e motrice	586.25
242 à 245	Céline L. Beaudry	S	alaire		88.40
246 à 249	Marcel Crête	ន	alaire		151.45
250	Denis Houle	f	rais représe	entation	40.00
251	Claude Comeau		11 (t	40.00
252	Raymond Normandin		11	•	40.00

Ų	253	René Isabelle	Frais	repré	\$	40.00		
ل	-254	Réal Veillette	**	**		40.00	SYMIES	OU MAIR
ل	-255	Jean-Pierre Benoit	*1	**		40.00		
	256	J-Jacques Légaré	***	**	,	120.00	(NX 4)
·	- 257	Imp Lacoursière	papete	erie		55.83	14/1	
4	-25 8	11 11	11			8.74	ALES I	OU SEC.
	259	A-Guy Messier	Tæav a	iquedi	ıc	275.08		
د	260	P.A. Gouin Ltée	cadena	ıs	•	7.33		
Ų	261	Papeterie Maurici	enne Lt	té e	C	haise		100.45
اسا	262	Guilbault Transpor	rt	,	t	ranspor	t	15.30
L	263	Imprimerie St-Jos	eph			irculai		29.64
					n	ettoyag	ge	
L	264	Thomas Bellemare	& FIls	. Lté	e g	rader		62.50
•07cl	265	Marcel Crête	•		f	rais vo	yage	77 • 35
1976	266	Maurice Gauthier			е	nt anno	nce ru	e 3.50
4	267	annuler						
U	268	A-Guy Messier			· c	ont A v e	Dug r é	700.00
L	269	A*Guy Messier			е	xtrapos	age	201.20
L	-270	Albert Thériault				emaine age	netto-	200.00
	271	René Dugré			a	chat ru	ıe	1.00
,	272	Corp Mun Paroisse			m	ise en	commun	188 9.5 2
	273	Loisirs Pte-du-la	С		0	ctroi		500.00
	Il e	est proposé par M. Jea	n-Pierr	re Ber	noit a	ppuyé p	oar M.	Raymond
	Norm	nandin de procéder au	paiemer	nt des	s comp	tes qui	précè	dent.

L'ordre du jour etant épuisé la séance est levée

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE*DU*LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 21 juin 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Claude Comeau, Raymond Normandin, René Isa-

belle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum. M. Denis Houle est absent ainsi que Mme Céline L. Beaudry.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont acceptées sur propositions de M Raymond Normandin appuyé par M. Réal Veillette avec des correction au livre des délibérations concernant le règlement de construction.

L'Ordre du jour est accepté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle.

CORRESPONDANCE

Lettre de Ville Joie St-Dominique par M. J. Roch Binette concernant une demande de raccordement d'eau à leur colonie de vacan-

2 1 JUIN 1976

7 JUIN



ces avec un tuyau de 4 pouces.

Lettre de M. Louis Bernard chef du cabinet de l'opposition pour M. Jacques-Yvan Morin accusant reception de notre résolution concernant le salaire des pompiers volontaires.

Lettre de M. Antonio Yanakis député de Berthier, Maskinongé accusant réception de notre résolution (| salaire pompiers volontaires) et qu'il a référée à l'honorable Bud Cullen, Ministre du Revenu National.

Copie d'une lettre que M. Yvon Picotte, député de Maskinongé a fait parvenir au Ministre du Revenu, Docteur Robert Quenneville concernant le salaire des pompiers volontaires.

Lettre de M. Robert Bourassa, premier Ministre signée par la secrétaire à la correspondance accusant réception de notre résolution concernant le salaire des pompiers volontaires.

Lettre de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc invitant les membres du Conseil à défrayer les dépenses du sec-trés afin qu'il assiste au Congrès des sec-trés du 18 au 21 août 1976 à Québec.

2 1 JUIN 1976

défrayer les

lépenses du

congrès

Les services de consultations V.D.M. Inc nous font parvenir 8 exemplairesde " La Cité Humaine". Les auteurs sont Messieurs Pierre Viau, Conrad Delisle et Jean H Massey. Le prix est de \$6.00 l'unité.

RESOLUTIONS

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. René Isabelle et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de sec-trés pour défrayer les dépenses du sec-trés afin qu'il assiste au Consgrès des sec-trés du 18 au 21 août 1976.

> Concernant la demande pour raccordement d'eau de Ville Joie St-Dominique il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'autoriser le sec-trés à demander à leur représentant de bien vouloir se présenter à la prochaine assemblée afin d'étudier tous ensemble la dite demande. La prochaine assemblée aura lieu le 5 juillet 1976.

> Rapport de M. Raymond Normandin concernant le comité de fusion qui doit se réunir à tout les mardis pour étudier conjointement tout les règlements des deux Municipalités.

M. Réal Veillette du comité des Loisirs remercie les membres du Conseil pour l'octroi de \$500.00 donné au Loisirs de Pointedu-Lac, et donne un aperçu de leurs projets pour l'été.

Le cas de l'Avenue Blais (largeur) est reporté à la prochaine assemblée.

Pour faire le recencement municipal 1976 il est proposé par

1)

recencement

demande offre M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'emploi pour d'autoriser le sec-trés à demander des offres d'emplois pour faire ce travail.

> M. René Isabelle demande un ajournement de 10 minutes.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autopeinture garage municipal et riser le sec-trés à faire faire la peinture extérieur du garage nettoyage du municipal ainsi que le nettoyage du terrain aux alentours. terrain

maire suppléant Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Jean-Pier re Benoit et résolu de nommer M. Denis Houle maire suppléant.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René demande de service d'un ba- Isabelle et résolu à l'unanimité des Membres présents du Conseil ; ais mécanique que demande soit faite au Ministère des Transports pour avoir les services d'un balai mécanique pour nettoyer les rues de notre Municipalité.

renseignement silets

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Claude sur l'eau four-Comeau et résolu que demande soit faite à la Corporation Municinit à ônil Dé- pale de la Paroisse de Pointe-du-Lac de voir à prendre les informations nécessaire en rapport avec le règlement de leur municipalité portant le numéro 78 à savoir si le dit règlement est respecté par le propriétaire concerné: soit qu'il est le seul à prendre de l'eau tel que stipule le dit règlement et qu' une visite par les autorités sur les lieux même est de mise afir de régulariser la situation.

2 1 JUIN 1976

Le vote est pris sur cette résolution 4 pour la résolution l contre la résolution adopté.

281

1/3 frais de déplacement

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Jean-Pier représentation re Benoit et résolu à l'unanimité des Membres présents du Consoit considérés seil que le (1/3) tiers des frais de représentation du maire et des conseillers soit considérés comme frais de déplacement donc non imposable.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jeandemande de ré- Pierre Benoit et résolu de renouveller la demande de réduire la duire la vites-vitesse à 30M.P.H dans les limites de la Municipalité de Pointese à 30M.P.H. du-Lac.

> M. Bastarache un résident de l'Ile St-Eugène avise le Conseil que les résidents de la dte Ile seraient près à faire trans porter leurs déchets pour nettoyage du printemps.

274	Hydro-Québec	Frais support supplémentaire	66.00
275	Paul Légaré	liqueurs essui-tout etc	54.12
276	Canron Ltée	matériaux aqueduc	2,265.23
277	Daigle Aqua In	c matériaux aqueduc	839.12
278	Ls-Georges Gui	lbert Travaux aqueduc	446.72

279 Marcel Crête frais déplacement Voyage 147.49 280 Banque Pròv Canada intérêts obligation 150,000 5,021.25

Banque Prov Canada Frais bancaire

25.09



282 Gérard Biron Surveillance puit 75.00 283 entretien réservoir avec machi-216.00 Normand Roy nerie surveillance réservoir 284 Henri Dugré 75.00

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

2 1 JUIN 1976

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE*DU*LAC

Procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement no 112 pourvoyant à Assemblée des règlementer la construction dans la Municipalité.

électeurs proficette assemblée est tenue à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac 1597 Ste-Marguerite à 7 hres p.m. le 29 juin 1976 sous la présidence de Maire M. Jean-Jacques Légaré.

Après la récitation de la prère le sec-trés donne la lecture du règlement no 112.

S'Etant écoulé deux (2) heures conformément à la loi aucun électeurs propriétaires d'immeubles imposable ne s'étant opposé à l'a doption du dit règlement, le président de l'assemblée déclare le reglement approuvé par les élécteurs.

2 9 JUIN 1976

priétaires d'immeubles

impossable

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 Juillet 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Raymond Normandin Réal Veillette J. Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire J. Jacques Légaré formant quorum.

Messieurs Denis Houle Claude Comeau René Isabelle sont absent. Mme Céline L. Beaudry est en warange A près la récitation de la prière desiminateure du procès

5 JUIL. 1976

verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. J. Pierre Benoit secondé Par Réal Veillette.

L'ordre du jour est accepté sur proposition de Réal Veillette secondé Par J. Pierre Benoit. **CORRESPONDANCE:**



des accusés reception de notre résolution concernant la demande d'exemption de \$2,000.00 pour pompiers volontaires venant de : M. Antonio Yanakis député Berthier, Cabinet du Premier Ministre Fédéral par le chef du Cahinet Michel Rochon, M. Robert Bourassa præmier Ministre du Wuébec signé M. Pierre Gauthier.

Lettre de M. Antonio Yanakis député de Berthier concernant la construction d'un bureau de poste possiblement pour 1977.

Lettre du 12e Régiment Blindé du Canada (Milice) et signée par Le Colonel R.O. Gauthier C.R annonçant qu'un membre du Régiment se voit décerné de L'Ordre du Mérite Militaire et s'agissement de L'Adjudant-Maitre Julien Roberge résident à 2220 Ave. Rouette Pointe du Lac.

A l'unanimité des membres du Conseil il est résolu de formule au nom de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac une résolution de félicitation à M. L'Adjudant-Maitre Julien Roberge MMM CD, résident à Pointe du Lac pour avoir été de l'Ordre du Mérite Militaire.

Copie d'une résolution adoptée par le Conseil de Comté St Maurice concernant leur appuie pour l'exemption de 2,000. pour fins d'impot pour les pompiers volontaires.

Ouverture des soumissions pour extensions D'aqueduc

M. A Guy Messier \$ 2,725.00 Ls Geo. Guilbert 2,948.00 3,150.00 Louis Dugré Gaston Paillé 3,050.00

Après étude des soumissions par les membres du Conseil il est proposé par Réal Veillette secondé par J.Pierre Benoit et résolu d'accepter la soumission de M. A Guy Messier au monte a GGuy Messier de 2,725.00 pour faire les extensions d'aqueduc tels que décrits dans la demande de soumissions. Les travaux devront etres terminés 30 jrs après que les matériaux fournis par la Municipalité sront disponibles.

> Il est proposé par J.Pierre Benoit secondé par Raymond Norman din et résolu de faire étendre du sable et de la terre en face de 248I et 249I rue Champlain sur le côté de la rue pour leremplissage d'une baisseur qui accumule l'eau.

Comptes

comp con	
285 Ministre du Revenu impot RRq Am	\$ 167.20
286 Receveur Général dy Cahada Impot A.c.	I35.92
287 Union Rég. C.P. Desjar. Cap et Int	1:768.52
288 Gérard Biron Surv. Puit	75.00
289 Henri Dugré surv. réservoir	75.00
290 Mme Yvon Charest achat réfrégirateur 2	234.90
29I Normand Roy entretien gason et tondeuse	84.00
292 Imprimerie St Joseph Papetries	53.22
293 Paul Léggré Marchandises	14.61
294 P.A. Gouin Matéria aqueduc	297.02

Julien Roberge Ordre mérite Militaire

5 JUIL: 1976

Soumission 2725.00

Sable et terre rue Champlain



5 JUIL. 1976

5 JUIL. 197°

295 Ls Geo. Guilbert Travaux aqueduc \$	214.00
296 A Guy Messier Location machinerie et sable	,
297 Corp. Mun. Paroisse Pte du Lac Pomp. et ent.	237.87
298 Bell Canada Téléphone et installation	234.52
299 Denis Houle Frais rep.	40.00
300 Claude Comeau "" ""	40.00
30I Raymond Normandin ""	40.00
302 René Isabelle "" ""	40.00
303 Réal Veillette "" ""	40.00
304 J.Pierre Benoit "" ""	40.00
305 J.Jacques Légaré "" ""	I20.00
306 à 309 Marcel Crete salaire	I5I.45
3IO a3I3 Céline L.Beaudry Salaire	88,40
314 Hydro Québec Lumières de rues	788 ,87
³ I5 Louis Beaulieu Arraengement de fleurs	57.50
316 Corp. Mun. Paroisse Pte du Lac Mise en commun	4395•69
317 Hydro Québec Force motrice	476.77
Il est proposé par J.Pierre Benoit secondé par	Raymond
Normandin d'accepter les comptes qui précèdent po	ur paiement.

ndin d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

March March

Marcel Crete sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC.

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 19 juillet 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, Mme Céline L. Beaudry était présente. Messieurs Claude Comeau et Raymond Normandin sont absents, M. Marcel Crête est en vacances.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

L'Ordre du jour est accepté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle.

Correspondance:

Des accusés de réception de notre résolution concernant la demande d'exemption de \$2,000. pour les pompiers volontaires venant de M. L. Garneau, Revenu du Canada, M. Robert Quenneville, Ministre du Revenu, et une lettre de M. Antonio Yanakis qui nous envoie une photocopie de la lettre que M. Donald S. Macdonald, Ministre des Finances lui a envoyé.

1 g JUIL. 1976

Lettre de Ville Joie St-Dominique demandant un raccordement d'aqueduc, M. Mario Landry assiste à l'assemblée.

Lettre de M. Martin Leblanc de l'Association de la Construction de la Mauricie Inc, nous demandant notre aide que lors de l'attribution d'un permis de construction que le requérant soit détenteur d'une licence comme l'exige la loi.

Lettre de M. Pierre l'Hérault de la Bibliothèque Centrale de 🛴 Prêt de la Mauricie nous incitant à mieux desservir notre population au moyen d'un local qui nous appartient ainsi que d'un responsable de notre milieu et des ouvertures hebdomadaires.

Lettre de M. Bernard Verroeulst, du Ministère du Revenu avec un chèque de \$9,144.44 pour ce qu'ils nous doivent au sujet de l la taxe de vente.

1 9 JUIL, 1976

Lettre de M. Jacques Bernier, du Bureau d'Aide Financière Inondations 1976 qui veut s'assurer si nous avons distribués les formules officielles aux personnes qui ont subi des dommages lors des Inondations 1976.

Lettre de M. Adélard Rouette remerciant les membres du Conseil pour l'attention et la rapidité que vous lui avez accordé à sa demande de consuite d'eau sur l'Ave Michel et André, et félicite les contracteurs qui ont remis les rues en bon état.

Requête des résidants de Ile St-Eugène pour une conduite d'eau potable pour besoin sanitaire, 18 résidants ont signés la requête.

Résolutions:

St-Dominique

étude par Firmell est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Pluritec Rac- Benoit de demander à la firme Pluritec de faire l'étude du coût cordement aque-au sujet du raccordement d'aqueduc demander par Ville Joie Stduc ville Joie Dominique avec un tuyau de 3 pouces et un compteur.

M. Jean-Pierre Benoit propose un ajournement de 5 minutes.

détournement circulation 1976

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle de demander à la Sureté du Québec de nous permettre de détourpour le 21 aoûtner la circulation sur la Rue Notre-Dame à partir de la Maison Domrémy jusqu'à la Rue De La Fabrique pour une soirée dansante dans la rue le 21 août 1976.

les Crête Recensemènt

engager M. Gil-Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle d'engager M. Gilles Crête pour faire le recensement, au prix de \$0.15 du nom recensé.

inspection chel lières

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre fossé Ave Mi- Benoit de demander aux inspecteurs agraires M. Georges Lesmeriet Val-ses et M. Henri Dugré de faire un rapport aux membres du Consei au sujet d'un fossé de ligne séparant M. Roger Vallières et M. Daniel Pépin et les autres.

achat d'une tondeuse

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette d'acheter une tondeuse de M. Benoit Marchand, 22 pouces, marque Lawn Boy, 2 temps, commercial au montant de \$229.95.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle permis de construction à M. J-S-E Roy.

Soir**ěe** Canadienne

1 9 JUIL 1978

truction

Les membres du Conseil à l'unanimité consentent à payer la moitié des frais encourus pour l'enregistrement d'une émission de télévision à Sherbrooke à la seule condition que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte d'y participer et en défraie l'autre moitié des coûts.

Considérant la demande pour une aide financière pour le creusage du fossé entre les propriétées de M. R. Tétreault et l'expopriétaire M. Claude le conseil ne peut accéder a leur demande considérant que ce fossé est sur des terrains privés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jacques Légaré Maire

Céline L. Beaudry sec-trés. Adj.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE*DU*LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 août 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Claude Comeau, Ràymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette sous la présidence de M. le maire, Jean-Jacques Légaré, formant quorum. Messieurs Denis Houle et Jean-Pierre Benoit sont absents.

2 AOUT 1976

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Comeau.

Correspondance:

Lettre de la Sûreté du Québec signée par le sergent Jacques Sirois/3413 nous avisant qu'ils n'ont aucune objection à ce que la circulation soit détournée pour la fête du 21 août 1976 mais il faudra s'assurer que les signaux nécessaires soit bien en place afin que la circulation demeure bien sécuritaire et les policiers travaillants à cette date seront avisés et se rendront plus souvent dans ce secteur. Concernant la vitesse sur le Che

2 AOUT 1976

Ste-Marguerite, tout les opérateurs de radar étaient affectés aux Olympiques et le tout redeviendra à la normale à compter du 7 août 1976 et qu'entre temps les patrouilleurs apporte une attention spéciale à cette rue.

a 1 4 9 1 4 9 1 4 1 5 DU SEC TO

Lettre signée par Messieurs Georges Lesmerises et M. Henri Dugré, inspecteurs agraires en rapport avec un fossé entre le terrain de M. Roger Vallières et les résidents de l'Ave Michel soit Messieurs Lapérière, Pépin et Lavallée, qui a été rempli soit chez M. Pépin de 4 pieds 4 pouces d'épaisseur sur 74 pieds linéaire, M. Lapérière 3 pieds d'épaisseur sur 65 pieds linéaire et M. Lavallée pas de talus mais 66 pieds 7 pouces linéaire.

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Claude Comeau et résolu que suite au rapport des inspecteurs agraires M. Roger Vallières devra formuler sa plainte par écrit au Conseil, concernant le remplissage de fossé entre lui et Messieurs Lavallée, Lapérière et Pépin et d'autoriser M. Raymond Normandin à prendre des informations supplémentaires par notre aviseur légal en rapport aux procédures à suivre suite à la plainte de M. Roger Vallières ainsi qu'aux recommandations des inspecteurs agraires.

M. Antonio Yanakis député de Berthier nous transmet la copie d'une lettre qu'il a reçue de M. C.M. Drury concernant la construction d'un bureau de poste à Pointe-du-Lac pour l'année fiscale 1977-78.

Résolutions;

Attendu que depuis les cours, tous les aspirants-pompiers ou pompiers-cadets ont acquis la compétence nécessaire pour devenir pompiers,

Attendu également que le nouveau corps de pompiers s'est donné des portes-paroles et une certaine structure de fonctionnement En conséquence il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Raymond Normandin,

Que la rémunération soit désormais la suivante:

- a) pour le chef, ou le sous-chef en cas d'absence de la part du chef,: \$15.00 la ière heure, \$10.00 les heures subséquentes, avec un minimum de 2 heures par sortie.
- b) pour tous les autres pompiers, opérateurs, sans exception,:\$10.00 la 1 ière heure, \$5.00 les heures subséquentes, avec un minimum de 2 heures par sortie.

Le corps de pompiers se nomme, par ordre de préséance, trois (3) sous-chefs, pour remplacer le chef en cas d'absence de ce-lui-ci sur les lieux d'un incendie.

Soient reconnus comme effectivement pompiers; a) ceux qui ont suivi et complété leur cours, b) ceux qui sont reconnus comme tels par le Comité de direction du corps de pompiers, pour avoir répond à la convocation et dont les noms apparaissent sur la liste tel que ci-après.

M. Normandin autorise de prendre des informations auprès de notre aviseur légal

Rémunération des pompiers volontaires



2 AOUT 1976

Nous tenons à vous aviser qu'une réunion des pompiers volontaires de Pointe-du-Lac, se tiendra à l'Hotel de Ville, le 13 juillet 1976, à 7.30 heures p.m., et les sujets suivants seront discutés: l-Garde de fin de semaine

2-Renseignements rémunération

3-Remise de clefs du poste

4-Fiche personnelle

5-Varia

Nous tenons à vous souligner que votre présence à cette réunion est d'une grande importance, et que, si pour une raison ou une autre, vous ne pouviez assister à celle-ci, nous vous demandons de bien vouloir communiquer ou venir à l'Hotel de Ville (aux heures de bureau) avant la réunion, afin de justifier votre absence.

SANS QUOI, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus vous considérer comme faisant partie des Pompiers Volontaires de Pointe-du-Lac.

Nous joignons également à la présente, une fiche que vous remplirez et remettrez à la réunion, si vous n'en avez déjà rempli une.

Merci de votre bonne collaboration.

Marcel Crête

Ces personnes ont suivi le cours de pompier, et rempli les formalités demandées par le chef pompier.

M. Allard Serge, Beaudry Martial, Benoit Raymond, Boisvert Jean-Paul, Boisvert Luc, Crête André, Crête Marcel, Dufresne Sylvio, Dugré André, Dugré Luc, Gauthier Maurice, Godon Jacques, Guay Jean-Marc, Guay Marcel, Hébert Eddy, Hélie Normand, Juneau Alain, Légaré Jean-Jacques, Légaré Rénald, Lesmerises Denis, Lesmerises Michel, Pépin Jean-Yves, Riquier Roger, Roy André, Trahan Réal, Turgeon Jean-Claude.

liste des pompiers volontaires

Demande
extension
aqueduc par
Place De
Tonnancour

Place De Tonnancour Inc par son secrétaire M. Paul Légaré demande une extension d'aqueduc sur les lots 263-13-264-13 sur une longueur d'environ 500 pieds pour desservir quatre autres nouvelles résidence, considérant qu'il ne reste qu'un lot non construit desservis par l'aqueduc municipale, considérant que les travaux de mise en forme se feront incessamment pour que ces lots (rues) soient cédés à la Municipalité.

Après étude de la demande de Place De Tonnancour Inc pour extension d'aqueduc d'environ 500 pieds il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Comeau et résolu que la dite demande soit reportée à la prochaine assemblée et que le sec-trés prépare un résumé du montant budgété qu'il reste pour les extensions d'aqueduc.

M. Réal Veillette qui fait parti du Comité des rues suggère des changements de noms de rue principalement à Place de Tonnancour où il y a ambiguité et un rapport sera présenté à une prochaine assemblée.

L'item Loisirs à l'ordre du jour est reporté à la prochaine assemblée.

Le conseiller M. Réal Veillette donne avis de motion

reglement emprunt, AUT 1976

avis de motion qu'un règlement d'emprunt supplémentaire pour la construction du poste de pompier et acant de camion incendie sera présenté à une prochaine assemblée. emprunt est de 22,000.00 système radio communicati

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé demande de per-par M. Raymond Normandin et résolu que toute demande de permis mis accordé parde construction soit présentées aux membres du Conseil pour les membres du approbation contrairement à l'adoption d'une résolution adoptée à l'assemblée du 7 juin 1976. Conseil

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. inspecteur de la constructionClaude Comeau et résolu de nommer M. Marcel Crête inspecteur de M. Marcel Crê-la construction. Le vote est pris . 3 pour la résolution te

l contre la résolution.

Inauguration

L'Inguguration de la nouvelle caserne et bureaux se de la nouvelle fera, Dimanche le 12 septembre 1976. Pour ce qui est des dépens bâtisse le 12 ses encourus pour cette inauguration il est résolu unanimement septembre 1976 qu'elles seront défrayées pour les deux Conseils Municipaux.

La demande faite par les résidents de l'Ile St-Eugène est mis à l'étude par les membres du Conseil et il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Comeau et résolu que demande soit faite aux résidents de l'Ile St-Eugène par l'entremise de M. Roland Grandmont afin d'approfondir le sujet: de fournir aux membres du Conseil les signatures de ceux qui s'engagerons sérieusement à se joindre au réseau d'aqueduc; la longueur approximative du dit réseau et tout autre renseignement qui pourrait entré en ligne de compte pour ce projet et que quelqu'un vienne rencontré le Conseil lors d'une assemblée pour des explications plus détaillées.

Considérant que nous avons une entente par règlement avec la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe-du-jac pour fournir de l'eau à M. Onil Désilets en date du 13/8/73,

Considérant qu'après une visite des lieux soit chez M. Onil Désilets et autres propriétés avoisinantes il y avait d'autres propriétés qui étaient desservis par notre réseau d'aqueduc,

Considérant que seul M. Onil Désilets a acquitté ses comptes pour fourniture d'eau,

En conséquence il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Veillette et résolu qu'un compte soit produit à la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe-dupreneurs d'eau Lac pour les preneurs d'eau qui n'ont pas acquitté leur compte pour les années 1974-1975-1976

- 3 résidents à l'année à \$90.00 annuellement
- 5 chalets à l'été à 60.00 saisonnier

Total: \$1,710.00

Résidence à l'année M. Michel Désilets

- M. Normand Désilets
- M. Pierre Guilbert

un compte soit produit à la Paroisse pour

qui n'ont pas

acquitté leur

compte

2 ADUT 1976

Pour les chalets: Mme Jeanne Légaré

Mme Clémence Boisvert M. Viateur Robert

M. Jhonny Morinville

WASSEN KEX X BOYOX X WINDIN

M. Albert-Lionel Lainesse & Xame:

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 16 août 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le maire Jean-Jacques Légaré. M. Claude Comeau est absent.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

Correspondance:

Lettre de Maître Michel Lupien, Avocat concernant le fossé de ligne entre M. Roger Vallières et ses voisins contigus à savoir que l'article C.M.198 à 201 en vertu de ces articles cette question de fossé relève de l'inspecteur agraire.

Lecture d'une lettre provenant du Ministère des Finances et signé par M. Donald S. MacDonald relative à l'exemption d'impôt pour \$2,000.00 pour les pompiers volontaires.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter le projet de subdivision d'une partie des lots 56 et 57 du cadastre de Pointe-du-Lac et devant porter les numéros 56-1 à 56-3 et 57-1 du dit cadastre tel que préparé par M. Serge Hamel arp géom de Trois-Rivières. le propriétaire actuel est M. Ls Geo. Guilbert

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Camille Roy pour tondre le gazon au réservoir au taux horaire de \$4.00 l'heure.

Concernant la couleur de l'eau dans le réseau d'aqueduc le Conseil demande au sec-trés à faire ouvrir des borne-fontaine dans Place De Tonnancour et celle qui se trouve en face de M. Lucien Rouette.

Rapport du Comité des rues par M. Réal Veillette concernant le nom de rue "Champlain".

Après étude il est proposé par M. René Isabelle appuyé par

1 6 AOUT 1976

Subd. lots 56-I a 56-3 57-I

M. Denis Houle et résolu d'autoriserM. Réal Veillette à changer d'endroit le poteau indicateur de rue (Champlain et Du Ruisseau) afin qu'il soit plus à la vue de tout le monde.

M. Raymond Normandin fait un rapport verbal concer la bonne marche du Comité d'étude de fusion.

Congrès des sec.

Il est proposé par M. D nis H ule appuyé par M. René Isa-CélineL Beaudrybelle et résolu d'autoriser l'assistante du sec-trés Mme Céline L. Beaudry à assister au congrès des sec-trés vendredi le 20 août 1976 et de défrayer les dépenses. Le bureau de l'Hotel de Ville sera fermé le 20 août 1976, toute la journée.

Niveller les rues

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanime ment d'autoriser le sec-trés à faire passer la niveleuse (Grader) dans toute les rues et avenues de la Municipalité et aussi de faire étendre de la pierre dans les rues où il y en a besoin suite aux recommandations du Comité des rues.

R.Isabelle Comité Loisirs

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette de nommer M. René Isabelle pour faire partie du Comité des Loisirs.

demande soumission ave René

1 6 AOUT 1978

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle et résolu d'autoriser le sec-trés à demander des soumission pour un extension d'aqueduc dans l'Avenue René pour environ 350 pieds linéaire de tuyaux de 6 pouces Tyton et (1) une entrée domiciliaire $\frac{3}{4}$ pour maison en construction. La pose d'une valve de 6 pouces à l'entrée de la dite avenue

ainsi qu'un T vis à vis le nouveau projet de rue. Le ou les soumissionnaires devront présenter des soumissions cachetées et porter les mots.

Soumission pour extension aqueduc Ave René

Le ou les soumissionnaires devront faire le creusage (environ 5 pieds de profondeur) la pose et le remplissage (tuyaux 6 pouces et entrée domiciliaire). Les matériaux sont fournis par la Municipalité.

Les soumissions cachetées seront reçues jusqu'à 8 heures p.m. le 7 septembre 1976 au bureau de la Corporation, Hotel de Ville 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac et seront ouvertes et considérées à cette assemblée. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus base ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues. Pour plus amples informations s'adresser à l'Hotel de 📝 Ville de Pointe-du-Lac (M. Marcel Crête, sec-trés).

Permis de const

Il est résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Benoit Carrier pour un chalet et Adrien Desmarais pour un garage.

M. le Maire Jean-Jacques Légaré étant personnellement intéressé dans la demande de Place De Tonnancour Inc pour un extension d'aqueduc se retire de la table du Conseil. M. Réal Veillette demande un ajournement.

De retour à l'assemblée M. Denis Houle, maire suppléant rempla-



Subd. 263-3I 2**44-**I3 ce M. Jean-Jacques Légaré. Après étude de la demande de Place De Tonnancour Inc.

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. René Isabelle et résolu que la demande faite par Place De Tonnancour Inc concernant une extension d'aqueduc sur les lots portant les huméros 263-31 (partie de la Rue Du Ruisseau) et 264-13 (partie de nom de rue Louis-Hébert) sur une longueur approximative de 500 pieds linéaire et que les travaux soient autorisés et exécutés à même les prévisions budgétaires 1977 de notre Municipalité. Le vote est pris sur cette résolution

3 pour la résolution **l** abstention

Adopté.

REGLEMENT NO 113

Construction d'un poste incendie, achat de camions incendie et d'un système de radiocommunication.

R_eg. II3

Attendu que la Municipalité de la Vaisitation de Pointedu-Lac Village en date du 20 juin 1975 a adopté un règlement por tant le no 110 prévoyant un emprunt de \$100,000.00, pour la construction d'un poste incendie, l'achat de deux camions incendie et d'un système de radiocommunication,

Attendu que les montants des soumissions reçues dépassent les estimés préliminaires des Architectes et des Ingénieurs, et que le montant contracté par le règlement no 110 est insuffisant pour défrayer le coût total des acahts et construction prévue à ce règlement,

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné antérieurement.

En conséquence il est proposé par M. le Conseiller Réal Veillette appuyé par M. le Conseiller René Isabelle et résolu unanimement qu'un règlement portant le no 113 soit et est adopté, et qu'il soit et est statué par ledit règlement ainsi qu'il suit à savoir:

1- Le Conseil est autorisé à dépenser un montant n'excédant pas \$22,000.00 pour compléter les dépenses prévues au règlement no 110, ce montant constitue la part de la contribution du Village conformément à l'entente intervenu entre le Village et la Paroisse de Pointe-du-Lac concernant la mise en commun d'un service de protection contre les incendies, ladite entente a été acceptée par les règlements no 107 et 82 du Village et de la Paroisse de Pointe-du-Lac.

Cette entente fait partie intégrante du présent règlement.

2- Le Conseil Municipal approprie 40% de la subvention du Gouvernement du Québec, payable en 5 ans, accordée en vertu de l'aide aux Municipalités pour la protection contre les incendies et confirmé par lettre en date du 10 septembre 1974 aux fins du remboursement d'une partie des échéances annuelles en capital et intérêts du présent règlement.

3- Pour se procurer les deniers nécessaires, le Conseil est autorisé à emprunter, au moyen d'émission d'obligations un montant n'excédant pas \$22,000.00.

1 6 ADUT 1070

4- Ces obligations seront en coupures de \$100.00 ou multiples de \$100.00.

5- Ces obligations seront payables au porteur 55 ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, où à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac.

6-Les obligations seront datées du 1 er Octobre 1976 et seront remboursés en série de 20 mans. Conformément au tableau ci-annexé et rpovenant de la Commission Municipale de Québec.

7- Un intérêt n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-ans nuellement, soit le ler octobre et le l er avril de chaque année sur la présentation et remise à échéances des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur, aux mêmes endroits que le capital.

8- Les obligations seront signées par le Maire et le sectrés, un fac-similé de la signature du Maire et du sec-trés sera imprimé, gravé et lithographié sur les coupons d'intérêts.

9- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens fonds imposables situés dans la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.

10- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Jean-Jacques Légaré, maire Marcel Crête, sec-trés

"Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement que le règlement no 113 pourvoyant à la construction d'un poste incendie, achat de camions incendie et d'un système de radiocommunication et à un emprunt de \$22,000.00 soit soumis aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 août 1976 à 7 hres p.m. heure avancée de l'Est, à la salle Municipale, sise au 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac.

Certificat de publication

Je soussigné secrétaire-trésorier résidant dans la Municipalité de Pointe-du-Lac (Village) certifie sous mon serment d'office que l'ai publié les avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil le 17 août 1976.

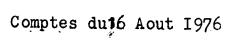
En foi de quoi je donne ce certificat ce 17 ième jour du mois d'août 1976

Par:

Marcel Crête, sec-trés

Règ. II3 emprunt 22,000.00

1 6 AOUT 1978





358 Daigle Aqua Inc. Matéraiux aqueduc	1386,56
359 Claude Arbour Inc. Papetrie	124.02
360 Paul Légaré marchand. Liquens.	71.53
361 Louis Beaulieu Fleurs de parterres 362 Annulé	35•25
363 Benoît Marchand Tondeuse à gazon	238,35
364 Simard et Comeau couvercle de puisard	117,75
365 Hydro- Québec Electricité	37.22
366 Papetrie Mauricienne Ameublement de bureau	1182.38

1 6 AGUT 1976

Il est proposé par J.Pierre Benoit secondé par René Isabelle et résolu déaccepter les comptes qui précèdent pour paiement.

l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Jean-Jacques Légaré maire

Marcel Crete sec-trés.

128.00

Comptes de l'assemblé	e du 2 Aout 1976
318 Denis Houle frais législ.	40.00
3I9 Claude Comeau "" ""	40.00
320 Raymond Normandin ""	40.00
321 René Isabelle # ""	40.00
322 Réal Veillette " ""	40.00
323 J.Pierre Benoit " ""	40.00
324 J.Jacques Légaré ""	120.00
325 à 329 Marcel Crete salaige	152.80 p.s.
330 à334 Céline L.Beaudry salaire	89.05 p.s.
335 Ministre du Revenu impot RRq A.m.	209.00
336 Receveur Gén. du Canada Impot A.c.	169.90
337 Receveur Gén. du Canada Timbres	
338 Guilbault Transport Transport mat.	32.93
339 Daigle Aqua Inc. Matériaux aqueduc	787.65
340 Fred Poliquin "" ""	18.39
341 Normand Roy tonde de gazon réservoir	177.00
342 Annulé	
343 Georges Lesmerise Réparation de terrain	25.00
344 P.A. Gouin Ltee Matériaux aqueduc	293.70
345 Maurice authier Pose enseignes rues	10.00
346 Quincaillerie Pte du Lac Batterie ense	igne41.34
347 Corp. Mun. Comté St Maurice évaluation	I65@00
348 Canron Lte Matéraiux aqueduc	3158.33
349 Gérard Biron Surv. puit	75.00
350 Henri Dugré Surv. Réservoir	75.00

351 Marcel Crete voyages auto et aqueduc

2 ADUT 1976

352 Banque Prov. du Canada obligations 7650.60

353 Annule

354 A Guy Messier Contrat et travaux 3306.08

355 Geo. Lesmerises Matrériaux armoires 80.35

356 Corp. Mun. Paroisse Pte du Lac mise

en commun 217.75

357 Yves Lafrenière Dommage propriétét 100.00

Il est proposé par René Isabelle secondé par Claude Comeau et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée .

J. Jacques Légare maire

Marcel Crete sec-tag.s.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISTATION DE POINTE DU LAC Pròcès verbal Règlement NO II3

Procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement no II3 pourvoyant à la construction d'un poste incendie et l'achat d'un système de radio communication et à un emprunt de 22,000. pour ces fins, ainsi que l'achat de camions incendie

Cette assemblée fut tenue à l'Hotel de Ville de Pointedu Lac le 30 Aout 1976 à 7 heures p.m. h.a.e., sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré Maire.

Le sec-trés. donne lecture du rêglement II3 ainsi que l'article 758 du code Municipale.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur proprétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblé déclare le règlement approuvé par les électeurs.

SIGNÉ) no que le fare Maire Président de l'assemblée

IGNES//Clased Oats sec-trés.

secrétaire de l'assemblée

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 septembre 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Mormandin, René Isabelle, Réal Veillette et Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

3 0 AOUT 1976

2 AOUT 1978

0 7 SEP. 1976



Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle.

Lettre circulaire provenant de l'Association des Chefs de Pompiers du Québec pour une assurance supplémentaire pour les pompiers vollontaires. Pour étude cette offre est transmise au Comité Incen-

Lettre de la Commission Scolaire Chavigny demandant des trottoirs aux abords des Ecole Notre-Dame et St-Yves.

Lettre du Ministre des Affaires Municipales l'Honorable Victor C. Goldbloom comportant un programme de subvention de \$1,000.00 par logement pour chaque unité d'un projet d'habitation à densité moyenne de coûts modérés et de dimensions modestes.

0 7 SEP. 1978

Lettre d'autorisation donné par le service de Protection de l'Environnement pour la construction d'un puit sur le lot 530-1, \$50,000.00 ainsi que le résultat d'analyse d'eau pour ce puit qui est très bonne.

achat rue M. L-G. Guil-

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, il est unanimement résolu que:

56-1,56-2,

l) Corporation Municipale du Village de La Visitation de La Pointe-du-Lac, se porte acquéreur des numéros de rues suivants, pro-priété de Louis-Georges Guilbert, au prix de un dollar (\$1.00), savoir:- (56-1); (56-2); (56-3); (57-1).

56-3,57-1

Tous ces numéros sont contigus.

2) Que son Honneur le Maire, Jean*Jacques Légaré, soit comme il l'est, autorisé à signer le contrat préparé à cet effet par Gilles-Guy Farceau, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.
3) Que les travaux de nivelage postérieurs aux travaux d'aqueducs seront faits par Louis-Georges Guilbert, suivant entente intervenue entre lui et le Conseil à cet effet, suivant les stipulations prévues au contrat de cession.

M. L. Rouet-

achat de rue Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veil-lette, il est unanimement résolu que:

251-6,251-5

1) Corporation Municipale du Village de Pointe-du-Lac, acquière de Lucien Rouette, tous droits de propriété qu'il a ou peut avoir dans les lots: (251-6 et 251-5) du cadastre de Pointe-du-Lac, au prix de un dollar (\$1.00) payable comptant.

2) Que son Honneur le Maire Jean-Jacques Légaré est autorisé pour et au nom de la Corporation, à signer le contrat préparé à cet effet, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

ass électeurs

procès verbal II est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Comeau et résolu que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement no 113 soit adopté tel que lu, et qu'il soit consigné aux archives de cette Corporation. Adopté

accept subd P-252-3

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter la subdivision do lot P- 252-3 (rue) appartenant à M. Adélard Rouette tel que préparé par M. Roger Adélard Rou-Gélinas arp géo.

ette Benoit

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veil-Fossé Despréslette et résolu d'autoriser le sec-trés à faire une demande au Ministère des Transports de faire le creusage des fossés situé le lon de l'Avenue St-Charles en face du numéro civique 2811 propriété de M. Marc Després et un autre à creuser en face du 1531 Che Ste-Marguerite propriété de M. Jean-Pierre Benoit. Les dits fossés sont à moitié remplis de sable ce qui empêche l'écoulement des eaux.

> OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR EXTENSION AQUEDUC Louis Dugré \$1,250.00 A-Guy Messier Gaston Paille

Après étude des soumissions il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter la soumission de M. Gaston Paillé au montant de \$1,150.00 pour faire le prolongement d'aqueduc Ave René.
M. Réal Veillette demande le vote

5 pour la résolution

Adopté.

Adoptée.

389

A-Guy Messier

l contre la résolution

0 7 SEP. 1976

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. Denis Houle et résolu que lorsque le vote est pris sur une résolution les noms des votants ne soit pas inscrit au procès-verbal. Le vote est pris sur cette résolution 2 pour la résolution 4 contre la résolution Rejetée.

pro votation Conseil Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Comea et résolu qu'à l'avenir lorsque le vote est pris sur une résolution les noms des votants soit inscrit au procès verbal. le vote est pris sur cette résolution. Contre la résolution M. Raymond Normandin et M. Denis Houle Pour la résolution M. Réal Veillette, M. Jean-Pierre Benoit, M. Claude Comeau, M. René Isabelle, Adopté.

M. Jean-Pierre Benoit demande un ajournement de 10 minutes.

permis de construction

te et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Jean Tremblay, Georges Carrère, Michel Rouette, Luc Dugré, Rock Vallières. Pour le permis de M. Armand Aubin il est accordé avec la suggestion à M. Aubin de finir l'extérieur de son garag le plus proprement possible soit en stuco. Le permis de M. Sylva Paquin est refusé considérant que cette construction n'est pas sur une rue municipalisée tel que stipulé dans le règlement de construction.

Le vote est pris sur cette résolution.

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Réal Veillet-

Pour la résolution M. Denis Houle, M. Raymond Normandin, M. René Isabelle, M. Réal Veillette, M. Jean-Pierre Benoit. Contre la résolution M. Claude Comeau.

Concernant le fossé chez M. Roger Vallières, M. Georges Lesmerises inspecteur agraire est présent à l'assemblée et après discussion avec les membres du Conseil, M. Lesmerises fera parvenir aux intéressés une lettre expliquant la visite des lieux et du fossé en question.

M. Jean-Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté concernant la grosseur des tuyaux pour les ponceaux.

367	Denis Houle	Frais repr	40.00
368	Claude Comeau	11 11	40.00
369	Raymond Normandin	11 11	40.00
370	René Isabelle	11 11	40.00
371	Réal Veillette		40.00
372	Jean-Pierre Benoit		40.00
373	Jean-Jacques Légaré	" "	120.00
374	Gérard Biron	Surv puit	75.00
375	Henri Dugré	Surv Réservoir	75.00
376 à 379	Marcel Crête	Salaire	152.80
380 à 383	Céline L. Beaudry	Salaire	88.40
384	Ministère Revenu	impôt	151.20
385	Rec Gen Canada	impôt	135.92
386	Marcel Crête	frais congrès	448.00
38 6- A	Ministre Des Finances	Ass publique Ass s	01,000.00
387	Corp Mun Comté St-Mauri	ce Mise à jour	994.65
388	Thomas Bellemare	nivelage	62.50

trav aqueduc

72.96



0 7 SFP. 1976

390	Imprimerie St-Joseph	papeterie	27.22
391	Normand Roy	tondage gazon	34.00
392	Hydro-Québec	lumières de rues	802.24
393	A-Guy Messier	aménagement statin	111.82
394	Dufresne Aluminium	lettres extérieur	232.60
395	P.V. Ayotte Ltée	papeterie	8.72
396	Corp Mun Parofisse Pte-du-Lac	mise commun	300.50
397	Corp Mun Paroisse Pte-du-Lac	entretien batisse	255.00
398	Céline L. Beaudry	frais congrès	37.22
399	Louis-Georges Guilbert	achat rue	1.00
400	Lucien Rouette	achat rue	1.00

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jogues Lyne

MAIRE

Naucel Cott

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 20 septembre 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit, sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum. Le conseiller Claude Comeau est absent. M. Marcel Crête, sec-trés et Mme Céline L. Beaudry, ass-sec-trés sont présents.

2 0 SEP. 1976

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle.

CORRESPONDANCE:

Lettre de remerciement de la Société Saint-Jean-Baptiste de Pointe-du-Lac, remerciant le Conseil pour le don de \$125.00 pour l'organisation des fêtes de la Saint-Jean.

Estimé de la Firme Pluritec signé par M. Hubert Simard, ing pour une traverse d'aqueduc demandée par les Soeurs Dominicaines de la Trinité le coût est estimé à \$3,000.00.

Lettre du Ministère des Transports signé par M. Richard Lamontagne, ing, nous avisant que le responsable pour le nettoyage des fossés viendra visiter les lieux et faire céduler les travaux à exécution.

Lettre de M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé accusant réception de notre demande d'octroi pour amélioration de nos rues et qu'il semble qu'un budget supplémentaire sera mis à la disposition de Municipalités d'ici quelque temps et d'accorder une attention toute spéciale à notre Municipalité.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé nous transmet un message du Ministre M. Paul Phaneuf, qu'il avait approuvé la recommandation de M. Picotte pour un octroi de \$400.00 pour les Loisirs et que le chèque nous sera transmis d'ici 6 semaines.

RESOLUTIONS:

acceptation rapport M. O. Désilets noms figurant

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter le rapport fourni par M. Onil Dé silets à la Paroisse de Pointe-du-Lac, concernant la compensation pour fourniture d'eau aux noms figurant sur la liste pour un montant de \$960.00 payable par la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac.

20 SEP. 1976

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des architectes, concernant le paiement au contracteur de 9% du montant restant et de garder seulement 1% en dépôt pour un an suite à devis, mentionnant ce dépôt de garantie et sont d'accord à ce que ce montant de 9% soit payé.

RAPPORT DES COMITES:

M. Réal Veillette donne un rapport verbal à ce qui a attrait au Comité des Loisirs suite à une réunion tenue dimanche le 12 septembre 1976 et que les activités vont bon train.

M. Réal Veillette demande une étude pour améliorer l'indication de la rue Champlain.

M. Réal Veillette suggère de mettre de la pierre sur les accotements de la rue Dugré afin que le pavage ne se détériore pas.

achat rue te

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette que la Corporation Municipale se porte acqué-252-3 A. Rouet reure do lot: (252-3) du cadastre de Pointe-du-Lac, propriété d de Adélard Rouette, moyennant un dollar (\$1.00) et moyennant certaines autres conditions mentionnées au projet de cession préparé par Gilles Garceau, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

> Que son Honneur le Maire, Jean-Jacques Légaré soit autorisé comme il l'est, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat préparé à cet effet et adopté tel que rédigé. Adopté.

Le rapport financier pour l'année 1975 est expliqué par le vérificateur M. Léon Cadieux C.A., les membres du Conseil sont satisfait des résultats.

accep rap fin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'accepter le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1975 tel que préparé par M. Léon Cadieux C.A., vérificateur.

M. Léon Cadieux suggère aux membres du Conseil qu'un comité de vérification soit nommer afin qu'à l'avenir ce dit comité puisse étudier à fond le bilan de notre Municipalité.

M. Léo Black représentant des Loisires ainsi que le président M. Veilleux et 2 administrateurs M. Roméo Godin et M. Roger Daigle remettre aux membres du Conseil un rapport détaillé de leurs activités et d'un projet de prévisions budgétaires pour les Loisirs de Pointe-du-Lac et demande une aide financière afin de réaliser leur projet d'activitées.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle et résolu unanimement de donner aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc un montant de \$670.00 pour réaliser les projets en marche pour la saison qui vient.

Il est proposé par M. J-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Thomas Belle-Houle et résolu d'engager Thomas Bellemare et Fils de Yamachiche pour faire le déblaiement de la neige suivant les mêmes formalités que la Paroisse de Pointe-du-Lac et d'autoriser le Maire Jean-Jaçques Légaré à signer le contrat pour et au nom de la Corporation.

> Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement d'acheter 40 tonnes de sel pour la saison d'hiver 1976-1977.

> Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Labelle que le Conseil Municipal de la Visitation de Pointe-du-Lac se porte garant du vice de procédure survenu lors de l'affichage de l'avis public convoquant les électeurs-propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité à se prononcer sur l'adoption du règlement no 113, prévoyant un emprunt supplémentaire de \$22,000.00, pour la construction d'un posté incendie, l'achat de camions incendies et d'un système de radiocommunication. Adopté.

Considérant que la population de Pointe-du-Lac augmente considérablement;

Considérant que le nombre d'enfants qui fréquente les écoles de Pointe-du-Lac (St-Yves et Notre-Dame) augmente en regard de la population;

Considérant que ces mêmes enfants doivent en majorité se rendre à pieds aux écoles mentionnées;

Considérant entre autre que l'école Notre-Dame qui est sise sur le chemin Ste-Marguerite abrite une classe maternelle;

Considérant que les enfants doivent circuler sur le pavage et que ce dit pavage est très étroit (20 pieds) oû il n' y a pas d'accotements et ou il y a beaucoup de circulation ce qui est ex-

20 SEP. 1978

sub Loisirs \$670.00

engager mare déneigement 76-77

achat de sel

Municipalité se porte ga rant vice de procédure

H moyenne

trottoirs construction

20 SEP. 1976

trêmement dangereux;

Considérant que la densité de la circulation est de 9,000 véhicules par jour;

Considérant que la construction de trottoirs s'imposerait:

En conséquence il est proposé par M. Hean-Pierre Benoit secondé par M. Réal Veillette et résolu unanimement que demande soit faite aux autorités concernés, de bien vouloir procéder à la construction de trottoirs le long du chemin Ste-Marguerite pour le bien-être et la sécurité de nos citoyens. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

MAIRE

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 octobre 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire, Jean-Jacques Légaré.

4 OCT. 1976

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par Raymond Normandin.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Denis Houle appuyé par René Isabelle.

CORRESPONDANCE:

extension aqueduc M. Dubé estudget 1977

Demande d'extension d'aqueduc par Messieurs Jean-Guy Dubé et Clément Dubé, pour construire une maison sur des terrains achetés de M. Albertino Loyer suite à cette demande, cette extension se fera à même le budget 1977.

Lettre du Ministère du Revenu accompagnée d'un chèque au montant de \$1,268.80 représentant l'exédent de la taxe de vente au détail pour l'exercice fiscale 1975-76.

Lettre de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec invitant les secrétaires-trésoriers ainsique les conseillers et les maires à assister à leur réunion à tout les deux mois et la prochaine qui aura lieu le 13 novembre à 1 heure p.m. à St-Paulin.

Lettre de la Commission Municipale de Québec ainsi que du Ministère des Affaires Municipales approuvant un emprunt par



obligation au montant de \$22,000.00.

Lettre de l'Union Régionale des Caisses Populaires nous avisant que le 16 octobre 1976 un montant de \$95,173.16 sera échu soit #90,000.00 capital et \$5,173.16 d'intérêts.

Rapport des Comités:

4 OCT. 1978

M. Claude Comeau fait la remarque que les affiches à la sortie de l'autoroute 40 indique le Rang St-Charles mais non l'Avenue St-Charles. Une visite des lieux sera faite et on essaiera d'améliorer ces affiches.

grosseur tuceaux 18 po

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre yau pour pon Benoit et résolu que la grosseur des tuyaux qui serviront aux ponceaux à l'entrée des maisons devront avoir dix-huit (18) pouces de diamètre.

M. René Isabelle demande un ajournement.

demande aux remplir les conditions le Conseil

Il est proposé par M. René Isabelle et résolu unanimement résidants Ilèque pour faire suite à la requête signée par les résidents de l' St-Eugène de | Ile St-Eugène, les requérants devront remplir les conditions tel que spécifié dans la résolution adoptée par les membres présents du Conseil en date du 2 août 1976, et qu'un représentant vienne demander par | rencontrer les membres du Conseil à une assemblée.

sion àqueduc

Sres Dominicai- Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil nes defraient que la demande pour une traverse d'aqueduc pour desservir leurs le coût exten résidences d'été à la Pointe-du-Lac faite par les Révérendes Soeurs Dominicaines de la Trinité pourrait se faire en autant qu'elles en défraierais les frais encourus.

permis de con\$truction

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Jacques Comeau, Gilles Rouette et Yvon Rouette. Une information manquait sur la demande de permis de M. Gilles Rouette soit la marge latérale entre sa construction et la ligne du voisin, qu'il devra donné lorsqu'il viendra chercher son permis.

notaire atti-

I, est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Cotré M. Gillesmeau et résolu que M. Gilles-Guy Garceau soit attitré comme notaire Guy Garceau de la Municipalité pour préparationde contrat ou autre documents re latifs au bon fonctionnement de la Municipalité.

Demande de soumission déneigement borne-fontaine

Saumission ne 1976-77

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Borne-fontai-Veillette et résolu d'autoriser le sec-trés à demander des soumissions pour le déneigement des bornes-fontaines (environ 60) durant la saison d'hiver 1976-77. Les soumissions seront reçues au bureau de la Corporation, Hotel de Ville de Pointe-du-Lac au 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac, Jusqu'à l'ouverture de l'assemblée régulière du 1 er novembre 1976. Le Conseil ne s'engage

4 OCT. 1976

à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, les soumissions seront ouvertes et etudiées à cette assemblée. Le déneigement des bornes-fontaines devra se faire

le plus rapidement possible après les tempêtes afin

de facilitéer le travail des pompiers lors d'un incendie.				
401	Adélard Rouette	achat rue	1.00	
402	Loisirs Pte-du-Lac	don	670.00	
403	Denis Houle	frais représentation	40.00	
404	Claude Comeau	11	40%00	
405	Raymond Normandin	11 / 11	40.00	
406	René Isabelle	11 11	40.00	
407	Réal Veillette	11 11	40.00	
408	Jean-Pierre Benoit	n n	40.00	
409	Jean-Jacques Légaré	" "	120.00	
410 à 413	Marcel Crête	SALAIRE	152.80	
414 à 417	Céline L. Beaudry	Salaire	89.05	
418	Annulé			
419	Ministère revenu	imp ôt	151.20	
420	Rec Gen Canada	impðt	135.92	
421	Gérard Biron	surv puit	75.00	
422	Henri Dugré	surv réservoir	75.00	
423	Maurice Gauthier	réparer nom rue voyage trois-Rivières	14.50	
424	Céline L. Beaudry	Rajus salaire sept	2.60	
425	P.A. Gouin Ltée	tuyau aqueduc	204.97	
426	Hydro-Québec	lumière rue	414.49	
427	Hydro-Québec	force motrice	174.11	
428 '	Gilles-Guy Garceau	contrat rue	100.00	
429	Jean De Charette	11 11	70.00	
430	Georges Lesmerises	insp agraire bois fourniture tableau	103.10	
431	Henri Dugré	inspecteur agraire	10.00	
432	Bruno Héroux	entretien terrain fac presbytere	e 48.00	
433	Garage Pépin	gaz tondeuse	11.21	
434	Corp Mun Paroisse	mise en commun	625.38	
435	Jean-Jacques Légaré	congrès maire	276.04	

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC
Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 18 Octobre 1976 et à laquelle sont
présents Messieurs Claude Comeau, René Isabelle, Réal Veillette,
Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le maire M. JeanJacques Légaré formant quorum. M. Denis Houle et Raymond Normandin sont absents.

Après la récitation de la prière les minutes de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. René Isabelle appuyé par Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adoptée sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle.

CORRESPONDANCE:

Offre de Martial Beaudry pour l'achat de notre coffret de sûreté (coffre-fort) au prix de \$25.00.

La Commission Scolaire Chavigny offre à notre Municipalité l'école St-Joseph qui est disponible à partir du 6 Octobre 1976.

Projet de plan de subdivision des lots P-259 P-263 appartenant à Place de Tonnancour Inc préparé par M. André Petit, arp-géo.

1 8 OCT. 1976

Lettre du Gouvernement du Québec, Service de Protection et de l'Environnement concernant l'enfouissement sanitaire envoyé à la Ville de Trois-Rivières Ouest, à M. Clément Ricard, Ville du Cap-de-la-Madeleine et la Ville De Trois-Rivières et Pointe-du-Lac.

Lettre de Centraide Mauricie demandant un appui financier de notre Municipalité pour leur campagne 1976.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle et résolu d'accepter le projet de lottisement se composant des lots P-259 et P-263 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac tel que préparé par M. André Petit, arp-géo. Le dit projet a été préparé suite à la demande de Place De Tonnancour Inc par président M. Jean-Jacques Légaré.

Vente par enchère du coffret de sûreté

Acceptation

Place De Ton-

projet de otissement

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Comeau et résolu de vendre par enchère public le coffret de sûreté (coffre-Fort) qui se trouve à l'ancien garage Municipal. La vente se tiendra lors de l'assemblée régulière du l Novembre 1976 à l'Hotel de Ville, au 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac. Le montant de base pour la mise à l'enchère sera de \$25.00, et la vente se fera au plus cher enchérisseur. Le coffret de sûreté devra être pris où il se trouve actuellement.

and win

Permis de construction

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accorder des permis de construction à Mlle Nicole Bouchard et M. Marcel Crête.

dans

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac il y a des panneaux de signalisation aux sorties du Rang St-Charles et de l'Autoroute 40 qui porte à confusion,

En conséquence il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Réal Veillette et résolu que demande soit faite @ pour améliora- au Ministère des Transports du Québec, section signalisation que tion de signa- des améliorations soient faite le plustôt possible.

. Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Pierre Ave Mi-Réal Veillette et résolu d'autoriser le sec-trés à faire transporter de la pierre dans l'Avenue Michel pour un montant d'environ \$600.00 aorès que la niveleuse soit passée.

> Suite à la recommandation des membres du Comité de fusion de requérir les services de M. Roland Milette, arp-géo pour obtenir la description technique et le plan sur toile de la nouvelle Municipalité fusionnée les membres du Conseil de la Visitation de Pointe-du-Lac suggère au dit Comité de demander des estimés à au moins trois (3) arpenteurs-géomètre pour les services mentionnés ci-haut.

Avis de motion:

Considérant que le Comité de fusion, formé de membres des deux Conseils Municipaux de Pointe-du-Lac suggère à la Municipalité d'adopter un avis de motion afin d'établir un règlement décrétant la fusion des deux Municipalités,

En conséquence il est proposé par le Conseiller M. avis de motion Réal Veillette appuyé par le Conseiller M. Jean-Pierre Benoit pour règlement et résolu unanimement que le Conseil Municipal de la Visitation de lettres pa- de Pointe-du-Lac donne un avis de motion en vue d'adopter un tentes (Fusion) règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au Lieutenant Gouverneur en Conseil, le priant d'octroyer des lettres patentes, fusionnant les deux Municipalités soit Pointedu-Lac Paroisse et Pointe-du-Lac Village.

> Considérant l'organisation d'une émission de télévisi sion à "Soirée Canadienne",

> Il est proposé par M. le Conseiller Claude Comeau appuyé par M. le Conseiller Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement de défrayer conjointement avec la Municipalité de la Paroisse la somme de \$25.00 par semaine pour la location d'un piano afin de faire pratiquer les personnes figurant à cette émission.

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de remercier les membres du Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac de nous avoir fournie de l'eau lors de la panne d'électricité survenue le 10 Octobre 1976.

Demande au Ministère des Transports lisation

chel

Suggestion Comité de fusion de demander des estimés à 3 arpgéo plan sur toile

1 8 OCT. 1976

défrayer le coût du piano poùr la Soirée Canadienne

Remerciement à la Paroisse pour fourniture d'eau

10/10/76



18. OCT. 1975

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de faire niveller toutes les rues et Avenues de la Municipalité suite à une recommandation du Comité des rues.

Mme Diane Michaud demande au Conseil si ce serait possible de faire installer un luminaire au commencement de l'avenue St-Charles non loin du chemin Ste-Marguerite.

Après consultations des plans que la Municipalité a dans les archives, le projet est que deux luminaires seront installés sur l'avenue St-Charles prochainement.

Messieurs Daniel Pépin et Michel Lapérière demandent au Conseil des renseignements concernant le fossé entre leur propriété et celle de M. Roger Wallières.

La réponse est qu'ils recevront sous peu un ordre des inspecteurs agraires s'il n'y a pas entente entre les parties in téressées d'enlever les tuyaux du dit fossé et le remettre en bon état de fonctionnement de l'écoulement de l'eau.

M. Jean-Jacques Légaré donne un compte rendu de la rencontre avec le député M. Yvon Picotte à savoir: les subventions possible que la nouvelle Municipalité, lors de la fusion, pourrait retirés soit les subventions prévues par la loi qui sont de \$3.00 par capita pendant 5 ans.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale dûment convoquée par le sec-trés., de la susdite Corporation, tenue au lieu ordinaire des séances ce 25 octobre 1976 à 7 hres p.m. et à laquelle sont présents messieurs Denis Houle René Isabelle Réal Veillette J.Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Jacques Légaré le maire formant quorum.

Messieurs Claude Comeau et Raymond Normandin sont absents ainsi que Mme Céline L. Beaudry.

Après la récitation de la prière, le sec-trés. fait la lecture de l'avis de convoquation comportant les sujets suivants: Adoption de résolutions concernant l'émission d'obligations au montant de \$ III,000.00 et la vente de gré à gré.

Demande de la Municipalité de Yamachiche de leur fournir de l'eau durant le temps d'effectuer des réparations de leur puit.

2 5 OCT. 1976

L8ordre du jour est adoptée sur proposition de M. Réal Veillette secondé par J.Pierre Benoit.

Offre de M. Florido Matteau pour émissions d'obligations de gré à gré pour un montant de \$ III,000.00 à 97.61%



RESOLUTIONS:

Attendu que la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac émet des obligations pour un montant total de \$ 111,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement	Numéro	Pour un montant de
IIO		\$ 89,000.00
113		22,000.00
		111,000.00

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

Proposé par Denis Houle Appuyé par René Isabelle et résolu unanimement:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$ 111,000.00.

- 1.-Les obligations seront datées du 15 novembre 1976;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Ganada de la Banque Provinciale de Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas $10\frac{1}{2}\%$ l'an sera payé semi-annuellement le 15 Mai et le 15 Novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux endroits mêmes que le capital;
 - 4.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par Anticipation.
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$ 100.00 ou multiples de \$ 100.00
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le sec-trés. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérets. Dependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

Adoptée.

Il proposé par René Isabelle appuyé par Denis Houle et résolu unanimement:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$ 111,000.000 fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros 110 et 113

25 OCT 1076

Modification au règ. IIO et 113



terme plus court IO ans.

offre de

vente

gré à gré

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 15 novembre 1976) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années II et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun dés nèglements:

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt. Adoptée.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par J.Pierre Benoit et résolu unanimement:

Que le conseil Municipale de la Vésitation de la Pointe du Lac accepte l'offre qui lui est faite par FLORIDO MATTEAU INC. pour la vente des ses \$ 111,000.00 d'obligations en vertu des Florido matteamèglements numéros 110,113 au prix de 97.61 (par cent \$100.)

à 10%, $10\frac{1}{4}\%$ et $10\frac{1}{2}\%$, échéant en série de 10 ans comme suit:

10% \$11,000. I5 Novembre I977 10% I5 Novembre I978 12,000. I0% I5 Novembre 1979 13,500. 10% 15%Novembre 1980 14,500. 104% I5 Novembre I981 5,000. 104% 15Novembre 1982 1,500. 10날% 15Novembre 1983 2,000. 10½% 15novembre 1984 2,000. 10岁% 15novembre 1985 2,000. 15Novembre 1986 10}% 47,500.

Que demande soit faite à l'Honorable ministre des Affaires Municipales d'autoriser le conseil munivipale de la Visitation de la Pointe du Lac à vendre lesdites obligations de gré à gré aux conditions énumérées ci-haut.

Adoptée

Il est proposé par Réal, Veillette secondé par J.Pierre Benoit et résolu unanimement que notre Municipalité fournisse à la Municipalité de Yamachiche l'eau nécessaireà leur consommation et ce durant la nuit pour le temps que dureront les réparations a leur puit et que la Municipalité de Yamachiche assume les couts supplémentaire s'il y a lieu pour ce raccordement supplémentaire

2 5 OCT. 1978

eau fournie Yamachiche

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levéé

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

31 OCT ---

A une assemblée publique des électeurs municipaux de la susdite Municipalité, tenue au bureau du sec-trés de la dite Corporation au 1597 Ste-Marguerite, Hotel de Ville Pointe-du-Lac ce 31 octobre 1976 de midi à 2 hres p.M. heure normale de l'est tel qu'annoncé

mise en nomination des condidats aux charges de conseillers au siège no 4 M. René Isabelle, siège no 5M. Réal Veillette et au siège no 6 M. Jean-Pier re Benoit dont le terme d'office est expiré. Que dimanche le 7 novembre 1976 s'il est nécessaire des bureaux de votation seront ouverts à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac 1597 Ste-Marguerite depuis 8 hres a.m. heure normale de l'est jusqu'à 6 hres p.m. heure normale de l'est pour la réception des votes des électeurs.

par avis public en date du 13 octobre 1976 pour la

Mme Céline L. Beaudry a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je Marcel Crête sec-trés étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur Choix en remplacement de Messieurs les conseillers sortant de charge. Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionné, les noms, prénoms et occupations des candidats, le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom au complet du proposeur et du secondeur lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 4 M. René Isabelle ont signés le bulletin de présentation Messieurs Réal Veillette, Lucien Rouette, Jean-Pierre Benoit, Raymond Normandin.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 5 M. Réal Veillette ont signés le bulletin de présentation Messieurs Roger Riquier, Lucien Rouette, Jean-Pierre Benoit, René Isabelle, Raymond Normandin.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 6 M. Jean-Pierre Benoit ont signés le bulletin de présentation Messieurs Lucien Rouette, Jean Rouette, Réal Veillette, René Isabelle, Raymond Normandin.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux (2) heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de conseillers et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges . Je Marcel Crête président de cette élection proclame élus par acclamation Conseiller au siège no 4 René Isabelle

> Conseiller au siège no 5 Réal Veillette Conseiller au siège no 6 Jean-Pierre Benoit

> > Marcel Crête Président

Céline L. Beaudry Secrétaire

3 1 OCT. 1976



CANADA PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1 Novembre 1976 et à laquelle sont présents, Messieurs Denis Houle, RenégIsabelle, Réal Veillette et Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré le maire, formant quorum. Messieurs Claude Comeau et Raymond Normandin sont absents.

Après la récitation de la prière les conseillers René Isabelle au siège no 4 M. Réal Veillette au siège no5 et Jean-Pierre Benoit au siège no 6 sont assermentés par le sec-trés.

L 1. NOV. 1976

Les minutes du procès-verbal de l'assemblée du 18 Octobre 1976 sont adoptées sur propositionde M. René Isabelle appuyé par Jean-Pierre Benoit.

Les minutes du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 Octobre 1976 sont adoptées sur proposition de Denis Houle appuyé par Jean-Pierre Benoit.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de Réal Veillette appuyé par René Isabelle.

permis de

Il est proposé par René Isabelle appuyé par J-Pierre construction Benoit et résolu d'accorder un permis de construction à M. Pierre Bisson, pour une maison unifamiliale sur l'Ave René.

> Le Conseil demande au secrétaire-trésorier de demander à M. Louis-Georges Guilbert de bien vouloir à l'avenir nous produre ses comptes pour tavaux à chaque mois.

> Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, invitent les membres du Conseil à une réunion qui se tiendra à l'Ecole St-Yves à 10 heures A.M., Dimanche le 7 Novembre 1976.

CORRESPONDANCE:

Rapport des inspecteurs agraires

Rapport des inspecteurs agraires concernant le fossé entre Roger Vallières, Daniel Pépin, Michel Lapérrière et Germain Lemay.

Texte intégral du rapport des inspecteurs agraires. Municipalit de Pointe-du-Lac, le 25 Octobre 1976 A qui de droit,

Ceci pour vous dire qu'il y a eu entente entre M. Roger Vallières et M. Pépin, M. Lapérrière et Lemay de faire un mûr de soutainnement entre leur terrain et celui de Roger Vallierès.

La moitié du terrain fournie les participants. Signé: Henri Dugré Insp agraires Georges Lesmerises Insp agraires.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS DENEIGEMENT BORNE FONTAINE

Soumission déneigement B*F M. Louis Dugré \$16.00 Louis Dugré est le seul soumissionnaire et demande \$16.00 par borne fontaine pour la saison d'hiver 1976-1977.

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par René Isabelle et résolu d'accepter la soumission de M. Louis Dugré pour le déneigement des bornefontaine pour l'hiver 1976-1977 au coût de \$16.00 par Bornefontaine.

Vente par encan coffretsûreté

Vente du coffret de sûreté (coffre-fort), le prix de base est de \$25.00.

M. Luc Dugré offre \$25.00, aucun autre enchérisseur.

Donc le coffret de sûreté est vendu à M. Luc Dugré au prix de \$25.00 tel que vu et pris sur place.

Déblaiement me l'an dernier

Il est proposé par René Isabelle appuyé par Jean-Pierre Trottoirs com- Benoit et résolu que le déblaiement des trottoirs et transport de la neige soit exécuté comme l'hiver dernier, à savoir: Que après chaque tempête les trottoirs soit déblayés et la neige transportée. Que Messieurs Louis Dugré et Armand-Guy Messier exécute le dit

M. Denis Houle demande un ajournement de 15 minutes.

De retour à l'assemblée.

déblaiement à tour de rôle.

arp-Géo cotase

Il est proposé par René Isabelle appuyé par Jean-Pierre tion plus bas- Benoit de suggérer au membres du Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac L'engagement de l'arpenteur-géomètre dont la quotation est la plus basse pour la préparation de la description technique d'un plan sur toile de la nouvelle Municipalité.

Soirée aux huitres

All'unanimité des membres du Conseil il est résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à organiser conjointement avec le secrétaire-trésorier de la Paroisse de Pointe-du-Lac une soirée aux huitres dont la date sera probablement vendredi le 19 Novembre 1976, pour les membres des deux (2) Conseil ainsi que leurs épouses.

1 100% 1

436	Receveur Gén Canada	Timbr	res	125.00
437	J-Jacques Légaré	Frais	s rep	120.00
438	Denis Houle	**	**	40.00
439	Claude Comeau	**	10	40,00
440	Raymond Mormandin	**	11	40.00
441	René Isabelle	**	**	40.00
442	Réal Veillette	**	11	40.00
443	J-Pierre Benoit	**	**	40.00
444	Henri Dugré	Surv	rés	75.00
445	B érard Biron	Surv	puit	75.00
				· -

impôt

impõt

salàire

salaire

contrat ave 21,150.00

189.00

169.90

155.85

89.05

Min Du Revenu

Rec Gén Canada

Céline L. Beaudry

Marcel Crête

Gaston Paillé

446

447

458

448 **à** 452

453 **à** 457



459 Gaston Paillé Extra entrée et 53 pieds 234.00 460 Canron Ltée Matériaux aqueduc 2,787.36 461 Quicaillerie Pte-du-Lac peinture valve 6.97 462 G*Guy Garceau Contrat A. Rouette 55.00 463 Dufresne Alunminium Indication rues 112.49 464 Armand-Guy Messier pierre, travaux aqueduc 758.64 Banque Prov Canada intérêts Règ 105 465 2,137.50 466 annuler 467 Banque Prov Canada frais bancaire 468 Armand-Guy Messier Accottement Dugré 146.05 469 Claude Arbour papier photocopieuse 131.27 470 Bell Canada téléphone 309.57 471 permis maison mobile 75 Com Sco Chavigny 128.00 472 Maurice Gauthier nom rues, vitre garage 15.00 473 Corp Mun Paroisse mise en commun 241.42 474 Céline L. Beaudry élection 76 83.70 111.60 475 Marcel Crête élection 76 L-Georges Guilbert travaux aqueduc 476 368.72 477 Marcel Crête surveillance contrat aqueduc Fermeture eau chalets 75.00

_1 HOV. 1976

Il est proposé par Denis Houle appuyé par Réal Veillette d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Maire façan legane

Sec-trés Marcel C

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

La session régulière de la susdite Corporation n'a pas eu lieu faute de quorum, en date du I5 Novembre 1976.

Seuls le Maire J. Jacques Légaré et le sec-trés. Marcel Crete étaient présents.

15 NOV. 1976

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Décembre 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le Maire.

6 DEC. 1976

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

L'ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Conseil Economique de la Région Mauricie no 4 nous demandant une aide adhésion au prix de .03 per capita pour un montant total de \$41.22.

adhésion au C.R.D. 04

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Raymond Normandin de payer notre adhésion au C.R.D. 04 pour l'année 1976-1977 au prix de \$41.22.

Lettre de la Commission Municipale de Québec donnant son approbation pour modifier les règlements no 110 et 113.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales signée par le sous-ministre Rock Bolduc autorisant le conseil municipal à émettre à courte échéance, à 10 ans, les obligations émises en vertu des règlements 110 et 113 et le dit Ministère donne autorisation **Q5** conseil municipal de vendre de gré à gré à Florido Matteau Inc, les obligations au montant de \$111,000.00 à 97.61.

6 DEC. 1976

Lettre de la Régie des Mesures Anti- Inflationiste recommandant au Conseil de prendre note que l'augmentation des salaires accordé aux employés municipaux en décembre 1975, contreviennent à leurs directives, de ne pas dépasser 12% à partir du 1 Janvier 1976. Donc des rajustements devront s'effectuer à partir du 1 Janvier 1976.

Lettre de remerciement du Conseil de Yamachiche pour leur avoir fourni l'eau durant leur5 réparations à leur puit du 6 Rang St-Charles.

Lettre de M. Marcel Bergeron demandant des informations au sujet de l'égoût à laquelle sa propriété est relié, à savoir la limite de sa propriété et à qui appartient le réseau d'égoût sous la rue Notre-Dame et qui d'autres est relié à ce dit ré-Des informations seront prises aux résidents de la Rue Notre-Dame et ces informations seront données à la prochaine assemblée régulière.

RESOLUTIONS:

emprunt afin de respecten un échéance

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter en date 15/1/77 \$10,000.00 pour un an, à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac au taux de 11%, afin de respecter un échéance en date du 15 janvier 1977 sur des obligations d'un emprunt émis en date du 30 Décembre 1971. Cet emprunt est contracté en raison que la perception des taxes ce fait au mois de Janvier 1977 et que la dite perception ne s'effectuera pas à temps pour cette échéance



adminis courante

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. René Isabelle et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter \$10,000.00 pour un an, à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, au taux de Cet emprunt est contracté pour administration courante, (emprunt temp comptes payables en 1976).

> Un ajournement de 10 minutes à 8.55 hres p.m. par M. Jean-Jacques Légaré.

permis de construction

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Pierre Senneville pour 1 maison et à Place De Tonnancour Inc pour 2 maisons.

6 DEC. 1976

faire passer dans le Nouvelliste le Règle no 71

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Raymond Normandin d'autoriser le sec-trés à faire imprimer des circulaires du règlement no 71 concernant le stationnement dans les rues de la Municipalité. Un amendement à cette résolution est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Denis Houle et résolu que plutôt que de faire imprimer des circulaires concernant le reglement no 71, le conseil devra faire paraître la copie du règlement no 71 dans le journal le Nouvelliste. Le vote est pris sur cette résolution 3 pour la résolution et 3 contre la résolution. Le maire vote pour la résolution amendée. Adopté.

avis motion règle no 71

M. Réal Veillette donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée le règlement no 71 soit amendé.

avis motion regle construction

demande d'u-

niformisation du rôle éva-

luation

M. René Isabelle appuyé par M. Réal Veillette donnent avis de motion qu'à une prochaine assemblée le règlement de construction soit amendé.

Attendu qu'un porjet de fusion est envoie de réalisation entre notre Municipalité et celle de la Paroisse de Pointe-du-Lac.

Attendu que pour réaliser ce projet de fusion, les rôles d'évaluation des deux Municipalités doivent être uniforme,

Attendu que déjà le rôle scientifique a été confectionné dans d'autres Municipalités,

Attendu que les autorités gouvernementales subventionnent en partie le coût de confection du dit rôle,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu que demande soit faite au Conseil de Comté pour que la confection de ce rôle dit scientifique soit complétée au cours de l'exercice financier 1977.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Claude Taux intérêt sur les arrérages de taxes à 1.5% par mois.

> Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Raymond Normandin et résolu d'envoyer au conseil de comté pour vente

arrérage taxe conseil comté

pour arrérages, les propriétaires suivants: M. Stéphane Poliquin lot 58 pour le montant de \$131.55 et Mlle Lucille Richard lot 123 pour le montant de \$32.87.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Raymond Normandin et résolu que des derniers avis par poste recommandée à Mme Alcide Guilbert et M. Armand Paillé.

vérificateur

01

construction

bureau poste

se fasse sur

rite

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Léon CadieuxM. Claude Comeau et résolu que M. Léon Cadieux c.a. soit nommer vérificateur pour les livres de notre Municipalité.

> Considérant que le Ministère des Postes doit construire un Bureau de Poste à la Pointe-du-Lac,

Considérant que déjà notre Municipalité a déjà adoptée une résolution en ce sens en date du 1 Mars 1976, à savoir que la dite construction devrait se construire vers l'est du village, qui dans l'optique des membres du Conseil serait sur le chemin Ste-Marguerite,

n conséquence il est proposé par M. Jean-Pierre Beche Ste-Margue noit appuyé par M. Denis Houle et résolu que demande soit faite que la dite construction se fasse sur le chemin Ste-Marguerite vers l'est.

> Lettre des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc lue par M. René Isabelle concernant une demande au Conseïl pour l'achat d'un terrain appartenant à M. René Dugré, cette demande a été formulée aussi au Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac. Cette demande consiste à verser pendant 2 ans un montant de \$4,500.00 par année pour achat de terrain ce qui fait \$9,000.00 pour la part de chaque conseil municipal et \$1,500.00 par année pendant 2 ans pour administration pour un total de \$3,000. aussi pour chacun des deux conseil, concernant cette demande il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Co meau d'ajourner cette étude jusqu'à la session d'étude du budget.

6 DEC. 1976

M. Réal Veillette demande que la Municipalité fasse ses achats d'épicerie en alternant à tout les 2 mois à savoir: 2 mois chez Légaré & Frères et 2 mois chez Marcel Bergeron.

COMPTES:

478	A.Q.T.E. Région Mauricie	Insc conférence	40.00
479	Jean- ^J acques Légaré	frais représ	222.72
480	Denis Houle	11 11	7 5•20
481	Claude Comeau	!! !!	75.20
482	Raymond Normandin	. 11	75.20
483	René Isabelle	11 11	75.71
484	. Réal Veillette	11	75.20
485	Jean-Pierre Benoit	11 11	75.20
486	Gérard Biron	surveillance	134.70
487	Henri Dugré	Surveillance	142.13



& BEC. 1976

				~
	488	Marcel Crête	salaire	155.85
	·489	Marcel Crête	Salaire	155.85
	490	Marcel Crète	salaire	155.85
	491	Marcel Crête	salaire · ·	155.85
	49 2	Céline L. Beaudry	salaire	89.05
	493	Céline L. Beaudry	salaire	89.05
	494	Céline L. Beaudry	salaire	89.05
	495	Céline L. Beaudry	salaire	89.05
	4 96	Place De Tonnancour	Erreur d'écriture	84.37
	4 97	Roger Vallières	remb cultivateur	83.98
	498	Jean-Pierre Benoit	t1 11	113.74
	499	Henri Dugré	11 11	67.68
	500	Philippe Dugré	11 11	131.67
	501	Ministère Revenu	impôt	126.80
	502	Rec Gén Canada	impôt	135.92
	503	Quincaillerie Pte-du-I	ac matériaux	24.03
	504	Ind Pittsburg Canada	rép porte ancien garage	6.72
	505	Thomas Bellemare	nivellage rues	75.00
	506	Henri St-Pierre	huile ancien garage	88.66
	507	PA. Gouin Ltéé	matériaux aqueduc	131.23
	508	Daigle Aqua	11	490.07
	509	Léon Cadieux	vérification	1,755.00
	510	A. Guy Messier	travaux aqueduc	268.00
	511	A. Guy Messier	transport pierre	724.14
	51 2	Hydro Québec	lumière rue force motrice	934•49
	513	Banque Prov Canada	frais bancaire	.60
	514	Albert Thériault	rajustement, indexation	617.84
1	515	Gilles Crête	recensement	218.85
	516	Corp Mun ∌arois se	mise en commun	549.30
	517	Ls-Georges Guilbert	Travaux aqueduc	216.00
-	518	"aurice Gauthier	11	68.50
	519	Corp Mun Paroisse	mise en commun	1,099.46
	520	Michel Lupien	frais légaux	140.00

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Claude Comeau d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

cotisation

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

C.R.D. 04

Maire fragues Legare Sec-trés Marcel Cele

41.22

CANADA

521

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 20 Décembre 1976 et à laquelle sont présents Messieurs Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit, sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré le Maire. M. Claude Comeau est absent. M. Denis Houle arrive à l'assemblée vers 10.45 hres p.m. Marcel Crête et Céline L. Beaudry sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès ver-

20 DEC. 1976

bal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Raymond Normandin appuyé par M. Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M René Isabelle appuyé par M. Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Club Armony de St-Léon sollicite le Conseil pour obtenir un octroi de notre Municipalité.

Les membres du Conseil autorise le sec-trés d'écrire au Club Armony de St-Léon pour leur dire que concernant leur demande notre Municipalité ne peut y donner suite, considérant le trop grand nombre d'obligations que nous avons à rencontrer en 1977.

Centraide Mauricie demande à notre Municipalité un appui financier pour leur campagne 1977.

Suite à cette demande, les membres du Conseil ne peuvent donner suite à leur demande Considérant le trop grand nombre d'obligations que nous avons à rencontrer au cours de l'année 1977.

Une lettre provenant du Service de Protection de l'environnement du Québec après avoir visité et inspecter notre station de pompage ainsi que le puit du 6 ième Rang St-Charles, fait les recommandations suivantes:

Eriger une clôture de protection entourant complètement le terrain sur lequel est situé le puit.

Nettoyer et peinturer au complet la station de pompage et de réaliser le plustot possible le plan durecteur d'égoût entre le Village et la Paroisse de Pointe-du-Lac.

M. Jean-Jacques Légaré demande un ajournement de 15 minutes.

2 D DEC. 1976

Copie d'une lettre du Service de Protection de l'Environnement à l'intention de M. Clément Ricard donnant les raisons de ne plus exploiter le dépotoir dans le plus bref délai (3mois) ainsi que les modalités à suivre.

Rapport du Comité de fusion par M. Raymond Normandin que le plus gros problème est présentement l'uniformisation des rôles d'évaluation des deux (2) Municipalités.

RESOLUTIONS:

Attendu qu'un projet de fusion est à l'étude entre notre Municipalité et celle de la Paroisse de Pointe-du-Lac,

Attendu que pour réaliser ce projet de fusion, les du rôle évalua rôles d'évaluation des deux Municipalités doivent être unifor-

> Attendu que déjà le rôle scientifique a été confectionné dans d'autres Municipalités,

Attendu que les autorités gouvernementales sobvention nent en partie le coût de confection du dit rôle,

En conséquence, il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu que demande soit

demande d'uniformasition tion et les possibilités

de subvention



Egoûts centre du Village

Stationnement rue durant et après les tempêtes

2 0 DEC. 1978

taux intérêts
1% par mois
et de \$0.75
frais avis

amendement
règlement
construction
no 112

faite au Ministère Des Affaires Municipales de nous faire connaître leur politique de subvention, afin que la confection de ce rôle dit scientifique soit réalisé au cours de l'exercice financier 1977 et que copie de cette résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales M. Guy Tardif, au Ministre Du Tourisme de la Chasse et de la Pêche M. Yves Duhaime et M. Yvon Picotte, Député.

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu unanimement qu'après étude et renseignements pris concernant la demande de M. Marcel Bergeron au sujet des responsabilités, concernant le réseau d'égoût au centre du Village, les membres du Conseil ne voient présentement aucune responsabilité de la part de notre Municipalité.

Considérant que le Conseil municipal de la Visitation de la Pointe-du-lac reçoit beaucoup de plaintes concernant le stationnement des véhicules dans les rues de la Municipalité lors des tempêtes de neige ce qui nuit au déblaiement des dites rues,

Considérant que notre Municipalité a un règlement interdisant le stationnement des véhicules dans les rues pendant et après les tempêtes et ça aussi longtemps que les dites rues ne seront pas complètement déblayées,

onsidérant que notre Municipalité ne possède pas de corps de police,

En conséquence, Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite à la Sûreté du Québec de bien vouloir nous aider à faire respecter le règlement no 71, concernant le stationnement dans les rues durant les tempêtes.

M. René Isabelle demande un ajournement de 15 minutes.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de fixer le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes à 1% par mois et de \$0.75 pour les frais d'avis.

REGLEMENT NO 114

Considérant que le Conseil Municipal de La Visitation de la Pointe-du-Lac juge opportun d'amender l'article 5 du règlement de construction portant le no 112

Considérant qu'una avis de motion a été donné antérieurement,

En conséquence il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu à l'unanimité que l'article 5 du règlement de construction portant le no 112 soit amendé comme suit:

5- Terrain:

Aucun permis de construction ne sera accordé si la dite bâtisse doit être construite ou rénovée sur une rue, avenue ou chemin qui n'est pas public.

5-A Tout projet de lotissement devra être présenter au conseil qui pourra l'accepter tel que ou le modifier selon les critères qu'il jugera opportun tenant compte de l'intérêt public.

5-B Tout terrain destiner à recevoir la construction d'un immeuble devra faire partie d'une subdivision officielle.

Zone d'inondation

5-C Dite cote de vingt ans
Tout projet de construction dans ces zones
ne peut être accepter, de même que l'infrastructure publique est prohibée dans ces zones

5-D Zone de faible courant:

Mesures de précautions. Toute construction à l'intérieur de cette zone devra être concue de façon à ce que:

-Aucune ouverture (fenêtre, soupirail, porte, accès à un garage) ne devrait être tolérée sous la cote centenaire;

-Tout plancher de sous-sol devrait être prohibé sous la cote de récurrence annuelle, soit la lighe des hautes eaux;

-Pour tout sous-sol, dont le plancher serait situé entre les cotes de récurrence annuelle et de cent ans, le plancher de-convait être conçu comme une dalle portant les murs extérieurs et devrait être muni d'une lame d'étanchéité. Il devrait, de plus, pouvoir supporter les saus-pressions suivantes:

Cote d'inondation correspondant àSous-pressionRécurrence centenaire plus un piedOlb/pi2Récurrence centenaire65 lbs/pi2Récurrence centenaire moins un pied130 lbs/pi2

Récurrence centenaire moins deux pieds 195 lbs/pi2
Récurrence centenaire moins trois pieds 260 lbs/pi2

-Le béton utilisé pour l'ensemble de la fondation devrait avoir une résistance en compression de 3,000 psi à 7 jours et de 4,000 psi à 28 jours;

-Les fondations en béton devraient être construi tes avec l'utilisation d'un grillage introduït lors du moulage (acier de température) destiné à empêcher le retrait (fendillage) et donc, à assurer une meilleure étanchéité des murs; les fondations en blocs de béton devraient évidemment être interdites; -L'utilisation d'un revêtement imperméable pourrait assurer encore une meilleure étanchéité des murs;

-Chaque construction devrait être munie d'une pompe pouvant évacuer les eaux d'inflitration et le drain principal d'évacuation devrait être muni d'un clapet anti-retour.

Parallèlement aux diverses mesures d'immunisation citées ci-haut, les nouvelles constructions pourraient aussi être montée sur pilotis, avec sous-sols surélevés, etc ..., de façon à ce que le plancher de l'étage habité soit au-dessus de la cote centenaire plus un pied (on ajoute un pied par mesure de sécurité). Ces mesures visent les constructions légères à u utilisation temporaire, soient les chalets plus particulièrement. L'utilisation de la technique du remplissage pourrait aussi être adoptée dans certains cas; cette méthode consiste au rehaussement du terrain à l'aide de remblais (terre, gravier,...).

"Mesure de pretection": l'infrastructure publique

Le réseau d'égoûts devrait être muni de vannes à clapet et de pompes devant permettre d'éviter les refoulements dans le système. De plus, l'opération du réseau d'aqueducs en période d'inondation devrait être effectuée de façon à ce que la pression, même dans les parties les plus éloignées de cette zone, ne soit jamais inférieure à celle nécessaire pour empêcher l'infiltration à partir de la nappe phréatique.

20 DEC. 1978



Fourniture
eau (). Désilets et autres

20 DEC. 1976

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Adopté le 20 Décembre 1976.

Il est proposé apr M. René Isabelle appuyé par M.

Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement que le règlement no
114 amendant l'article 5 du règlement de construction portant le
no 112 soit soumis aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité lors d'une assemblée publique qui sera
tenue le 29 Décembre 1976 à 7 Hres p.m. à la salle Municipale
sise au 1597 Ste-marguerite, Pointe-du-Lac, Hotel de Ville.

Suite à une demande de la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-jac à savoir:

Di notre Municipalité peut fournir de l'eau à des contribuables de leur Municipalité avec une conduite plus grosse, après étude de cette demande, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que notre Municipalité peut fournir de l'eau avec la conduite déjà existante soit 1½ pouces et que les usagers paient le tarif établi par règlement soit \$90.00 pour résidant à l'année et de \$60.00 pour les chalets saisonniers (6 mois) ainsi que la taxe spéciale imposée sur les biens fonds imposables (éva-

Lettre des Consultants Pluritec concernant le réaménagement de notre système de protection contre les incendies.

COMPTES:

luation) de chacun des usagers.

522	Maurice Gauthier	décoration Noel	21.66
523	^L aunier Ltée	matériaux	17.82
524	re Nouvelliste	annonce règlement 71	43.00
525	P.A. Gouin Ltée	matériaux aqueduc	38.19
526	Céline L. Beaudry	indexation 1976	269.36
527	Marcel Crête	frais réception voyage	75.00

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. Réné Isabelle d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est ajournée au 29 Décembre 1976.

Maire___

Sec-tré

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Procès verbal assemblée des électurs règ. II4 Procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement nO II4 amendent l'article 5 du règlement de construction portant

le no $I^{\perp}2$.

Cette assemblée fut tenue à l'hotelde Ville de Pointe du Lac le 29 Déc, I976 à 7 hres p.m. sous la présidence de M. J.Jacques Légaré le maire et le sec-trés. Marcel Crete

2 9 DEC. 1976

Montréal,

Le sec-trés donne lecture du règlement no II4 ainsi que l'article 392a du Code Municipale.

Après deux (2) heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeurs propriétaires d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption du dit règlement, le président de l'assemblée déclar

SIGNE

le règlement approuvé par les électeurs.

Président de l'assemblée

secrétaire de l'assemblée

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac Session ajournée de la séance régulière du 20 Décembre 1976 tenue le 29 Déc. 1976 à neuf (9) heures p.m. au lieu ordinaire de séanves et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau Raymond Normandin René Isabelle Réal Veillette J. Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Jacques Légaré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptees su r prosition de M. J. Pierre Benoit Recondé par Réal Veillette.

l'ordre du jour est adopté sur proposition de M. Raymond Normandin appuyé par J.Pierre Benoit.

Les prévisions budgétaires pour l'année 1977 sont adoptées après étude, sur une proposition de M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle.

M. Albert Thériault rencontre les membresd du Conseil pour discuter de son contrat pour la ceuillette et le transport des ordures ménagères, car d'après sa version il n'est plus en mesures de respecter son contrat au tarif actuel considérant l'augmentation du Cout de la vie.

Après étude et négociation entre M. Thériault et les membres Albert Thériault du Conseil, une hausse lui serait accordée comme suit:

le taux axtuel qui est de II.00 par logement et 6.00 saison-18.00 par logement et IO.00 saisonnier nier augmenterais à cette augmentation comprend les cout de la semaine de netroyage du printemps. la Clause du contratcomprenant une indexation ne fait plus partie du dit contrat.

Donc la résolution suivante fera partie du contrat.

Il est préposé par Réal Veillette secondé par J.Pierre Benoit et résolu unanimement de hausser le tarif pour la ceuillette et le transport des ordures ménagères à 18.00 par logement et de 10.00 par logement saisonnier.

Ce nouveau tarif comprend les coûts occasionnés lors de la semaine de nettoyage du Printemps. La clause comportant une indexation ne fait plus partie du contrat, donc aucune indexation ne sera versé pour le dit contrat.

Il est proposé par Réal Veillette seondé par Claude Comeau et résolu que pour les achats pour le service domestique

2 8 DEC. 1976

Contrat



Maire suppléant

(_

2 9 DEC. 1978

se fassent Chez M. M. Bergeron et Légaré Freses en alternant à tout les deux (2) mois a chacun d'eux. Il est proposé par Denis Houle secondé par J.Pierre Benoit et résolu de nommer M. J. Jacques Légaré, délégué au CRD 04 région Mauricie.

Il est proposé par J.Pierre Benoit secondé par Denis Houle et résolu de nommer M. Claude Comeau Maire suppléant

Chaude Comeau Il est proposé parClaude Comeau secondé par Réal Veillette et résolu unanimement d'autoriser ke sec-trés. à faire parvenir a la famille J.Phil. Dugré une gerbe de fleurs.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'offrir aux membres de la famille J. Phil. Dugré une résolution de condoléances et de simpathie pour le décès de M. J. Phil. Dugré Il est proposé par J.Pierre Benoit secondé par Denis Houle Asst ébaluateur et résolu de nommer M. Marcel Crete assistant évaluateur.

Comptes

528 Tremblay et Héroux Pluritec Frais de génie \$ 5,777.42 529 Hydro Québec Lumière de rues 40I.I2 530 Launier Ltee Rép. de pompe et moteur 48.00 53I Loisirs de Pte du Lac Subv. Gouv, Prom..... 400.00

Il est proposé par Denis Houle secondé par J.Pierre Tenoit et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiment

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Macco to sec-trés

Canada

Province de Qubec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac La séance régulière du 3 Janvier 1977 n'a pas eu lieu. Aucun membres du Conseil n'étaient présents.

Canada

Province de Quebec

Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 17 Janvier 19777 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Raymond Normandin, René Isabelle Réal Veillette J. Pierre Benoit formant quorum.

Le Maire J. Jacques Légaré est absent et M. Claude Comeau maire suppléant est aussi absent.

Marcel Crete sec-trés. et Céline Lé Beaudry secr. sont présents En l'absence du Maire et du Maire suppléant il est proposé Maire suppléant par René Isabelle appuyé par J.Pierre Benoit et résolu de nommer M. Denis Houle maire suppléant

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de J. Pierre Benoit secondé par Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de René Isabelle secondé par Jean-Pierre Benoit.

03 JAN. 1977

1 7 JAN. 1977

Denis Houle

COBRESPONDANCE:

Lecture de lettres de la Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français et du Service de Protection de L'Environnement concernant l'organisation de la sixième Semaine Provinciale de L'Environnement qui se tiendra di 16 au 22 mai 1977. De plus amples informations nous seront communiquées plus Tard.

Lettre de la Firme R.J.Levesque donnant les augmentations dans les prix pour la construction d'un nouveau puit.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par René Isabelle secondé par Raymond Normandin et résolut que le projet d'augmenter la police d'assurance responsabilité de la Municipalité à 500,000.00 soumis par nos assureurs (Arthur Spénard et Pierre Lanouette) soit reportée pour étude à une prochaine assemblée.

Rapport du Comité des Loisirs par M. Réal Veillette
Les Loisirs de Pointe du Lac sont à préparer un projet
pour le début de l'été soit l'organisation d'un RODEO WESTERN
qui se déroulerait les 24-25-26 juin 1977 coincidant avec la
Fêtede la St-Jean. Une demande est faite à la Municipalité
pour fermer toute circulation sur la rue Notre Dame, à
partir de la rue Ste Marguerite jusqu'à la route I38 (sortie
Ouest du Village ainsi que la rue DE La Fabrique. Les membres&
du Conseil sont d'accord en principe en autant qu'une bonne
planification sera faite à ce qui attrait à la sécurité et
de la propreté et de l'ordre.

17 JAN. 1977

M. Denis Houle demande un ajournement.

M. Denis Houle transmet les renseignements reçus des autorités du Gournement Provinvial en matière d'évaluation conceraant notre demande de faire des rôles d'évaluation dans les deux Municipalités de Pointe du Lac. Pour les mamagatx moment aucune politique du Gouvermenent n'est disponible en ce qui attrait aux subventionspossible ainsi que les ordonnances pour confection de rôle dans les municipalitées et ce n'est possiblement qu'au printemps que les dites directives seront disponibles. En attendant, il à été suggéréde faire faire par nos évaluateurs une étude en profondeur des rôles, car pour les deux Municipalitées de Pointe du Lac `le facteur d'uniformisation ne peut s'appliquer considérant les grandes différence entre les rôles. Les Conseil de Conseil devront faire une demande le plustôt possible au Ministère des Affaires Municipales afin que le dit Gouvernement émettre des ordonnances pour les rôles d'évaluation dans les Municipalités .

Considérant que lors du bris de la pompe circulatrice au réservoir, la Municipalité de la Paroisse a consentie à nous fornir l'eau pour alienter notre réseau;

Considérant que à cette occasion la Municipalité de la Paroisse nous permis de ne pas priver nos abonnéset aussi en cas d'incendie;

Considérant que cela leur a occasionné des déplacements supplémentaire pour la surveillance ou autre;



eau fourniė Paroisse remerciement

17 JAN. 1977

EnCONSEQUENCE il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de remercier la Municipalité de la Paroisse de Pointe du Lac de nous avoir fournie l'eau nécessaire et de nous produire un compte pour l'eau fournie (La vanne est encore ouverte) ainsi que les troubles occasionné pour ce fait.

Il est proposé par J. Pierre Benoit secondé par Réal Veillette et résolu qu'aucun n'électricien ne soit attaché attitré à notre municipalité lors de troubles électrique comme c'était le cas auparavant.

COMPTES Albert Thériault Contrat ordures mén. \$ 579.82 par mois I/a I2 13 Banque Prov. Canada Cap et int. 952I·25 11 11 ** ** Frais bancaire 36.38 I4 15 Ministre du Revenu Impot RRQ A.M. 385.94 L 25I.I2 V 16 Receveur Gén. Canada Impot A.C.

Salaire de Janvier

22 a 26 Marcel Crete Il est proposé par J. Pierre Benoit secondé par René Isabelle

et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement. L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Dessis Houl Maire suppléant

Moncel elle sec-trés.

94.42 par sem.

I62.8I par sem.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

I7 à 21 Céline L. Beaudry

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE*DU*LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 Février 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire. M. Marcel Crête est présent.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle.

CORRESPONDANCE:

Lettre des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc

- Attendu que: 1) Une demande a été effectuée en novembre 76 par le Conseil d'administration des Loisirs de Ptedu-Lac Inc, aux deux municipalités pour l'acqui+ sition d'un terrain
 - 2) Aucune position précise n'a été prise par les 2 municipalités à ce sujet.
 - 3) Une offre de vente du terrain de l'école St-Joseph a été faite aux 2 municipalités

Lettre des Loisirs Pointe du Lac

- 4) Les besoins immédiats des Loisirs sont pour l'année courante. "L'acquisition d'ur terrain"
- 5) L'achat éventuel de l'école St-Joseph solutionne une petite partie des problèmes des Loisirs.
- 6) L'achat éventuel de l'école permettrait à d'autres organismes d'avoir un certain pied à terre. Le Conseil d'administration des Loisirs de Pte-du-Lac inc, se voit dans l'obligation d'accepter la seule possibilité de solution temporaire qui nous est offerte par les 2 municipalités.

Pourtant le besoin immédiat du terrain demeure le même.

Bénévolement vôtre

Michel-Pierre Bergeron, Marcel Veilleux, Marc Simard, Roméo Godin, Léo Black, Roger Daigle.

Lettre comité Loisirs Pte du Lac

Lettre de M. René Isabelle, Réal Veillette, Raymond Lamothe, Robert Parenteau demandant au Conseil Municipal de nommer trois (3) membres pour former un comité d'étude pour les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

FABRIQUE

Offre terrain Lettre de la Fabrique de Pointe-du-Lac offrant le terrain où est situé l'école St-Joseph (terrain et bâtisse) une réponse Ecole St Josephevra leur parvenir d'ici le 15 Février 1977.

> Lettre de la Croix Rouge sollicitant notre conseil pour leur campagne 1977.

Lettre de la Société d'agriculture du District de la Mauricie offrant des annonces pour leur exposition1977 qui paraitraital dans leur programme souvenir.

Le Ministre Yves L. Duhaime accuse réception de notre résolution demandant des informations concernant les subventions possible pour la confection d'un rôle d'évaluation.

Lettre de la sûreté du Québec signée par le Sgt Jacques Sirois nous avisant que malheureusement ils ne peuvent faire respecter notre règlement concernant le stationnement dans les rues de la Municipalité.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales concernant la réalisation d'un rôle d'évaluation, nouvelle génération, Le Conseil de Comté doit faire la demande au Ministre pour obtenir une ordonnance.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de souscrire \$25.00 pour la campagne 1977 de la Croix Rouge Canadienne.



Soirée

terrain

FABRIQUE

Max. 0.25

Comité

Loisirs

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Claude Comeau et résolu d'autoriser le sec-trés à faire faire une affiche de Rue avec une flèche (Champlain) et la faire installer au coin de Du Ruisseau et de De Tonnancour.

Il est résolu à l'unanimité des membres d'autoriser le sectrés à organiser une soirée conjointement avec la Municipalité Corps publics de la Paroisse de Pointe-du-Lac et la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac et la Fabrique.

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. René Ioffre d'avhat sabelle et résolu unanimement que notre Conseil Municipal fasse un offre à la Fabrique de Pointe-du-Lac, conjointement avec le Conseil Municipal de la Paroisse pour l'achat du terrain où est situé l'école St-Joseph (terrain et bâtisse), cette offre serait de ne pas dépasser \$0.25 le pied carré.

> Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Ray mond Normandin et résolu de nommer Messieurs Réal Veillette, René Isabelle et Claude Comeau pour former un comité de Loisirs.

> Attendu qu'un groupe de personnes sous la direction de Mlle Yolande Villemure de Charette veut mettre sur pied une organisation qui aurait comme but d'initier à la Protection de l'Environnement les jeunes de notre Municipalité et d'autres qui nous entoure

Attendu que cette initiative mérite d'être encouragée par les dirigeants municipaux

En conséquence il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Raymond Normandin et résolu unanimement d'appuyé ce projet et que copie de cette résolution soit envoyée à Mlle Yolande Villemure de Charette.

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Réal Veillette et résolu que l'augmentation donné à M. Albert Thériault pour la ceuillette et le transport des ordures ménagères prend effet le 1 janvier 1977 cette résolution fait suite à celle du 29 décembre 1976.

M. Réal Veillette demande un ajournement.

Plan aqueduc Jean Romette

Il est proposé par M. Denis Houle et résolu unanimement qu'une demande soit faite à M. Jean Rouette de venir rencontrer les membres du Conseil à une prochaine assemblée pour discuter de la préparation de plans pour notre réseau d'aqueduc, et à quel tarif.

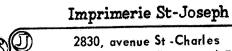
COMPTES:

27		Union Rég C.P. Desjardins T-R	Intérêts au 1/2/77	225.1
28		Rec Gén Canada	timbres	30.00
29		Hydro-Québec	supports	66.00
30	•	Banque Prov Canada	intérêts 4,	500.00
31		Banque Prov Canada	frais bancaire	22,50

engagement G. S. Beaudry 27 pg 829 Jan Pa p, 3, p18, 27,28,29

B weaw de Poste p 120 p 177 egoûte Bergeron P 203

À					
5	Heure				
PENDANT VOT	RE ABSENCE				
M					
de					
Téléphone					
A téléphoné	Est venu				
S.V.P. appelez	Reviendra				
Rappellera	Pressé				
Message:					
Par					
and the second second	and the second s				



POINTE-DU-LAC (St-Maurice) P.Q. GOX 1ZO 819 377-1819



20	Ofmand Discon Super mui	75.00
32	Gérard Biron surv pui	
33	Henri Dugré surv rés	
34	Denis Houle Frais re	-
35	Claude Comeau	40.00
36	Raymond Normandin "	" . 40.00
37	René Isabelle "	40.00
38	Réal Veillette "	40.00
39	Jean-Pierre Benoit "	" 40.00
40	Jean-Jacques Légaré	
41 à 44	Céline L. Beaudry	Salaire 1 semaine 94.42
45 à 4 8	Marcel Crête	salaire 1 semaine 162.81
49	Ministère Revenu	impôts 187.08
50	Rec Gén Canada	impôts 144.85
51	Roger Craisetière	rép`pompe 20.00
52	Corp Mun Comté St-Maur	ice mise à jour nov 1,503.04
53	Le Blé D'Or .	fleurs 27.00
54	Imprimerie St-Joseph	papeterie 66.83
55	Le Nouvelliste	annonce stationnement 43.00
56	Henri St-Pierre	huile chauffage garage 257.90
57	A-Guy Messier	aqueduc, neige 991.60
58	Louis Dugré	neige 780.00
59	J. B. DEschamps Inc	impression obligation 1,669.24
60	Bibliotheque centrale	contribution 618.30
61	Arthur Spé m ard	assu équip bureau 105.00
62	Hydro-Québec	force motrice, lumière 966.20
63	Georges Lesmerises	insp agraires 10.00
64	Henri Dugré	" 10.00
65	Arthur Spénard	Assurance 1,848.00
66	Arthur Spénard	98.00
67	Corp Mun Paroisse	voyage Sherbrooke 791.18 frais opér
68	Corp Mun Paroisse	mise en commun 16 9. 41
69	Ls-Georges Guilbert	rép aqueduc 67.00
70	Corp Mun Paroisse	mise en commun 629.82
71	annuler	
72	Corp Mun Paroisse	mise en commun admi 1,857.02
73	Arthur Spénard	bon fidélité 25.00
74	Corp Sec Mun Québec	cotisation sec et ass 150.00
75	Ass Chef pompiers	cotisation 18.00
76	Croix Rouge Canadienne	don 25.00

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiements.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

MAIRE MAIRE

SEC TRES



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 21 Février 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit Appuyé par M. Raymond Normandin.

L'Ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE:

Lettre de La Fabrique de Pointe-du-Lac signée par M. le Curé Pierre Demers, acceptant l'offre de la Municipalité pour l'achat du terrain où est situé l'Ecole St-Joseph, au prix de 0.25 le pied carré, la grandeur du terrain est de 90 pieds par 180 pieds approximativement.

Lettre de la Régie Anti-Inflationiste pour ce qui regarde notre Municipalité, l'obligation concernant les renseignements relatifs aux hausses de rénumération accordée, est levée jusqu'à nouvel ordre. Signée Robert De Coster.

La Société Canadienne du Cancer demande un don à notre Municipalité pour poursuivre leur services pour combattre ce fléau.

La Direction Générale de la Protection des Incendies du Québec nous avise que des cours seront donnés concernant le fonction-, nement du camion-citerne.

Lettre de Denis Courtemanche, Agent de prévention incendie de Québec nous avisant qu'il a fait des recommandations pour le pai ement du premier versements de la subvention rattachée au camion citerne.

Résolution adopté par le Conseil de la Paroisse de Pointedu-Lac afin de remettre les prévisions budgétaires 1977 pour les 2 (deux) Municipalités au comité de fusion.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de souscrire un montant de \$25.00 à la Société Canadienne du Cancer.

Discussions et étude pour l'achat du terrain où est situé l'école St-Joseph, cette étude devra être faite par le Co mité de fusion.

Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc remettent aux membres du Conseil leur bilan financier pour l'année 1976.

Discussions sur les possibilités d'achat d'un terrain.

COMPTES:

77 Commission accident du Travail assurance 159.77 78 Société Canadienne Cancer don 25.00

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 Mars 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du rpocès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. dené Isabelle appuyé par M. Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

Lettre de Place de Tonnancour Inc. demandant une étude pou demande de soumissions pour travaux d'aqueduc et d'égout pour 20 terrains Domaine de la Visitation Lettre de Bibbiothèque centrale de Pret de la Mauricie demandant de nommer un représentant de notre Conseil pour siéger lors d'assemblée général et aussi avoir le droit de vote.

Lettre de L'A.F.E.A.S. de Pointe du Lac signée par la présidente, Mme Jacqueline Gélinas, nous remerciant pout leur avoir prêté la salle du Conseil lors de leur marché aux puces.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M.Jean-Pier re Benoit et résolu de dissoudre le Comité pour représenter le comité loisirs Conseil au sein des Loisirs.

M. J-Jacques Légaré, René Veillette siègeront) sur sirs

dissoulution

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement que suite à la recommandation du Comité d'étude de la Isabelle, Réal Fusion de former un Comité de Loisirs composé des maires et de deux conseillers de chacune des deux Municipalités, ainsi que du président et de deux membres de la Corporation des Loisirs le Comité Loi- de Pointe-du-Lac de nommer Messieurs Réal Veillette et René Isa belle pour sièger en compagnie de M. Jean-Jacques Légaré le maire sur ce comité de Loisirs.



achat du terrain et de la bâtisse Ecolè St-Joseph

permis construction

inspecteur agraires

inspecteur municipal

gardien d'enclos

offre d'emploi secrétaire temps partiel

remerciement à Jacques Milot En date du 17 Février 1977, la direction de la Fabrique de Pointe-du-Lac accepte l'offre faite par les Municipalités de Pointe-du-Lac pour l'achat du terrain et de l'école St-Joseph, au coût de 0.25¢le pied carré,

En conséquence, il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement que suite à la recommandation du Comité d'étude de fusion que la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac conjointement avec la Municipalité de la Paroisse se porte acquéreur du terrain et de la bâtisse, offerts par la Fabrique de Pointe-du-Lac et ce, au prix de 0.250 le pied carré du terrain. que les coûts d'acaht et de l'entretien par la suite soient défrayés à part égale par les deux Municipalités et que M. Jean-Jacques Légaré, le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'achat ou autres documents relatifs à cet achat.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle et résolu d'accorder un permis de construction à M. Jean-Guy Comeau pour construire sur la rue René.

M. Réal Veillette demande un ajournement.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à communiquer avec la Firme Pluritec pour savoir s'il y a des frais pour demander des soumissions pour le projet no 2 d'aqueduc et d'égoût F.I.C. Domaine De La Visitation.

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu unanimement de payer le compte de \$350.00 pour achat d'eau de la Paroisse de Pointe-du-Lac et de demander au Comité d'étude de fusion de discuter de la balance du compte soit \$708.00.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle et résolu de nommer Messieurs Georges Lesmerises, Henri Dugré, Roger Vallières, inspecteur agraires.

Il est proposé par M. Denis Houle Appuyé par M. René Isabelle de nommer M. Cléo Marchand, inspecteur municipal.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Claude Comeau et résolu de nommer M. Michel Lesmerises, gardien d'enclos.

La Municipalité de La Visitation de Pointe-du-Lac, ouvre un poste de secrétaire à temps partiel.

Les personnes intéressées au poste devront se présenter à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac sise au 1597 Ste-Marguerite, avec un curriculum vitae et quelques noms de leurs anciens employeurs, et devront M. Marcel Crête. Pour plus amples informations, communiquez à 377-1121.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement de féliciter M. Jacques Milot et son équipe

travaux aqueduc projet Ls-Georges Guilbert Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de faire faire la moitié des travaux d'aqueduc pour le projet de Parc De Roulottes de M. Ls-Georges Guilbert.

d'avoir si bien organiser la soirée Canadienne à laquelle Pointe-du-Lac a été bien représenter à

achat de tuyau Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu de faire l'achat d'environ 600 pieds de tuyaux de 4 pouces en fonte et d'environ 600 pieds de tuyaux de 2 pouces en fer.

COMPTES:

tout point de vue.

79		Ministère Du Re venu	impôts	187.08
80 -		Rec Gén Canada	impôts	144.85
81		Gérard Biron	surv puit	75.00
82		Henri Dugré	surv réservoir	75.00
83		Denis Houle	frais repré	40.00
84		Claude Comeau	11 11	40.00
85		Raymond Normandin	11 ti	40.00
86		René Isabelle	H H	40.00
87		Réal Veillette	11 11	40.00
88		Jean-Pierre Benoit	ff ††	40.00
89		Jean-Jacques Légaré	11 11 .	120.00
90 à	93	Mme Céline L. BEaudry	salaire	94.42
94 à	97	Marcel Crête	salaire	162.81
98		Ministère Finances	assistance publi	
		•	sociale	1,000.00
99		Hydro-Québec	lumière de rues	
			force motrice	732.61
100		annuler		
101		Louis Dugré	déneigement	300.00
102		Ls-Georges Guilbert	réparation aqueduc	:
			XX St-Charles	42.00
103		Maurice Gauthier	ménage ancien gara	ige 5.00
104		A-Guy Messier	neige, aqueduc	1,018.80
105		Corp Mun Paroisse	Service incendie	500.42
106		Corp Mun Paroisse	mise commun	441.89
107		Receveur Gém Canada	timbre	60.50
108		ministère Finances	certificat enregis	2.00
109		Corp Mun Paroisse	achat d'eau	350.00
	Tl es	st proposé par M. René Isabe	alle annuvé nar M	Jean-

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

délégué Bibliothèque J-Jacques Légaré Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Jean-Jacques Légaré, délégué pour sièger à la Bibliothèque Centrale de Prêt de La Mauricie.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Magnes le gané
MAIRE
SEC TRES



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 21 Mars 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, René Isabelle, Jean-Pierre Benoit. M. Réal Veillette et M. Claude Comeau sont absents, M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents, M. Denis Houle, maire suppléant préside l'assemblée, M. Jean-Jacques Légaré est en retard.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin.

CORRESPONDANCE:

Lettre de M. Guy Tardif, Ministre Des Affaires Municipales donnant leur programme d'aide aux Municipalités (programme Paira).

Copie de lettre adressé à M. Yvon Picotte, provenant du chef du cabinet adjoint du Ministère des Affaires Municipales M. Gilles Ethier concernant le programme d'aide aux Municipalités en rapport avec les rôles d'évaluation.

Copie de résolution de la Paroisse de Pointe-du-Lac modifiant le compte d'eau de \$708.00 à \$500.00, l'étude de ce compte est reporté à une prochaine assemblée.

M. René Isabelle demande un ajournement.

De retour à l'assemblée, il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Kasimir Novak et M. Daniel St-Cyr. Pour ce qui est de la demande de M. Dupont, considérant que les plans de sa nouvelle construction ne sont pas inclus, cette demande est reportée à une prochaine assemblée.

Avis de motion:

Considérant que le comité de fusion, formé de membres des deux Conseils Municipaux de Pointe-du-Lac suggère à la Municipalité d'adopter un avis de motion afin d'établir un règlement décrétant la fusion des deux Municipalités,

En conséquence il est proposé par le Conseiller M. Jean-Pierre Benoit appuyé par le Conseiller M. René Isabelle et résolu unanimement que le Conseil Municipal de la Visitation de Pointedu-Lac donne un avis de motion en vue d'adopter un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au Lieutenant Gouverneur en Conseil, le priant d'octroyer des lettres

avis motion
reglement lettres patentes
(Fusion) /

patentes, fusionnant les deux Municipalités soit Pointe-du-Lac Paroisse et Pointe-du-Lac Village.



M. Jean-Jacques Légaré, le maire, arrive à l'assemblée il est 8.45 hres p.m., M. Denis Houle laisse la présidence pour reprendre son siège.

Fermer rue Dudégel

Il est résolu unanimement de fermer la rue Dugré à la grépériode du circulation pour le bout ou il n'y a pas de maison, pour la période du dégel.

Paroisse fasse installer 2 portes ds les défrayer coût

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M.René Isabelle et résolu que la Municipalité de la Paroisse fasse installer des portes supplémentaires à l'étage des bureaux et bureaux et d'end'en défrayer les coûts conjointement entre les deux Municipalités.

ménage et peinture puit et réservoir

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés à faire faire le ménage et la peinture au réservoir et au puit chez M. Gérard Biron.

autoriser la Firme Pluritec plan directeur

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'autoriser la Firme Pluritec de faire un plan directeur d'aqueduc conjoint aux Municipalités Village aqueduc conjointet Paroisse de Pointe-du-Lac.

M. Denis Houle demande un ajournement.

COMPTES:

110	M. Marcel Crête	organi soirée sociale	100.00
111	J-Jacques Légaré	frais déplacement	400.00
112	Denis Houle	11	400.00
113	Raymond Normandin	11 11	400 .00
114	Receveur Gén Canad	da Timbre	36.00

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 Avril 1977 et à laquelle sont présents Messieurs René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit, Claude Comeau sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire formant quorum. M. Denis Houle arrive à 9 hre p.m. M. Raymond Normandin est absent. M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle.



L'ordre du jour est adopté sur proposition de M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

Lettre de l'Association Du Diabète Du Québec demandant au Conseil une contribution pour leur campagne 1977.

Offre de service de la part de M. Raymond Mainguy avocat de Québec qui a déjà travaillé au contentieux du Ministère des Affaires Municipales.

Demande de Place De Tonnancour pour extension d'aqueduc rue Cham plain en changeant la borne-fontaine de place parce qu'elle availt été placée là temporairement à cause d'une pénurie de tuyaux.

Lettre de la Commission Scolaire Chavigny signé par M. Jacques Girard directeur financier nous donnant des prévisions approximatives pour le chauffage et l'électricité de l'ecole St-Joseph.

1977-1978

Electricité \$630.00

Chauffage \$980.00 Total: \$1,610.00

Les membres du Conseil demandent au sec-trés de prendre des informations au sujet d'un service de Police à la Pointe-du-Lac.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Réal Veillette card 0.75 per et résolu d'accepter l'offre suggéré par M. Clément Ricard pour le service des ordures ménagères au taux de 0.75 per capita par année.

REGLEMENT 115

REGLEMENT DECRETANT LA PRESENTATION D'UNE ENQUETE EN FUSION règlement 115 DE LA MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC AVEC LA MUNICIPALITE DE LA enquête en fu-VISITATION DE LA POINTE DU LAC.

sion`Paroisse et Village

offre C. Ri-

capita

ATTENDU que les municipalités de Pointe du Lac et de la Visitation de La Pointe du Lac désirent se prévaloir des dispositions de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, chapitre 53 des lois de 1971, pour se fusionner;

ATTENDU qu'un avis de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance du 21 mars 1977.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle et résolu unanimement.

ARTICLE 1:La Municipalité de La Visitation de La Pointe du Lac est autorisée à présenter conjointement avec la municipalité de Pointe du Lac une requête au lieutenant-gouverneur en conseil le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous le nom de "Pointe du Lac". Cette requête est annexée au présent règlement pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite; ARTICLE 11: Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la requête, les avis requis par la loi et tous autres

documents nécessaires pour donner effet au présent reglement;

ARTICLE 111: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté à la Pointe du Lac ce 4 ième jour du mois d'avril 1977.

M. René Isabelle propose un ajournement.

permis de construction Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement d'accorder des permis de construction à Messieurs Paul Dupont, René Crête, Rosaire Cloutier, Adélard Rouette (4 permis) Place De Tonnancour (3 permis).

secrétaire doit faire épandre pierre Ave Dugré

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle et résolu d'autoriser le sec-trés à faire épandre de la pierre dans l'Avenue Dugré, aussitôt que les camions pourront circuler.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle et résolu de reporter le compte d'eau de \$500.00 produit par la Paroisse de Pointe-du-Lac à une prochaine assemblée.

CO	N	P	Τ	Ε	S	:
		-	_	_		

COMPTES:			
115	Denis Houle	frais représentation	40.00
116	Claude Comeau	11	40.00
117 .	Raymond Normandin	11	40.00
118	René Isabelle	**	40.00
119	Réal Veillette	11 11	40.00
120	Jean-Pierre Benoit	e 11 11	40.00
121	J-Jacques Légaré	11 11	120.00
122	Gérard Biron	surv puit	75.00
123	Henri Dugré	surv réservoir	75.00
124 à 1 27	Céline L. Beaudry	salaire par semaine	94.42
128 à 131	Marcel Crête	salaire par semaine	162.81
132	Corp Mun Comté St-Maurice	Cotisation conseil comtél	L866.84
133	J.B. Lanouette Inc	ass prime resp publique	139.00
		pat · · · ·	
134	J.B. Lanouette Inc	assurance garage	59.00
135	Daigle Aqua Inc	Matériaux aqueduc	58.96
136	Laurent Savoie	vérif pompe moteur	34•38
137	Ls-Goerges Guilbert	réparation b-f valve	72.00
138	A-Guy Messier	Aqueduc 130.00	652.00
	•	déneige Dufresne 135.00	
		déneige Dionne 307.00	
·		Village 80.00	
139	Elie Loyer	déneigement	100.00
140	Cécile R. Lesmerises	ssalaire 24 et 25 mars	39.00
141	Cécile R. Lesmerises	ssalaire 28,29,30,31 mars	75.68
142.	Ministère Revenu	impôts	189.38
143	Rec Gén Canada	impôts	147.65

Louis Dugré

Marcel Crête

144

145

dénèig rue et b-f

frais déplacement déc/mars 38.00

1330.00



146Hydro-Québeclumière rue force motrice812.98147Corp Mun Paroissemise en commun 40% pompiers217.60148Corp Mun Paroissemise en commun bâtisse708.00149Maurice Gauthier ménage au réservoir58.50

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par M. Jean-Pierre Benoit d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jagues Legal'

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC
Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 18 Avril 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette,
Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Denis Houle, maire
suppléant. M. Jean-Jacques Légaré et Claude Comeau sont absents.
M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. René Isabelle appuyé par Jean-Pierre Benoit.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de Réal Veillette appuyé par René Isabelle.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Ministère des Transports nous avisant que concernant la halte routière, le long de la Route 138 tout les documents ont été remis à l'ingénieur M. Guy Bourelle de Trois-Rivières et qu'il nous informera des intentions du Ministère à ce sujet.

Lettre de la Direction Générale de Prévention des Incendies de Québec nous avisant que les cours de pompiers se donneront à Pointe-du-Lac les 5,6,7,8 avril 1977 et M. Réal Rousseau est l'instructeur.

Lettre du Comité de sollicitation, des employés de Canron demandant un appui financier pour les membres sans travail depuis 8 semaines dû à un conflit ouvrier.

Cette demande est mise à l'étude, en attendant plus de détails.

Lettre du C.R.D. région 04 demandant le nom de notre délégué pour leur assemblée générale.

Le Ministère des Affaires Culturelles décrète la Semaine du Patrimoine du 20 au 26 Juin 1977 et demande la collaboration du Conseil pour faire de cette semaine un succès.

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de défrayer les frais pour le diner aux pompiers volontaires, conjointement avec le Conseil de la Paroisse pour terminer les cours qu'ils ont suivis.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Jean-Jacques Légaré, délégué au Conseil Régional de Développement de la Région 04.

Rapport du Comité des Loisirs par René Isabelle.

Il est $8\frac{1}{2}$ hres p.m. M. Jean-Jacques Légaré arrive et M. Denis Houle lui cède sa place et reprend son siège.

Il est proposé par René Isabelle appuyé par Denis Houle et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs François Guay, Jean-Jacques Jutras, Léo Arbour, et Léonard Bolduc et refuser celui de M. Jos Dionne car la demande n'est pas conforme aux règlement de construction.

Il est proposé par Denis Houle appuyé par Réal Veillette et résolu de reporter à une prochaine assemblée le compte d'eau de la Paroisse.

Extrait certifié conforme du livre des minutes de: "La Corporation du Village de La Pointe-du-Lac", la résolution suivante adoptée lors d'une séance régulière du Conseil le 18 Avril 19 77, à laquelle prenant part un nombre suffisant de membres pour former quorum.

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par Raymond Normandin, et résolu que:

1) La Corporation du Village de la Visitation de la Pointe-du-Lac acquiert au prix de UN DOLLAR (\$1.00) de: "Place de Tonnancour Inc." les rues cadastrées sous le numéros: (263-31) et (264-P. 13) du cadastre de la Pointe-du-Lac, avec toutes les installations d'eau ou d'aqueduc ou d'égoût qui peuvent être situés à l'intérieur desdites rues.

La Corporation Municipale se réservant expressément le droit de faire tout règlement, répartissant le coût d'entretien, réparation ou de remplacement au besoin de ces mêmes tuyaux fluvials ou installations d'aqueduc ou d'égoût, par tous règlements qu'elle jugera opportuns à l'avenir.

Cette cession de rue se fera moyennant UN DOLLAR (\$1.00) payable comptant.

2) Monsieur Jean-Jacques Légaré, Maire de la Municipalité est autorisé pour et au nom de ladite Municipalité de signer le contrat préparé à cet effet par Me Gilles-Guy Garceau, notaire lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé. Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée,

Jacques le gore MAIRE Marcel Cets
SEC TRES



LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC ET

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Requérantes

Exposent respectueusement:

- 1. ATTENDU QUE la Loi favorisant le regroupement des municipalités (1971, chapitre 53) prévoit que les municipalités qui désirent se fusionner peuvent adopter un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil, le priant de délivrer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité;
- 2. ATTENDU QUE le conseil de chacune de vos requérantes a adopté un tel règlement;
- 3. EN CONSEQUENCE, vos requérantes vous prient de délivrer des lettres patentes fusionnant la municipalité de Pointe du Lac et la municipalité de La Visitation de La Pointe du Lac, selon les modalités suivantes:
 - a) Le nom de la municipalité est "Municipalité de Pointedu-Lac";
 - b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déter miné par le description technique en date du 24 novembre 1976, préparée par Monsieur Roger Gélinas, arpenteurgéomètre et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
 - c) La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;
 - d) Un conseil provisoire sera en poste jusqu'à la prochaine élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum sera de huit (8) membres. Les deux maires actuels alterneront comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvriront le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle sera déterminé par le hasard lors de la première assemblée;
 - e) La première élection générale aura lieu le deuxième dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigneur des lettres patentes. La durée du mandat des membres du conseil est de quatre (4) ans et l'article 249 f) du Code municipal ne s'applique pas à la nouvelle municipalité. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6);
 - f) La première assemblée du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20:00 heures, à la salle publique de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac;
 - g) Le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité sera Monsieur Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier actuel de la municipalité de Pointe-du-Lac;
 - h) Le nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges de municipalités intéressées; elle devient, sans

reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieu et place des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluations, rôles de perception, et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés;

- i) Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapport et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la garde du Conservateur des Archives nationales du Québec cel les qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux Archives nationales du Québec (1969, chapitre 26);
- j) Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;
- k) Le taux de la taxe foncière générale applicable au territoire de chacune des municipalités au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes restera le même jusqu'au premier janvier de l'année suivante; après cette date, le taux de la taxe foncière générale sera untformisé à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité;
- 1) Les déficits accumulés des municipalités fusionnées à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes resteront à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de chacune des municipalités pour lesquelles ils ont été contractés;
- m) Les surplus accumulés des municipalités fusionnées à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes seront affectés à des dépenses d'utilité générale dans le territoire des municipalités qui les ont accumulés;
- n) Le service des ordures ménagères fera l'objet d'une taxe uniformisée à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité, imposée à tous les usagers et suffisante pour couvrir les dépenses de ce service;
- o) Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par règlement les dépenses annuelles d'opération du service d'aqueduc du territoire de l'ancienne municipalité de Pointe du Lac ferent l'objet d'un tarif de compensation imposé à tous les usagers du territoire de cette ancienne municipalité;
- p) Jusuq'à ce que le conseil en décide autrement par règlement les dépenses annuelles d'opération du service d'aqueduc et d'égoûts du territoire de l'ancienne municipalité de La Visitation de La Pointe du Lac feront l'objet d'un tarif de compensation imposé à tous les usagers du territoire de cet te ancienne municipalité;



- Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants:
 - -Le règlement 86 de l'ancienne municipalité de Pointe du Lac
 - -Le règlement 110 de l'ancienne municipalité de La Visitation de La Pointe du Lac
 - Les clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence;
- r) La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la Loi.

Signé à la Pointe-du-Lac Ce 22 ième jour du mois d'avril 1977

MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

MUNICIPALITE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

MAIRE CLEMENT BEAUDRY

JEAN JACQUES LEGARE

SECRETAIRE TRESORIER JEAN BAPTISTE POTHIER

MARCEL CRETE

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 Mai 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M.René Isabelle.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Claude Comeau.

CORRESPONDANCE:

Le Révérend Frère Dion, F.I.C., demande par lettre au Conseil s'il y a possibilité de savoir ce que le Conseil à décider concernant l'ouverture d'une rue sur le Domaine de La Visitation chaine assem- comportant 20 lots et demande d'extension d'aqueduc et l'autorisation de faire à leur frais le réseau d'égoût. est reporté pour étude, à une prochaine assemblée.

> Lettre de remerciement de la Corporation des secrétairestrésoriers pour l'accueil fait par la Municipalité lors de la réunion du 23 Avril 1977.

Demande Frère Dion reporté à une problée

RESOLUTIONS:

Réparations réseau ěgoût P. Guilbert M. Bergeron

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par Jean-Pierre Benoit d'effectuer les réparations qui s'imposent au réseau d'égoûts en face de M. Paul Guilbert sur le Chemin Ste-Marguerite et sur la rue Notre-Dameen face de M. Marcel Bergeron.

M. René Isabelle demande un ajournement.

permis de construction

Après étude il est proposé par M.René Isabelle appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Roland Guilbert, Joseph Dionne, Camilien Alarie, André Rouette, Daniel Bellerive, William Bouchard, Gérard Héroux, Légaré & Frères.

compte Paroisse date ultérieu- ultérieure. re

Le compte d'eau de la Paroisse est reporté à une date

ses maire le 14 Mai 1977

Il est proposé par M. Denis Houle et résolu uannimement défrayer dépen-de défrayer les dépenses du Maire qui se rendra à Québec pour une réunion convoquée par le Premier Ministre du Québec, concernant l'évaluation, cette réunion aura lieu le 14 Mai 1977 pour tous les maires et sec-trés des Conseils de Comté.

retrait bout Rue Louis-Hébert

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par René Isabelle et résolu d'autoriser le sec-trés à prendre les informations auprès de l'arpenteur Géomètre et du notaire concernant le retrait du bout de la rue Louis-Hébert (Place De Tonnancour).

Augmentation Bibliotheque de \$0.20

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'accepter l'augmentation prévue pour 1978 de la Bibliothèque Centrale de la Mauricie de .45 per capita à 0.65 per capita.

M. Denis Houle demande le vote 4 pour la résolution 2 contre. Adopté.

COMPARTO

	COMPTES		•
150	Receveur Général Canada	impôt (A.T.)	41.73
150-A	11 11 11	circulaire feux	39.00
151	Place De Tonnancour Inc	achat rue	1.00
152	Denis Houle	frais représ	40.00
153	Claude Comeau	11 11	40.00
154	Raymond Normandin	11 11	40.00
155	René Isabelle	t1 11	40.00
156	Réal Veillette	11 11	40.00
157	Jean- ^P ierre Benoit	11 11	40.00
158	Jean-Jacques Légaré	11 11	120.00
159	Gérard Biron	surv puit	75.00
160	Henri Dugré	surv réservoir	75.00
161 à 165	Marcel Crête	salaire l semaine	162.81



1		·
166 à 170	Mme Céline L. Beaudry	salaire 1 semaine 94.42
171	Receveur Général Canada	impôt (A. Thériault) 41.73
172	Ministère Revenu	impôts 233.85
173	Receveur Général Canada	impôts 181.07
174	Clément Dugré	dénèigement réservoir 136.00
175	Réal Veillette	frais représentation 10.00
176	Dufresne Aluminium Inc	enseigne rue 27.45
177	Maurice Gauthier	peinture nettoyage 36.50
178	Thomas Bellemare Fils	nivelleuse 67.50
179	Banque Prov Canada	échéance 15 mai 5,691.87
180	B a nque Prov Canada	frais bancaire 28.45
181	Maurice Gauthier	peinture nettoyage 74.00
182	Hydro Québec	lumière force motrice 660.97
183	Thomas Bellemare Fils	Entretien chemin 6,579.38
	,	hiver 76-77
184	Gunther Gallish	réparation terrain / 30.00
		cloture
185	Receveur Général Canada	timbres 60.00

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance rest levée.

MAIRE Lecare

CĂNADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

séance du 16/5/77 Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 16 Mai 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, Réal Veillette, René Isabelle, Jean-Pierre Benoit, sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-P[†]erre Benoit.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une résolution de la Commission Scolaire Chavigny concernant la vente du terrain et de l'Ecole St-Joseph.

I_nvitation par le C.R.D. 04 au mini-congrès qui se tiendra le 18 Mai 1977 à l'Hotel Le Baron à Trois-Rivières à 20 heures.

Lettre de l'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac remerciant les membres du Conseil pour le diner servi lors de la pratique du 30 Avril 1977.

RESOLUTIONS:

Autorisation da

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par pour Bell Cana-M. Jean-Pierre Benoit Que, conformément aux disposit tions de la LOI DES CHEMINS DE FER DU CANADA, (Statuts revisés du Canada, 1952, chapître 234, article 378, paragraphe 2) ce Conseil, par les présentes approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnies de Téléphone BELL du CANADA, déjà construites dans les limites de cette Municipalité ainsi que la hauteur de dixhuit pieds aux croisées des lignes aériennes au-dessus de la chaussée des rues, et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujetti à l'approbation du Conseil Municipal de cette Municipalité, dont l'approbation liera la Municipalité;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissantou existant sur les rues, routes, Grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité de façon qu'ils ne gênent en rien l'exploitation des dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Adopté.

Calcium pour sière

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. René abattre pous-|Isabelle et résolu d'autoriser le sec-trés à prendre les mesures nécessaire pour faire étendre du calcium dans la rue Michel pour abattre la poussière.

Signalisation 10 P.M.H.

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Denis Houle et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire faire 10 cartes de signalisation 10 M.P.H. pour placer dans les rues de la Municipalité.

M. Jean-Pierre Benoit demande un ajournement.

Vente du Camion Dodge \$3,300.00

Suite à la mise en vente du Camion autopompe Dodge 1960, la plus haute soumission offerte était celle de René Thibeault des Camions à Incendie, Pierreville au montant de \$3,300.00 plus taxe de vente 8% donc il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu de vendre à Camion Incendie Pierreville le camion Dodge 1960 au prix de \$3,300.00 plus taxe de vente en autant que ce montant ira dans la mise en commun.

Coupe gazon réservoir

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'autoriser le sec-trés à faire couper le gazon au réservoir au prix de \$3.00 par heure.

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de payer les comptes suivants: Pluritec \$4,967.50 et Laboratoire des Forges \$759.78.

permis construction

Compte eau

Paroisse

Félicitation

à L'A.P.I.

Maire suppléant

Projet F.I.C.

Protection Civile

Vitesse Che

te

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Réal Veil lette d'accorder des permis de construction à Messieurs Robert Emond, Gilbert Charette et Mme Maude Mineau.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'acquitter le compte d'eau de la Paroisse au montant de \$500.00

M. Jean-Pierre Benoit demande le vote 3 pour 1 contre.

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de féliciter l'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac (A.P.I.) pour l'organisation de la brigade du service des incendies et pour les encourager à continuer leur beau travail.

Il est proposé par M. Denis H^Oule appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de nommer M. René Isabelle maire suppléant.

Les membres du Conseil autorise le sec-trés à demander aux Frères de l'Instruction Chrétienne (Frère Dion) de bien vouloir nous faire parvenir par écrit leur demande concernant leur projet d'extension d'aqueduc et d'égôut avec tout les renseignements relatifs au dit projet.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le plan conjoint pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac et de nommer M. Jean-Baptiste Pothier coordonnateur du dit plan et de nommer M. Marcel Crête coordonnateur adjoint et directeur du service des incendies, sauvetage et radioprotection.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Martial Beaudry, directeur des communications, services techniques et transport.

Directrice des Services sociaux Mme Pauline B. Dugré. Directeur de la Santé M. Léo Lafrenière.

Directrice de l'information de la Main d'Oeuvre et ravitail Lement Mme Céline L. Beaudry.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à demander aux Ste-Margueri- autorités gouvernementales de bien vouloir reconsidérer la limi-

te de vitesse actuel sur le Chemin Ste-Marguerite. COMPTES

186	Banque Prov Canada	Capital, Intérêts	2,637.50
187	Banque Prov Canada	frais bancaire	11.94
188	Mme Germaine Tremblay	Rajus Taxe 1976	29.55
189	Mme Pauline D. Valentine	Rajus Taxe 1976	170.10
190	Soeurs Charité Ottawa	rajus expro 1976	59.34
191	Corp Mun Paroisse	mise en commun	837.38
192	Corp Mun Paroisse	mise en commun	621.83
193	Léonard Croteau	trav égôut	90.00
194	Corp Mun Paroisse	compte eau	500.00
195	Pluritec Consultants	drainage etude Dugré	967.50
196	Laboratoires Des Forges	Puit no 2	759.78

197 Pluritec Consultants acompte étude pompe urgence 4,000.00

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jacques Legare

Marcel Cute

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Assemblée 6/6/77

Séance régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Juin 1977 et à laquel-le sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit, sous la présidence De M. Jean-Jacques Légaré, le Maire. M. Claude Comeau est absent, M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Adoption proces verbal derniere assemblée 16/5/77 Adoption Ordre du Jour

Adoption procès Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal derniè- verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de la semblée de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Comité des Loisirs invitant les membres du Conseil à assister à la conférence de presse relative aux "3Jours Western de Pointe-du-Lac" qui se tiendra du 24 au 26 Juin 1977, à la salle de l'Hotel de Ville, le 8 Juin 1977 à 5.30 heures p.m.

Lettre de M. Michel Roy offrant ses services pour tondre la pelouse du réservoir au montant de \$3.00 de l'heure.

Lettre de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie, nous avisant qu'à l'assemblée générale annuelle du 29 Mai 1977, les délégués des municipalités ont accepté une hausse de \$0.20 per capita pour les municipalités desservies par bibliobus. Cette hausse prendra effet le 1 Janvier 1978.

Lettre de l'Association Des Chefs De Service d'Incendie Du Québec, invitant les membres du Conseil d'autoriser le chef-pompiers à assister au congrès annuel qui se tiendra les 12-13-14-15 Juin à l'Auberge Des Gouverneurs, 975 Rue Hart, à Trois-Rivières.



Plainte d'un contribuable, mentionnant qu'à l'arrière du Motel Belvédère, il y a une grande quantité de papiers et de déchets de toutes sortes.

Lettre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Pointe-du-Lac, demandant une aide financière, pour la fête du 24 Juin.

Lettre de La Revue Municipale pour savoir si nous renouvellons ou cancellons nos abonnements.

Lettre de M. André Petit, arpenteur-géomètre demandant aux membres du Conseil d'adopté une résolution approuvant et acceptant le projet de lotissement préparé par lui, lequel projet porte le numéro P 1057, et a été fait à la demande de M. Jean-Pierre Benoit.

Lettre de Gilles-Guy Garceau, notaire demandant aux membres du Conseil d'adopté une résolution disant que la Municipalité n'est plus intéressée à maintenir le statut de rue pour la partie du lot treize de la subdivision du lot deux cent soixantequatre (264-P.13) et qu'elle autorise Place De Tonnancour Inc. à céder ses droits à M. Denis Lesmerises dans la même rue.

RESOLUTIONS:

Congres 12 au 15

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierchef-pompier re Benoit d'autoriser le chef-pompiers M. Marcel Crête à participer au congrès des chefs-pompiers qui aura lieu dù 12 au 15 Juin 1977, à l'Auberge Des Gouverneurs à Trois-Rivières.

dépotoir Belvédère Ministère

Pour faire suite à la plainte d'un contribuable au sujet du dépotoir à l'arrière du Motel Belvédère, les membres du Conseil proposent que cette plainte soit transmise au Ministère de Environnementl'Environnement.

subvention S.S.J.B. \$125.00

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. René Isabelle d'accorder une subvention au montant de \$125.00 à la So-Pointe-du-Lacciété Saint-Jean-Baptiste de Pointe-du-Lac, pour l'organisation des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.

abonnement Revue Municipale

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de renouveller l'abonnement à la Revue Municipale, pour le maire, les 6 conseillers et le secrétaire-trésorier.

Projet lotis**sement** J-P. Benoit

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle d'accepter le projet de lotissement portant le no P 1057, préparé par M. André Petit, arpenteur-géomètre, à la demande de M. Jean-Pierre Benoit, sur une partie du lot 254 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac.

Municipalité 13 à M. D. Lesmerises

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre cède une par Benoit que la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac, n'est tie du 264-P plus interessée à maintenir le statut de rue pour une partie du 1 lot treize de la subdivision du lot deux cent soixante-quatre

a céder ses droits à M. Denis Lesmerises dans la même rue, avec la désignation suivante:

Une partie du lot treize de la subdivision du lot deux cent soixante-quatre (264-P. 13) du cadastre de la Pointe-du-Lac, de forme irrégulière, borné au nord par un surplus du lot (264-P.13) propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac, suivant acte enregistré sous le numéro: 309313, en profondeur, au sud, et d'un côté à l'ouest, par des surplus du lot 264, non cadastré, longeant la Rivière aux Sables, à cet endroit, de l'autre côté à l'est, parpartie du lot 264 non cadastré et par le lot 264-18 dudit cadastre.

La ligne de front nord est dans la continuation hypothétique

de la ligne de division des lots: 264-18 et 264-17.

Résolution Bell Canada Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, Que, conformément aux dispositions de la Loi Des Chemins De Fer Du Canada, (Statuts revisés du Canada, 1952 chapitre 234, article 378, paragraphe 2) ce Conseil, par les présentes approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, déjà construites dans les limites de cette Municipalité ainsi que la hauteur minima de dix-huit pieds aux croisées des lignes aériennes au-dessus de la chaussée des rues, et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujetti à l'approbation du Conseil Municipal de cette Municipalité, dont l'approbation liera la Municipalité;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagni à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité de façon qu'ils ne gênent en rien l'exploitation des dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

RAPPORT COMITE DES RUES:

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de: l. Mettre de la pierre dans le trou de l'Avenue Dugré

2. De reculer la pancarte (enfant avec ballon) dans l'Avenue Michel.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu à l'una nimité des membres présents du Conseil de demander à la Voirie Provinciale de creuser le fossé sur le Chemin Ste-Marguerite, du côté nord vis à vis l'Avenue René.

permis de construction

Demande Voirie

creuser fossé

Che Ste-Mar-

guerite

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. René Isabelle d'accorder un permis de construction à M. Paul-Emile Brunet pour un garage.

M. Réal Veillette demande un ajournement.



De retour à l'assemblée les membres du Conseil autorise le secrétaire à prendre les informations nécessaires, à savoir: le coût des travaux à effectuer au sujet de l'Acte d'Accord qui a eu lieu en 1945, au sujet de la Décharge Des Petites Terres.

COMPTES:

198	Ministère Du Revenu	impôt 187.08
199	Receveur Gén Canada	impõt 144.85
200	Receveur Gén Canada	impõt 41.73
201	Corp Mun Comté St-Maurice	mise à jour mars 107.33
202	G. Guy Garceau	contrat Ls-Hébert 50.00
203	Cécile R. Lesmerises	travail bureau
		3 jours 58.50
204	Hydro-Québec	lumières de rues
		station pompe 618.83
205	Clément Ricard	dépotoir loc 275.00
206	André Simard	tuyau pour fossé 51.03
207	Louis Dugré	travaux égoûts
·		machinerie 209.00
208	Ben Vanasse Inc	l tonne calcium 187.92
209	Quincaillerie Pte-du-Lac	peinture 120.09
210	Raymond Benoit	épandage clacium 27.00
211	Léo St-Pierre	gazoline pour camion
		égoût Guilbert 85.76
212	Maurice Gauthier	ménage au puit
80 miles		peinturage 67.75
213	Marcel Crête	frais pour cours d'éva-
	•	luation et ramassage d'
		animaux morts 30.00
214	Gérard Biron	surveil puit 75.00
215	Henri Dugré	surveil réser 75.00
216 à 222	Membres du Conseil	frais de repré 360.00
223	Corp Mun Paroisse	Mise en com 494.34
224	A-Guy Messier	1,184.00
225 à 228	Marcel Crête	salaire Juin 162.81
	•	par semaine
229 à 232	Céline L. Beaudry	salaire Juin
		par semaine 94.42
233	Corp Mun Paroisse	mise an commun batisse
		842.96
234	Jacques Rouette	égoût Guilbert 24.00
235	Marcel Auger	égoût Guilbert 146.00
236	Antonio Hélie	104.00
237	Louis Guay	0.09
238	Ls-Georges Guilbert	travaux aqueduc et égoût
220	Réal Veillette	606.00
239	Jean-Pierre Benoit	frais déplacement 10.00
240	annuller	10.00
		abonnoment 64 00
242	La Revue Municipale	abonnement 64.00

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre

Benoit d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

20/6/77

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 20 Juin 1977 et à laquel le sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire. Mme Céline L. Beaudry est absent et M. Marcel Crête est présent

adoption minutes du 6/6/77

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle.

adoption ordre du jour

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

CORRESPONDANCE:

Copie de résolution du Conseil municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac, demandant à notre Municipalité de raccorder à notre réseau d'aqueduc, la propriété de M. Denis Robitaille, situé au 1451 Rang St-Charles.

Lettre de M. Richard Lamontagne, Ingénieur du Ministère des Transports nous avisant qu'un inspecteur viendra sur les lieux, en rapport à notre demande de creuser le fossé sur le chemin Ste-Marguerite, vis à vis la Rue René. M. le secrétaire fait remarqué aux membres du Conseil que les travaux sont déjà effectués.

RESOLUTIONS:

Raccordement

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-D. Robitaille | Pierre Benoit et résolu d'autoriser la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Laca faire le raccordement de la propriété de M. Denis Robitaille à notre réseau d'aqueduc, le dit raccordement devra être fait par la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac.

> Rapport du Comité des rues par M. Jean-Pierre Benoit, pour ce qui est des rues municipalisées non pavées la longueur est d'environ 6,245 pieds linéaires.



Demande pavage de rues

Attendu que les rues Dugré, René, Michel, Ricard, André. du Village de Pointe-du-Lac ne sont pas pavées et que certaines de ces rues sont construites depuis plusieurs années

Attendu que ces rues totalisent environ 6,500 pieds liněaires,

Attendu que les coûts prévus seraient approximativement de subvention l'ordre de \$40,000.,

> Attendu que notre Municipalité n'a pu bénéficier de subventions prévues à cet effet depuis plusieurs années,

> En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de faire une demande de subvention pour le pavage de ces rues, et que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports M. Lucien Lessard ainsi qu'au député de Maskinongé M. Yvon Picotte.

demandes comité Loisirs Ptedu-Lac

M. Réal Veillette nous transmets les demandes du comité de Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

- 1- de leur prêter un bureau le temps que durera les 3 Jours Western
- 2- d'installer un téléphone à l'Ecole St-Joseph
- 3- une aide financière
- 4- une conduite d'eau pour le terrain des Loisirs, en face de M. Jean-Jacques Légaré
- 5- de louer un vieux camion à incendies pour une parade Concernant le bureau ils doivent en faire la demande à la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac.

Pour ce qui est de l'installation du téléphone la permission est accordée, mais seulement quand les municipalités seront propriétaires de l'Ecole St-Joseph.

Il est proposé par M. Réal Veillette Appuyé par M. René Isabelle d'accorder aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc une aide financière au montant de \$1,000.

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'autoriser le sec-trés à faire faire une conduite d'eau sur le terrain de balle en face de M. Jean-Jacques Légaré.

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu de défrayer le coût pour avoir un vieux camion à Incendies lors des festivités des 3 Jours Western. Le coût de location pour le dit camion est de \$100.00, les membres du Conseil sont unanimes à défrayer le coût total, si la Municipalité de la Paroisse n'en défraie pas la moitié.

Acceptation du rapport financier préparé par L. Cadieux

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'accepter le rapport financier pour l'exercice financier au 31 Décembre 1976 tel que préparé par M. Léon Cadieux C.A.

Circulaire

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pier-Eau potable re Benoit d'autoriser le sec-trés à faire imprimer des circulaires (Eau potable) et de les faire distribuer par courrier.

Nettoyage fossé

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'autoriser le sec-trés à faire faire le nettoyage de la

Des Petites · Terres

permis de construction décharge des Petites Terres.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accorder un permis de construction à M. Jean-Yves Boulard sur l'Ave René.

COMPTES:

243 Marcel Crête Frais congrès pompiers 67.95 244 Michel Roy coupe gazon 45.00 245 annuller

246 Loisirs Pte-du-Lac subvention 1,000.00

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paie ment.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 juillet 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle Claude Comeau Raymond Normandin Réal, Veillette J. Pierre Benoit sous la présidence de M. J. Jacques Légaré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière ats minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette secondé par J. Pierre Benoit. M. René isabelle est absent ainsi que Mme Céline Beaudry.

L'ordre du jour est adopté sur proposition de M. Claude Comeau secondé par M. Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales signée par le sous Ministre M. Roch Bolduc insistant à ce que les fonctionnaires de notre Municipalité assistent au Congrès des Sec. Municipaux du Québee qui se thenda à Montréal les 17-18- et 19 Aout 1977.

Lettre de la Corporation des sec-Mun. du Québec signée par M. Jean Roch Claveau invitant les membres de la Corporation à assistés au Congrès qui a pour thème 1977 INFORME

ACTION

RESOLUTIONS:

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Claude Comeau et résolu d'autoriser le sec-trés. à assister au Congrès des sec-trés. Municipaux du Québec qui se tiendra à Montréal les 17-18-19 Aout 1977 et que le Conseil en défrayra les dépenses.

Congrès des secautorisation



droit sur mutations immob.

demande au conseil 6. Comté

droit sur véh. autom.

> permis de const.

Directeurs Prot. Civ.

demande des F.I.C.

travaux de rues

réparation vieux gar.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés.à continuer à faire les extensions d'aqueduc projetés de la même manière que ceux déja terminés, soit à l'heure (homme et machineries) ceci pour l'année 1977

Il est proposé par J. Pierre Benoit secondé par Raymond Normandin et résolu de donner avis de motion de la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement pour la mise en applica tion de la loi 47 autorisant le conseil de Comté St-Maurice à percevoir pour et au nom de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac un droit sur les mutations immobilières.

Il est proposé par J. Pierre Benoit et résolu unanimement que demande soit faite au Conseil du Comté St Maurice pour percevoir pour et au nom de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac un droit sur les mutations immobilières. Il est proposé par Claude Comeau secondé par J. Pierre Benoit et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, un règlement autorisant la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lacà imposer un droit sur L'immatriculation de certains véhicules automobilestel que prévu dans le projet de LOI no 31.

Sur cette résolution M. Réal Veillette est dissident.

Il estb proposé par J. Pierre Benoit et résolu unanimement d'accorder des permis de construction à Messieurs Jean Rouette (2) et M. J.Denis Bordelesma (I)

Il est proposé par J.Pierre Benoit secondé par Claude Comeau et résolu de Nommer M. Léo Lafrenière Directeur des services de services sociaux en remplacement de Mme Pauline Dugré et de nommer Mé René Claude Houle directeur de la Santé en remplacement de M. Léo Lafrenière pour la prépration d'un plan d'urgence pour notre Municipalité par la Protection Civile.

> Suite à une demande par lettre des F.I.C. signée par le Rév. Freère DION et envoyée aux membres du Conseil (maire et conseillers) concernant concernant la vente de leurs terrains sur le Domaine de la Visitation.

Les membres du Conseil sont d'accord à ce que tant et aussi longtemps que les immeubles mentionnés dans leur demande ne seront pas imposables en taxe foncière, la Municipalité ne peut donner suite à leur dite demande.

"M. Réal Veillette demande un ajournement de I5 minutes Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire faire les réparations nécessaire dans les rues et avenues de la Municipalité aussitot que les travaux d'aqueduc auront été terminés.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Raymond Normandin et résolu d'autoriser le sec-trés. à faire faire les réparations nécessaire au vieux garage soit peinture, réparation du revêtement extérieurect.

M. Denis Houle propose une contre résolution, secondé par Claude Comeau de mettre en vente au public le vieux garage au lieu de le réparer.

Le vote est prix sur cete contre proposition 3 contre cette contre proposition et 2 pour Donc cette contre résolution est rejetée.

M. Roland Millette arp. Géo. remet au conseil un projet de subdivision du lot 69 dont le propriétaire actuel est M. Jos Martin. Après étude du projet les membres du Conseil ont trouvééque le projet n'est pas complété et ne rencontre pas les normes de la Municipalité Donc le dit projet devra etre présenté à nouveau après correction .

COMPTES

	OOMI I ED	
 247	Banque Prov, du Canada Intérets	\$4,858.12
248	"" "" Frais bancaire	24.28
249	Denis Houle frais de représ.	40.00
250	Claude Comeau "" ""	40.00
251	Raymond Normandin ""	40.00
252	René Isabelle ""	40.00
253	Réal Veillette "" ""	40.00
254	J.Pierre Benoit "" ""	40.00
255	J.Jacques Légaré "" ""	120.00
256	Gérard Biron Surv. puit	75.00
257	Henri Dugré Surv. réserv	75.00
258	Receveur Général du Canada Impot	41.73
259-26	2 Céline L.Beaudry S alaire	95.17
263 8	a 266 Marcel Crete salaire	165.71
267	Commission des Acc. Travail prime	581.90
268	Dufresne Alum. affiche me rues	98 . II
269	Ministre du Revenu impot rrq a.m.	187.08
270	Receveur Génémal du Canada Impot a c	I44.85
271	P.V. Ayotte livre de régistre	22.99
272	Léon Cadieux comptabe vérification	I,960.00
273	Imprimerie St Joseph Papetrie	34.47
274	Réal Veillette frais de représ.	20.00
275	J.Pierre Benoit "" ""	10.00
276	Garage Pepin Gasoline tondeuse	IO.70
277	Baie Jolie Auto enr dépannage	20.00
278	Formules municipales mise a jour CM	66.00
279	André Simard Tuyaux de ciment	I2.47
280	Henri St-Pierre Nettoyage fournaise	19.00
281	Hydro Québec lumière de rue et pompe	853.81
282	Armand Bélanger remb. taxe 1976	44.12
283	Pierre Lebire "" "" ""	37.89
284	Raymond Vallée "" "" ""	38.17
285	Hydro Québec electricité	10.07
286	Annulé	
287	Corp. Mun. Paroisse Pte du Lac Mise en	com. 223.42
288	Receveur Général du ^C anada Timbres	89.00
289	Corp. des sec Mun. du Québec insc. cong	
290	Ls Geo. Guilbert Travaux aqueduc	•
291	•	272.50
292	Ministère des Transport dépot garantie	
l .	A Guy Messier Location Machin. aqueduc t proposé par J. Pierre Benoit secondé pa	r Raymond
Norma	ndin d'accepter les comptes qui précèden	t pour paiem
,	I m mánunga gatt lattág	

La séance est levée Maire Macel Co



Assemblée 18/7/77

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 18 Juillet 1977, et à laquelle sont présents Messieurs Jean-Pierre Benoit, Réal Veillette, René Isabelle, Raymond Normandin, sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum. Messieurs Claude Comeau et Denis Houle sont absents. M. Marcel Crête et Mme Céli ne L. Beaudry sont présents.

adoption 4/7/77

Après la récitation de la prière les minutes du procès procès verbal verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

adoption

Accusé récep-

tion demande subvention

pour pavage de rues 💉

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. René ordre du jour Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

CORRESPONDANCE:

Accusé de réception signé par M. Réjean Séguin, chef de cabinet, pour le Ministère Des Transports, pour faire suite à une résolution demandant à ce Ministère une subvention pour le pavage des rues dans notre Municipalité, et il nous répond que cette demande est à l'étude.

Demande Ville nique

Lettre de Ville-Joie St-Dominique réitèrant leur deman-Joie St-Domi- de de raccordement d'aqueduc pour leur colonie de vacances.

Projet de lo-69

Lettre de M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, nous tissement lot soumettant un projet de lotissement sur une partie du lot 69, dont le propriétaire actuel est M. Jos Martina.

RESOLUTIONS:

Demande Ville nique

Pour ce qui est de la demande de Ville-Joie St-Domini-Joie St-Domi-que, d'être raccordée au réseau d'aqueduc, il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, de maintenir la résolution du 4 Octobre 1976, et d'aviser le demandeur que la chose est impossible pour cette année, considérant qu'il est déjà très difficile de maintenir une pression suffisante au réseau des secteurs plus élevés.

Projet de lo-

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. tissement lot Réal Veillette d'accepter le plan du projet de lotissement sur une partie du lot 69, préparé par M. Roland Millette, arp-géo, dont le propriétaire actuel est M. Jos Martin.

Permis de construction

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette d'accorder un permis de construction à M. Claude Bisson.

Demande à l'Evaluation St-Maurice de faicopie du rôle d'évaluation à la Commission Scolaire Chavigny

règlement no 116

Il est proposé par M. Raymond Normandin appuyé par M. Réal Veillette de demander à la firme d'Evaluation St-Maurice Inc, de déposer une copie re parvenir une du rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité de La Visitation de Pointe-du-Lac, village, pour fin de la Commission Scolaire Chavigny, et que le tout soit à la charge de la dite Commission Scolaire Chavigny.

REGLEMENT NO 116

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle, qu'un règlement, portant le numéro 116 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, comme suit:

- Il est par le présent règlement imposé un droit sur le transfert des immeubles situé dans la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac, au taux de trois dixièmes; de un pour cent de la valeur de la contrepartie de ce transfert, jusqu'à concurrence de \$50,000.00 de cette valeur, et de six dixièmes de un pour cent de l'excédent;
- La corporation du comté de St-Maurice est chargée de la perception de ces droits de perception;
- Le secrétaire-trésorier de la Corporation du comté de St-Maurice doit smans délai, faire publier dans la Gazette Officielle du Québec un avis de l'adoption du présent règlement et transmettre au régistrateur de la division d'enregistrement où est située la Municipalité, une copie du présent règlement des sa publication dans la Gazette Officielle du Québec ainsi qu'un avis indiquant le titre du fonctionnaire chargé de la perception des taxes dans la Municipalité du comté St-Maurice.
- Au lieu de remettre à la fin de chaque mois les montants perçus ou recouvrés après déduction faite des frais de perception établis par règlement du conseil de comté, celui-ci peut appliquer ces montants en réduction des frais d'évaluation concernant la Municipalité;
- Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication d'un avis de son adoption dans la Gazette Officielle du Québec.

Adopté.

Acceptation Plan directeur! aqueduc et égoût

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'accepter le plan directeur d'aqueduc et d'égoût préparé par la Firme Pluritec et de le transmettre au Service de Protection de l'Environnement du Québec pour approbation.

COMPTES:

294 Union Régionale C.P.D. capital et intérêts 1,723.15 295 Corp Mun Paroisse entretien batisse 2,570.51

38.75 296 Michel Roy coupe gazon

297 annulé

9,355.08 Canron Ltée 298 tuyaux



299 Daigle Aqua Matériaux aqueduc

Maurice Gauthier réparation vieux garage

3,641.98 89.50

301 Receveur Général Canada Timbres

10.00

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

SEC TRES

CANADA

300

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Assemblée du 1/8/77

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce l Août 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Raymond Normandin, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum. Mme Céline L. Beaudry et M. Marcel Crête sont présents. Messieurs Claude Comeau, et René Isabelle sont absents.

Adoption proces verbal 18/7/77

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Raymond Normandin.

Adoption Ordre du jour

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. J-Pierre Benoit appuyé par M. Raymond Normandin.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre du Ministère Des Affaires Municipales accompagnée d'un chèque de \$1,234.00 en rapport avec les entreprises visés par l'article 100 sur la loi de l'évaluation foncière (réseau de distribution d'électricité etc).

Lettre de Mme André Biron offrant ses services comme secrétaire à temps partiel.

Projet de subdivision d'une partie du lot P-68-12 appartenant à M. Jacques Lajoie.

RESOLUTIONS:

Palla subdivision P-68-12

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter le plan de subdivision d'une partie Jacques Lajoie du lot P-68 et portant le numéro P-68-12 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac dont le propriétaire actuel est M. Jacques Lajoie et préparé par M. Paul Michaud, arp-géo.

annuler résolution du 7 Mars 1977 achat Ecole St-Joseph

X.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'annuler la résolution adoptée en date du 7 Mars 1977 concernant l'achat de l'Ecole St-Joseph (terrain et bâtisse).

En date du 17 Février 1977 la Direction de La Fabrique de Pointe-du-Lac accepte l'offre faite par les Municipalités de Pointe-du-Lac pour l'achat du terrain et de l'Ecole St-Joseph au coût de 0.25¢ le pied carré de terrain.

En conséquence il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement que suite à la recommandation du Comité d'étude de Fusion, que la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac conjointement avec la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac se porte acquéreur du terrain et de la bâtisse, offert par La Fabrique de Pointe-du-Lac, et ce au prix de 0.25¢ le pied carré de terrain soit \$4,050.00 à raison de \$2,025.00 payable comptant par chacune des Municipalités lors de l'achat et que le maire M. Jean-Jacques Légaré soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'achat ou tout autre documents relatif à cet achat.

Remerciements taires feu Labrecque X

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conpompiers volon-seil d'envoyer une résolution de remerciementset de félicitations aux pompiers volontaires de Pointe-du-Lac pour leur magnifique travail lors de l'incendie d'un poulailler chez M. Raynold Labrecque.

Projet Canada au travail

Mme Fernande Lesmerises, des Loisirs de Pointe-du- ac Inc. ofrre de présenter un projet Canada au travail pour effectuer le ménage de l'Ecole St-Jospeh. Les membres du Conseil sont unanimes à appuyer ce projet, à la condition que Mme Lesmerises fournissent plus de détails et qu 'il y ait une rencontre avec les membres du Conseil de la Paroisse.

COMPTES:

-			
302	Denis Houle	Frais représentation	40.00
303	Claude Comeau .	tt i ii	40.00
304	Raymond Normandin	11 11	40.00
305	René Isabelle	H H	40.00
306	Réal Veillette	11 11	40.00
307	J-Pierre Benoit	11 11	40.00
308	J-Jacques Légaré	11	120.00
309	Gérard Biron	Surveillance puit	75.00
310	Henri Dugré	surveillance réservoir	75.00
311	Receveur Gén Can	impôt	162.82
312	Ministère Revenu	impôt	233.85
313	Hydro Québec	lumière rue force motrice	789.64
314 à 318	Marcel Crête	salaire par semaine	165.71
319 à 323	Céline L. Beaudry	salaire par semaine	95.17
324	Maurice Gauthier	travaux coupe gazon puit	52.50
325	Rece Gén Canada	impôt A. Thériault	41.73
¦ 326	P.A. Gouin Ltée	matěriaux aqueduc	53.19



327	Garage Pépin Fils gaz,	bougie tondeuse	16.15
328	Vitrerie Trois-Rivières	vitres garage	7.91
329	Georges Bérard	Remboursement Taxe 74-7	5-76
		1977	662.16
330	Louis-Georges Guilbert	travaux aqueduc	1,338.00
331	André Simard	tuyau ciment	24.86
332	Marcel Auger	travaux aqueduc	535.00
333	Thomas Bellemare	location pelle mécaniqu	e 290.00
334	Des Roberts Inc	travaux sur tuyaux	32•00
335	Pluritec Consultants	plan puit no 2	4,337.81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Japones legare

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Assemblée du 15/8/77

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 15 Août 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, René Isabelle, Réal Veil lette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum.

Messieurs Claude Comeau et Raymond Normandin sont absents. M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Adoption procès verbal 1/8/77

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur propositions de M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

Adoption ordme du jour L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. René Isabelle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Ministère Des Postes nous demandant si le Conseil a des objections à la construction d'un bureau de poste sur le terrain voisin de l'Hotel de Ville, côté est, et demande la règle mentation au sujet de la construction.

Requête signée par des contribuables de Pointe-du-Lac concernant l'emplacement où la construction d'un Bureau de Poste devrait se faire plustôt au centre du Village (Rue Notre-Dame). APRESAPTÉS discussion avec les membres du Conseil la dite requête fut retirée. RESOLUTIONS: demande de facteur

Considérant que la population de Pointedu-Lac augmente rapidement,

En conséquence il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. Réal Veillette et résolu que demande soit faite au Ministère des Postes pour que la distribution de courrier ce fasse par facteur de porte à porte.

Projet Bureau Poste

Considérant que le Ministère des Travaux Publics désire ériger un nouveau Bureau de Poste, sur le lot #256, à côté de l'Hotel de Ville,

Considérant que ce Ministère demande si la Municipalité voit des objections à ce projet,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Réal Veillette appuyé par M. le conseiller Jean-Pierre Benoit, d'aviser le Ministère Des Travaux Publics que la Municipalité de Pointe-du-Lac Village ne voit aucune objection à l'établissement de l'édifice ci-haut mentionné, sur le terrain de M. Rosario Crête.

A Titre de suggestions:

Que considérant que ce terrain est voisin de celui de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Dac qui est à bonne distance du Chemin Ste-Marguerite, les membres du Conseil suggèrent si cela est possible, de respecter l'alignement des constructions établies afin d'avoir un stationnement adéquat et garder l'aspect esthétique que possède déjà le milieu. Adopté.

Octroi pavage de rues

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'autoriser le secrétaire-trésorieir à communiquer à nouveau avec le Ministère Des Transports, suite à notre demande d'octroi pour l'amélioration des rues de notre Municipalité, et que copie de cette résolution soit transmise à M. Le Député, Yvon Picotte ainsi qu'à M. Réjean Séguin.

M. Réal Veillette demande un ajournement. De Retour à la séance.

Permis de constructions

Il est proposé par M. René Isabelle appuyé par M. 🤊 Réal Veillette et résolu d'accorder des permis de constructions à Messieurs Michel Lesmerises, Bruno Mayrand, Adélard Rouette (2), et Marcel Poulin.

Travaux égoûts Bergeron et`

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à Rue Notre-Dame faire faire les travaux nécessaire, concernant l'égoût de M. Marcel Bergeron et l'égouttement de la Rue Notre-Dame entre Messieurs Charlemagne Trahan et M. Léo Lafrenière.

> Pour ce qui est de l'égouttement de la Rue René ainsi que la pose de la pierre comme revêtement, l'étude est remise à une prochaine assemblée.

COMPTES:



1		
336	Union Des Conseils de Comté	congrès maire 80.00
337	Banque Provinciale Canada	int cap 150,000. 8,000.00
338	17 11 11	frais bancaire 35.25
339	Mme Cécile Lesmerises	13 juin p.m. 19.50
340	Corp Mun Paroisse Pte-du-Lac	incendie 760.26
341	11 11 11 11 11	bâtisse 618.79
342	Jean Simard .	tùyau ponceau
		Ave René 275.86
343	Imprimerie St-Joseph	circ eau potable 43.54
344	Michel Roy	coupe de gazon 22.05
345	Marcelle B. Leduc	remb taxe 1976 90.00
346	Clément Ricard	děpotoir 375.00
347	A-Guy Messier	1,845.05
348	Quincaillerie Pte-du-Lac	matériaux aqueduc 61.68

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. René Isabelle d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

)() MAIRE

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Assemblée du 6/9/77

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 septembre 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Raymond Normandin, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoît sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum.

Après la récitation de la prière, les minutes de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de Monsieur Jean-Pierre Benoît secondé par René Isabelle.

L'ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette secondé par René Isabelle.

CORRESPONDANCE:

Copie d'une lettre envoyée à Mme Maurice Plante de la part de Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie pour l'installation d'une bibliothèque permanente à Pointe-du-Lac.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales, M. Guy Tardif accompagnée d'un chèque au montant de \$9,956.24 représentant le premier versement d'une subvention de \$49,781.20 pour camion citerne et système de Communication.

ŀ Q.

subvention 1 vers camion citerne \$3,982. et \$0.50

La part du Village est de \$3,982.50=40%.

Centraide Mauricie sollicite les membres du Conseil pour leur campagne 1977.



Conseil sont favorable à la

réalisationdu dit projet

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de féliciter Mme Maurice Plante pour son travail à l'installation d'une bibliothèque permanente à la Pointe-du-Lac est aussi que les membres dudit projet et donnent leur appui pour trouver un local pour la mise en marche de ce projet et que copie de cette résolution soit transmise à Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie et à Mme Maurice Plante.

M. Réal Veillette fait un rapport verbal du Comité des Loisirs en rapport avec le projet Canada Travail concernant le paiement d'un déficit s'il y a.

Considérant que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc., par Mme Fernande Lesmerises promoteur d'un projet Canada Travail automne 1977 pour la rénovation de l'Ecole St-Joseph, demande que si déficit il y a, les Municipalités de Pointe-du-Lac, Village et Paroisse s'engagent à le défrayer.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Réal Veillette secondé par M. le conseiller René Isabelle et résolu unanimement de prévoir au budget de l'année 1978 un montant n'excédant pas la somme de \$500.00 pour couvrir la part de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac au déficit prévu du prones à la condition que le projet présenté soit accepté

jet Canada Travail automne 1977 d'une durée de 26 semaiet respecté.

Suite à une recommandation du Comité des rues il est résolu unanimement d'autoriser le sec.-trés. à communiquer avec les représentants de l'Hydro Québec pour l'installation de lumières de rue ainsi que le coût sur les rues et avenues qui suivent:

Rue Champlain	(1)
Louis-Hébert coin du Ruisseau	(1)
Avenue Michel	(2)
" " Ricard	(2)
" " André (coin Simard)	(1)
" " Dugré (rond Point)	(1)
" " Station (en changer 1)	(1)
Total	FO lumières

Projet Canada Travail part déficit \$500.00

Lumières de rues

Formules Légales Provinciales



enseignes de rues

remerciements à A.P.I. et ces coûts pour ces lumières devront être prévus au budget, 197%.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec.-trés. à voir à faire enlever les tuyaux de ciment qui ne servent plus à l'entrée de l'avnue René (sans frais pour la Municipalité).

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît et résolu d'autoriser le sec.-trés. à faire faire des enseignes de noms de rues ou il n'y en a pas et changer ceux qui sont effacés.

Il est proposé par Réal Veillette et secondé par René Isabelle et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Réjean Auger et Adélard Rouette. (3).

Il est proposé par Réal Veillette et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de féliciter l'Association des Pompiers de Pointe-du-Lac pour l'organisation d'un dîner champêtre au Blé d'Inde à l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac et les remercier pour leurs invitations.

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît secondé par Raymond Normandin et résolu qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter \$9,000.00 pour un an à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac au taux de % afin de payer les frais de génie pour la préparation d'un plan Directeur d'égout sanitaire et pluvial pour la Municipalité de Pointe-du-Lac par Tremblay et Héroux Ing. Conseils (Pluritec) portant le numéro de projet E664.

Le paiement des coûts de ce projet n'a pas été placé au budget 1977 mais sera porté au budget 1978.

COMPTES:

349	Louis-Georges Guilbert	travaux aqueduc	95.00
350	Ministère du Revenu	impôt provincial	187.08
351	Receveur Général Canada	impôt fédéral	130.25
352	Gérard Biron	surv. puits	75.00
353	Henri Dugré	surv. réservoirs	75.00
354	Denis Houle	frais rep.	40.00
355	Claude Comeau	f1 11	40.00
356	Raymond Normandin	tt 11	40.00
357	René Isabelle	11 11	40.00
358	Réal Veillette	11 11	40.00
359	JPierre Benoît	11 11	40.00
360	JJacques Légàré	11 11	120.00
361-364	Marcel Crête	salaire	165.71

				TIES ON W
365	Marcel F. Rivard	dépotoire	44.80	A Marie
366	Hydro Québec	forces motric	es 163.30 / V	325
367	Canron Lted	mat. aqueduc	5,266.67	
368	P.A. Gouin Ltée	matériaux	33.76	Es DU SECTOR
369	Saillant Inc.		mat. aqueduc	35.23
370	Marcel Crête		frais congrès	350.00
371	Marcel Crête		" auto dép.	48.00
372	Receveur ^G énéral	Canada	remb. impôt	41.73
373	Receveur Général	Canada	timbres `	60.00
374	Corp. Mun. Parois	se Pte-du-Lac	mise commun	72.51
375	11 11 11	tt ti	11 11 11	162.30
376	Saillant Inc.		mat. aqueduc	1,506.96
377	Garage Pépin Fils		entretien	40.63
378	Loisirs Pte-du-La	С	octroi	500.00

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par Jean-Pierre Benoît d'accepter les comptes qui précèdent pour paiements.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

pour Legar

MAIRE

SEC TRES

STES DU A

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 19 septembre 1977 et laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, René Isabelle, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoît sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré le maire formant quorum.

Monsieur Raymond Normandin est absent.

Monsieur Marcel Crête secrétaire-trésorier est présent.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoît secondé par Réal Veillette.

L'Ordre du jour est accepté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoît secondé par René Isabelle.

CORRESPONDANCE:



Lettre du Ministère du Revenu du Québec accompagnée d'un chèque au montant de \$11,183.14 couvrant le rajustement de la taxe de vente pour 1976-1977.

raj. taxe de Lettre de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la vente 11,183 / Mauricie concernant le maintien d'une bibliothèque publique 1976-1977 dans la Municipalité.

RESOLUTIONS:

Considérant que depuis l'ouverture de l'Autoroute 40 la circulation a considérablement augmenté sur le Rang St-Charles,

Considérant que durant la saison hivernale la chaussée est souvent glissante à cet endroit,

salage de rue et achat de sel

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Veillette appuyé par René Isabelle et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Voirie Provinciale du Québec de procéder à l'épandage de sel sur le Rang St-Charles ce à partir de l'Autoroute 40 (viaduc St-Char.) jusqu'au chemin Ste-Marguerite et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire l'achat d'environ 100 tonnes de sel conjoitement avec le Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac.

Il est proposé par Réal Veillette secondé par Jean-Pierre Benoît et résolu d'accorder un permis de construction à Monsieur Patrick Dupont sur l'avenue Dugré.

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par René Isabelle et résolu unanimement que le Conseil souscrive pour les Loisirs de Pointe-du-Lac pour publicité pour un montant jusqu'à concurrence de \$125.00.

Démission de M. René Isabelle au siège no 4

Loisirs

Lettre de Monsieur René Isabelle donnant sa démission comme conseiller au siège no 4, considérant que ses occupations demandent beaucoup de temps et remercie les membres du Conseil d'avoir travailler avec lui pour le bien-être de tous les citoyens et offre sa collaboration pour l'avenir.

COMPTES:

379 380	ANNULER ANNULER	
381	Hélène Leclerc salaire asstsec.5 jrs	91.57
382	11 11 11 11 11 11 11	77.11
383	Michel Roy coupe de gazon	25.20
384	Philippe Garceau poteaux clôture+puits (20)	10.00
385	Ls Paul Provencher camion incendie parade Western	50.00
386	A. Guy Messier factures jointes trav. aqueduc av. Dugré	456.16

387 Maurice Gauthier 388 Conseil de comté menus trav. divers 13.50 rôle d'éval. 4,000.00/

Il est proposé par J.-Pierre Benoît secondé par Réal Veillette et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiements.

L'Ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée.

Joe pues Legare

SEC-TRES.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION POINTE-DU-LAC

Séance régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 octobre 1977, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Denis Houle, Claude Comeau, Raymond Normandin, Réal Veillette et Jean-Pierre Benoît, sous la présidence de M. le Maire Jean-Jacques-Légaré, formant quorum.

Monsieur Martial Beaudry agi à titre de secrétaire de l'assemblée, vu l'absence de Monsieur Marcel Crête qui est en vacance.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette, appuyé par M. Raymond Normandin.

L'Ordre du jour est adoptée sur proposition de M. Denis Houle, appuyé par M. Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

En date du 27 septembre 1977, le Ministère des Postes accuse réception de la résolution du Conseil Municipal demandant la livraison du courrier aux résidents. Une étude en ce sens sera complétée par les agents de ce Ministère.

En date du 28 septembre 1977, le Ministère des Transports, par Richard Lamontagne ing., District #43, accuse réception de la résolution lui demandant l'épandage de sel sur le rg St-Charles soit de l'autoroute 40 en chemin Ste-Marguerite. Il mentionne que la subvention accordée pour l'entretien des chemins d'hiver comprend toutes les opérations.

Adoption minutes

Ordre du jour

Accusé récep. Ministère des Postes

Accusé récep. Voirie



RAPPORT DES COMITES:

Comité de rue: Suite à la demande de M. Jean-Guy Comeau, le comité recommande le creusage des fossés de la rue René. Ces travaux devraient être effectués vers la fin d'octobre. Le secrétaire devra en aviser le plaignant.

Suite à une visite des rues, le comité recommande de faire passer le gradeur le plus rapidement possible et de faire épandre de la pierre dans les rues du secteur Rouette.

Comité de loisirs: Tout fonctionne normalement.

M. Gallish pierre

Monsieur Gallish mentionne qu'il y a de l'eau qui s'accumule près de la bouche-incendie, face à sa propriété.

Il est proposé par M. Claude Comeau, appuyé par M. Denis Houle, d'autoriser M. Armand-Guy Messier à placer quelques verges de pierre près de cette bouche-incemdie. M. Gallish se charge de l'étendre autour de celle-ci.

Egout Ste-Mar.

M. Paul Guilbert mentionne que les égouts sur le chemin St-Marguerite ne semblent pas fonctionner normalement. Le secrétaire devra prendre les informations nécessaires afin de savoir à qui appartiennent réellement ces tuyaux.

Siège #4

Considérant une vacance à la charge de conseiller au siège no 4,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoît, appuyé par Réal Veillette de nommer M. Michel Laperrière à ce poste.

M. Denis Houle demande le vote, 2 pour et 3 contre cette proposition est donc rejetée.

Il est convenu que la nomination d'un conseiller au siège no 4 soit reportée à la prochaine assemblée.

Ecole St-Joseph contrat

Le contrat d'acquisition de l'école St-Joseph est signé et complété.

assurance

L'école St-Joseph est couverte par une police d'assurance, conjointement avec la Paroisse de Pointe-du-Lac, contre le feu et la responsabilité publique.

Clef

Il est proposé par M. Claude Comeau, appuyé par M. Raymond Normandin, de confier au Sec.-trés., la garde de la clef de l'école St-Joseph jusqu'à la prochaine assemblée.

Maire-Sup.

Il est proposé par M. Denis Houle, résolu unanimement de nommer M. Réal Veillette, Maire-Suppléant pour le prochain terme.

Membre

Il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Comité Loisir Jean-Pierre Benoît, de nommer M. Denis Houle membre du comité de Loisirs, en remplacement de M. René Isabelle.

M. le Maire demande un ajournement.

Permis de construction

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Réal Veillette, d'accorder un permis de construction : à M. Gilles Perron, à M. Yvon Rouette, à condition qu'il puisse fournir un plan de sa construction.

per-

L'Ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est levée.

Hargenes Legent

MAIRE

SEC-TRES.

CANA DA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION POINTE-DU-LAC

ass. rég. du 17 octobre 77 Séance régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce 17 octobre 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Claude Comeau, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoît sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré le Maire, formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoît appuyé par M. Réal Veillette.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Denis Houle.

CORRESPONDANCE:

Lettre des membres de l'A.F.E.A.S. demandant aux membres du Conseil s'il y aurait possibilité d'avoir un local à l'école St-Joseph. Après avoir pris connaissance de cette demande les membres du Conseil ont référé cette demande au Comité des Loisirs pour étude.

Lettre de M. Emilien Hélie demandant que le stationnement soit permis en face de son commerce et après avoir étudié le règlement de stationnement, il serait permis de stationner vis à vis son commerce du côté Nord de la rue Notre-Dame.

Copie d'une résolution du Conseil Municipal de Yamachiche demandant s'il y aurait possibilité de raccorder les deux réseaux d'aqueduc et le nôtre et le leur au coin du 6e Rang Ouest (St-Charles) cette étude est réportée à une prochaine assemblée sur proposition de Claude Comeau appuyé par Denis Houle.

Le maire et conseillers de Yamachiche sont présents



J.B. Lanouette Inc. ass. nous fait parvenir une note de couverture pour la bâtisse (ecole St-Joseph) pour un montant de 50,000.00 avec prime de \$370.00.

M. Roland Millette arp.-géo. nous fait parvenir un projet de plan pour une subdivision du lot 69-1 et 69-2 devant servir de rues dont le propriétaire est M. Léonce Dupont.

M. Raymond Normandin transmet au secrétaire ainsi qu'aux membres du Conseil sa démission comme conseiller au siège # 3.

RESOLUTIONS:

projet rues 69-1 et 69-2 L. Dupont

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par Jean-Pierre Benoît d'accepter le plan de subdivision du lot 69 propriété de M. Léonce Dupont.

La subdivision 69-1 et 69-2 devant servir de rues tel que préparé par M. Rolland Millette arp.-géo.

rapport du Comité de rues Rapport du Comité des rues par M. Réal Veillette et Jean-Pierre Benoît concernant une demande de M. Adélard Rouette pour l'achat d'un tuyau de 18 pouces de diamètre pour égouttement des fossés avenue Michel. Après visite des lieux les membres du Comité ont conclus que ladite rue n'est pas encore en forme et qu'il n'y a présentement aucune construction et que l'achat dudit tuyau devra être faite par M. Rouette.

M. Denis Houle demande un ajournement.

conseiller au siège #4 Il est proposé par Jean-Pierre Benoît appuyé par Réal Veillette et résolu unanimement de nommer M. Michel Laperrière conseiller au siège no 4 en remplacement de M. René Isabelle démissionnaire.

conseiller au siège #3

Il est proposé par Denis Houle appuyé par Jean-Pieræ Benoît et résolu unanimement de nommer M. Jacques Bourque au siègè no 3 en remplacement de M. Raymond Normandin démission-naire.

Il est proposé par Claude Comeau appuyé par Denis Houle et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de remercier sincèrement Messieurs René. Isabelle et Raymond Normandin pour leur dévouement et leur travail au sein du Conseil Municipal.

asserm. siège no 4 M. Michel Laperrière étant présent à l'assemblée, est assermenté par le secrétaire-trésorier et prend son siège (4) à la table du Conseil.

permis de construction

Il est proposé par Denis Houle appuyé par Claude Comeau et résolu unanimement d'accorder des permis de construction à Messieurs Déziel et Beaulieu (2), Rénald Légaré, Paul Légaré et Serge

Allard.

compte rendu Con. Maires

M. le Maire Jean-Jacques Légaré donne un compte rendu du Congrès des Maires auquel il a assisté.

égout che. Ste-Marguerite

Concernant l'égout sur le chemin Ste-Marguerite (village) le sec.-trés. est autorisé à prendre les informations nécessaires concernant la répartition des coûts pour l'entretien et les réparations et sera à l'ordre dù jour à la prochaine assemblée.

décoration commerce A. Senneville

Les membres du Conseil autorisent le sectré. à communiquer avec M. Alphonse Senneville pour avoir sa collaboration pour défaire la décoration qu'il a fait sur la façade de son commerce lors du festival Western de Pointedu-Lac.

salaire 23 sept.

91.57

COMPTES:

389

Hélène Leclerc

	v		
390	11 11	" " 30 " "	91.57
391	Henri Dugré	surv. résewoir	75.00
392	Gérard Biron	surv. puits	75.00
393	Denis Houle	frais de rep.	40.00
394	Claude Comeau	ft 19 11	40.00
395	Raymond Normandin	11 11 11	40.00
396	René Isabelle	11 11 t1	40.00
397	Réal Veillette	11 11 11	40.00
398	Jean-Pierre Benoît	H H ' H' '	40.00
399	Jean-Jacques Légàré	11 11 11	120.00
400	Ministre du Revenu	Impôt pro.	213.60
401	Receveur Général Canada	" `" fédéral	149.45
2 – 406	Marcel Crete	salaire 4 semaines	165.71
407	Hélène Leclerc	salire 7 oct.	91.57
408	" "	" " 14 "	91.57
409	11 11	" " 21 "	91.57
410	(t)	" 28 "	91.57
411	11 11	" 4 nov.	91.57
412	Marcel F. Rivard	dépotoir	44.80
41 3	Gilles G. Garceau	·	100.00
414	La Fabrique Pte-du-Lac	achat école St-Joseph	2,025.00
415	Hydro Québec	lumières rues	999.66
416	Louis Dugré	travaux aqueduc	88.00
417	Ls Georges Guilbert	réparation eau	241.00
418	Quincaillerie Pte-du-Lac	matériaux aqueduc	36.32
419	Thomas Bellemare Fils Lt	ée service greadeur	112.00
420	Corp. Mun, Paroisse Pte-	du-Lac mise commun	417.64
421	97 17 17 17	11 11 11 H	313.01
422	Saillant Inc.	matériaux aqueduc	1,611.31
	391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 2-406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421	391 Henri Dugré 392 Gérard Biron 393 Denis Houle 394 Claude Comeau 395 Raymond Normandin 396 René Isabelle 397 Réal Veillette 398 Jean-Pierre Benoît 399 Jean-Jacques Légaré 400 Ministre du Revenu 401 Receveur Général Canada 2-406 Marcel Crête 407 Hélène Leclerc 408 " " " 409 " " " 410 " " " 411 " " " 412 Marcel F. Rivard 413 Gilles G. Garceau 414 La Fabrique Pte-du-Lac 415 Hydro Québec 416 Louis Dugré 417 Ls Georges Guilbert 418 Quincaillerie Pte-du-Lac 419 Thomas Bellemare Fils Lt 420 Corp. Mun, Paroisse Pte-	391 Henri Dugré surv. résevoir 392 Gérard Biron surv. puits 393 Denis Houle frais de rep. 394 Claude Comeau " " " 395 Raymond Normandin " " " 396 René Isabelle " " " " 397 Réal Veillette " " " " 398 Jean-Pierre Benoît " " " 399 Jean-Jacques Légaré " " " " 400 Ministre du Revenu Impôt pro. 401 Receveur Général Canada " ' " fédéral 2-406 Marcel Crậte salaire 4 semaines 407 Hélène Leclerc salire 7 oct. 408 " " " " 14 " 409 " " " " 21 " 410 " " " 28 " 411 " " " 4 nov. 412 Marcel F. Rivard dépotoir 413 Gilles G. Garceau 414 La Fabrique Pte-du-Lac achat école St-Joseph 415 Hydro Québec lumières rues 416 Louis Dugré travaux aqueduc 417 Ls Georges Guilbert réparation eau 418 Quincaillerie Pte-du-Lac matériaux aqueduc 419 Thomas Bellemare Fils Ltée service greadeur 420 Corp. Mun, Paroisse Pte-du-Lac mise commun 421 " " " " " " " " " " "



423 424 425	A. Ğuy Messier Imprimerie St-Joseph Banque Prov. Canada	aqueduc, voyage terre publicité loisirs cap. intérêt	342.80 164.20 16.691.87
426	Banque Prov. Canada	frais bancàire	55.96
427	Martial Beaudry	travail de bureau	20.00
428	Michel Roy	gazon	25.00
429	Jean-Jacques Légaré	frais de congrès	295•37
430	Réal Veillette	frais auto déplacement	10.00
431	Jean-Pierre Benoît	11 11 11 11	10.00

Il est proposé par Denis Houle appuyé par Claude Comeau et résolu à accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

()

MAIRE

SEC.-TRES.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE LA VISITATION POINTE-DU-LAC

A une assemblée publique des électeurs municipaux de la susdite Municipalité tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste-Marguerite, ce 30 octobre 1977 de midi à 2 heures p.m. H.N.E. tel qu'annoncé par Avis public en date du 11 et 17 octobre 1977 pour la mise en nomination des candidats, à la charge de Maire M. Jean-Jacques Légaré et aux charges de conseillers au siège no 1 M. Denis Houle commerçant, au siège no 2 M. Claude Comeau contracteur, et au siège no 3 M. Jacques Bourque dont le terme d'office est expiré.

Que dimanche le 6 novembre 1977 s'il est nécessaire, des bureaux de votation seront ouverts à l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac 1597, Ste-Marguerite Pointe-du-Lac, depuis 8 heures a.m. jusqu'à 6 heures p.m. H.N.E. pour la réception des votes des électeurs.

M. Martial Beaudry a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crête secrétaire-trésorier étant de droit le président de cette élection, requière les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs les conseillers sortant de charge. Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionnés les noms, prénoms et occupations des candidats, le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom et prénom au complet du proposeur et du secondeur lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de maire M. J.-Jacques Légaré ont signés le bulletin de présentation Messieurs Réal Veillette, J.-Pierre Benoît, J.-Yves Pépin, Denis Houle, Jacques Bourque, Mme Claire Tousignant.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 1 M. Denis Houle ont signé le bulletin de présentation Messieurs Jacques Bourque, Réal Veillette, J.-Pierre Benoît, J.-Yves Pépin, Mme Claire Tousignant.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 2 M. Marc Simard commis ont signé le bulletin de présentation Messieurs Maurice Gauthier, Michel Lesage.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no & M. Jacques Bourque ont signé le bulletin de présentation Messieurs J.-Pierre Benoît, Réal Veillette, Denis Houle, J.-Yves Pépin, Mme Clairè Tousignant.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux (2) heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de maire et conseillers et qu'il n'y a que le nombre voulu.

Je, Marcel Crête président de cette élection proclame élus par acclamation :

M. Jean-Jacques Légaré, Maire

M. Denis Houle, conseiller siège no 1

M. Marc Simard, conseiller au siège no 2

M. Jacques Bourque, conseiller au siège no 3

Marcel Crête, Président

mell

Martial Beaudry, secrétaire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE LA VISITATION POINTE-du-LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 novembre 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Marc Simard, Jacques Bourque, Michel Laperrière, Réal Veillette et Jean-Pierre Benoît sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré le Maire.



adoption des minutes

Ordre du jour

accusé de réc. M. Jacob

acc. de récep. J.P. Héroux et Mme N. Gosselin

acc. de récep Minis. Postes

rappott de l'A.P.I.

acc. de récep. l'A.Q.T.E.

projet de subd. lot 253

aqueduc V.Joie Dominic

Rivière St-Charles lot p-lo9 Le Sec.-trés. Marcel Crête est présent.

Assermentation par le sec.-trés. de Messieurs Jean-Jacques Légaré, maire, Denis Houle au siège no 1, Marc Simard au siège no 2 et Jacques Bourques au siège no 3.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette secondé par Jean-Pierre Benoît.

L'Ordre du jour est adoptée sur proposition de Denis Houle secondé par ^Réal Veillette.

CORRESPONDANCE:

Lettre de M. Maurice Jacob demandant l'autorisation de remplir le terrain situé voisin de l'école St-Yves faisant partie du lot 109.

Lettre de M. Jean-Paul Héroux et de Mmme Noella Gosselin demandant que la Municipalité défraie le déneigement du chemin voisin du Bureau de Poste à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la route 138.

Lettre du Ministère des Postes signée Jean-Jacques Blais nous avisant que ledit Ministère ne peut accéder à notre demande pour livraison du courrier à domicile à cause des restrictions budgétaires.

Rapports de l'A.P.I. de Pointe-du-Lac concernant leurs activités passées et futures de ladite Association ainsi qu'un rapport financier.

Lettre de l'A.Q.T.E. Région Mauricie invitant les administrateurs municipaux à la conférence régionale qui se tiendra le 25 novembre 1977 à l'Hôtellerie Le Baron à Trois-Rivières.

Projet de subdivision d'une partie du lot 253 du cadastre de Pointe-du-Lac dont les propriétaires sont Messieurs Clément Déziel et Michel Beaulieu tel que préparé par Roland Milette arp.-géom.

Messieurs Jean-René Ferron et R. Binette représentant Ville-Joie St-Dominique expliquent un projet de raccordement d'aqueduc de 4 pouces de diamètre pour desservir cette propriété.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par Denis Houle secondé par Michel Laperrière et résolu unanimement que le Conseil n'a aucune objection pour le remplissage du terrain faisant partie du lot 109 en autant que soit accepter par le Ministère des Richesses naturelles du Québec.

Ainsi que tout autres formalités relatives à ce projet.

Congrès A.Q.T.E

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît secondé par Réal Veillette et résolu de défrayer les coûts d'inscription au montant de \$60.00 pour les membres du Conseil qui peuvent assister à la conférence de l'A.Q.T.E. qui se tiendra à l'Hôtellerie Le Baron.

Messieurs J.-Jacques Légaré, Denis Houle et Marcel Crête y assisteront.

projet subdiv. P-253-1-2 253-2 Déziel et Beaulieu Il est proposé par Réal Veillette secondé par M. Jean-Pierre Benoît et résolu d'accepter le projet de subdivision d'une partie du lot P-253 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac et portant les numéros P-253-1, P-253-2 devant servir de rues dont les propriétaires sont Messieurs Michel Beaulieu et Clément Déziel tel que préparé par M. Roland Milette arp.-géom. de Trois-Rivières.

M. Denis Houle demande un ajournement.

raccordement aqueduc V.Joie St-Dominique

Après étude de la demande de Ville-Joie St-Dominic par leurs représentants Messieurs J.-René Ferron et M. Rock Binette, il est proposé par Réal Veillette secondé par M. Jacques Bourque et résolu que le Conseil fasse faire la traverse afin de raccorder ladite propriété à notre réseau d'aqueduc avec un tuyau de 4 pouces de diamètre et ce aux conditions qui suivent:

- a) qu'un montant de \$700.00 soit versé pour défrayer une partie des coûts de ces travaux.
- b) que le prix d'achat de un ou des compteurs soit défrayé entièrement par le ou les demandeurs.
- c) que les taux pour la consommation d'eau seront suivant le règlement en vigueur dans la Municipalité.
- d) que le remplissage de piscine sefasse de 2hres am. à 5 heures a.m.
- e) l'arrosage des gazons doit se faire entre 8 hres et 10 hres p.m.

raccordement Yamachiche Il est proposé par Denis Houle appuyé par Réal. Veillette et résolu de demander au Conseil de Yamachiche l'estimation du coût pour le raccordement des deux réseaux d'aqueduc au coin du 6e Rang St-Charles.

permis de construction Louis Dugré

comité adm. école St-Jos. Il est proposé par Réal Veillette secondé par M. Jacques Bourque et résolu d'accorder un permis de construction pour un garage M. Louis Dugré.

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par Denis Houle de former un comité pour l'administration de l'école St-Joseph conjointement avec le Conseil de la Paroisse comme suit: le Maire, un conseiller et un contribuable.



Demandes de soumission

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît secondé par Réal Veillette et résolu de nommer Denis Houle conseiller, Jean-Jacques Légaré Maire, et Cléo Marchand membre dudit Comité

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît appuyé par Réal Veillette et résolu d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour le déneigement des Bornes-Fontaines au nombre) durant la saison d'hiver 1977-1978. Les soumissions cachetées seront reçues au Bureau de la Corporation, Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste-Marguerite Pointe-du-Lac. jusqu'à l'ouverture de l'assemblée régulière du 21 novembre 1977,

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10% du montant de la soumission. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Les soumissions reçues seront ouvertes et étudiées à cette assemblée.

Le déneigement devra se faire le plus rapidement possible afin de faciliter le travail des pompiers lors d'un incendie.

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît secondé par M. Michel Laperrière que le Conseil ne paie plus pour l'entretien des rues non municipalisées.

Le vote est demandé: 2 Pour

4 Contre

Cette proposition est rejetée.

entretien de rues non municipalisées

Proposition

rejetée

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par Denis Houle et résolu que le Conseil défraie la moitié des coûts pour l'entretien de rues non municipalisées pour l'hiver 1977-1978 50% des coûts et d'autoriser le sec.-trés. à aviser les interessés que c'est la dernière saison d'hiver que le Conseil défraie ces coûts. Le vote: 4 Pour et 2 Contre. Adopté.

facturation et rôle de perception éval. St-Maur

Il est proposé par Denis Houle secondé par Jean-Pierre Benoît et résolp que le rôle de Perception pour l'année 1978 ainsi que Evaluation t-Maurice au coût de \$1.50 par fiche.

Soirée soc:

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par Marc Simard et résolu d'autoriser le sec.-trés. à organiser conjointement avec le Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac une soirée sociale et d'inviter les membres du Conseil soit Messieurs René Isabelle, ^Claude Comeau et Raymond Normandin ainsi que les membres de l'A.P.I..

Date 18 novembre 1977 si possible Salle Chez Juneau.

Aide financière A.P.I.

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît appuyé par Réal Veillette et résolu unanimement de souscrire un montant de \$125.00 pour aide financière pour l'A.P.I. de Pointe-du-Lac et de consentir à leur 3 demandes soit: payer les dépenses encourues lors de la semaine de Prévention des Incendies, salle de billard dans la Salle de l'Hôtel de Ville et installation d'une cafetière ceci conjointement avec le Conseil de la Paroisse Pte-du-La M. Cadieux vérification des livres Il est proposé par Denis Houle appuyé par Jacques Bourque de nommer M. Léon Cadieux C.A. Vérification des livres de notre Municipalité pour l'année financière se terminant le 31/12/77.

Horloge Salle Hôtel de Ville Il est proposé par Réal Veillette appuyé par Jacques Fourque d'autoriser le seci-trés. à faire l'achat d'une horloge pour la Salle de l'Hôtel de Ville.

remerciement C. Comeau Il est proposé par Réal Veillette et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de remercier sincèrement M. Claude Comeau pour son travail et son dévouement lors des années passées au sein de notre Conseil.

COMPTES:

	432	Ministre du revenu	raj. R.R.Q. 76	32.80
	1 77 4	Denis Houle	frais rep.	40•;00
	435 <u>434</u>	Claude Comeau Réal Veillette Jean-Pierre Benoît	11 11 11	40.00
	436	Jean-Pierre Benoît	11 11	48:88
	437	Jean-Jacques Légaré	11 11 11	120.00
	438	Gérard Biron	surv. puits	75.0 0
	439	Henri Dugré	surv. réservoir	7 5.00
	440	Receveur Général Canada	timbres	85.00
	441	Gilles Guy Garceau	copie de contrat	5 .0 0
	442	Réal Veillette	frais de rep.	10.00
4	43-446	Marcel Crête	salaire 4 sem.	165.71
	447	Hélène Leclerc	salaire 11 nov.	91.57
	448	11 11 11	salaire 18 nov.	91.57
	449	11 11 11	salaire 25 nov.	91.57
	450	FF FF	salaire 2 déc.	91.57
	451	Ministre du Revenu	impôt prov.	182.64
	452	Receveur Général Canada	" `" féd.	126.18
	453	Marcel F. Rivard	dépotoir	44.80
	454	Launier Ltée	l cadran pression	18.90
	455	Martial Beaudry	sec. élection	75.00
	456	Corp. Mun. Paroisse Pte-	lu-Lac mise commun	432.88
	45 7	Marcel Crête(ferm.chalet)	prés. élection(auto ve	y)162.00
	458	Hydro-Québec	force motrice	913.38
	459	Spémont Asphalte Inc.	réparation rues	1,412.17
	460	Maurice Gauthier	réparation garage	67.10
	461	Ls Georges Guilbert	travaux aqueduc	159.62
	462	A, Guy Messier	pierres travaux aque.	1,648.36
	463	Corp. Mun. Paroisse Pte-c	lu-Lac mise commun	946.74
	464	Bruno Héroux	gazon	2 0 00
	465	A.P.I.	souscription	125.00
	466	A.Q.T.E.	inscription	60.00
	467	Voirie	dépôt	100.00
	1		•	

Il est proposé par Réal Veillette appuyé par J.-Pierre Benoît et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.



Marcellak

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE LA VISITATION POINTE-DU-LAC

21/11/77

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce 21 novembre 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Marc Simard, Jacques Bourque, Michel Laperrière, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoît sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière les minutes du procèsverbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette secondé par M. Jacques Bourque.

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de monsieur Denis Houle secondé par Jean-Pierre Benoît.

CORRESPONDANCE:

acc. réception Mme Plante

Lettre de Mme Maurice Plante demandant au Conseil s'il y aurait possibilité d'installer environ 362 pieds lin. de tablettes pour la bibliothèque à l'école St-Joseph.

lumière sur avenue Dugré

M. Paul upont demande une lumière au bout de lavenue Dugré.

demande de M. Benoît

M. Jean-Pierre benoît demande pour l'année 1978 une extension d'aqueduc de 240 pièds.

copie de let. Moulin Sei. restauration

Copie d'une lettre adressée à la Corporation du Moulin Seigneurial de Tonnancour provenant du Ministère des affaires culturelles autorisant des travaux de curetage en vue de procéder ultérieurement à une restauration.

acc. récep. d'avocats

Lettre de Mainguy, Latulippe, Lafleur, Roy et Bédard avocats félicitant les membres du Conseil pour leur élection.

A.F.E.A.S. local

Lettre de l'A.F.E.A.S. demandant un local à l'école St-Joseph.

demande d'aide pour ménage

Lettre de Mme Fernande Lesmerises consernant le projet Canada-Travail 1977, ledit projet obtenu est de l'ordre de \$11,770 école St-Jos pour du travail pour 3 personnes pour une durée de 22 semaines. Mme Lesmerises demande un montant de \$300.00 pour défrayer une partie du ménage à l'école St-Joseph divisé entre les deux Municipalités

demande V.-Joie travaux retardés

Ville-Joie St-Dominique demande de retarder l'installation du compteur jusqu'au printemps parce que le temps froid est arrivé et que les travaux pour l'abri dudit compteur ne sont pas encore commencés. Auusitôt le printemps arrivé ils complèteront leur installation.

acc. réception sujet: Livre vert Lettre du Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. concernant le Livre Vert sur les Loisirs au Québec rendu public par M. Claude Charron ministre.



RESOLUTIONS:

compteur V.Joie
St-Dominique

Il est proposé par ^Denis Houle secondé par monsieur Jean-Pierre ^Benoît et résolu que l'installation du compteur à Ville-Joie ^St-Dominique soit retardé **a**u début du printemps

ouverture soumissions Ouverture des soumissions pour entretien des B.-F. pour la saison d'hiver 1977-1978.

Soumission B-F Louis Dugré à \$19.50 chacune Un seul soumissionnaire M. Louis ∄ugré au montant de \$19.50 pour chacune des B.-F. Il est proposé par Réal Veillette appuyé par Jacques Bourque et résolu d'accepter la soumission de M. Louis Lugré au prix de \$19.50 pour chacune des B.-F.; la soumission est accompagnée de 10% du montant de la soumission soit \$107.25 soit pour 55 B.-F.

Maurice Gauthier réparations école St-Joseph

Il est proposé par Denis Houle secondé par Réal Veillette et résolu que M. Maurice Gauthier exécute les réparations mineures à l'école St-Joseph soit réparation du tout, serrure de porte, etc.

Mme Plante pour tablettes de la bibliothèque à l'école St-Jo. Il est proposé par Jean-Pierre Benoît appuyé par Marc Simard et résolu de consentir à la demande de Mme Maurice Plante soit l'installation d'environ 362 pieds de tablettes pour l'aménagement de la bibliothèque à l'école St-Joseph conjointement avec le Conseil de la Paroisse.

vitesse réduite 50 Km/heure sur chemin Ste-Marguerite

Considérant que sur le chemin Ste-Marguerite la circulation automobile est assez dense et que la vitesse est élevée,

Considérant que notre Poste Incendie est situé sur cedit chemin,

Considérant que lors de la sortie des Camions Incend dies c'est très dangereux à cause de la trop grande vitesse des véhicules qui y circulent,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Réal Veillette secondé par Denis Houle et résolu que demande soit faite au Ministère des Transports de réduire la vitesse à 50 Kilomètre par heure.

Il est proposé par J.-Pierre Benoît secondé par Jacques Bourque et résolu que demande soit faite au Ministère des Transports afin de placer des panneaux indicateurs pour sortie d'urgence des Camions Incendie. Ces panneaux pour être placés le long du chemin Ste-Marguerite de chaque côté de la caserne des pompiers.

20/11/77

RAPPORT du COMITE d'administration de l'école St-Joseph.



Faisant suite à l'acquisition de l'école St-Joseph par les deux conseils municipaux, il est résolu par chacun d'eux qu'un comité d'administration soit nommé. Les personnes choisies pour former ce comité seront, pour le village M. le Maire Jean-Jacques Légaré, le conseiller Denis Houle et Cléo Marchand représentant des citoyens de Pointe-du-Lac. Pour représenter la paroisse, les conseillers Conrad arbonneau et Jean-Jacques Lacroix. Une troisième personne sera nommée pour représenter les citoyens de la paroisse de Pointe-du-Lac.

Etaient présents à cette première (lere) assemblée M. Carbonneau, M. Légaré, M. Lacroix, M. Marchand et M. Houle.

Pour le bon fonctionnement des assemblées, il est proposé par M. Légaré et secondé par M. Lacroix, que M. Carbonneau soit le président des assemblées et denis Houle en soit secrétaire.

A l'ordre du jour une série de questions nous étaient posées par le service des Loisirs concernant l'entretien, la réparation, et le nettoyage de la bâtisse:

- l- A savoir si les municipalités acceptent les détails des des dépenses fournis par Mme Lesmerises pour le ménage?
- 2- A savoir si un montant additionnel pourrait être versé?
 ---Le Comité recommande un versement additionnel de \$200
 qui sera pris à même le montant d'argent prévu à la
 présentation du projet.
- 3- A savoir si les loisirs vont se procurer eux-mêmes les items suivants: escabeau, sceau, vadrouille, cire pour plancher, etc.?
- ----OUI, et à même le montant d'argent supplémentaire accordé.
- 4- A savoir si une calculatrice peut être prêtée?
 ---OUI (voir M. Marcel Crête)
- 5- A savoir si un téléphone peut être installé?
- 6- A savoir si un pupitre peut être prêté?
 ---OUI (voir M. Marcel Crête)
- 7- A savoir à qui s'adresser pour toutes sortes de renseignements?
- ----S'adresser au secrétariat municipal
- 8- A savoir si la serrure du bureau (aux loisirs) est à la discrétion des loisirs?

---OUI

RECOMMANDATIONS du Comité d'administration aux Services des Loisirs.

1- Qu'un rapport des prévisions, des dépenses du projet, soit remis au comité d'administration.

2- Qu'un responsable aux réparations majeures et mineures soit nommé par le comité d'administration. Celui-ci recommande M. Maurice Gauthier.



- 3- Que toutes dépenses effectuées soient enregistrées dans un cahier et qu'une copie des factures soit conservée.
- 4- Qu'une réparation urgente s'impose, soit de sceller les briques défectueuses du côté (Nord Est) de la bâtisse Cette réparation devra être faite par M. Maurice Gaûthien (si possible).
- 5- Que les serrures extérieures soient changées. Ces mêmes serrures seront achetées et installées par M. Màurice Gauthier. Les clés de ces serrures seront distribuées par notre secrétariat. (no 10)
- N.B. Cette dépense sera prise à même le budget supplémentaire accordé aux services des Loisirs (\$200.00)

6- Le comité recommande aux municipalités de vérifier ce que la police d'assurance couvre du côté protection, feu, vol etc. Savoir si cette police d'assurance protège bien les municipalités.

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît secondé par M. Jacques Bourque d'accepter le rapport présenté par M. Denis houle concernant l'administration de l'école St-Joseph.

COMPTE

468 Banque Provinciale du Canada

2,124.32

Il est proposé par Jean-Pierre Benoît secondé par Michel Laperrière d'accepter le compte qui précède pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

MAIRE

SEC.-TRES.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE LA VISITATION POINTE-DU-LAC

5/12/77

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 décembre 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Marc Simard, Réal Veillette Jacques Bourque, Michel Laperrière, Jean-Pierre Benoît sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré le Maire formant quorum.

M. Denis Houle est absent.



ordre du jour adoptés

Le sec.-trés. Marcel Crête est présent.

Après la récitation de la prière les minutes du procès-verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Michel Laperrière.

L'Ordre du jour est adoptée sur proposition de monsieur Jean-Pierre Benoît appuyé par M. Jacques Bourque.

CORRESPONDANCE:

Carte de remerciement aux membres du Conseil de Mme Jean-Jacques Légaré pour la gerbe de fleurs qui lui fut présentée lors de la soirée sociale.

Lettre de M. Clément Déziel et Michel Beaulieu demandant un prolongement d'aqueduc pour leur projet sur le lot P253 pour environ 400 pieds avec 4 entrées d'eau.

Lettre de M. Léonce Dupont et de M. Georges Jeanneau pour vente des rues désignées pour les nos 69-1, 69-2 pour \$1.00 et autres considérations.

Lettre de M. Léonce Dupont et de M. Georges Seanneau pour un prolongement d'aqueduc pour automne 1977 sur la rue 69-1 pour une longueur de 450 pieds desservant 7 maisons et un prolongement sur la rue 69-2 sur une longueur de 450 pieds pour le mois de mai 1978 et un prolongement de 500 pieds sur la rue 69-1 pour septembre 1978.

Copie de résolution du Village de Yamachiche concernant le raccordement des deux réseaux d'aqueduc Pointe-du-Lac et Yamachiche dans le 6e Rang St-Charles sans auxune charge de leur part sauf pour envoi de l'aide lors du raccordement.

RESOLUTIONS:

raccordement Yamachiche puits

Il est proposé zar Jean-Pierre Benoît et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le raccordement des deux réseaux d'aqueduc (Yamachiche et Village de Pointe-du-Lac) dans le 6e dang St-Charles et de fournir de l'aide pour le raccordement des deux réseaux.

repas pour personnes seules aNoEl

Mme Christiane Tousignant demande au Conseil une aide financière pour l'organisation d'un repas pour personnes seules lors de la Fête de Noël et demande de lui suggérer des noms de personnes vivant seules. Après s'être penché sur ladite demande les membres du Conseil suggèrent que cette demande relèverait plutôt à d'autres organismes soit la St-Vincent de Paul, Noël du Pauvre etc.

> M. Réal Veillette demande un ajournement. Retour à l'assemblée.

ordures ménagères

Il est proposé par Réal Veillette secondé par monsieur Jean-Pierre Benoît et résolu d'accepter l'offre de M. Albert Thériault pour là cueillette et le transport des ordures ménageres aux taux suivants:

CUEILLETTE: Logements environ 415 \$18.00 l'unité Chalets environ 110 9.00 " \$8,460.00 TOTAL:

St-Etienne \$2,088.00 TRANSPORT: St-Barnabé \$1,872.00

> Ces prix seront en vigueur pour l'année 1978 pour cueillette hebdomadaire.

Avis de Motion clapet égouts

M. Jean-Pierre Benoît donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour la pose de clapet sur les égouts pour éviter les refoulements des eaux.

Emprunt temporaire \$10,000.

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoît et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter \$10,000.00 pour 6 mois à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac au taux de out afin de respecter une échéance en date du 15 janvier 1978 sur des obligations d'un emprunt émis en date du 30 décembre 1971. Cet emprunt est contracté en raison que la perception des taxes ce fait au mois de janvier 1978 et que ladite perception ne s'effectuera pas à temps pour cette échéance.

plainte de stationnement

Un résident de la rue de La Fabrique, M. Louis Georges Guilbert, se plaint au Conseil que des autos sont rue La Fabrique stationnées le long de la rue de La Fabrique et empêche le déneigement. A la suite de cette plainte les membres du Conseil autorisent le sec.-trés. à communiquer avec notre aviseur légal de prendre les moyens nécessaires suite à notre règlement no 71 concernant le stationnement pendant et après les tempêtes.

COMPTES:

485 Louis Dugré

469 Denis Houle	frais de rep.	75.20
470 الم الأeillette	11 11 11	75.20
471 Jean-Pierre penoît	11 11 11	75.20
472° Jacques Bourque	11 11 11	80.00
473 Marc Simard	11 11 11	80.00
474 Michel Laperrière	17 11 11	80.00
475 Henri Dugré	surv. réservoir	136.50
476 Gérard Biron	surv. puits	136.50
477 Ministre Revenu	imp. prov.	182.64
478 Receveur ^G énéral ^C anada	imp. fédéral	126.18
479 Georges Lesmerises	nettoyage fossé	20.00
480 Fleuriste Marie-Antoinet	tte fleur soirée	27.00
481 Formules Mun. Ltée	codes mun.	30.00
482 A. Guy Messier	transport sel	102.60
483 ^C anron Ltée	mat. aqueduc V.J.	363.65
484 Marcel Auger	travaux aqueduc	265.00
- to	•	

loc. machine V.J.

209.00



	486	Hélène	Lecler	°C	sal.	sem	•9 d	éc.	91.57
	487	* .	**	tt	11	**	16 "		91.57
	488	11	11	**	11	" 2	23 "		91.57
	489	11	**	ŦŦ	11	"	30 "		91.57
)	493	Marcel	Crête		sal. 4	sem	. Dé	C.	169.01
	494	Thomas	Bellem	nare & Fils	déchar	ge P	etit	es Terres	924.00
	495	(Formule	es Mun.	Ltée	codes n	nun.			12.00
	496	Marcel	F. Riv	vard	dépotoi	ir			44.80
	497	A. Guy	Messie	er	dén. ac	quedi	ac f	ossé	824.97
	498	Ls Geor	ges Gu	ıilbert	trav. a	que	• en	trée eau	312.00
	499	Maurice	e Gauth	nier	travaux	C			15.00
	500	Marcel	Crête		frais d	lépla	acem	ent auto	28.00
	501	Hydro-G)uébec		lumière	es ru	ıes		736.00
	502	Me Mich	el Lup	oi en	frais]	Légai	λx		80.00
	50 3	Corp. M	lun. Pa	roisse Pte-du	ı–Lac	mise	e en	commun 1	,171.63
	504	11 1	1 11		**	**	11	**	965.00
	505	Conseil	. Comté	5	mise à	joui	r		9.98
	506`	Waurent	; Savoi	.e	trav.	élec	triq	ues	115.03
	507	J.=J. I	lég aré		frais d	le r	ep.		225.60

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoît secondé par Jacques Bourque et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est

levée.

Maire

SEC-TRES.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Assemblée du 19 Décembre

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 19 décembre 1977 et à laquelle sont présents Messieurs Marc Simard, Jacques Bourque, Michel Lapérrière, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques, le maire, formant quorum.

M. Denis Houle est absent, M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jacques Bourque appuyé par M. Jean-Pierre Benoit.

L'Ordre du jour est adoptée sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Michel Lapérrière.

CORRESPONDANCE:

Demande de la Société Saint-Jean-Baptiste locale de Pointedu-Lac pour l'organisation de la fête du 24 Juin 1978 et demande l'appui du Conseil.

RESOLUTIONS:

Organisation Fête du 24 Juin 1978

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Marc Simard et résolu unanimement que le Conseil donne son appui pour l'organisation de la Fête du 24 Juin 1978: soit le détournement de la circulation, et l'occupation du terrain en face de l'église etc.

Déneigement du village

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement d'autoriser le sectrés à continuer à faire faire l'enlèvement de la neige dans le village de la même manière que l'an passé.

Déneigement Place 4 as

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil que M. Louis-Georges Guilbert fasse le déneigement pour les deux maisons mobiles localisées au Parc 4 As.

Messieurs Michel Lupien et Gérard Pagé soumettent un projet de subdivision pour le lot P-67, portant les numéros 67-7 à 13 et 17-14 à 20 dont 67-20 et 67-10 devant servir de rues.

Projet subdivision P-67 Gérard Pagé

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu unanimement d'accepter le projet de subdivision du lot P-67 portant les numéros 67-7 à 13 et 67-14 à 20 dont les lots 67-20 et 67-10 devant servir de rues tel que préparé par M. Réger Gélinas arp- 🦠 géo, en date du 3 décembre 1977.

Lumières de rues

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'autoriser le sec-tré à faire installer par l'Hydro-Québec 12 luminaires, à vapeur de mercure de 10,000 lumens au coût annuel de \$104.40 par luminai-

Taux des intérêts

Il est proposé par M. Jacques Bourque et résolu unanimement de fixer le taux d'intérêts sur les arrérage de taxes à 1% par mois plus les frais d'àvis.

Maire suppléant

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu unanimement de nommer M. Jean-Pierre Benoit maire suppléant.

A.P.I. avise fontaine sont obstruées

A.P.I. de Pointe-du-Lac, représentée par quelques membres que des borne- nous avise que quelques borne-fontaine sont difficile d'approche parce qu'il y a des clôtures, ou autres, trop près ce qui nuirait au travail des pompiers lors d'un incendie. Le sec-trés est autoriser à aviser les personnes intéressées.

COMPTES:

508 ₺ Receveur Général Canada timbres 60.00 509 Marcel Crête repas prévisions bud-

gétaires

Salaire

95.17

39.00

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement. ment d'ajournée la séance au 21 Décembre 1977.

510-511 Céline L. Beaudry



ajournée du 19/12/77 au 21/12/77

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session ajournée de la séance régulière du 19 décembre 1977, tenue le 21 décembre 1977 au lieu et heure ordinaire des séances et à laquelle sont présents Messieurs Marc Simard. Jacques Bourque, Michel Hapérrière, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum.

M. Denis Houle est absent.

M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de l'assemblée ajournée du 19 décembre 1977 sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Marc Simard.

L'Ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil.

BUDGET 1978

Adoption des prévisions budgétaires 1978

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jacques Bourque et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 1978 soit au total de \$179,550.00 avec des taux de taxation comme suit:

Taxe foncière 0.35 du \$100.00 d'évaluation spéciale lumière de rues 0.07 du \$100.00 d'évaluation Taxe ordures ménagères \$32.00 par unité de logement annuel Taxe ordures ménagères 16.00 saisonnier 11 Ħ Taxe d'eau 85.00 11 annuel

50.00

Maison mobile \$10.00 par mois

Egoûts (Domaine de la Visitation) \$45.00 par unité de logement Taxe de piscine \$15.00 par piscine

saisonnier

Non-imposables suivant la loi sur l'évaluation foncière

Aucun prolon-1978 duc

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du gement d'aque Conseil qu'en 1978 la Municipalité ne fera aucune extension du réseau d'aqueduc à ses frais. Les extensions seront aux frais et dépends des promoteurs.

Frais extension frais des promoteurs

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu à l'unad'aqueduc aux nimité des membres présents du conseil que lorsque le ou les promoteurs proposeront des extensions d'aqueduc pour desservir les lots du projet, ils devront faire préparer des plans d'extensions d'aqueduc par des ingénieurs et faire accepter les dits plans par le Service de Protection de l'Environnement du Québec, et les frais de génie et les coûts des travaux seront entièrement à leur Charge.

J-Pierre Benoît

Il est proposé par M. Jacques Bourque appuyé par M. comité fusion Réal Veillette de nommer M. Jean-Pierre Benoit comme membre du Comité de fusion en remplacement de M. Raymond Normandin.

549.28

Lettre de l'agent Réjean Beaucage de la Sûreté du Québec adressée à M. Le Maire M. Jean-Jacques Lěgaré, félicitant le travail efficace des pompiers volontaire lors de l'incendie de la propriété de M. le Juge Léon Girard.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jelan Just Regni

SEC TRES

Assemblée régulière 3/1/78

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 janvier 1978 et à laquelle sont présents Messieurs Jacques Bourque, Michel Lapérrière, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum. Messieurs Marc Simard et Denis Houle sont absents.

Mme Céline L. Beaudry et M. Marcel Crête sont aussi présents.

1/78

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Michel Lapérrière.

M. le Maire offre ses voeux et demande que l'on fasse preuve de patience et de tenacité et d'avoir de la compréhension envers tous les interlocuteurs.

2/78

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Club de Motos neige Armony Inc demandant un don de \$100.00 pour la signalisation des sentiers.

Ordonnance de la Commission Canadienne des Transports au Canadien Pacifique Ltée, concernant les trains de voyageurs entre Montréal et Québec.

Lettre du Ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, concernant la loi no 64 intitulé loi concernant la poursuite d'infractions par le Procureur génér al et l'application de règlement relatif au stationnement et à la circulation et modifiant la Loi du Ministère de la Justice et que dorénavant les autorités municipales pourront engager une personne, autre qu'un agent ou un constable pour émettre des contraventions à un règlement municipal relatif au stationnement.

ormules Légales Provinciales Enrg., — Montréal, P.Q. — NO: 14.M



Lettre du Président de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc, concernant l'importance pour les secrétaires à faire partie de la Corporation.

RESOLUTIONS:

3/78

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu unanimement de ne pas accorder de don au Club Motos neige Armony Inc, considérant que le budget 1978 est très restreint.

4/78

M. Jean-Pierre Benoît donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté en ce qui regarde le stationnement dans la Municipalité.

5/78

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'appuyer la décision du Comité d'administration de l'Ecole St-Joseph de mettre gratuitement un local à la dite Ecole pour les membres de l'A.F.E.A.S., en autant que la dite association fasse l'entretien de leur local.

6/78

Il est proposé par M. Michel Lapérrière et résolu unanimement de payer les cotisations du secrétaire-trésorier et de l'assistance, pour être membre de la Corporation des secrétaires Municipaux du Québec Inc.

7/78

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu que demande soit faite à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac pour emprunter \$10,000.00 pour 3 mois à $10\frac{1}{2}\%$ pour s'administrer temporairement en attendant la perception des taxes.

COMPTES:

1				1
1	Jean-Jacques Légaré	Frais représ	entation	120.00
2	Denis Houle	**	11	40.00
3	Marc Simard	11	**	40.00
4	Jacques Bourque	11	**	40.00
5	Michel Lapérrière	**	**	40.00
6	Réal Veillette	#1	11	40.00
7	Jean-Pierre Benoit	11	***	40.00
8	Henri Dugré	Surveillance	réservoir	75.00
9	Gérard Biron	tt	puit	75.00
10	Albert Thériault	ordures ménae	ères	861.00
11	Marcel F. Rivard	dépotoir		44.80
12	Banque Prov Canada	capital, inté	rêts	9,858.12
13	Banque Prov Canada	frais bancair	' е`	36.81
14	Ministère Du Revenu	impôts		534.12
15	Receveur Général Canada	impôts		438.50
16	Le Nouvelliste	annonce rôle	evaluation	40.00
17	Bibliotheque Centrale Pr	rêt de la Maur	icie	618.30
18	J.B. Lanouette	assurance, vo	l et équip	pe
		ment de bures	ı u .	108.00
19	Dufresne Aluminium	Annonces rues	;	101.00
20	Louis Dugré	déneigement v	illage	176.00
21	Armand-Guy Messier	**	T	1,234.50

Société Canadienne Sel Ltée 988.33 sel 23 à 27 Marcel Crête salaire 1 semaine196.71 28 à 32 Céline Beaudry ** 123.48 33 Louis Dugré b-f. ½ 500.00 34 Corporation Secrétaires Municipaux cotisations 160.00

8/78

Il est proposé par M. Réal Veillette et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jacques legaie

Maccelleb SECRETAIRE TRESORIER

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Assemblée régulière 16/1/78

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 16 Janvier 1978 et à laquelle sont présents Messieurs Marc Simard, Jacques Bourque, Michel Laperrière, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum. M. Denis Houle est absent.

M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

9/78

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette.

10/78

L'Ordre du jour est adopté unanimement.

CORRESPONDANCE:

Lettre recommandée de M. Gunther Gallish se plaingnant que la charrue de la firme Thomas Bellemare avait brisée son abri pour auto.

11/78

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par Jacques Bourque et résolu d'autoriser le sec-trés à transmettre une copie de la lettre de M. Gunther Gallish à nos assureurs (J.B. Lanouette assurance) ainsi qu'une copie à la firme Thomas Bellemare et Fils:

Copie de résolution du Village de Yamachiche concernant le raccordement des puits St-Charles.

Voeux de Bonne Année de la Société Saint-Jean-Baptiste locale de Pointe-du-Lac par M. Jean-Pierre Dion, président.

Lettre du Maire de Amos demandant notre collaboration pour un cocktail bénéfice à \$100.00 du couple pour aider au



financement des Jeux du Québec.

Lettre de l'Office de la Protection du Consommateur donnant les adresses de leurs bureaux pour les personnes qui ont besoins de leur services.

Projet de plans pour travaux d'aqueduc pour le développement d'une partie du lot 67 dont les propriétaires sont Gélinas Durand, Vaillancourt Inc préparés par M. Pierre Lacoursière, ing.

Demande de M. Léonce Dupont concernant le projet d'extension d'aqueduc sur une partie du lot P-69.

12/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu d'accepter le plan pour l'installation d'infrastructure de rue et deservices d'alimentation d'aqueduc et de protection contre l'incendie tel que préparé par M. Pierre Lacoursière, ingénieur, pour le projet de lotissement d'une partie du lot P-67, Gélinas, Durand et Vaillancourt Inc.

13/78

Suite à la demande de M. Léonce Dupont pour services municipaux pour desservir le projet de développement d'une partie du lot P-69.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement que la Municipalité permet la construction d'un prolongement d'aqueduc au frais des promoteurs dès qu'ils ont fournis à la Municipalité les plans préparés par un ingénieur concernant leurs projets.

Pour ce qui est des égoûts la Municipalité n'en prévoit pas dans ce secteur, lequel étant considéré hors de la zone dite urbaine, vous devrez donc prévoir des terrains de 12,000 à 15,000 pieds carré qui seront desservis par des fosses septiques. Dès l'acceptation de ces fosses septiques par le Ministère de Protection de l'Environnement, la Municipalité pourra émettre des permis de construction sur ce projet.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Harrie Gare

SEC TRES

Cette page portant le numéro 250 est la dernière de ce livre.

Just Resone

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale 24/1/78

Session spéciale dûment convoquée de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 24 Janvier 1978 et à laquelle sont présents Messieurs Marc Simard, Jacques Bourque, Michel Laperrière, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum.

M. Denis Houle est absent ainsi que Mme Céline L. Beaudry. M. Marcel Crête, le sec-trés est présent.

14/78

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M. Réal Veillette appuyé par M. Jacques Bourque.

Lecture de l'avis de convocation par le secrétaire comportant l'ordre du jour comme suit: Adoption de résolutions projet Gélinas. Durand et Vaillancour Inc. Cet

Adoption de résolutions projet Gélinas, Durand et Vaillancour Inc. Cetavis a été signifié par courrier à tout les membres du Conseil.

15/78

Il est proposé par M. Réal Veillette appuyé par M. Jacques Bourque et résolu unanimement d'accepter le plan, les devis et le cahier de charges pour l'installation d'infra-structure de rues et des services d'alimentation d'aqueduc et de protection contre l'incendie tel que préparé par M. Pierre Lacoursière, ingénieur, pour le projet de lotissement d'une partie du lot P-67 du cadastre de Pointe-du-Lac, division d'enregistrement de Trois-Rivières, propriété de Gélinas, Durand et Vaillancour Inc.

16/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Michel Laperrière et résolu unanimement que la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac se porte acquéreur pour la somme de \$1.00, au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux et dès que l'ingénieur, M. Pierre Lacoursière aura émis le certificat de conformité des travaux au plan et cahier de charges déjà acceptés par la Municipalité, de l'infra-structure de la rue, de la rue elle-même et de l'installation du service d'aqueduc et de protection contre l'incendie sur la partie du lot 67 du cadastre de Pointe-du-Lac, propriété de la Compagnie Gélinas, Durand et Vaillancour Inc.

17/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Jacques Bourque et résolu unanimement que la largeur de la partie carrossable de la rue (lot P-67) devra être d'un minimum de 20 pieds de largeur et cette dite partie carrossable devra être acceptée par le Comité des rues avant l'acceptation finale.

18/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Réal Veillette et résolu unanimement d'autoriser le Maire et le sec-trés à



19/78

signer le contrat pour l'achat de rue (P-67) pour et au nom de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac.

Considérant que la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac a accepté un projet de subdivision d'une partie du lot 67, Considérant que ce projet comprend un projet de rue à ... partir de la Route 138 à l'Est du Village de Pointe-du-Lac et que

vis à vis ce dit projet la Compagnie de téléphone Bell Canada à un poteau qui devra être déplacé,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Marc Simard et résolu unanimement d'autoriser le sectrés à demander à la Compagnie de téléphone Bell Canada de déplacer ce poteau qui est nuisible pour l'ouverture de ce projet de rue.

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE GELINAS, DURAND & VAILLANCOURT INC.

Sur motion dûment appuyée, il est unanimement résolu de céder pour la somme de \$1.00 à la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Village, au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux, tous les travaux de voirie et d'aqueduc qui y seront faits par la Compagnie Gélinas, Durand & Vaillancourt Inc., ainsi que la propriété de la rue elle-même et du réseau d'aqueduc, incluant les bornes fontaines.

Copie certifiée d'une résolution dûment adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de la Compagnie Gélinas, Durand & Vaillancourt Inc., le 18 janvier 1978.

> Signé: Lise Vaillancourt secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jacques Logare

SEC TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 février 1978 et à laquelle sont présents Messieurs Denis Houle, Marc Simard, Jacques Bourque, Michel Laperrière, Réal Veillette, Jean-Pierre Benoit, sous la présidence de M. Jean-Jacques Légaré, le maire, formant quorum. M. Marcel Crête et Mme Céline L. Beaudry sont présents.

Après la récitation de la prière les minutes du procès verbal de la dernière assemblée sont adoptées sur proposition de M Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Marc Simard.

6 Février 1978

Session régulière

20/78

L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Jacques Bourque et résolu unanimement.

CORRESPONDANCE:

Lettre de l'Hebdo du Cap de la Made leine demandant notre participation pour de la publicité pour leur 10 ième anniversaire.

Lettre de la Société d'Agriculture du District de la Mauricie, demandant notre participation pour de la publicité pour leur 5 ième exposition qui se tiendra du 28 juin au 2 juillet 1978.

Lettre du Ministère des Transports nous avisant que notre demande pour la signalisation pour notre sortie des camions incendie, il n'y avait aucun mode de signalisation pour cela et que les conducteurs de ces dits camions doivent se conformer aux règlements toucahnt la sécurité.

Lettre du Cabinet des Sous-Ministres signé par le sous-ministre adjoint M. Yvon Marcoux nous avisant que le Ministre des Affaires Municipales M. Guy Tardif, le prie de nous informer qu'il a plu au lieutenant gouverneur en Conseil d'adopter en date de ce jour (18 janvier 1978) un arrêté en conseil ayant pour objet d'octroyer des lettres patentes, décrétant la fusion des deux Municipalités de Pointe-du-Lac et créant une nouvelle Municipalité sous le nom de "Municipalité de Pointe-du-Lac"

La Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie nous avise que nous devons désigner une personne pour représenter nos intérêts pour la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en mai 1978.

L'Association du Diabète du Québec demande une aide financière pour leur campagne de souscription de 1978.

RESOLUTIONS:

22/78

Il est résolu unanimement de ne pas donner suite aux demandes de l'
Hebdo du Cap-de-la-Madeleine, l'Association du Diabète du Québec ainsi que
la Société d'Agriculture de la Mauricie, considérant que d'ici quelques
temps il n'y aura seulement une Municipalité.

23/78

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Marc Simard et résolu unanimement de nommer M. Jean-Jacques Légaré, représentant désigné pour notre Municipalité auprès de l'assemblée générale Annuelle de la Bibliothèque de Prêt de la Mauricie.

M. Réal Veillette et M. Jean-Pierre Benoit avaient préparé un rapport concernant le stationnement dans les rues de la Municipalité, mais considérant la fusion, le dit rapport est reporté aux prochimes assemblées. 24/78

Attendu qu'un groupe de personnes sous la responsabilité de Mlle Yolande Villemure, veut continuer une organisation qui en serait à la deuxième phase et qui a pour but d'initier à la Protection de l'Environnement les jeunes de notre Municipalité et d'autres qui nous entoure.

Attendu que cette initiative mérite d'être encouragée par les dirigeants.
Municipaux.

En conséquence il est proposé par M. Denis Houle et résolu unanimement d'appuyé cette deuxième tranche du dit projet et que copie de cette résolution leur soit transmise.

COMPTES:

35	Réal Veillette	panier fruits (JBP)	18.00
36	Ministère Revenu	rajustement a-maladie	37.20
37	U.R.C.P.T.R.	intérets	181.48
38	Ministère Revenu	impot'	247.48
39	Receveur Gén Canad	aimpot	109.12
40	Marcel Rivard	dépotoir	44.80
41	Albert Thériault	ordures	861.00
42	_	surv réservoir	75.00
43 49 AN	,⊾Gérard Biron	surv puit	75.00
44 à 5 0	Membres Conseil	frais de représentation	360.00
51 à 53 AV	Marcel Crête	salaire	196.71
55 à 58	Céline L. Beaudry	salaire	123.48
59	Corp Mun Paroisse	mise en commun	1,409,18
60	Marcel Auger	travaux aqueduc bris	30.00
61	Louis Dugré	déneig travaux aqueduc bris	737.00
62	Imp St-Joseph	papeterie	164.34
63	Formules Municipa les	livre de minutes	58.54
64	Réal Veillette	frais de déplacement	10.00
65	J-Pierre Benoit	11 11 11	10.00
66	Hydro-Québec	force motrice lumière rues	1,471.16
6 7 ;	J.B. Lanouette	Ass respons publique patro- nale	1,723.00
68	J.B. Lanouette	bongarantie du sec-trés	25.00
69	Banque Provinciale Canada	intérêts échéance 1/3/78	4,360.00
70	Banque Provinciale Canada	frais de banque	21.80
71	Marcel Crête	frais déplacement *v aluation repas	27.00
72	A-Guy Messier	déneigement	1,121.60
73	L*Georges Guilbert	travaux aqueduc	191.38
Il es	t proposé par M. Jac	ques Bourque appuyé par M. Je	

Benoit d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Formules Municipales Ltée, Farnhan

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

MAIRE LOGAN

Man Stantisco
SEC TRES



CECI EST LA DERNIERE PAGE DE CE LIVRE, ETANT DONNE QU'IL Y A EU FUSION ENTRE LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE ET LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC. LES PROCHAINES MINUTES SERONT REPRODUITES DANS UN NOUVEAU LIVRE DE DELIBERATIONS QUI PORTERA LE NOM DE CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

J'ai signé Municipale de La Visitation de Pointe-du-Lac.

à la Pointe-du-Lac Ce 23 ième jour de février 1978





